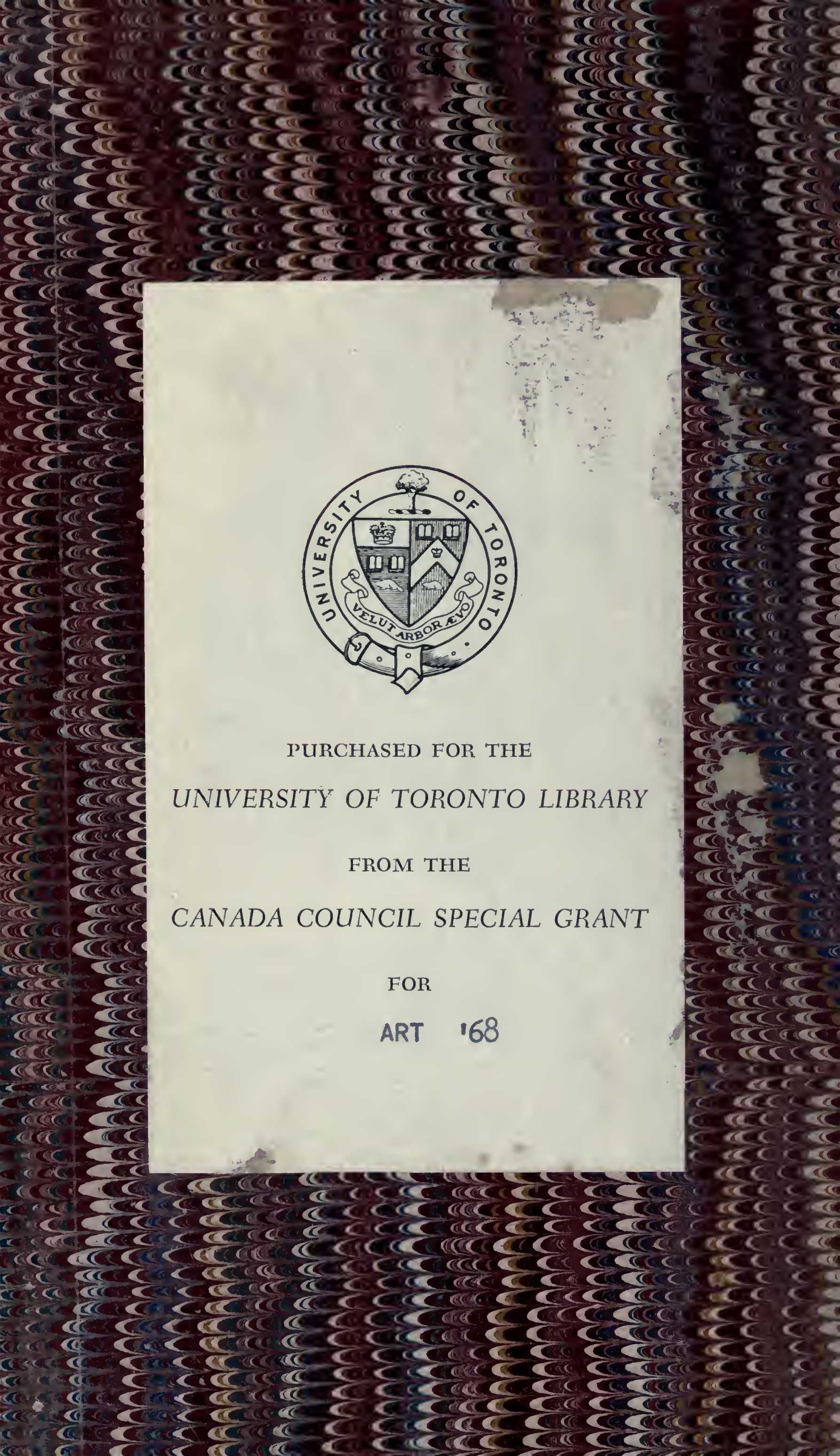



UNIVERSITY OF TORONTO
VELUT ARBOR ÆVO



# NOUVELLES ARCHIVES

DE

# L'ART FRANÇAIS

RECUEIL DE DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

ANNÉE 1877




PARIS

J. BAUR, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DES SAINTS-PÈRES

1877

# NOUVELLES ARCHIVES

# DE L'ART FRANÇAIS

Art. VIII des Statuts :

*Il ne sera fait dans aucun cas de tirage à part des travaux insérés dans les publications de la Société.*

---

EXEMPLAIRE

DE

M. Jules GUIFFREY,

*Membre fondateur de la Société de l'Histoire de l'Art français.*

# NOUVELLES ARCHIVES

DE

# L'ART FRANÇAIS

RECUEIL DE DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

ANNÉE 1877




PARIS

J. BAUR, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DES SAINTS-PÈRES

1877

# LISTE ALPHABÉTIQUE

## DES MEMBRES FONDATEURS

### DE LA SOCIÉTÉ

### DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS.

---

La Bibliothèque de la ville de Troyes.

MM.

Alkan (Alphonse), à Paris.
André (Édouard), à Paris.
Arnauldet (Thomas), à Niort.
Badin, à Paris.
Bailly, membre de l'Institut, à Paris.
Barbet de Jouy, conservateur du Musée du Louvre, à Paris.
Bardonnet, à Niort.
Barre (A.), graveur général des monnaies, à Paris.
Barthélemy (Ed. de), à Paris.
Baur, libraire, à Paris.
Béhague (vicomte de), à Paris.
Bellenger (Henri), à Paris.
Berger, professeur à l'École des Beaux-Arts, à Paris.
Bergeron, à Marseille.
Bonnaffé, à Paris.
Bonnassieux, membre de l'Institut, à Paris.
Bosc (Ernest), architecte, à Paris.
Bouvenne (Aglaüs), à Paris.
Bouvrain, architecte, à Paris.
Brugière (Dieudonné de), à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).
Burbure de Wezembeech (le chevalier Léon de), à Gand.
Capetter (Gustave), à Angoulême.
Castagnary, à Paris.
Chabouillet, conservateur du Cabinet des Médailles, à Paris.
Chanteau (F. de), à Épinal (Vosges).
Charavay (Étienne), à Paris.
Charvet, architecte, à Lyon.

Chennevières (le marquis de), directeur des Beaux-Arts.
Chéron (Paul), de la Bibliothèque nationale, à Paris.
Chevrier (Maurice), substitut, à Vervins.
Clément de Ris, conservateur au Musée de Versailles.
Colin (Paul), peintre, à Paris.
Corroyer, architecte, à Paris.
Cottenet (E.), à Paris.
Courajod (Louis), attaché à la conservation du Musée du Louvre.
Cousin (J.), conservateur de la Bibliothèque de la ville de Paris.
Darcel (Alfred), administrateur de la manufacture des Gobelins.
Dassy (Léon), à Paris.
Dauphinot, à Reims.
Davillier (le baron Charles), à Paris.
Delaborde (le vicomte Henri), membre de l'Institut, à Paris.
Delagrave, à Paris.
Delaherche, à Beauvais.
Delisle (Léopold), administrateur de la Bibliothèque Nationale.
Destailleurs, architecte, à Paris.
Deullin (Eugène), à Épernay.
Devrez (Désiré), architecte du Gouvernement, à Paris.
Didot, à Paris.
Dieusy (Alfred), à Rouen.
Dreyfus (Gustave), à Paris.
Dubost (R.), à Paris.
Dubouché (Adrien), à Jarnac.
Dumoulin, libraire, à Paris.
Duplessis (Georges), du Cabinet des Estampes, à Paris.
Dupont-Auberville, à Paris.
Duval (A.), à Lyon.
Fayet, à Paris.
Fillon (Benjamin), à Fontenay-le-Comte.
Fournier (Charles), à Paris.
Garnier (Charles), architecte du Gouvernement, à Paris.
Gautier, à Paris.
Gérard, à Paris.
Gérardin (Alfred), à Paris.
Giacomelli, à Versailles.
Gonse (Louis), à Paris.
Grandmaison, archiviste, à Tours.
Grille (le marquis de), à Paris.
Guiffrey (Georges), à Paris.

Guiffrey (Jules), à Paris.
Hardouin-Duparc (André), au Mans.
Hédou (Jules), à Rouen.
Heiss (A.), graveur général des monnaies, à Paris.
Herbet, archiviste-paléographe, à Paris.
Herluison, libraire, à Orléans.
Hoschedé (Ernest), à Paris.
Houdoy, à Lille.
Jacob, notaire, à Angerville.
Jamain (Joseph), à Paris.
Jarry (Louis), à Orléans.
Jeancourt (Charles), à Paris.
Jouin (Henri), à Paris.
Laborde (le marquis Joseph de), à Paris.
Lafenestre (Georges), chef du bureau des Beaux-Arts.
Laisné (Charles), architecte du Gouvernement, à Paris.
Lambert-Lassus, avocat, à Versailles.
Laperlier, à Alger.
La Saussaye (de), membre de l'Institut, à Blois.
Lavigne (Hubert), sculpteur, à Paris.
Lebrun-Dalbanne, à Troyes.
Le Chevallier-Chevignard, peintre, à Paris.
Lemarié, à Paris.
Liepmannssohn (Léon), à Berlin.
Liesville (de), à Paris.
Lisch (Just), architecte du Gouvernement, à Paris.
Lopinot (Amédée), à Paris.
Louvrier de Lajolais, à Paris.
Lot (Henri), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
Lucas (Charles), architecte, à Paris.
Magnabal, au ministère de l'Instruction publique, à Paris.
Mahérault, à Paris.
Mantz (Paul), à Paris.
Marcille (Eudoxe), à Paris.
Mauban (Georges), à Paris.
Maze (Alphonse), à Paris.
Meaume (Édouard), à Paris.
Menu (Henri), à Paris.
Mercier (Charles), à Paris.
Michelot, à Bordeaux.
Milet (Ambroise), à la manufacture de Sèvres.

Millet (Eugène), architecte du Gouvernement, à Paris.
Montaiglon (Anatole de), professeur à l'École des Chartes, à Paris.
Müntz (Eugène), à Paris.
Naples (Paul), architecte du Gouvernement, à Paris.
Normand (Jacques), à Paris.
Pallier, à Paris.
Paris (Gaston), professeur au Collége de France, à Paris.
Patenotte (Mme), à Paris.
Pécoul (Auguste), à Draveil (Seine-et-Oise).
Pelliot (Charles), à Paris.
Petit (F.), avocat, au Conseil d'État, à Paris.
Pinchart, chef de section aux Archives du royaume, à Bruxelles.
Popelin (Claudius), à Paris.
Port (Célestin), à Angers.
Portalis (le baron), à Paris.
Pouy (F.), à Amiens.
Quincey (le vicomte de), à Paris.
Raynal (E. de), conseiller référendaire à la Cour des comptes.
Reiset (Frédéric), directeur des musées nationaux, au Louvre.
Revilliod de Watteville, à Genève.
Richard (Maurice), ancien ministre des Beaux-Arts.
Richard, archiviste du département de la Vienne, à Poitiers.
Rondot (Natalis), au château de Chamblon (Suisse).
Rothschild (le baron James de), à Paris.
Roxard de la Salle (H.), au château de Phlin (Meurthe).
Sabine, architecte, à Paris.
Sardou (Victorien), à Paris.
Scheffer, directeur de l'École des langues orientales, à Paris.
Sénemaud (Ed.), archiviste des Ardennes.
Siret (Adolphe), commissaire d'arrondissement, à Saint-Nicolas (Belgique).
Sourdois, au château de Vaux, à Creil.
Sully Prudhomme, à Paris.
Tamizey de Larroque, à Gontaud (Lot-et-Garonne).
Tempier (D.), archiviste des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
Thibeaudeau (A.-W.), à Ixelles-lès-Bruxelles.
Tripier le Franc, à Paris.
Valabrègue, à Paris.
Valère-Martin, à Cavaillon.
Varennes (le marquis de), à Paris.
Vandeuvre (Gabriel de), à Paris.

# TESTAMENT

ET

# INVENTAIRE DES BIENS

TABLEAUX, DESSINS, PLANCHES DE CUIVRE, BIJOUX, ETC.

DE

# CLAUDINE BOUZONNET STELLA

RÉDIGÉS ET ÉCRITS PAR ELLE-MÊME.

1693-1697.

*Document communiqué et annoté*
*par M. J. J. Guiffrey.*

Il est rare de rencontrer un document aussi important, aussi complet que celui-ci; aussi le reproduisons-nous intégralement, bien qu'il entre dans certains détails vulgaires qui, à première vue, pourraient sembler indignes de l'impression.

Il nous a semblé que rien n'en pouvait être enlevé sans inconvénient; si la multiplicité des objets de ménage énumérés dans notre Inventaire le rend un peu long, ces indications ont du moins le mérite de nous conserver l'aspect fidèle d'un intérieur d'artiste vers la fin du règne de Louis XIV. Une circonstance particulière lui donne un intérêt exceptionnel. Il a été rédigé en entier par l'artiste même[1], qui, à défaut d'héritiers directs, a voulu régler avant sa mort le partage de ses biens, et en même temps édifier des parents simples et ignorants sur la valeur des trésors artistiques qu'elle leur transmettait.

1. Le testament olographe de Claudine Stella est probablement resté dans le minutier de Mᵉ Ogier, son notaire. Le titulaire actuel de l'étude de Claude Ogier est Mᵉ Martin Deslandes. La copie qui est jointe à l'inventaire nous dispensait de recourir à l'original.

Le grand nom du Poussin suffirait à rendre cet Inventaire bien précieux. Claudine Stella possédait du maître auquel toute sa famille avait voué un véritable culte des œuvres capitales et de nombreux dessins. Elle les tenait sans nul doute de son oncle Jacques Stella, qui les avait reçus du Poussin lui-même. Dernière survivante d'une nombreuse famille d'artistes, Claudine paraît avoir concentré dans ses mains et gardé religieusement, jusqu'à la fin de sa vie, les héritages de tous ses parents, de son frère, de ses sœurs, de son oncle. De là le nombre considérable de tableaux de Jacques Stella qui figurent ici.

Les nombreux et magnifiques dessins des plus grands maîtres de l'Italie, de Raphaël, de Michel-Ange, du Corrége et de tant d'autres, proviennent sans doute de la même source. Jacques Stella les aura recueillis pendant son séjour en Italie et les aura légués en mourant à sa nièce. Leur authenticité nous paraît hors de toute contestation. Elle fut admise au reste, comme nous le montrerons tout à l'heure, par des connaisseurs dont l'opinion fait loi en semblable matière. Est-il même besoin de cette preuve ? L'affirmation formelle de Claudine Bouzonnet et le prix énorme qu'elle attache à ces trésors ne sont-ils pas des garanties suffisantes de l'exactitude de leur attribution ?

Outre ces précieuses mentions, l'Inventaire contient sur plusieurs des membres de la famille Stella des renseignements nouveaux qui méritent de nous arrêter un instant.

Tout d'abord il nous apprend le nom de la mère de Jacques Stella, la mère grand de Claudine, suivant le terme employé par Claudine elle-même. Elle se nommait Claudine de Masso, et c'est probablement à sa famille qu'appartiennent ces deux frères graveurs, habitants de Lyon, Michel et Simon de Masso[1], auxquels la testatrice lègue toutes ses planches de cuivre, notamment la suite de la Passion, gravée d'après les tableaux de son oncle et non terminée, dont elle leur confie l'achèvement.

1. Il est sans doute de la même famille ce *Jean de Masso* dont on connaît un « Alphabetum sacerdotum », daté de Lyon, 1651, et imprimé dans le genre des imageries de Troyes et d'Épinal. Au reste ce nom paraît assez commun à Lyon, comme on peut le constater par le « Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire » de MM. du Lut et Péricaud, qui d'ailleurs n'ont pas connu le nom de *Jean de Masso*.

On connaissait trois enfants de François Stella et de sa femme Claudine de Masso : Jacques, le peintre (1596-1657); François Stella (1603-1647) qui épousa à Paris, en 1643, Jeanne Hette, que la testatrice nomme Jeanne Deht et qui survécut à son mari; enfin la mère de Claudine, mariée à Étienne Bouzonnet, maître orfèvre de Lyon, morte en 1661. A ces trois enfants, il faut joindre une autre fille, nommée Françoise, qui, d'après l'Inventaire, avait appris le dessin et dont Claudine possédait quelques pastels. Nous ignorons encore par suite de quelle alliance Anne Molandier, légataire universelle de Claudine, se trouvait sa cousine germaine. Peut-être était-elle fille de cette tante nommée Françoise dont le nom vient de nous être révélé et qui aurait épousé un Lyonnais du nom de Molandier. Toutefois nous devons nous contenter pour aujourd'hui de poser la question; les indications contenues dans le Testament de Claudine pourront aider un jour quelque érudit Lyonnais à éclaircir ce point encore obscur.

Les deux sœurs de Claudine, Françoise et Antoinette, moururent avant elle, l'une en 1691, l'autre dès 1670, de même que leur frère Antoine décédé en 1682.

Claudine recueillit pieusement leurs œuvres et la liste qu'elle en a dressée nous fait connaître les longues et sévères études auxquelles son frère se soumit à Rome, probablement sous la direction de Jacques Stella et peut-être sous celle du Poussin lui-même.

Notre Inventaire vient trancher d'une façon péremptoire les doutes qu'on avait sur l'attribution au Poussin d'une suite de la Passion gravée par Claudine. M. A. de Montaiglon, dans un article publié par la *Revue Universelle des Arts*[1], était parvenu à démontrer, par une série de déductions très-puissantes, tirées de l'examen attentif des estampes, la fausseté de l'attribution au Poussin, et en avait restitué du même coup la paternité à Jacques Stella. Depuis la rédaction de cet article, la découverte d'un exemplaire de cette Passion[2], portant le nom de J. Stella au lieu de celui du Poussin, était venue corroborer d'une manière décisive les conjectures et les raisonnements de notre collaborateur. La publication de l'Abecedario de Mariette, qui attribue cette suite à

1. 1859. T. IX, p. 97-123. L'article a paru sous forme de lettre adressée à M. Paul Chéron.

2. Il appartenait à M. P. de Baudicour.

Jacques Stella, avait apporté à l'opinion de notre confrère un surcroît de preuves presque irréfutables. Le témoignage de Claudine vient donner à la démonstration de M. de Montaiglon une consécration définitive. Elle-même a possédé la suite des tableaux de son oncle et en avait commencé la gravure. On sait d'une manière certaine désormais que cette série de scènes de la Passion ne comptait pas moins de trente sujets. Il ne reste plus qu'à la retrouver, si elle existe encore. Pour diriger les recherches, on trouvera ici une indication précieuse; car il est acquis maintenant d'une manière positive que cette suite, en sortant des mains de Claudine, partit pour Lyon et devint la propriété de Michel de Masso.

Il serait peut-être plus facile de retrouver les tableaux du Poussin cités dans notre Inventaire, bien que deux d'entre ces tableaux, ceux qui étaient légués à Marie-Anne Molandier, aient dû être vendus, contrairement au vœu exprimé par la donatrice, immédiatement après la délivrance du legs. On remarquera à ce propos la justesse des observations de Claudine quand elle recommandait à ses parents d'attendre des temps meilleurs pour que les tableaux du Poussin fussent appréciés à leur juste valeur. Les deux tableaux qu'elle estimait ensemble 23,000 liv. n'atteignirent en vente qu'un peu plus de 13,000 liv. Cette dépréciation nous est suffisamment expliquée par la remarque de Claudine elle-même; le prix encore relativement élevé, atteint dans une vente faite dans des conditions certainement très-défavorables, indique assez que Claudine ne se laissait pas trop aller aux illusions ordinaires aux propriétaires, dans l'estimation des œuvres d'art qu'elle léguait à ses héritiers. On peut donc considérer ses appréciations comme représentant la valeur à peu près exacte des objets d'art à cette époque, particularité qui a bien son intérêt, quand il s'agit de dessins de Raphaël, de Michel-Ange, d'Albert Durer, du Poussin, de Jules Romain, du Corrége, des Carraches, et de tant d'autres chefs des Écoles italiennes.

Quelle valeur inappréciable représenterait aujourd'hui une pareille réunion de dessins de maîtres!

Si nous ignorons les destinées de la plupart de ces précieuses reliques, une note de Mariette, insérée dans l'introduction du Catalogue de Crozat, nous apprend au moins que beaucoup des dessins du Poussin provenant des Stella avaient passé dans la

collection de l'opulent amateur. Mariette avait lui-même profité de la vente de Crozat pour enrichir sa collection de dessins du Poussin; mais nous ne voyons point dans le catalogue de son cabinet de désignations auxquelles puissent se rapporter les articles de notre Inventaire, et malheureusement les indications du catalogue Crozat sont trop sommaires pour permettre d'y reconnaître les sujets[1].

Ajoutons enfin que Germain Brice, dans sa Description de Paris (édition de 1684, t. I, p. 34-35), cite parmi les cabinets des curieux de Paris, celui de mademoiselle Stella, « chez laquelle il y a de très-beaux tableaux du Poussin[2]. »

Nous n'avons rien à dire sur la partie de l'Inventaire consacrée aux planches gravées, à la bibliothèque, aux couleurs, aux bijoux et aux ustensiles de ménage. Il n'est pas douteux que la simple et modeste artiste ne conservât ces objets précieux uniquement à titre de souvenirs de famille. Ce qui le prouve bien, c'est d'abord le soin et l'ordre avec lesquels tout est rangé, étiqueté dans les tiroirs, et aussi la mention d'objets en argent travaillés par le père de Claudine.

Le testament de Claudine Bouzonnet ne peut manquer d'inspirer une profonde sympathie et une sorte de vénération pour le caractère de cette digne et sainte fille. On y remarquera, à côté de touchants sentiments de piété manifestés dès le début, soit par les legs pieux, soit par les dons faits à des servantes, les précautions minutieuses prises en vue d'éviter toute contestation entre les héritiers et de leur épargner autant de frais que possible.

Nous avons cru devoir joindre au Testament et à l'Inventaire le procès-verbal de délivrance des legs, en résumant toutefois, dans une analyse rapide, les formules de procédure qui, ne contenant aucun renseignement nouveau, ne présenteraient pas d'intérêt.

L'Inventaire que nous publions se trouve aux Archives natio-

1. Un catalogue de Crozat avec les prix indique le n° 971 : « Vingt-cinq dessins, dont Alexandre honorant le tombeau d'Achille » et les seize paysages du n° 979, comme achetés par Mariette, le premier pour 36 livres et le second pour 15.

2. Les auteurs du *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire* indiquent un éloge peu connu de Claudine Stella qui se trouve dans le poème latin du P. Doissin, intitulé *Sculptura*, Paris, 1753, in-12, p. 54 du latin ou 62 de la traduction.

nales dans le fonds des Commissaires au Châtelet[1]. M. Émile Campardon, qui l'a découvert en classant ce fonds et à qui les *Nouvelles Archives de l'Art français* doivent déjà tant de communications précieuses, nous l'a obligeamment signalé et nous a ainsi permis d'en offrir la primeur à nos lecteurs.

Les biographes se sont peu occupés jusqu'ici de cette intéressante famille d'artistes lyonnais. Aucun travail spécial ne leur a été consacré, et ils jouèrent un rôle si modeste de leur vivant qu'ils occupent une très-petite place dans l'histoire de l'art français au XVIIe siècle. Ils sont loin cependant de manquer de mérite, et ils eurent tout au moins l'honneur de conserver fidèlement la tradition du Poussin. Le plus grand des peintres français n'a jamais été mieux rendu, s'il l'a été aussi bien, que dans les gravures de Claudine Bouzonnet Stella; elle s'était tellement nourrie de ses exemples et de son style que Mariette lui-même reconnaît que certaines compositions de Claudine pourraient être attribuées au Poussin, si elle n'avait pris la précaution de les signer. C'est encore dans l'Abecedario publié par MM. de Chennevières et de Montaiglon qu'il faut chercher les renseignements les plus exacts et les plus complets sur Claudine Bouzonnet, sur sa vie comme sur ses œuvres[2]. Et même bien des notes de Mariette n'ont pu trouver place dans l'Abecedario imprimé, qui contient déjà tant de choses; aussi renverrons-nous au Catalogue de l'œuvre des Stella qui se trouve parmi les manuscrits reliés et conservés au Cabinet des Estampes et qui donne l'énumération la plus complète qu'on puisse trouver des gravures faites par ou d'après les Stella. D'ailleurs Mariette devait être mieux informé que personne, car l'œuvre qu'il possédait et qui renfermait des pièces uniques, lui venait de la famille; il le dit formellement dans son *Abecedario*[3].

Un auteur contemporain, dont le témoignage, moins précieux que celui de Mariette, n'est pourtant pas à dédaigner, cite Claudine Bouzonnet à diverses reprises et avec de grands éloges. Je veux parler de Florent le Comte qui, dans son « Cabinet des Singularitez d'architecture, peinture et sculpture, » revient deux fois

1. Ce document fait partie d'un dossier qui porte la cote Y 15559.

2. Tome V, p. 252-270.

3. Voy. *Abecedario* imprimé, V, 269.

sur le compte de notre artiste. D'abord[1] il énumère les six pièces qu'elle a gravées d'après le Poussin et auxquelles Antoine Bouzonnet, son frère, aurait beaucoup travaillé « d'après le rapport de M. Pesne. » Ce détail méritait d'être rappelé. Il revient une seconde fois[2] sur le compte de Claudine Stella et de ses sœurs, qu'il range parmi les dames vertueuses et savantes, et à cette occasion il donne une énumération assez détaillée des pièces gravées par elles d'après Jacques Stella, qu'il appelle à tort leur père.

J. J. GUIFFREY.

## I.

### DOUBLE DU TESTAMENT ET ORDONNANCE DE DERNIÈRE VOLONTÉ DE DÉFUNTE DAMOISELLE

## CLAUDINE BOUZONNET STELLA

*Fille majeure, en date du vingt trois may 1693, reconnu par acte passé devant Ogier et son confrère, nottaires au Chastelet de Paris, le tout en Aoust 1697, déposé ez mains dud. Ogier, en conséquence de l'ordonnance de Monsieur le Lieutenant Civil, estant sur le procès-verbal de Mre Jean Regnault, conseiller du Roy, commissaire audit Chastelet, du 1er Octobre aud. an 1697, par lequel elle a esleu pour exécuteur dudit testament Mre Jérome Payel, advocat en Parlement et ez conseils du Roy et le sieur Cristofle* CHARMETTON, *maître sculpteur, bourgeois de Paris*[3].

De l'ordonnance de Monsieur le Lieutenant Civil du

1. Tome II, 2e partie, p. 134.
2. Tome III, 1re partie, p. 146.
3. Le texte que nous donnons n'est, comme on le voit, qu'une copie du testament original; mais, comme cette copie a servi à la délivrance des legs et à toutes les opérations du partage, elle a la même valeur que l'original lui-même. Elle est écrite, probablement par un clerc du commissaire Regnault, sur papier timbré à 2 sols la feuille et occupe sept pages et un tiers de page.

1er Octobre 1697 estant sur le procès-verbal des scellez apposez par nous, Jean Regnault, commissaire au Chastelet de Paris, sur les biens et effets après le deceds de la damoiselle Stella, a été extrait ce qui ensuit :

Deux feuilles de grand papier timbré à deux sols huit deniers la feuille, contenant cinq pages et demie d'écriture, la première commençant par ces mots : « Dieu m'ayant fait la grâce... » finissant : « de la confrérie du St Rosaire, » contenant quarante lignes sans ratures ny renvoys, au dessous de la dernière est escrit : « *Bouzonnet;* » la deuxième commençant par ces mots..... (suit la description page par page du testament reproduit ci-après avec indication détaillée des ratures, renvois et additions). Lesquels testaments et autres pièces sont restez en nos mains pour estre mis entre les mains dud. Mre Ogier qui s'en chargera pour en dellivrer des expéditions à qui il appartiendra. Signé : *Le Camus,* ledit extrait signé : *Regnault,* avec paraphe, et au-dessous est escrit ce qui ensuit :

Et ledit jour cinq Octobre, audit an 1697, le testament de lad. deffunte damoiselle *Stella,* contenant cinq pages et demie d'escriture, paraphée par première et dernière de Monsieur le Lieutenant Civil, comme il est dit en son ordonnance cy dessus, a esté mis entre les mains dud. Mre Ogier, notaire, qui s'en est chargé pour le mettre au rang de ses minuttes de ce jourd'huy et en délivrer des expéditions à qui il appartiendra, et a signé; ainsy signé : *Regnault,* avec paraphe.

*Ensuit la teneur dudit Testament de lad. deffunte damoiselle Claudine Bouzonnet :*

Dieu m'ayant fait la grâce de me conserver la raison, et ne voulant laisser aucun sujet de dispute entre mes

parens sy j'estois surprise de la mort sans avoir donné à connoître ma dernière volonté, donc pour éviter de tels inconvénients, j'ay, moy soussignée, escrit de ma main et de ma pure volonté ce mien présent testament ainsy qu'il ensuit :

Premièrement, ayant fait sur moy le signe de la croix au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit, comme vraye catholique, apostolique et romaine, je recommande mon âme à Dieu, mon créateur, le priant avec la plus grande humilité qu'il m'est possible me pardonner tous mes péchez en considération des mérites infinis de la mort et passion de son fils mon Sauveur Jésus-Christ, me faire la grâce de placer mon âme dans le ciel, invoquant à cet effect l'intercession de la bienheureuse Vierge Marie, de S[t] Claude, mon patron, et de tous les saints et saintes de Paradis.

Je veux que mon corps mort soit enterré dans le cimetierre des Saints-Innocents le plus simplement que faire se pourra, deffendant pour cela toutte tenture, voulant qu'il n'y ayt que six bouts de flambeaux qui seront portez par douze enfans de l'hopital des Enfans-trouvez, auquel hopital je donne et légue pour cette assistance la somme de cinquante livres une fois payée, et, à l'égard du surplus des frais de convoy et enterrement, je ne veux pas qu'il excedde la somme de cent livres.

Item, j'ordonne qu'il soit donné à M. Desmoulins, ancien prestre et chappelain de S[t] Germain l'Auxerrois, et mon confesseur, la somme de quatre cent livres pour estre employée par luy, ou par qui il luy plaira, à des messes pour le repos de mon âme et de celle de mes parens trépassez. Et sy, pour mon affliction, led. sieur Desmoulins meurt premier que moy, je veux que la susditte somme soit donnée au prestre qui m'assistera,

ou à la sacristie de ma paroisse pour estre employée à l'intention cy-dessus.

Item, je donne et légue au susd. sieur Desmoulins un tableau hault de seize poulces sur dix, peint sur bois de cèdre de la main de mon oncle, représentant un Crucifix, la Vierge, S[t] Jean, la Magdelaine et des petits Anges, lequel tableau est dans une boiste, n° 29, et est dans un cabinet qui est dans le gros mur contre la fenestre à la grande chambre.

Plus, je donne et légue aud. sieur Desmoulins un tableau d'une Vierge en broderie d'or sur une trame d'or verte, laquelle broderie est dans la chambre sur l'eau, n° 28, lequel legs je prie led. sieur Desmoulins recevoir pour avoir mémoire de ma famille en ses prières.

Item, je donne et légue aux pauvres familles honteuses de ma paroisse, la somme de mil livres une fois payée, laquelle somme sera payée et mise entre les mains de Monsieur mon curé pour en faire la distribution à ses pauvres, selon la connoissance qu'il aura de leurs besoins, le priant que d'icelle distribution il donne la somme de trente livres à une pauvre dame fort aagée et depuis longtemps en la paroisse, nommée Margueritte Héron, veufve du sieur Vincent Petit, pourvu néantmoins qu'elle soit logeant en son particulier.

Item, je donne et légue aux pauvres malades de ma paroisse la somme de mil livres une fois payée, laquelle somme sera payée et mise entre les mains de la dame trésorière des aumônes desd. pauvres.

Item, je donne et légue aux Révérens Pères Capucins[1] de la rue Saint Honnoré, la somme de trente livres une

1. Voyez sur les Capucins de la rue St-Honoré et sur les Jacobins, leurs voisins, la 8[e] édition de G. Brice (1725). T. I, p. 263 et 285.

fois payée, pour participer à leurs prières, parce que j'ay l'honneur d'estre de leur filiation.

Item, je donne et légue aux Révérends Pères Jacobins de la rue Saint Honnoré, la somme de trente livres une fois payée, pour qu'ils se souviennent de moy en leurs prières, comme estant de la confrairie du Saint Rosaire.

Item, je donne et légue à mon fillot Armand Lesir, fils de Charles Lesir, maître cordonnier, la somme de quarante cinq livres une fois payée.

Item, je donne et légue à ma fillolle Claude Legris, fille de Louis Legris, charpentier, la somme de quarante livres une fois payée, et, au cas que lad. enfant meure auparavant moy, je luy substitue son père ou sa mère pour recevoir la susditte somme de 40 ᵗᵗ dont je leur fais don.

Item, je donne et légue à Magdeleine Lasire[1], ma servante, pour ses bons services et par dessus ses gages, la somme de six cens livres une fois payée.

Plus, je donne et légue aussy à lad. Magdeleine mon lit où je couche, garny de ses rideaux, de mattelas, lit de plume, traversin, draps et les trois couvertures.

Item, je donne et légue à Catherine Laurent, aussy ma servante, pour ses bons services et par dessus ses gages, la somme de trois cens livres une fois payée.

Plus, je donne et légue à lad. Catherine Laurent le lit où elle couche, garny de ses rideaux de futaine blanche, lit de plume, mattelas, draps et deux couvertures; un des rideaux dud. lit est dans un coffre, lequel rideau luy sera donné.

Item, je donne et légue aux deux susdittes Magde-

1. Ne serait-ce pas une parente du filleul de Claudine, Armand Lesir, nommé un peu plus haut?

laine et Catherine Laurent tous mes habits, tant de soye que de laine, et tout ce qui se trouvera en deppendre, comme aussy tout mon linge servant à mon corps et qui est enfermé dans le coffre où j'ay accoutumé de le tenir, et généralement tout ce qui se trouvera dans led. coffre; car, pour cet effet j'y ay mis ce qui y est, lesquels habits et linge elles partageront entre elles amiablement, et, pour les y obliger, bien que le tout ne soit pas de grande valeur, j'ordonne qu'en présence l'une de l'autre ladite Magdelaine fera le partage et laditte Catherine choisira la première.

Item, je donne et légue à chacune un coffre qui sont les deux meilleurs, sçavoir à Magdelaine Lasire susdite, le grand coffre à couvercle plat fermant à deux clefs à ses pièces, et à la susdite Catherine Laurent l'autre coffre à couvercle plat, fermant la clef à double roue[1].

Item, j'ordonne et entend que les legs ci-dessus que je leur fais ne leur soient point disputez, ny la dellivrance d'iceux différée parcequ'elles sont pauvres filles; mesme j'ordonne que l'argent que je leur légue leur soit mis en main propre bien qu'elles ne fussent pas en aage de majorité. Néantmoins, tout ce que dessus est à condition que l'une et l'autre soient à mon service au jour de mon déceds, et, cas advenant qu'il n'y en eut qu'une à mon service, à celle-là sera donné par entier mes habits et linges cy-dessus mentionnez.

Et, pour fournir et satisfaire aux frais des legs cy-dessus, sera vendu, le plus tost que faire ce pourra, mon contract de cinq mil livres de principal que j'ay sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, lequel contrat est dans mon cabinet d'ebeine avec mes autres papiers, après lesquels

1. A double tour.

legs et frais de mon enterrement payés, j'entends que le surplus de l'argent dudit contrat appartiendra à mon héritier nommé cy-après.

Item, je donne et légue à ma fillele Claude Charmetton, fille de Monsieur *Charmetton*[1], sculpteur, rue Saint André-des-Arts, une des deux écuelles à oreille d'argent que j'ay, et par bonne amitié que je luy porte.

Item, je donne et légue à Monsieur André Pralard, marchand libraire rue S[t] Jacques, mon petit cousin, un tableau de la main de mon oncle peint sur marbre noir[2], une Vierge et Jésus qui tient un oyseau au bout d'un fil, ledit tableau dans une boeste, n° 31.

Item, je donne et légue à Monsieur Claude Brouet, advocat au conseil, mon petit cousin, un tableau de la main de mon oncle, peint sur marbre noir, un S[t] Jean et son agneau à qui Jésus donne des fleurs; ledit tableau dans une boeste, numéro 33.

Item, je donne et légue à damoiselle Catherine Brouet, fille de feu Monsieur Gabriel Brouet, ma petitte cousine, un tableau de la main de mon oncle, peint sur marbre noir, une Vierge et Jésus à qui S[t] Jean présente un nid d'oyseau; led. tableau dans une boeste, n° 32.

Item, je donne et légue à M. Hierome Payel, advocat

1. *Christophe Charmeton* appartenait à une famille d'artistes lyonnais liés de longue date avec les *Stella*. *Georges Charmeton*, le frère du sculpteur nommé ici, était peintre; il avait étudié sous *Jacques Stella* avant de s'établir à Paris. Christophe, marié en 1682, eut sept enfants, le premier en avril 1684, un autre le 25 novembre 1686, puis le 21 novembre 1691; mais nous ignorons quelle est la date de la naissance de Claude Charmeton, la filleule de *Claudine Stella* (voy. Dict. de Jal).

2. Cette particularité pourra peut-être servir à faire retrouver quelques tableaux non signés de *Jacques Stella*. Il est à noter que *Stella* paraît avoir fréquemment remplacé la toile ou le bois par le marbre.

au Conseil, mon petit cousin, un tableau de la main de mon oncle, peint sur marbre noir, une Vierge, Jésus, Ste Elisabeth qui tient Saint Jean; ledit tableau dans une boeste, nº 34.

Lesquels tableaux sont tous dans la petitte chambre nattée[1], sur la planche qui est tout en hault.

Item, je donne et lègue à Messieurs Pierre et Jean Souppat frères, marchands libraires à Lion, mes petits cousins, tous mes livres d'architecture et d'histoire, tant in-folio qu'autre grandeur, contenus dans l'inventaire que j'en ay fait, depuis le numéro 139 jusqu'au numéro 189, qui sont les in-folio, les in-quarto, in-douze, in-seize, n'estant pas numerottez, mais seulement inventoriez, lesquels livres ils se partageront eux-mêmes également entre eux deux.

Item, je donne et lègue à M. Guillaume de Masso[2], marchand libraire à Lion, mon cousin issu de germain, deux tableaux de la main de mon oncle, l'un hault de deux pieds sur trois, une Vierge et St Joseph qui tient le petit Jésus, un ange à genoulx qui tient un panier de raisin et fruit, les figures dans un paysage, nº 11.

L'autre tableau aussy de la main de mon oncle, une Vierge, assise à bas[3], tient le petit Jésus, St Joseph tient un raisin, les figures dans un paysage, nº 15. Ils ont tous deux leur bordure dorée.

Item, je donne et lègue à M. Claude Perichon, mon

1. On se souvient des vers de la ballade de Villon :

Sur mol duvet, assis ung gras chanoine,
Lèz ung brasier, en chambre bien nattée...

Pour appeler ainsi une chambre, il fallait qu'il y eût des nattes sur les murs et non pas seulement sur le plancher.

2. Sans doute de la famille des graveurs lyonnais dont nous avons parlé plus haut (voy. p. 2).

3. C'est-à-dire assise par terre, sur le sol.

cousin issu de germain, deux tableaux, tous deux de la main de mon oncle, chacun de trois pieds de hault sur quatre, représentant Salomon qui reçoit la reyne de Saba, nº 1. L'autre tableau, le mesme Salomon qui donne de l'encens aux idoles, nº 2. Leurs bordures ne sont pas dorées.

Item, je donne et légue aussy à mond. cousin Claude Perichon un tableau d'un pied de hault sur un pied et demy de long, peint de la main de mon oncle, une Vierge qui tient Jésus demaillotté devant le feu, un Ange fait la bouillie, ledit tableau appellé le « petit ménage, » nº 16. Sa bordure est dorée.

Plus, je donne et légue à mondit cousin Perichon un tableau de trois pieds et demy en haulteur, sur deux et demy, original du *Poussin :* des femmes qui se baignent. Sa bordure est dorée.

Item, je donne et légue à M. Pierre Perichon, notaire à Lyon, et y demeurant, frère du susdit, mon cousin issu de germain, un tableau hault de quatre pieds sur cinq, peint de la main de mon oncle, représentant un Christ servy au désert par les anges, nº 5. Sa bordure est dorée.

Item, je donne et légue à M. *Michel de Masso*[1], graveur, demeurant à Lion, mon cousin issu de germain, touttes mes planches de cuivre gravées tant par mes sœurs que par moy, ensemble toutes les impressions desdittes planches, selon que tout est marqué en l'inventaire que j'en ay fait; et vray est-il que le nombre des impressions ne se trouvera pas juste au susdit inventaire à cause de la vente journalière qui s'en fait.

1. Ni Nagler, ni l'abbé Zani, ni Leblanc, ne parlent de ce graveur.

Plus je luy donne, au susdit sieur *Michel de Masso*, tous mes livres d'estampes reliées, contenus aud. inventaire, depuis le nº 45 jusqu'au nº 138. Je luy donne aussy les trente tableaux de la Passion de Notre Seigneur peints par mon oncle, que j'ay commencé à graver, le priant de les finir de graver, ou les faire graver par les plus habilles qu'il poura, ou de les vendre à Paris pour cet effect[1].

Item, je luy donne aussy, à mondit cousin *Michel*, les vingt-deux dessins de la vie de la Sainte Vierge[2] faits de la main de mon oncle qui sont très finis, lesquels sont avec leur traité[3] dans un petit portefeuille de parchemin d'environ seize poulces de hault sur dix; ledit portefeuille nº 8.

Item, je donne et légue à M. *Simon de Masso*[4], peintre, frère du susdit, demeurant à Lion, mon cousin issu de germain, tous mes desseins, tant antiques que de mon oncle, de mon frère ou de moy, contenus au susd. inventaire, depuis le nº 1 jusqu'au nº 37, excepté le nº 8 qui contient les vingt-deux desseins de la vie de la Vierge, dont j'ay disposé cy-dessus, auquel article je

1. Mariette nous apprend dans son *Abecedario,* t. V, p. 263, que *Michel de Masso* ne se hâta pas de satisfaire aux derniers vœux de sa cousine. En 1725, il vendit les planches à un marchand de Lyon. Elles passèrent ensuite entre les mains de Mme *Jean* et de *Jombert;* elles existent encore aujourd'hui. *Claudine Stella* n'eut le temps de graver avant sa mort que douze sujets.

2. *Félix Polonzani,* qui vivait au milieu du XVIIIe siècle, a gravé une suite de la vie de la Vierge formant 23 planches avec le titre. C'est évidemment celle dont il est ici question, bien que la composition, sur les planches de *Polanzani,* soit attribuée au *Poussin.*

3. C'est-à-dire le texte explicatif.

4. Encore un artiste lyonnais dont on ne sait plus rien aujourd'hui.

n'entends point déroger, parce que ce sont desseins pour graver.

Item, je donne à mond. cousin *Simon* touttes mes estampes, tant de *Marc Antoine* qu'autres maîtres anciens, touttes les autres estampes de graveurs modernes qui sont dans les tiroirs, depuis le nº 38 jusqu'au nº 44.

Plus, je luy donne aussy touttes les couleurs et tous les outremer[1] qui sont dans une boeste qui est dans le cabinet d'ebeine qui est dans la grande chambre, et générallement tout ce qui se trouvera de peinture, selon que je l'ay descrit aud. inventaire.

Item, j'ordonne et entends que tous les legs cy-dessus que j'ay faits à mes deux cousins, *Michel* et *Simon de Masso*, sont à condition qu'ilz payeront chacun la somme de cent cinquante livres à leur sœur *Claudine de Masso*, ma filleule, lesquels payemens ils luy feront

1. On sait la rareté et le prix de l'outremer; souvent les peintres avaient bien de la peine à s'en procurer, même en le payant fort cher. On en tirait des pays les plus éloignés. J'ai rencontré dans les papiers de la Maison du Roi une correspondance du Directeur des Bâtiments, en 1788, constatant qu'il avait fait venir de Russie, par l'entremise du comte de Choiseul Gouffier, ambassadeur à Constantinople, une certaine quantité de lapis pour fabriquer de l'outremer; mais l'intermédiaire fut trompé et le Directeur des Bâtiments se plaint qu'on lui ait remis, à la place de lapis, du smalt qui, quoique très-beau, vaut à peine 12 livres l'once. L'outremer se vendait de 50 à 250 liv. l'once (l'once équivaut à 30 grammes; ainsi l'outremer valait environ de 850 à 4250 livres les 500 grammes).

Dans un autre carton du même fonds j'ai trouvé une lettre du 8 décembre 1786, signée Sauvage, proposant à M. d'Angiviller, pour la restauration des tableaux du Roi, 56 onces d'outremer provenant du sieur Boilleau, marchand de tableaux, qui l'avait fabriqué lui-même (c'est sans doute le peintre du duc d'Orléans), aux prix suivants : 10 onces de première qualité à 250 liv. et le reste en diminuant jusqu'à 50 liv. (voy. Arch. nat. O[1] 1914).

Nous publions en appendice, à la suite des documents concernant *Claudine Stella*, plusieurs lettres curieuses, toutes relatives à la rareté de l'outremer, trop longues pour être mises en note.

citost que lesd. legs leur auront esté mis ez mains, laquelle somme je donne à mad. cousine à prendre sur iceux. J'entends les deux sommes faisant en tout trois cens livres.

Item, je donne et légue à madame Marie-Anne Molandier, femme de M. Servant, officier de la douanne, ma cousine germainne, demeurant à Lion, mon tableau du Frappement de Rocher[1], original de *Poussin* avec sa bordure.

Je luy donne aussi mon tableau de Moyse exposé par son père et sa mère[2], original du *Poussin,* pour en jouyr et user comme de chose à elle appartenante.

Et, quant au surplus du restant d'uns chacuns mes biens, je les donne et légue à madame Anne Molandier, femme de Joseph de Lacroix, marchand tailleur d'habits, sœur de la susditte, ma cousine germaine, demeurant à Lion, sçavoir : mon tableau du Crucifiement de Notre Seigneur avec sa bordure, original du *Poussain*, ensemble les deux autres tableaux originaux du *Poussin,* sçavoir : Saint Pierre, Saint Jean guérissant un boiteux[3],

1. *Claudine Stella* a gravé au burin le tableau du *Poussin* représentant Moïse frappant le rocher (1687). Cette planche appartient maintenant à la Chalcographie du Louvre (n° 965 du catal., prix 6 fr.).

2. « Moyse exposé sur le Nil, en deux feuilles gravées en 1672 et à l'eau-forte d'après Nic. Poussin par Cl. Stella, » dit Mariette dans son Abecedario imprimé, t. V, p. 267. Et il ajoute que la planche portait ce renseignement : « Ex Musæo Ant. Stella Parisiis. » Voy. le n° 962 du Catalogue de la Chalcographie où les deux planches se vendent ensemble 8 fr.

3. *Claudine* a aussi gravé ce tableau du *Poussin.* Le Cabinet des Estampes possède quatre états différents de cette planche. Sur le premier, à gauche : *N. Poussin pinxit;* au milieu : *Ex Musæo Ant. Stella Parisiis;* à droite : *Claudia Stella sculpsit et excud. cum privil. Regis* 1679. — 2e état : Armes au milieu, la signature de Claudine a été transportée à gauche. — 3e état : Armes effacées, adresse de Gantrel au milieu, en bas. — 4e état :

le second : Vénus qui montre des armes à Enée, et générallement tous les autres tableaux, tant de *Raphael*, *Giulle Romain*, *Titien, Carache, Guide,* tous ceux de la main de mon oncle, ensemble mon contract de six mil livres de principal que j'ay acheté de cette ville et arrérages qui seront deus, tout ce que j'ay de vaisselle d'argent, bagues et autres, argent monnoyé, meubles, linge, générallement tout ce qui se trouvera dans la maison et tout ce qui peut m'appartenir dont je n'ay point disposé cy-dessus, la nommant et substituant mon héritière universelle, en considération qu'elle est l'aisnée et chargée d'enfans, à condition qu'elle n'en disposera qu'en faveur de ses enfans à chacun égallement.

Item, je veux et ordonne que tous les legs cy-dessus soient remis et dellivrez entre les mains de ceux à qui je les fais, ou à ceux commis par eux en leur propre état et nature sans qu'il en soit fait aucune vente, laquelle ils feront eux-mesme, sy bon leur semble, chacun en son particulier, ny autre inventaire, mesme à la levée de scellé, sy il est mis; mais j'ordonne que lesd. légataires s'en tiendront à la vériffication qui leur sera faitte sur l'inventaire cy-joint que j'ay fait et escrit de ma main pour leur servir et évitter la dépense, et, après la réception de leurs dits legs, qui leur sera faitte le plus tost que faire ce pourra, ils en déchargeront purement et simplement les exécuteurs, sans autre forme de justice.

Et, sy quelqu'uns de mes parens cy-nommés venoient à mourir auparavant l'exécution de ce mien testament, j'entends et ordonne que le legs que je luy faits passera à ses enfans, chacun égallement.

L'adresse de Drevet a remplacé celle de Gantrel. Cette planche se trouve aujourd'hui à la Chalcographie du Louvre (n° 972 du cat., prix 6 fr.)

Et, à l'égard de mes autres parens qui ne sont point icy nommez, je leur donne à chacun cinq sols, payables lorsqu'ils auront fait apparoir de leurs droits.

Enfin je prie un chacun de mesdits parens de recevoir de bon cœur ce que je leur donne de bonne volonté. Néantmoins, pour oster tout sujet de procès, sy quelqu'un d'iceux légataires ne se contente pas de ce que je luy donne et qu'il veuille intenter contre ce mien testament ou contre les autres légataires, en ce cas, je veux et ordonne que le legs que je luy faits luy soit osté et donné à tous les autres légataires, pour en partir la valeur entre eux, et qu'il demeure privé et déchu de l'avantage que je luy faisois.

Et pour exécutter et accomplir ce mien présent testament, je nomme et élis M. Payel, mon cousin cy-dessus nommé, et M. *Charmeton,* maistre sculpteur, cy-dessus nommé, amy de la maison, ès mains desquels je me suis dessaisy à cet effet de mes biens, voulant qu'ils en soient saisys suivant la Coutume de Paris, les priant d'agir conjointement à l'exécution de ce que dessus et d'en avertir mes parens de Lion le plus tost qu'ils pouront; et, pour reconnoissance de la peine que j'espère qu'ils prendront, je donne à M. Payel, mon cousin, outre le tableau cy-dessus nommé, un tableau hault de quatre pieds sur cinq, peint de la main de mon oncle, représentant une Vierge, fuitte en Egipte, il y a des enfans qui prennent des lapins, nº 4, et la somme de quatre cens livres.

Et à M. *Charmeton,* je luy donne deux tableaux, l'un hault de huit poulces sur sept, de la main de mon oncle, peint sur marbre noir, une Vierge qui donne la mamelle à Jésus, ledit tableau dans une boiste, nº 30. L'autre tableau haut de deux pieds et demy sur deux : une

Vierge à moitié corps coëffée à l'Egiptienne qui baise son fils, n° 13, sa bordure est dorée; et aussy de plus la somme de quatre cens livres; lesquelles deux sommes de quatre cens livres seront payées par ma cousine Lacroix et prises sur sa part.

Finablement déclarant et assurant ne devoir aucune chose, par escrit ny autrement, revocquant et annullant touttes autres donation, testamens ou codicilles précédent celuy-cy auquel je m'arreste; achevé d'escrire cejourd'huy le vingt-trois may M VI$^{c}$ quatre vingt treize, avant midy, en mon cabinet dans l'appartement des Galleries du Louvre où je suis demeurante, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, et, après y avoir bien pensé, je l'ay signé de mon seing, ainsy signé : CLAUDINE BOUZONNET STELLA;

*Et au-dessous est escrit ce qui ensuit :*

Dieu m'ayant fait la grâce de vivre encore jusques à présent, et, ayant releu et considéré ce mien présent testament, et n'y trouvant rien à changer ny expliquer, autant que besoin est je le ratiffie et confirme en tous et chacuns de ses articles; la presente ratiffication faitte cejourd'huy quatrième septembre M VI$^{c}$ quatre vingt quatorze. Signé : CLAUDINE BOUZONNET STELLA;

*Et ensuitte est encore escrit ce qui ensuit :*

Et le trente unième et dernier jour d'aoust M VI$^{c}$ quatre vingt dix sept, sur les deux heures de rellevée, est comparüe par devant les conseillers du Roy, notaires garde-nottes de Sa Majesté au Chastelet de Paris, soubsignez, damoiselle *Claudine Bouzonnet Stella*, fille majeure, jouissante de ses biens et droits, demeurant à Paris aux Galleries du Louvre, paroisse Saint Germain

l'Auxerrois, estante en parfaitte santé, allant et venant par la ville à ses affaires, saine d'esprit, mémoire et entendement, ainsy qu'il est apparu ausdits notaires soubsignés par ses parolles et actions, laquelle a reconnu et confessé avoir escrit et signé de sa main son testament cy-dessus et devant escrit, en datte du vingt-trois may M VIc quatre vingt treize, par elle confirmé par son escrit estant au bas, du quatre septembre M VIc quatre vingt quatorze, qu'elle dit aussy avoir signé de sa main, ledit testament contenant trois feuillets, le présent compris, duquel lecture luy a esté faitte à sa réquisition par l'un desdits nottaires soubsignez, l'autre présent, qu'elle a dit avoir bien entendu à iceluy.

## II.

*Double de la sentence intervenüe au Chastelet, le douzième novembre M VIc quatre vingt dix sept entre ledit sieur Payel et* Charmeton, *en ladite qualité d'exécuteurs testamentaires, d'une part, et Joseph de La Croix, maître tailleur d'habits, demeurant à Lion, et Anne Molandier, sa femme, légataire universelle de la ditte deffunte damoiselle* Claudine Bouzonnet Stella, *dont elle estoit cousine germaine, et en cette qualité la plus proche à se dire et porter son héritière, par laquelle exécution dudit testament a esté ordonnée en tout son contenu, et en conséquence deslivrance a esté faitte de tous les legs y mentionnés* [1].

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Charles

1. Nous laissons à la suite du testament les deux sentences qui en assuraient l'exécution et qui sont transcrites à la suite de la copie de ce testament.

Denis de Bullion, chevalier, marquis de Gallardon, seigneur de Bonnelles, Bullion, S[t] Simon, Montloüis et autres lieux, conseiller du Roy en tous ses conseils, et garde de la Ville, Prevosté et Vicomté de Paris, salut. Sçavoir faisons que, sur la requeste faitte en jugement devant nous et les gens tenans le siège au Parc civil du Chastelet de Paris par M[e] Nicolas Ducret, procureur de M[e] Hierosme Payel, advocat au Parlement et ès conseils du Roy, et de *Christophle Charmeton,* bourgeois de Paris, exécuteurs du testament de damoiselle *Claudine Bouzonnet Stella*, fille majeure, demandeurs affin d'exécution dudit testament suivant leur exploit fait par Charpentier, huissier priseur, le 26 octobre, controllé à Paris par Ruffas le 29, présenté le 6 de ce mois, contre M[e] François Roger, procureur de Joseph de la Croix, maître tailleur d'habits à Lion, et Anne Molandier, sa femme, légataire universelle de lad. damoiselle *Stella,* dont elle estoit la cousine germaine, et en cette qualité la plus proche à se dire et porter son héritière, deffendeur, partyes ouyes, lecture faitte du testament olographe du 23 may 1693 reconnu par devant Marchand et Ogier, notaires, le 31 aoust dernier, partyes ouyes, nous ordonnons que ledit testament sera exécuté selon sa forme et teneur, et en conséquence avons, tant aux sieurs Payel et *Charmeton* qu'à tous légataires particuliers denommez aud. testament, fait deslivrance des legs y mentionnez, tant en espèces que deniers, quoy faisant, en demeureront bien et vallablement deschargez, seront lesd. sieurs Payel et *Charmeton* remboursez de leurs frais par préférence sur ladite succession et ce qu'ils pourront employer dans les frais de leur exécution testamentaire, ce qui sera exécuté sans préjudice de l'appel. En témoin de quoy nous avons fait sceller ces

présentes qui furent faittes et données par messire Jean Le Camus, chevalier, conseiller du Roy en tous ses conseils, maître des requestes ordinaire de son hostel et lieutenant civil tenant le siège, ce mardy 12 novembre 1697, collationné, signé : Gendron avec paraphe.

## III.

*Double de la sentence intervenüe au Chastelet, le 27 novembre 1697, par laquelle il a esté ordonné que lesd. sieurs Payel et* CHARMETON *seroient tenus de rendre compte ausd. de la Croix et sa femme de leur exécution testamentaire.*

A tous ceux qui ces presentes lettres verront, Charles Denis de Bullion, chevalier, etc., etc..... Salut. Sçavoir faisons que, sur la requeste faitte en jugement devant nous et les gens tenans l'audience au Parc civil du Chastelet de Paris par Me Ducret, procureur de Me Hierosme Payel, advocat au Parlement et ès conseils du Roy, Christophle *Charmeton*, bourgeois de Paris, exécuteurs du testament de damoiselle *Claudine Bouzonnet Stella,* demandeurs aux fins de leur requeste verballe, signiffiée le 22 du présent mois, tendante affin d'audition de compte de leur exécution testamentaire contre Me François Roger, procureur de Joseph de la Croix, maître tailleur d'habits à Lion et Anne Molandier, sa femme, légataires universels de ladite damoiselle *Stella,* partyes ouyes, nous disons que les partyes de Ducret seront tenues de rendre compte à celles de Roger de leur exécution testamentaire par devant le commissaire Regnault qu'à ce faire commettons, pour, ce fait, estre ordonné ce qu'il appartiendra, ce qui sera exécuté sans préjudice de l'appel. En témoin de ce nous avons fait

sceller ces présentes, qui furent faittes et données par Mre Jean Le Camus, chevalier, conseiller ordinaire du Roy en tous ses conseils et lieutenant civil tenant le siège, ce mercredy 27 novembre 1697. Signé, par collation : Gendron, avec paraphe.

---

## IV.

*Description et Inventaire fait et écrit par moy soussigné des Tableaux, Desseins, Estampes et Livres composent mon Cabinet. Ensemble de mes Planche gravé et impression d'ycelle, ensuite des meubles et autre choses à moy appartenant et qui sont présentement dans la maison.*

Les numéros sont collés au dos de chaque tableau.

Premièrement les tableaux de la main de monsieur *Stella,* mon oncle :

N° 1. Un tableau de 4 pieds sur 3 de haut : Salomon qui reçoit la Reyne de Saba; bordure blanche.

2. Un tableau de pareille grandeur : Salomon qui donne de l'encens aux Idolles; bordure blanche.

3. Un tableau de 3 pieds et demi sur 5 de long : un Bain de Diane; bordure doré. 400ᴴ [1]

1. Les prix ont d'abord été marqués au crayon, puis repassés à l'encre sur l'original. On observera que la testatrice s'est abstenue d'évaluer les objets légués. On a vu qu'elle laissait les nos 1 et 2 à Claude Perichon, son cousin, le n° 4 à Payel, son exécuteur testamentaire, et le n° 5 à un autre cousin, Pierre Périchon; les nos 11 et 15 à Guillaume de Masso; 13 à C. Charmeton; 16 à Claude Perichon.

4. Un tableau de 4 pieds sur 5 de long : une fuitte d'Egypte; il y a des petit anges qui prène des lapins; sans bordure.

5. Un tableau de 4 pieds sur 5 de long : un Christ servit au désert par les Anges; bordure doré.

6. Un tableau de 4 pieds et demi de haut sur 5 et demi : S^te^ Helène qui fait porter la croix; sans bordure. 300 #

7. Un tableau de 5 pieds de haut sur 6 pieds : Un Christ priant au Jardin des Olives; bordure plate-bande doré, elle n'est pas avec le tableau. 100 #

8. Un tableau de 2 pied de haut environ sur 3 : Tarquin qui veu forcer Lucrèce; bordure blanche. 60 #

9. Autre tableau de mesme grandeur : la femme de Putiphar qui solicite Joseph; bordure blanche. 60 #

10. Douze petit tableaux d'un pied chacun sur 1 et demi : tous histoire de Venus et Cupidon; bordure blanche, partie desdit tableaux sont dans une fausse porte derrière la tapisserie à la grand chambre; estimé les douze. 300 #

11. Un tableau de 2 pied sur 3 de long : une Vierge dans un paysage, S^t^ Joseph tien le petit Jésus, un Ange à genoux tien un pagnié de fruict; bordure doré.

12. Un tableau de 2 pied et demi de haut sur 2 : une Vierge à moitié corp qui tient Jésus qui a un chardonneret sur une cerise; bordure doré. 100 #

13. Autre tableau de mesme grandeur : une

Vierge coeffé à l'Egyptienne qui tien Jésus qui la baise; bordure doré.

14. Un tableau de 1 pied et demi de haut sur 2 pieds et demi : les 3 Maries au sepulchre voyant le saint suaire, bordure doré. 60 #

15. Un tableau de 1 pied et demi de long sur 2 et demi : une Vierge assise à bas dans un paysage, figures entière, S^t Joseph donne un raisin au petit Jésus; bordure doré.

16. Un tableau de 1 pied de haut sur 1 et demi : une Vierge qui tien Jesus démaillotté devant le feu, un Ange fait la bouillie, ledit tableau appellé « le petit ménage; » bordure doré.

17. Un tableau de 2 pied de haut environ sur 1 et demi : Un Crucifix, la Vierge, S^t Jean, la Magdelene et des Anges; bordure doré. 60 #

18. Un tableau de 1 pied sur 1 et demi : la Vierge, S^te Helizabeth qui tient le petit S^t Jean qui baise Jésus; bord. doré. 50 #

19. Un tableau de 1 pied sur 1 et demi : Jésus appuyé sur un agneau, S^t Jean luy présente des fleurs; bord. doré. 40 #

20. Un tableau de mesme grandeur : une Vierge, S^t Joseph, le petit Jésus tien une pomme; bord. doré. 40 #

21. Un tableau de 1 pied et demi de haut sur 2 : une Vierge, Jésus qui espouse S^te Catherine; bord. noire. 80 #

22. Un tableau de 1 pied et demi sur 1 : une Vierge qui adore Jésus qui dort; bord. blanche faite par ma mère. 50 #

23. Un tableau de pareille grandeur, il est

dans une boîte : une Vierge dans l'adoration et Jésus qui dort; bord. doré, ledit tableau fait pour ma tante. 55 ♯

24. Un tableau de 1 pied de haut sur 1 et demi : un petit Jésus qui dort entourez d'Anges; bord. doré. 30 ♯

25. Un tableau de 2 pied de haut sur 1 et demi : un Christ flagellé montrant ses playes; bord. noire. 25 ♯

26. Un tableau de 5 pied de haut sur 3 : Horace Coclès qui se jette dans l'eau ayant fait coupper un pont; sans bord. 15 ♯

27. Un tableau de 2 pied et demi sur près de 2 : le Portrait du Roy Louis XIIII enfans; bord. doré. 10 ♯

28. Un tableau de 2 pieds et demi de haut sur 2 : une Vierge qui tient Jésus faite en broderie d'or sur une moire d'or. Et au bas est brodé : *Monstra te esse matrem;* bord. doré.

29. Un tableau de 16 pouce de haut sur 10, peint sur bois de cèdre : un Crucifix, la Vierge, St Jean, Ste Magdelene, des petits Anges; bordure doré, ledit tableau dans une boîte[1].

Les cinq tableaux suivant enfermé dans des boite sont dans la petite chambre tout en haut nattée par bas, sous un banc dessous le pulpitre :

30. Un tableau peint sur pierre de paragon[2]

1. Légué à Desmoulins, confesseur de Claudine. Voy. le Testament reproduit ci-dessus, p. 10.

2. Stella peignait fréquemment sur marbre et, dans ce cas, les veines formaient le fond du tableau, ainsi qu'on peut le voir dans son tableau conservé au Louvre : Jésus-Christ recevant la Vierge

ou marbre noir, de 8 pouce de haut sur 7 : une Vierge qui donne la mamelle au petit Jésus, peint par mon oncle; ledit tableau dans une boîte, bord. doré[1].

31. Un tableau peint sur marbre noir, de 12 pouce de haut sur 8 : une Vierge et le petit Jésus qui tien un Oyseau au bout d'un fil; ledit tableau dans une boîte, bord. doré[2].

32. Un tableau peint sur marbre noir, de 12 pouce sur 9 : une Vierge et Jésus, S^t^ Jean présente un nid d'oyseaux; ledit tableau dans une boîte, bord. doré[3].

33. Un tableau peint sur marbre noir, de 11 pouce en quarré : un petit Jésus appuyé sur un Agneau et S^t^ Jean qui présente des fleurs; ledit tableau dans une boîte, bord. doré[4].

34. Un tableau peint sur marbre noir, de 11 pouce de haut sur 10 : une Vierge et Jésus qui baise S^t^ Jean tenus par S^te^ Helizabeth; ledit tableau dans une boîte, bord. doré[5].

35. Un tableau de 2 pied de haut sur 1 et demi, exquise d'un grand qui est au Carmélite, fauborg S^t^ Jacque : le miracle des Cinq pain multiplié[6]; bord. doré. 25 ᵗᵗ

dans le ciel, peint sur albâtre oriental (n° 501 du catal. de l'Ecole française). J'en vois deux autres sur marbre noir dans le catalogue des tableaux de la Malmaison réimprimé en 1867 à la suite de son histoire de la Malmaison, par M. de Lescure.

1. Légué à Cl. Charmeton.
2. Légué à André Pralard, cousin de Claudine.
3. Légué à Catherine Brouet, fille de Gabriel Brouet.
4. Légué à Claude Brouet, cousin.
5. Légué à Jérôme Payel.
6. G. Brice indique ce tableau dans la 2^e^ éd. de son Guide (1687).

36. Un tableau de 2 pied et demi sur 2 : une Vierge tenant son fils dans la gloire, S[t] Joseph et S[te] Therèse au bas; bord. doré. 25 ᵗᵗ

37. Un tableau de 2 pied et demi de haut sur 3 : une Vierge, Jésus, S[t] Joseph et deux Anges, ledit tableau resté esbauché; bord. sans doré.

38. Un tableau de 1 pied et demi sur 2 : un Christ que on met au Sepulchre, resté esbauché; sans bordure.

39. Un tableau de 2 pied sur 3 : un plat de fruict, resté aussi esbauché; sans bord.

40. Un tableau de 1 pied de haut sur 2 et demi : une Vierge qui a le pied sur un Vase; S[t] Joseph tien un compas, coppie apprès M[r] *Poussin;* bord. doré.

Les 30 tableaux de la Passion de Nostre Seigneur[1], haut d'un pied chacuns dans une bordure blanche, lesquels tableaux j'ay commencé à graver.

*Dans la grande chambre il y a un petit cabinet dans le gros mur proche la fenestre dans lequel il y a ce qui suit :*

41. Un regard sur deux petit fond de bois : le Christ peint par M. *Stella* et la Vierge par

C'était le premier à main gauche en entrant (t. II, p. 69). Voy. aussi l'éd. de 1725, t. III, p. 96. La même église possédait un autre tableau de *Stella* représentant la Samaritaine.

1. Ce sont les tableaux de la Passion que Claudine avait entrepris de graver et dont les estampes passèrent longtemps pour des reproductions des œuvres du Poussin, comme on l'a dit (p. 3 et 4).

M. *Stella père*[1], sur la resemblance de S^te Marie major[2]; tous deux bord. noire. 20 ₶

42. Un petit cuivre de la grandeur de la main : une Vierge qui baise Jésus; bord. doré. 20 ₶

43. Un petit fond de fer blanc : un S^t François à moitié corp; bord. doré. 8 ₶

44. Sur albastre de Florance : une Ruine et des lavandière qui se bastent, la Ruine faite par les tatche de la pierre[3]; bord. noire. 8 ₶

45. Sur albastre de Florance : une Assomption de la Vierge; bord. doré, la pierre ovale[4]. 30 ₶

46. Sur albastre de Florance : les Pelerin en Emaü, le tableau petit, bord. doré. 3 ₶

47. Deux petit portrait, l'un de S^t Philippe de Nery, l'autre de B. Felis, capucin; tous deux bord. noire. 4 ₶

48. Un petit S^t Jean sur toille d'or aurore; bord. doré. 6 ₶

49. Un petit tableau sur toille d'or : un Jésus qui dors sur sa croix; bord. noire. 3 ₶

50. Demie aulne de moire d'or verde, sur quois est peint en or un petit Jésus qui dors sur sa croix. 25 ₶

51. Autre moire d'argent blanche, sur quois est de couleur en teinture un petit Jésus cou-

1. Evidemment François Stella, père de Jacques et grand-père de Claudine.

2. C'est-à-dire d'après la peinture de l'église de Sainte-Marie-Majeure à Rome.

3. D'après ce qu'on a vu plus haut, ce tableau serait de Jacques Stella à qui il faut probablement attribuer aussi les n^os 41 et suivants jusqu'à 52 et peut-être jusqu'à 72.

4. Ne serait-ce pas le tableau du Louvre, n° 501, qui est peint sur albâtre oriental et a la forme octogone?

chée sur sa croix et tien sa couronne d'espine. 10 ᵗᵗ

52. Un autre petit bout de moire blanche : une Vierge qui cous, coppie après le *Guide*, peinte aussi en teinture; les 3 susdite estoffe roulée dans un tiroir. 12 ᵗᵗ

*Plus au même lieu il y a une boîte de carton dans laquelle est enfermé ce qui suit, sçavoir : Plusieurs pierre fine de la grandeur d'un écu ou environ.*

53. Sur pierre jaspe : une Vierge tenant son fils; la bordure d'argent en rouleaux et fleurs. 30 ᵗᵗ

54. Sur pierre calcidoine triangle : la face d'un Christ couronné d'espine; bord. d'argent[1].

55. Sur pierre cornaline : un Saint Laurent sur son gril; bord. d'argent.

56. Sur pierre agatte : une Vierge tenant son fils couronné d'estoilles; bord. d'argent. 20 ᵗᵗ

57. Sur pierre jaspe : un St Roch; la bord. d'argent. 20 ᵗᵗ

58. Sur pierre de paragon : un St Nicolas; la bordure d'argent. 18 ᵗᵗ

59. Sur pierre jaspe vert : une Ste Ursulle; la bordure d'argent. 20 ᵗᵗ

60. Sur pierre agatte : une Vierge tenant son fils qui luy présente une pomme; bord. d'argent. 20 ᵗᵗ

61. Sur pierre cornaline : une Ste Catherine; bord. d'argent. 15 ᵗᵗ

62. Sur pierre agatte calcidoine : St Jean et son agneau; bord. d'argent. 20 ᵗᵗ

1. Le papier est déchiré et les chiffres qui se trouvaient à la suite de cet article et du suivant ont disparu.

63. Sur une paste : une Ste Dorothé; bord. d'argent. 12 ᵗᵗ

64. Sur un doublet vert : un petit Jésus qui donne la bénédiction; bord. de jayet avec un cercle d'argent. 12 ᵗᵗ

65. Sur une pierre agatte : une Ste Magdelene à moitié corps; bord. noire avec une boucle d'argent. 20 ᵗᵗ

66. Dans une boîte d'escaille de tortuë : un petit Jésus qui dors sur la cresche, et deux Cherubins. 25 ᵗᵗ

67. Dans une boîte d'escaille de tortuë : un Regard, un Christ et une Vierge, sur mesme fond. 12 ᵗᵗ

68. Dans une boîte d'escaille de tortuë : un Regard douloureus. 10 ᵗᵗ

69. Dans une boîte d'escaille de tortuë : une Vierge tenant son fils. 20 ᵗᵗ

70. Une tablette de cuyr rouge garnie à chasque costé d'une moulure d'argent; dedans[1] est peint une teste de Christ et de Vierge. 15 ᵗᵗ

71. Une tablette, mesme garniture et façon; est peint dedans une Annonciation. 15 ᵗᵗ

72. Sur un petit fond de bois en quarré : une teste de St François prient; bord. doré. 3 ᵗᵗ

*Dans une autre boîte quarré de bois est ce qui suit :*

*Petit tableaux de la grandeur d'une paume de la main, de mon frère[2] et de moy.*

73. Sur cuivre : une Vierge qui donne la

1. C'est sans doute une sorte d'étui renfermant une peinture.
2. Antoine Bouzonnet, dit Stella (1634 — 9 mai 1682), élève

mamelle; la bord. garnie d'une bande d'argent. 12 ₶

74. Sur cuivre : une Vierge et Jésus qui tien un oyseau au bout d'un fil; mesme grandeur et garniture. 12 ₶

75. Sur marbre noir : Jésus, S[t] Jean et la Vierge qui cous; bord. bois de cèdre. 9 ₶

76. Sur un fond de bois : une Vierge assise sur des nuëé; bord. bois de cèdre. 5 ₶

77. Sur un petit fond de bois : S[t] Jean et son agneau; bord. doré. 8 ₶

78. Sur marbre noir : un petit Jésus qui dors sur la cresche; bord. bois de cèdre. 10 ₶

79. De moy, sur marbre noir : une Charité; bord. doré. 20 ₶

80. De moy, sur cuivre : une S[te] Cecille qui chante; bord. doré. 18 ₶

81. De moy, sur marbre noir : une Vierge et Jésus qui dors; bord. doré. 20 ₶.

82. De moy, un tableau de 2 pied et demi de haut sur 2 : un S[t] Martin qui dors et un Christ luy aparoit entouré d'Anges; bord. doré. 40 ₶

83. De moy, un tableau d'un pied de haut; une Vierge, Jésus qui donne la benédiction à S[t] Jean, coppie du *Poussin,* sans bordure. 9 ₶

*Tableaux de la main de mon frère, dans la grande chambre et ailleurs :*

84. Un tableau de 2 pied et demi sur 2 : Moyse tiré de l'eau par la fille de Pharaon; bord. doré. 70 ₶

de Jacques Stella, son oncle. On voit ici que Claudine peignait comme son frère; il est probable qu'elle avait eu, comme lui, son oncle pour professeur.

85. Autre tableau de mesme grandeur : S[t] Jean qui baptise Nostre Seigneur; bord. doré. 70 #

86. Un tableau de 3 pied de haut sur 3 : un S[t] Pierre Martir[1], après *Titien;* sans bord. 30 #

87. Un tableau de 2 pieds de haut sur 3 : Heliodore chassée par les Anges du temple de Hiérusalem, après *Raphael;* sans bord. 30 #

88. Autre tableau de mesme grandeur : Atilas espouventez par S[t] Léon, pape, après *Raphael;* sans bord. 30 #

89. Un petit tableau en long de l'histoire de Spsiché[2], après *Raphael;* sans bord. 12 #

90. Autre petit tableau de mesme grandeur et forme : le festin de Spsiché, après *Raphael;* sans bord. 12 #

91. Un tableau d'environs 2 pied : la Peste en Azo[3], coppié après le *Poussin;* sans bord. 20 #

92. Un petit exquise : S[t] Roch dans la prison, après le *Tintoret;* sans bord. 9 #

93. Un tableau de 3 pied de haut sur 2 : Venize trionphante[4], pour un plat-fond, après *Paul Veronèse;* sans bord. 30 #

94. Autre tableau de mesme grandeur en plat-fond : Jupiter foudroyant des Vices[5] après *Paul Veronèse;* sans bord. 30 #

1. Les originaux du Saint Pierre martyr, récemment brûlé, et des tableaux suivants sont trop connus de nos lecteurs pour qu'il soit besoin de s'y arrêter.

2. D'après les fresques de la Farnésine, à Rome.

3. Les Philistins frappés de la peste que Claudine appelle ici la peste en Azot sont au musée du Louvre (n° 421 du Catal.).

4. Le fameux plafond du palais ducal à Venise.

5. Aujourd'hui au musée du Louvre après être longtemps resté à Versailles.

95. Autre tableau de 2 pieds sur 3 : Pluton qui enlève Proserpine; sans bord. 20 #

96. [Autre tableau de... pied[1]] sur 2 et demi : une Ste Martire qui a un poignard dans le sein, après *Paul Veronèse;* sans bord. 18 #

97. Un tableau de 2 pied et demi sur 3 : un Dieu le père et des Anges, en un rond[2] pour une voûte; sans bord. 20 #

98. Un tableau de 2 pied environt, une exquise : le Couronnement de Charlemagne, après *Raphael;* sans bord. 20 #

99. Un tableau à peu près mesme grandeur : Gallaté, Acis et Poliphème, après *le Poussin;* sans bord. 18 #

100. Autre de mesme grandeur : le Ravissement des Sabines[3], après *le Poussin;* sans bord. 18 #

101. Autre petit tableau en hauteur : des Vertus pour un plat-fond, après *Pietre de Cortone;* sans bord. 5 #

102. Autre petit tableau : Bachus et Arianne, après *Titien;* sans bord. 4 #

103. Autre petit tableau des Sibilles et Prophète[4], après *Raphael;* sans bord. 4 #

104. Un tableau de 2 pied de haut sur 2 et demi : le Crucifiement, coppié après mon tableau du *Poussin;* sans bord. 100 #

1. Le commencement de la ligne qui se trouve tout au bas de la page est enlevé par le frottement.

2. Probablement le Père éternel à mi-corps, qui fait le centre du plafond de la salle Borgia au Vatican et qui est entouré par la représentation de sept planètes.

3. V. n° 435 du Cat. de l'École française du Louvre.

4. Peut-être une copie de la fresque de Santa-Maria-della-Pace à Rome.

105. Autre tableau de mesme grandeur : le Frappement de roché, coppié après mon tableau du *Poussin;* sans bord. 100 #

106. Autre tableau de mesme grandeur : Moyse exposé par son père et sa mère, coppie de notre tableau du *Poussin;* sans bord. 50 #

107. Autre tableau de mesme grandeur : un boiteu guérit par S[t] Pierre et S[t] Jean, coppié après mon tableau du *Poussin;* sans bord. 50 #

108. Autre tableau de mesme grandeur : la naissance de Bachus, coppié par moy après le tableau du *Poussin* que nous avons eu autrefois. 60 #

109. Un petit tableau exquise : Coriolan apaizé par sa mère et sa femme, après le *Poussin;* sans bord. 10 #

110. Autre petit exquise : Achille reconu par Ulice, après le *Poussin;* sans bord. 10 #

111. Un tableau de 2 pied et demis de haut sur 2 : Bachus et Silene, resté esbauché; sans bord.

*Tableaux de differant maistre.*

112. De *Raphael,* un tableau d'un pied en hauteur, sur bois: Venus, Vulcan et des Amours[1], bord. doré. 300 #

113. De *Giulle Romain,* un tableau d'un pied et demi en longueur : Hercule et Athelas soutenant le monde; bord. doré. 700 #

114. De *Titien,* un tableau de 21 pouce en

1. Le Louvre possède un tableau de Jules Romain longtemps attribué à Raphaël qui répond assez à cette succincte description (Voy. n° 296 de l'École italienne).

hauteur : une Nativité et des pasteurs; bord. de noyé. 800 #

115. Du *Carache*, un tableau d'un pied et demi en quarré : une Vierge assise à bas, fuitte en Egypte; bord. doré. 600 #

116. Du *Carache*, un tableau de 16 pouces en hauteur : Venus, Cupidon et un Satire qui luy soutien la jambe; bord. doré. 900 #

117. Du *Corrége*, un tableau de 15 pouce en hauteur: un Christ prient au Jardin des Olives; bord. noire. 300 #

118. Du *Guide*, un tableau de 13 pouce peint sur cuivre : un Christ portant sa croix; bord. doré. 600 #

119. Du *Guide*, un tableau de mesme façon et grandeur : un $S^{t}$ François prient; bord. doré. 300 #

120. Du *Guide*, un tableau de 10 pouce en hauteur : une $S^{te}$ Lucie; bord. doré. 300 #

121. De *Jean Bellin*, un petit fond de bois de 13 pouce : une Teste de Christ; sans bord. 10 #

122. De *Le Maire*[1], un tableau de trois pied et demi de haut sur cinq : une Architecture; sans bord. 200 #

123. De *Gaspre*[2], un tableau de 2 pied en longueur : un Paysage de sa bonne manière; bord. doré. 150 #

1. Il s'agit très-probablement de Pierre Le Maire, dit Le Maire Poussin, à cause de sa liaison avec le grand artiste. Il naquit en 1597 et mourut en 1659. Voy. Cat. de l'Ecole française, $n^{os}$ 334 et 335.

2. Gaspard Dughet, dit le Gaspre ou Guaspre, beau-frère et élève du Poussin, 1613-1675. Il naquit à Rome, y passa toute sa vie et y mourut. On connaît ses paysages qui sont tout-à-fait dans le style du Poussin.

124. De *Gaspre*, un tableau de 3 pied en longueur : un Paysage première manière, les figures un Tobie; sans bord. 30 #

125. Du *Poussin*, un tableau de 3 pied en longueur : un Paysage, il y a un bois, première manière; bord. doré. 80 #

126. Du *Poussin*, un tableau de 3 pied en longueur : un Paysage, il y a des cailloux, première manière; bord. doré. 85 #

127. De *Petit Jean*, dit *Ancelin*[1], un tableau de 4 à 5 pied en quarré : un Roché sans ciel; sans bord. 100 #

128. De *Petit Jean Ancelin*, un tableau de 4 à 5 pied en quarré : un Roché sans ciel; sans bord. 60 #

129. De *Petit Jean Ancelin*, un tableau de 3 pied sur 4 : un Roché; sans bord. 25 #

130. Du mesme *Petit Jean*, un tableau de 3 pied et demi sur 2 et demi : un Roché; sans bord. 18 #

131. De *Vanboucle*[2], un tableau de 3 pied et demi en long : une Corbeille de fruict; bord. sans doré. 60 #

132. De *Senaydre*[3], un tableau de 3 pied et demi : deux grand lièvres morts; sans bord. 25 #

133. Un tableau de 3 pied en quarré, coppié après *Carache :* Venus et les trois Grâce; bord. de bois. 80 #

1. Jal a retrouvé le nom de ce peintre (p. 56) tout-à-fait inconnu aujourd'hui et qui ne figure ni dans Nagler ni dans Zani. Il vivait en 1687 et se qualifiait peintre du Roi.

2. Pierre van Boucle, peintre flamand qui vivait vers 1650 et était mort en 1673 (Zani).

3. Evidemment Snyders, l'ami et le compagnon de Rubens.

134. Un tableau de 3 pied en quarré, coppié après *Carache :* Diane et Calisto[1]; bord. de bois. 80 ₶

135. Un tableau de 2 pied sur 3 : un Paysage, sur le devant est un Tombeau, coppié après *le Poussin;* sans bord. 25 ₶

136. Un tableau de 3 pied coppié après *Carache :* un Paysage, les figures de M. *Stella.* Un retour d'Égypte; bord. doré. 50 ₶

137. Un tableau de 2 pied sur 3 environt : un Paysage, au milieu un grand chemin, coppié du *Poussin;* sans bord. 50 ₶

138. Deux tableaux de mesme grandeur, de 2 pied et demi sur 3 et demi chacun, coppié après *le Poussin :* en l'un, un Orage, en l'autre, un temps serein; tous deux sans bord. (le prix est déchiré).

139. Un tableau de 2 pied sur 3 environt : un Bachanal[2], il y a un homme qui dors dans les genoux d'une femme, coppié du *Poussin.* 15 ₶

140. Un tableau de 2 pied sur 3 : une Vierge dans un paysage, un enfan puyse de l'eau, coppié après M. *Stella;* sans bord. 15 ₶

141. Un tableau de 2 pied : un Baptesme de Nostre Seigneur, coppié après *le Dominiquin;* sans bord. 10 ₶

142. Un tableau de 2 pied : Paris qui emmene Helène, coppié après le *Guyde;* sans bord. 10 ₶

1. Voy. le nº 149 du Cat. de l'Ecole italienne au Louvre : Diane découvrant la grossesse de Calisto.

2. Le Louvre possède deux Bacchanales du Poussin (nºs 440 et 441).

143. Deux petit Paysage d'un pied chacun, coppié après *le Poussin;* tous deux sans bord. 10 #

144. Un autre pareil petit paysage, coppié après le *Titien;* sans bord. 3 #

145. Un petit exquisse d'une Vierge, S[t] François et S[t] Hierome, coppié après *Paul Veronèse;* sans bord. 4 #

146. Un tableu de *Picard*[1] : un fond de bois, un vase de verre où il y a des Tullipes; bord. plate bande. 15 #

147. Un tableau de *Cochi*[2], de Venize, d'un pied en long : un Paysage, les figures Borré qui enlève Oristée; bord. doré. 30 #

148. Quatre tableau, tous à destrampe et paysage, plassé en divers lieu de la maison; sans bord.

149. Dans une bordure doré d'un pied environt sous une vitre, un dessein coloré : un Martire de S[t] Etienne, après *Carache.* 30 #

150. Une petite mignature du Ravicement d'Europe, après *Chauvo*[3]; bord. doré. 8 #

151. Deux petite mignature de *Corneille Polembour*, l'une : un combat, l'autre : un port de mer; bord. noire. 60 #

152. Un petit tableau sur bois : un Pay-

1. Ce n'est ni Bernard ni Étienne Picart, tous deux graveurs et qui n'ont pas peint, mais plutôt *Jean-Michel Picart* que Zani cite comme bon peintre de fruits et qui mourut vers 1669.

2. Parmi beaucoup de peintres italiens qui ont porté le nom de Cocchi, l'abbé Zani n'en cite qu'un appartenant à l'Ecole vénitienne, Ottavio Cocchi qui travaillait en 1680. C'est probablement de lui qu'il est ici question.

3. Ce nom a été surchargé; on lit très-distinctement les deux premières lettres Ch; puis l'a a été corrigé et se réunit à l'u qui vient après. S'agit-il de François Chauveau?

sage, les figures de M. *Stella*, Apollon qui escorche Marcia; bord. doré. 20 ₶

153. Un tableau de 5 pied en quarré : un Trionviral[1] peint par petit Sçaron[2]; sans bord. Il est placé dans l'alée de la porte. 15 ₶

154. Un petit tableau, une Vierge qui cous, coppié après le *Guide*; sans bordure. 10 ₶

Les numéro cy-dessus sont colé derrière chacun des tableau.

Du *Poussin*, un tableau de 6 pied et demi de long et 4 pied et demi de haut : le Crucifiement de Nostre Seigneur[3]; sa bord. n'est pas doré, est démonté. 15000 ₶

Du *Poussin*, un tableau de 6 pied de long sur près de 4 de haut : Moyse qui frappe le Roché[4]; sa bordure n'est pas doré, elle est démonté; et sont ensemble dans une des soupante qui sont à la grand chambre. 15000 ₶

Du *Poussin*, un tableau de 4 pied et demi sur 6 pied et demi de long : Moyse exposé par son père et sa mère[5]; sans bordure. 8000 ₶

1. Serait-ce un Triumvirat?

2. Rien dans Zani, ni à Petit, ni à Scaron. S'agirait-il de Scarron qui, d'après Nagler, avait laissé des peintures?

3. Smith, p. 57, n° 118. Ce tableau, peint en 1646 pour le président de Thou, puis acquis par Stella, a été gravé par Audran. Vendu, en 1794, 504 livres à la vente de sir Lawrence Dundas.

4. Ce tableau est légué, comme on l'a vu, à Marie-Anne Molandier. Voy. Smith, p. 15, n° 28. Ce tableau appartient au musée de l'Ermitage, près St.-Pétersbourg, depuis 1787. Il a été gravé par Claudine Stella et par J.-B. Poilly.

5. Ce tableau est légué à Marie-Anne Molandier. Le musée du Louvre possède deux Moïse sauvé des eaux, catalogués sous les n°s 416 et 417 de l'Ecole française. On sait de source certaine que le 416 était en 1692 dans la collection de Le Nôtre qui fut léguée à Louis XIV par son possesseur. Le n° 417, gravé par Rousselet,

Du *Poussin*, un tableau de 5 pied sur près de 4 de haut: S[t] Pierre et S[t] Jean qui guérice un boiteux; sans bord.[1] 5000 #

Du *Poussin*, un tableau de 3 pied 3 pouce sur 4 et demi de long : Venus qui montre des arme à Enée; sans bord.[2] 4000 #

Du *Poussin*[3], un tableau de 3 pied et demi en hauteur sur 2 et demi : des femmes qui se baignent; bord. doré[4].

Les numéro sont collé derrière chasque Tableaux.

Sur une feuille séparée intercalée dans l'Inventaire se trouve l'observation suivante qui se place naturellement ici :

« J'advertis mes cousins qu'à l'aigard des prix marqué tant aux desseins qu'aux couleurs je n'entant pas qu'il s'i fale tenir precisément; vray est-il qu'ilz ne sont pas

Garnier, Audran, se trouvait en 1709 à Meudon. Serait-ce celui-là que nous retrouvons dans la collection de Claudine Stella en 1693 ? M. Villot a d'ailleurs prouvé que le Poussin avait fait plusieurs répétitions de ce sujet; une d'elles, exécutée pour le sieur Reynon, négociant de Lyon, un des plus grands fabricants d'étoffes de soie et de brocart du règne de Louis XIV, passa ensuite dans le cabinet du marquis de Seignelay; mais le marquis était mort avant Claudine Stella. Il est donc difficile, surtout en l'absence de toute description précise, de déterminer le sort du tableau indiqué ici. Smith cite (p. 7, n° 11) un Moïse exposé sur les eaux qui, après avoir fait partie de la galerie du duc d'Orléans, fut acquis par le comte Temple. Ce serait peut-être celui qui se trouvait à Meudon en 1709.

1. Smith, p. 79, n° 148. Ce tableau, peint en 1655 pour M. Mercier de Lyon, gravé par Cl. Stella, se trouvait en dernier lieu chez W. Wilkins Esq.

2. Smith (p. 105, n° 200) dit que ce tableau, après avoir passé par les ventes Carignan et Robit, fait partie de la collection de lady Clarke of Oak Hill.

3. Dans le testament, ce tableau est légué à Claude Perrichon.

4. Smith (p. 149, n° 291) rapporte que ce tableau fut peint pour le maréchal de Créquy, puis passa dans les mains de Claudine Stella (Voy. Félibien). A partir de ce moment, il le perd de vue.

prisé plus qu'il ne vallent, mais il se faudray acomoder au temp, si il ne devient meilleur qu'il n'est; la prisé servira du moint à distingué les beaux d'avec les médiocre. Si on en offre beaucous moint que la prisé, il les fau garder pour un autre temp.

« Je les advertis aussi, au cas qu'il veuillent vendre, qu'il ne laisse poin défaire les pacquet d'estampes qui ne sont pas de mes impression, ni les pacquet des desseins pour y laisser choisir, ce qu'il ne faut pas permettre.

« J'avertis encor, que pour nul preteste que ce soit ont ne laisse point sortir les tableaux du *Poussin* ni autre, soit pour les faire voir, ou autrement, sans en payer le prix auparavant, car personne n'i a rien.

« Et à l'esgar de leurs prisé desdit tableaux, marquée à un chacun, il ne faut pas les donner à moin si on peut, et surtous ceux du *Poussin;* il les fau rouler dans leurs canon de fer-blanc et les emporter. Leur valleur reviendra toujour. »

*Ensuit les Desseins*[1].

Nos 1. Le beau dessein de *Raphael* représentant la puissance donné à St Pierre par Nostre Seigneur; le dessein sous une glace dans une bordure doré de 1 pied sur 14 pouce. 1000#

2. L'autre dessein de *Raphael* représentant St Paul preschan en Athène; le dessein sous

1. On lit dans la *Description sommaire* (trop sommaire hélas!) *des dessins du cabinet de feu M. Crozat*, par Mariette, 1741 (p. vj de l'*Avis* préliminaire) : « Bientôt il (Crozat) réunit à son cabinet les Dessins que l'illustre Mademoiselle Stella avoit trouvés dans la succession de M. Stella, son oncle, et qu'elle avoit conservés précieusement toute sa vie..... »

une glace dans une bord. doré. Au dos du dessein il y en a un autre sur la mesme feuille, aussi de *Raphael*. Ce dessein est de pareille grandeur que le précédan. 500 ᵗᵗ

Ces deux desseins[1], cy-dessus sont dans la grant chambre.

*Dans la petite chambre tout en haut, natté par bas, est ce qui suit :*

Premièrement, dans un tiroir sous le pulpitre :

3. Un livre relié de 52 feuille[2] couvert de papié marbré avec des attache de rubant de soye, dans lequel livres est collée cent treize dessein, sçavoir :

Au 1er feuillet, le portret d'*Alber Dure*, fait par luy mesme. 10 ᵗᵗ

Au 2e feuillet, un dessein de *Raphael :* la Nativité de la Ste Vierge. 150 ᵗᵗ

Au 3e feuillet, un dessein de *Raphael :* la Présentation de la Ste Vierge. 100 ᵗᵗ

Au 4e feuillet, un dessein de *Raphael :* l'Annonciation de la Ste Vierge. 140 ᵗᵗ

Au 5e feuillet, un dessein de *Raphael :* l'Adoration des trois Roys. 140 ᵗᵗ

1. Évidemment les deux dessins provenant de Coypel, autrefois catalogués au Louvre sous le nom de Raphaël (nos 569 et 573 du livret des dessins de 1841). Mariette en a parlé dans sa lettre sur Léonard (Abecedario, III, 161).

2. Il y aurait sur chacun des dessins qui vont être énumérés à se livrer à de longues et minutieuses recherches pour les retrouver, soit dans les ventes Crozat, Mariette, etc., soit dans les livrets des musées modernes. Nous n'avons pas le loisir d'entreprendre cette étude. Il est malheureux que le livre de 52 feuillets laissé par Claudine Stella ne soit pas arrivé tel qu'il était de son temps au Louvre, où il aurait pu être dépecé sans inconvénient

Au dos duquel cinquiesme il y a deux desseins, le premier papier bleu : une frise d'enfans avec des mitre et livres d'Esglise, de *Perin del Vague;* l'autre de *Raphaël :* une femme nuë qui se tire une espine du pied au crayon rouge. 6 ᵗᵗ

Au 6ᵉ feuillet, deux desseins de *Raphael :* l'un, la coupe de Joseph trouvé dans le sac de Beinjamin; 30 ᵗᵗ

l'autre Beinjamin et ses frères à genoux. 15 ᵗᵗ

Au dos de ce sixiesme, il y a deux desseins de *Raphael*, l'un : une Vierge faite à la plume; 10 ᵗᵗ

l'autre : une femme assise, au crayon rouge[1] 8 ᵗᵗ

Au 7ᵉ feuillet, un dessein de *Parmesan*, après *Raphael :* une Vierge, il y a un chat. 40 ᵗᵗ

Au dos de ce feuillet, il y a un dessein de *Giulle Romain :* les captif amené et prosterné aux pied d'un consul. 60 ᵗᵗ

Au 8ᵉ feuillet, un dessein de *Raphael :* un Christ sortant de son tombeau et plusieurs soldat tumbé à l'entour. 100 ᵗᵗ

Au 9ᵉ feuillet, un dessein de *Giulle Romain :* une Nativité et des Pasteurs. 140 ᵗᵗ

Au dos dudit feuillet il y a un dessein de *Giulle Romain :* des garçon qui rôtissent un porc dans une chaudière. 6 ᵗᵗ

Au 10ᵉ feuillet, deux desseins de *Giulle Romain,* l'un un Silène qui dors; 25 ᵗᵗ

en l'autre, Silène qui bois à une outre. 25 ᵗᵗ

Au dos dudit feuillet deux dessein de *Giulle*

1. Ne serait-ce pas le dessin qui est aujourd'hui au musée du Louvre (nº 317 du Cat.) et qui a passé, dit M. Reiset, par les collections J. Stella, Crozat et Mariette?

*Romain :* tous les deux le Combat des Amasones. 15 ₶

Au 11[e] feuillet, deux dessein de *Giulle Romain,* à l'un : une Cérès et quelques figures; à l'autre : Hylas trevé par les Nayades dans la rivière. 10 ₶

Au dos dudit feuillet il y a deux dessein de *Giulle Romain* dont les figures ne sont pas toute achevé d'umbré. 15 ₶

Au 12[e] feuillet, un dessein de *Giulle Romain :* un Epitaphe. 40 ₶

Au 13[e] feuillet, un dessein de *Giulle Romain :* un des géant peint à Mantouë. 40 ₶

Au dos dudit feuillet, deux dessein de *Giulle Romain*, en l'un : des Dragons, en l'autre : une Diane en son char. 6 ₶

Au 14[e] feuillet, un dessein de *Giulle Romain :* un Jupiter dans les cieux. 25 ₶

Au dos duquel il y a un dessein de *Bassan :* une adoration des Pasteurs. 4 ₶

Au 15[e] feuillet : un homme mourant sur un lict et des figures autour. 6 ₶

Au dos duquel est un dessein fait sur la mesme feuille.

Au 16[e] feuillet est deux dessein, l'un de Meser *Nicols*[1] *:* des femme nuë ; 3 ₶

l'autre de *Louis Carache :* une Venus couché, fait à la plume. 15 ₶

Au dos duquel feuillet est un dessein de *Georges Mantouant*[2] *:* une Venus et Vulcant. 9 ₶

1. Nicolo dell' Abbate.
2. Giorgio Ghisi, dit Giorgio Mantovano.

Au 17e feuillet, un dessein d'*Annibal Carache :* le Poliphème de la gallerie Farnèse. 30 #

Au dos duquel est deux dessein de Baccanal, l'un quarré, l'autre rond. 20 #

Au 18e feuillet sont deux desseins, l'un de *George Mantouan:* Venus et Mars dans les fillets; 4 #

l'autre : Junon et Eole. Il y a écrit : *Quod ego* [1]. 6 #

Au dos duquel est un dessein d'*André del Sarte :* une Visitation de la Vierge. 6 #

Au 19e feuillet, un dessein d'*André Manteigne,* à la plume, de son triomphe. 10 #

Au dos duquel est un dessein de *Perin del Vague :* une Vierge et des Sainct. 10 #

Au 20e feuillet, un dessein de *Parmesan :* une Adoration des Roys. 30 #

Au 21e feuillet, un beau dessein d'*Annibal Carache :* une Vierge pleurante et plusieurs figures, au lointins un Christ portans sa croix. 250 #

Au dos duquel est un dessein ovale : un Combat d'Amasone. 10 #

Au 22e feuillet, un dessein de *Carache :* un Saint moine qui chasse un diable couché sur une pierre. 100 #

Au dos duquel est un dessein du *Guide :* une Vierge sur des nué, tenant son fils. 10 #

Au 23e feuillet, un dessein de *Carache,* un Saint moine à qui un homme présente une bouteille et un pain. 100 #

Au dos duquel est un dessein du *Guide*, une Vierge dans un croissant. 10 #

1. Évidemment il faut lire : *Quos ego...*

Au 24[e] feuillet, un beau dessein du *Guerchin :* un S[t] François à la plume. 70 ₶

Au dos duquel sont deux desseins; l'un: une Vierge tenant son fils sur des nué, et trois petit ange. (déchiré)

L'autre, de M. *Poussin :* une Vierge en Egypte servie par des Anges. (id.)

Au 25[e] feuillet, deux desseins du *Poussin:* une Purification; l'autre: des femme qui dancent. 35 ₶

Au dos duquel sont deux desseins du *Poussin*, l'un : des Nimphe fontaine; l'autre : un Bacanal. 4 ₶

Au 26[e] feuillet, un dessein à la pierre noire du *Poussin :* 3 Apôtres. 15 ₶

Au dos duquel est une feuille contenant 4 desseins, comme bas-relief, figures nuë. 12 ₶

Au 27[e] feuillet, un dessein à la pierre noire du *Poussin :* un homme qui caresse une femme. 20 ₶

Au dos duquel sont deux desseins du *Poussin,* tous deux en bas-relief. 6 ₶

Au 28[e] feuillet, deux desseins du *Poussin*, l'un: deux Aveugles; l'autre : une Adoration des Roys. 15 ₶

Au 29[e] feuillet un dessein du *Poussin :* une bataille de Josuë qui arrette le Soleil. 15 ₶

Au 30[e] feuillet, deux desseins du *Poussin :* des figures en forme de Terme; les deux dessein sont dessinés par derrière, aussi figure de Terme. 6 ₶

Au dos duquel feuillet est un dessein de *Rubens :* une Suzane. 10 ₶

Au 31[e] feuillet est un dessein de *Van Dyck :*

Mars et Hercules captivé par l'Amour. 30 ₶

Au 32e feuillet, un dessein long de *Pietro Wanalste*[1] (*sic*) : l'Enfan prodigue. 6 ₶

Au dos duquel est un dessein de *Giorgio Vasari :* un pape à table dans un refectoir de moine. 22 ₶

Au 33e feuillet, un dessein d'une fontaine. 10 ₶

Au dos duquel est un dessein de *Titien :* un paysage, deux figures exquisée. 3 ₶

Au 34e feuillet, deux desseins de *Titien :* une Vierge à moitié corp sur papier bleu. 6 ₶

L'autre, des figures exquisée qui regardent en haut. 1 ₶

Au dos duquel un dessein sur papier roux, une figure qui dors dans un paysage. 4 ₶

Au 35e feuillet, un de *Lionard da Vinci :* une Teste de furie. 1 ₶

Au dos duquel est un dessein de *Piero Ligorio :* une Vénus et Cupidon à la plume. 2 ₶

Au 36e feuillet, un dessein de *Daniel de Volterre :* une descente de Croix. 3 ₶

Au 37e feuillet, un dessein de *Correge :* trois teste de femme au pastel. 1 ₶

Au dos duquel sont deux desseins de *Michel Ange*, l'un : deux figure à la plume du Jugement[2]; l'autre : des figures à la pierre noire qui coure tirant de l'arc[3]. 5 ₶

Au 38e feuillet, un dessein de *Michel Ange :*

1. Est-ce Van Obstal ? Mais alors pourquoi un prénom à désinence italienne devant un nom de forme flamande ?

2. Etude pour le Jugement dernier de la chapelle Sixtine.

3. On connaît la composition des tireurs d'arc conservée à Rome dans la galerie Borghèse.

des figure nuë dont une se chause[1]. 9 ₶

Au dos duquel est un dessein du cavalié *Joseph Pin*[2] : des Captif. 3 ₶

Au 39e feuillet, un grand dessein : une figure debout rayonnante et plusieur autre figures à l'entour, manière de meser *Nicolo*[3]. 3 ₶

Au dos duquel est un dessein d'un paysage à la plume, de *Titien*. 10 ₶

Au 40e feuillet, deux paysage de *Paul Bril*. 8 ₶

Au dos duquel est un dessein d'un paysage à la plume, de *Salviati* ou *Campagnole*. 3 ₶

Au 41e feuillet, un Paysage de mesme main que le presédent. 3 ₶

Au 42e feuillet, un paysage à la plume, fort fini de *Brucchel*[4]. 9 ₶

Au dos duquel sont deux paysage du *Poussin*, exquisé. 2 ₶

Au 43e feuillet, deux petit paysage du *Carache*. 2 ₶

Au dos duquel sont deux Masure et une Tourmante de mer, les trois magnière flamande. 2 ₶

Au 44e feuillet, un dessein du *Poussin* : cinq arbre à la plume. 8 ₶

Au dos duquel un Paysage de *Fouquiers*[5]. 3 ₶

1. Pour le carton du fameux concours avec Léonard de Vinci dont il nous est resté la planche connue sous le nom des Grimpeurs.

2. On comprend à la lecture qu'il s'agit du peintre connu sous le nom de Cavalier Josépin et qui s'appelle réellement Giuseppe Cesari.

3. Niccolo dell' Abbate.

4. Breughel de Velours, évidemment.

5. Il est curieux de trouver ici, et en compagnie du Poussin, ce chevalier Fouquières dont notre grand peintre eut tant à se plaindre.

Au 45[e] feuillet un paysage de *Gaspre*. 3 ᵗᵗ

Au 46[e] feuillet, deux paysage de *Fouquier*, tous deux pliés par moitié. 2 ᵗᵗ

Au 47[e] feuillet, deux paysage de *Claude le Lorain*. 3 ᵗᵗ

Au dos duquel est une figure au crayon rouge de *Bachio Bandinelle*. 1 ᵗᵗ

Au 48[e] feuillet, une figure d'Académie du *Carache*. 4 ᵗᵗ

Au dos duquel est une exquise, aussi de *Bachio*.

Au 49[e] feuillet sont deux dessein, l'un: une Académie de *Bachio Bandinello;* l'autre: des figures à la plume de *Polidore*[1]. 3 ᵗᵗ

Au 50[e] feuillet est un dessein de M. *Bourdon:* le martire de S. Pierre. 4 ᵗᵗ

Au 51[e] feuillet est un dessein du père grand de M. *Stella:* un Christ qu'on met au sepulchre. 1 ᵗᵗ

Au 52[e] feuillet est un dessein de M. *Stella:* un homme armé entouré de captif. 9 ᵗᵗ

Tous les desseins susnommé sont tous originaux.

4. Un autre livre plus grand que le précédant, couvert de carton d'un papier gris relié, contenant septante cinq feuilles de papier bleu où sont attaché de part et d'autre deux cent soixante six desseins de diférans maistre, dont le denombrement n'a pas esté fait, parce qu'il auroit esté trop long, ce livre est avec le précédent dans le mesme tiroir; prisé tout ensemble. 140 ᵗᵗ

1. Ce ne peut être que Polydore de Caravage.

5. Un autre livre, encore plus grand, relié, couvert de veau fauve, des attache noire, contenant cent trente six feuilles de papier blanc, où sont de part et d'autre attachez trois cent trente desseins de la main de mon frère *Antoine Stella,* tant de ses estudes faite à Paris qu'à Rome et à Mantouë, que des exquises des tableaux qu'il a fait et peint; prisé le tout. 400 #

6. Un autre grand livre, relié, couvert d'un carton et d'un papier marbré, contenant quatre vingt feuille de papier bleu, où sont attachez de part et d'autre trois cent soixante trois desseins, entre autre des Vases, lesquels tous desseins sont de la main de mon oncle M. *Stella;* prisé. 180 #

7. Un autre livre d'environt 16 pouce de haut sur 10 de large, couvert de vélin, où sont relié quatre vingt dix huit feuille de papier gris, dans lesquelles il y a quatre vingt dix huit desseins et deux paysage coloré, le tout de la main de mon oncle M. *Stella.* Ces desseins-cy sont plus finis que les autre. Ce livre est dans le pulpitre; prisé. 200 #

8. Un petit portefeuille, aussi d'environt 16 pouce de haut sur 10 de large, couvert de parchemin, dans lequel sont vingt deux desseins très finis, ombré avec l'angre de la Chine, lesquels représentent la vie de la Ste Vierge. Il y a aussi les trait desdit desseins qui serviront, s'il estoit gravé, affin de ne pas gaster les desseins en les contretirant sur le cuivre, lesquels desseins sont de la main de mon oncle M. *Stella* et doivent estre considéré. Ce portefeuille est

dans le tiroir cy-dessus. 1000 #

9. Un autre petit livre de dix pouce de haut, couvert de parchemin où sont relié cinquante six feuille de papier bleu dans lesquelles sont cinquante deux petit dessein, de la main de mon oncle, représentant les Jeux d'enfans[1]. Ce livre est dans le pulpitre. 25 #

10. Un autre livre d'un pied de haut, couvert de parchemin, où sont relié cinquante deux feuille de papier blan, sur lesquelle sont dessiné des veuë de Paysage de Florance, Rome et Grèce, de la main de mon oncle; dans le pulpitre. 15 #

11. Un autre livre de dix pouce de long relié en travers comme un livre de musique, couvert de basane verde avec des rubans bleu pour attache, dans lequel est relié des feuilles de papier blan, desquelles il y en a soizante quatre, sur lesquelle sont dessiné de la main de mon oncle diversse actions de figures prise sur le naturel, le reste du livre est papier blan. Dans le pulpitre. 30 #

12. Un autre livre de pareille forme et grandeur, aussi couvert de basane verde avec des attache de peau, dans lequel livre est relié des feuilles de papier blanc dont il y en a soixante six dessiné de la main de mon oncle, représentans plusieurs bas-relief et vaisseaux antiques, le reste est papier blan, dans le pulpitre. 15 #

13. Un portefeuille de parchemain, grand

1. Jacques Stella, comme on sait, a gravé une suite appelée les Jeux d'Enfants et qui se compose en effet de 52 planches format in-4°.

d'un pied et demi, dans lequel est plus de deux cent soixante dessein, tous de la main de mon oncle; tous Académie nuë ou habillé, tant d'homme que de femme et figure antique; il est dans le pulpitre. 10 ₶

14. Un petit portefeuille de parchemin dans lequel est environt cent trante dessein d'estude, d'anatomie et testes. (déchiré)

15. Un petit livret à mettre à la poche, couvert de parchemin, contenant quatre vingt treize feuillet, tous exquissé de la main de mon oncle; dans le tiroir du pulpitre. 3 ₶

16. Un autre petit livret de paraille forme et grandeur, aussi couvert de parchemain, contenant quatre vingt dix feuillet; à chacuns est dessiné de la main de mon oncle une teste de femme, pour diverse coïffures. Ces deux livret sont dans le tiroir du pulpitre. 8 ₶

17. Un grand portefeuille de carton de Lion, couvert de parchemin, dans lequel est une trantène de dessein à moitié finis, de la main de mon oncle. 8 ₶

18. Un autre grand portefeuille parail au présédant, dans lequel sont plusieurs dessein de la main de mon oncle, légèrement exquissée. ...

19. Un autre pareil portefeuille dans lequel il y a quelque desseins de gallère et paysage. ...

20. Un autre parail portefeuille dans lequel sont quelque desseins de pastel fait par ma tante *Françoise Stella*, par ma sœur *Françoise*, et de moy, au nombre de cinquante et plus. 55 ₶

21. Un autre portefeuille carton de Paris

avec des attache verte, lequel est plain de desseins de feullage et proffil de bordure. ...

22. Un autre vieu portefeuille fait d'une couverture de livre, plain de plusieurs desseins d'animaux, fleurs et fruict, fait sur le naturel. ...

Ces six portefeuille cy-dessus sont sur une petite planche au bout d'un banc du costé de la porte. ...

Dans un tiroir tenant à ce mesme banc du costé de la porte, il y a ce qui suit :

23. Un grand portefeuille de carton de Lion, de paraille façon que les susnommé, lequel est plaint de desseins coppié après divers maistre. ...

24. Un autre portefeuille de mesme façon, plain de dessein des estudes de mon frère. ...

25. Un autre portefeuille de paraille façon, plain de dessein de paysage et vuë de Rome, de la main de mon frère. ...

26. Un autre portefeuille de mesme que sidessus, plains de desseins de plafonds, des mains de mon oncle et de mon frère. ...

De ce mesme tiroir sont aussy les desseins suyvant dehor les portefeuille :

27. Un dessein long de trois pied neuf pouce, umbré d'un encre verdâtre, reaucé de blanc, représentant la bataille de Constantin contre Maxence après *Raphael*, de mon frère. 8 #

28. Deux desseins de mesme grandeur, chacuns de quatre pied sept pouce de long, ombré d'inde[1] et reaucé de blanc, représentant les bataille de Troy, après *Giulle Romain*, à Man-

1. Bleu : inde a donné indigo.

touë, de la main de mon frère. 15 #

29. Un dessein, long de huict pied trois pouce sur dix neuf pouce de haut, ombré d'inde et reaucé de blanc, représentant le ranvercement des Géant, après *Giulle Romain*, peint à Mantouë, ledit dessein de la main de mon frère. 50 #

30. Un autre dessein de paraille longueur de 8 pied 3 pouce que le dessein cy-dessus, représentant les Dieux foudroyant les Géant, et est le dessus du précédant n° 29, ledit dessein ombré et reaucé de blanc, de la main de mon frère, après *Giulle Romain* à Mantouë. 50 #

31. Un vieu portefeuille de moyenne grandeur dans lequel est plus de quatre vingt feuille de papier huillé, qui sont les traits pris sur les ouvrage de *Raphael*, à Rome. 30 #

32. Il y a aussi dans ce mesme tiroir un portefeuille de carton fin qui a les attache jaune, dans lequel est une cinquantène de feuille de papier qui sont les trait pris sur les figures de mes tableaux du *Poussin*. 30 #

Plus plusieurs Desseins des estude de mon frère dont je ne fait pas desnombrement et qui sont dans ce mesme tiroir.

Du costé du pulpitre, sous le banc :

33. Un grand livre fait avec des grande feuilles de papier gris teinté en bleu par un costé et coussuë par le dos, au nombre de cent dix, couverte d'un carton bleu, sur chacune desdite feuille est un ou plusieur desseins, tous de ma main, tant après des tableaux de mon oncle, que de moy. ...

A costé du pulpitre derrière un petit bout de tapisserie est :

34. Un moyen portefeuille couvert de veau fauve, dans lequel est une cinquantène de desseins d'estude après des tableaux de M. *Poussin.* Il y a aussi quelque exquice coppié après le *Poussin* et quelque originaux. ...

35. Un autre petit carton de papier marbré dans lequel est une cinquantène de petit desseins de revers de médailles et autre antiquité. 10 ⱡ

36. Un autre petit carton un peu plus grand, d'un pied, dans lequel sont environt deux cent cinquante desseins d'estude fait par mon frère, après des grotesques de *Raphael* et autre estude. 20 ⱡ

37. Un autre vieu carton plain de dessein d'architecture.

*Ensuit les Estampes :*

Premièrement dans un tiroir sous le pulpitre :

38. Un carton de Lion, sans couverture, dans lequel sont cousuë cinquante sept feuille de papier blanc dans lesquelles sont quatre vingt quatorze estampes, presque toute de *Marc Antoine,* toute belle. 450 ⱡ

39. Un grand portefeuille, de mesme carton que celuy cy-dessus, les attache rouge, dans lequel est cent six estampes, tant des grande pièce de *Marc Antoine,* toute belle, que de *Bonasone, Silvestre de Ravene,* et autre. 450 ⱡ

40. Un autre parail grand portefeuille, les

attache verde, dans lequel est cent six pièce gravé après *Giulle Romain*, par divers maistre. ...

41. Un autre parail grand portefeuille, les attache blanche, dans lequel est cent soixante quinze estampes tant grande que petite, après *Raphael*, gravée par diverses mains. 45 ₶

42. Un autre parail grand portefeuille, les attache rayé blanc et rouge, dans lequel est trois cent trente neuf pièce, tant du *Mouciant*[1] que de *Carache*, *Palmesant*[2], *Michel Ange*, *Titien, Corrège, Baroche, André Mantaigne, Golcius*, *Alber Dur*, *Rubens* et autre. Ces quatre portefeuille sont grand de 2 pied 3 pouce. 80 ₶

Dans un autre grand tiroir du costé de la porte il y a :

43. Un portefeuille grand de deux pied quatre pouce, d'un carton foible couvert de papier bleu, au-dessus escrit : ROME, dans lequel est deux cent vingt six pièces, entre lesquelles est presque toute l'œuvre de M. *Poussin* et celle de *Pierre Teste*, le reste est d'autre maistre.

44. Un autre parail portefeuille de mesme grandeur et façon, escrit au-dessus : PARIS, dans lequel est trois cent dix pièces, tant de *Bourdon*, *Morin*, *Melan*, *Sadeler*, paysages de *Titien*, *Van Cable*[3], que autres œuvres.

Dans le fond de ce mesme tiroir il y a aussi :

Une soixantène de pièce de bastiment et monument antique et quelque vuë de *Silvestre*.

1. Muziano ?
2. Il Parmegianino, le Parmesan, de son véritable nom Francesco Mazzola.
3. Van der Kabel.

Soixante sept portrait de *Melan*, *Morin, Nanteuil* et autres.

Un pacquet de dix neuf pièce de Travaux d'Hercule, gravé par *Peine*.

Un pacquet de vingt six pièce de bas-relief antique gravé par *Pietre Sante.*

Un pacquet de cinquante six pièce de manière de bas-relief après *Raphael* et *Giulle,* gravé par *Pietre Sante.*

Un pacquet de vingt pièce de la Vigne Aldobrandine, gravé par *Domenique Barrière.*

Deux pacquet des sept Sacrement, gravé par *Gioani Dughet,* après M. *Poussin.*

Plus quelque plans de ville.

*Ensuit les livres d'Estampes relié :*

Premièrement ceux des figures au reng marqué A :

45. Un livre couvert de vélin, les attache verde, contenant presque toutes les œuvres de M. *Stella*, mon oncle, gravé de diverses mains, grand in-folio.

46. Un grand livre grossièrement cousus, couvert d'un simple carton blanc, des attaches de peau, contenant quatre vingt seize feuilles de papier blanc où sont attachés nos trois œuvres de gravures, sçavoir : celle de mes sœurs *Antoinette, Françoise* et de moy ; dans mon œuvre il y a les figures du Messel[1] traduit françois,

1. Voy. ci-dessous, n° 135, la mention du Missel romain, dont Claudine avait gravé et dessiné les figures. Ce livre bien connu est *Le Messel romain traduit en françois avec l'explication de toutes les messes.* — A Paris, avec approbation et privilége du Roi. — *Claudia B. Stella in. sculp.* — En tout 23 pièces, dont Mariette a parlé dans son *Abecedario* imprimé (T. V, p. 268). Elles ont, dit-il, été faites pour Voisin en 1660 et, sans la signature, ajoute-t-il, on les prendrait pour être de l'invention du Poussin. On sait que Mariette possédait l'œuvre des *Stella* qui

lesquelles sont très-rares, n'y ayant que celui-là en blanc, grand in-folio.

47. Un livre couvert de vélin contenant un ramas d'Estampes presque toute de dévotion, gravé par Corneille Cor[1] et autres, grand in-folio.

48. Un gros livre couvert de basane verde, des attache verde, contenant un recueil d'estampes de bataille, siége de ville, joustes, cérémonies et autre choses mémorable arrivé en France, grand in-folio.

49. La gallerie Justiniane, premier vol. couvert de parchemin, grand in-folio.

50. Second volume de la mesme gallerie, couvert de parchemin, grand in-folio.

51. Un livre relié en veau brun, contenant les chasses et autre pièce d'*Antoine Tampeste*, au nombre de huit cent vingt six pièce; les figures du Tasse de planche rare y sont.

52. Un livre relié en parchemin contenant cent quatre vingt sept pièce de *Tampeste*, au nombre desquelle est la vie de S[t] Antoine.

53. Le premier vollume du grand Athelas contenant Allemagne, Hongrie, Pologne, Suède, relié en vélin, grand in-folio.

54. Le second vollume, contenant l'Espagne, la France, Suisse, les Pays-Bas, relié en vélin, grand in-folio.

55. Le troisième vollume, contenant Italie, Grèce, Asie, Afrique, Amérique, relié en vélin, grand in-folio.

56. Le quatrième vollume, contenant l'Angleterre,

avait appartenu à *Claudine*, et par conséquent il avait cet exemplaire en blanc; c'est-à-dire sans texte imprimé, sans doute unique, du Missel.

1. C'est Corneille Cort, le flamand.

Escosse, Irlande, relié en vélin, grand in-folio, ayant tous quatre des attache verde.

57. Le premier volume du Théâtre des Citez, contenant le 1er, 2e, 3e Tome, relié en vélin, in-folio.

58. Le second volume du Théâtre des Citez, contenant le 4e, 5e Tome, relié en vélin, in-folio.

59. Le troisiesme volume du Théâtre des Citez ne contenant qu'un Tome, le 6e, in-folio.

En tous les trois volume, les cartes sont enluminé.

60. André Vesalius, *de corporis humani,* couvert de basane verde, in-folio.

Une trantène de feuille couverte d'un meschant carton, ce sont les figures de Vesalius en grand, avec Anatomie d'animaux, cecy est rare, grand in-folio.

61. Les portrait des hommes ilustre françois par le sieur de la Colombière, relié en veau, in-folio.

62. L'entré de la Reyne Marie Thérèse faite à Paris, relié en veau, in-folio.

63. Alaric ou Rome veincue, poème de Scudéry, relié en veau, in-folio.

64. Galleries di Panfilio et di Farnese, relié en parchemin, in-folio.

65. La colone Trajane, relié en parchemin, in-folio avec un livret contenant son explication en latin.

66. Un livre de desseins de feuillages et grotesque, relié en parch., in-folio.

67. Un livre de recueil de feuillage et grotesque, relié en parch., in-fol.

68. Un livre de recueil de ruine et corniche, relié en parch., in-fol.

69. Un livre de recueil de vases et grotesque, relié en parch., in-fol.

70. Un livre de vases et trofée, relié en parch., in-fol.

71. Un livre d'ornement et vases, relié en parch., in-fol.

72. Un livre contenant habit des nation, chasses d'animaux, chevaux et les 12 Empereur par *Jean Stradam*, couvert de parchemin, sans carton, in-fol.

73. Un livre contenant les œuvres de M. *Errard*, relié en veau, in-fol.

Icy fini le rang d'en-bas marqué A.

74. Un livre de figure de géométrie, imprimé *Amstellodami apud Joannem Jenssonius*, in-fol. — au rang B.

75. Un livre de portail d'Eglise et Epitaphes, imprimé à Utrecht par *Crispin de Pas*, in-fol.

76. Un livre de Palais de Rome, par *Pietro Ferrerio* en parch., in-fol.

77. Un livre, les Loges de Raphael, gravée par *Nic. Chapron*, en parch. in-fol.

78. Un livre de Bas-relief antique, gravée par *Franç. Perrier*, en parch., in-fol.

79. Un livre de figures antique, gravée par *Franç. Perrié*, en parch., in-fol.

80. Un livre intitulé: *Antiquarum Statuarum urbis Romae*, en parch. sans carton, in-fol.

Ceux qui suive sont au rang marqué C :

81. Un livre sans carton plié en deux : *Thesaurus Hieroglyphi*, ce sont les Piramide d'Egipte, in-fol.

82. Un livre couvert de carton, contenant des examplaire pour aprendre à dessiner par *Batiste Franc*, in-fol.

83. Un livre de cartouche en grotesque par *Clementis Perreti, bruxelliani*, couvert de velin, in-fol.

84. Un livre de grotesques gravé par *Michel Dorigny*, couvert en veau, in-fol.

85. Un livre des guerres de France et Flandre par les hérétique, appelé le Martirologue des Huguenots, in-fol.

86. Un livre des travaux d'Ulise, peint à Fontainebleau par le s. *de St Martin*[1], in-fol.

87. Un livre de ramas d'Estampes de *Martin Cork*[2], in-fol.

88. Un livre de desseins en Pastel fait par damoiselle *Françoise Stella*, ma tante.

89. Deux pacquet cousus par le dos, les petite vuë gravé par *Silvestre*, in-fol.

90. Un livre minsse des Ruines de Rome, in-fol.

91. Un livre de proportion d'*Alber Dure*, imprimé par sa veufve, petit in-fol.

92. Un livre pour aprandre à dessiner, gravée par le *Carache,* en parchemin, petit in-fol.

93. Un livre de Buste antique, en parchemin, petit in-fol.

94. Un livre des Emblème d'Horace, gravée par *Sadeler*, et autre, en vélin, demi in-fol.

95. Un livre: *Theatrum Honoris*, les portraits de Peintre Alemand, demi in-fol. relié en veau.

96. Un livre des Portrait des Peintres flament, en parchemin, in-4°.

97. Un livre: *Theatro d'Imprese*, les Bastiment de Rome antique et moderne, en parchemin, demi-fol.

98. Un livre cousus par le dos d'un lacet, contenant les œuvres des petit maistres.

1. Est-il besoin de dire qu'il s'agit ici du Primatice qui était abbé de St-Martin de Tours ?

2. Ne se trouve pas dans Zani. Est-ce pour Cort ? mais Cort s'appelait Corneille et non Martin.

99. Un livre des petite pièce de *Calot,* couvert de basane verde, demi in-fol.

100. Un livre, les Métamorphose d'Ovide, par *Corneille Polembour,* en veau, grand in-4°.

101. Un livre, les Métamorphose d'Ovide, par *Tempeste,* en parchemin, in-4°.

Les cinq livres suivants sont au rang marqué B.

102. Un livre, les portrait de *Van Dyck*, des personnes de qualité, en veau, in-fol.

103. Un livre, les portrait de *Van Dyck*, des Peintre. Il y en a 13 de ceux gravé à l'eau-forte, en veau, in-fol.

104. Un livre, la Psyché de *Raphael*, gravée par *Balthasar Petruccio,* première impression, les écrit sous chaque planche sont à la plume, et pour cela il est rare. En veau, in-fol.

105. Un livre, la Pompe funèbre de Charle V, gravée par *Hondius*, en veau, in-fol.

106. Un livre de l'antré faite au pape Clément VII par Charles V, gravée par *Hondius,* en veau, in-fol.

Les livres suivant sont au rang marqué D.

107. Un livre de Termes, en parchemin, demi-fol.

108. Un livre de Chasse et Paysage, de *Paul Bril,* et autre pièce, grand in-4°.

109. Un livre de Ruine de Rome, par *Joan Baptista de Cavalieris*[1], grand in-4°.

110. Un livre de maistre *Roux*[2], l'histoire de Jason, et autre pièce, grand in-4°.

111. Un livre, les figures de Michel Ange, gravée par la *Mantoane*[3], en parch. in-4°.

1. Jean-Bapt. de Cavalleriis. — 2. Le Rosso.
3. Probablement Diana Ghisi, femme de François Ricciarelli,

112. Un livre, les Loge de Raphael gravée par le *Bourgean*[1], en parch., in-4°.

113. Un livre d'Emblèmes et devise des Princes, par *Lodovico Dolce*, en veau, in-4°.

114. Un livre d'Oeseaux, gravée par *Tempeste*, en parch., in-4°.

115. Un livre de médaille d'Impératrice. Au dos du livre ces deux lettre Æ V, in-4°.

116. Un livre de médaille, apelée les Déitez, en parch., in-4°.

117. Un livre Hymne du Temp, figures de *petit Bernard*, en parch., in-4°.

118. Un livre des Habit des Nation, intitulé : *Omnium fere gentium*, en veau, in-4°.

Deux livrets de l'histoire de Nostre Dame de Liesse, les figures du dessein de M. *Stella*, in-4°.

119. Deux livres, *Emblemata Amorum*, l'un en veau, l'autre en parch., in-4°.

120. Un livre d'habit de Religieux, in-4°.

121. Un livre des Proportion du Corp humain, d'*Alber Dure*, en françois, petit in-fol.

Les livres suivant sont au rang marqué E.

122. Un livre, Jules Obsequente, des Prodige, traduit françois, les figures *petit Bernard*, in-8°.

123. Un livre du Vieu et Nouvau Testament, figure de *petit Bernard*, in-8°.

surnommée la Mantouane, qui gravait vers 1580.

1. Le Bourgeois? Il y a deux ans (1874) nous trouvions dans la Bibliothèque de Mignard une suite des Loges gravée par Benegman, dont nous n'avons pu retrouver le vrai nom (voy. p. 25). Cet artiste insaisissable ne serait-il pas le même que celui dont il est ici question ?

124. Un livre des Actes des Apôtres, figure de *petit Bernard*, in-8°.

125. Un livre du Vieu et Nouvau Testament, figure de *petit Bernard*, différent du susnomé, in-8°.

126. Un livre, Métamorphose d'Ovide, figure de *petit Bernard*, in-8°.

127. Un livre, La petite Passion d'*Alber Dure*, en bois, in-8°.

128. Un livre, les fables de *Verdizoti*[1], planche de bois, in-8°.

129. Un livre, les Tablette de la Mort, figure d'*Holbins*, in-8°, planche de bois.

130. Un livre, les Martirs, figure d'*Hisbens*[2], planche de bois, in-8°.

131. Un Almanach Huguenotte, figure de *petit Bernard*, in-8°.

132. Un livre, Hymme des Vertus, figure de *petit Bernard*, in-8°.

133. Un livre, figure de *petit Bernard*, de plusieurs chose, entre autre de Physionomie, in-8°.

134. Un autre livre, Discours du précédant des Physionomie, in-8°.

135. Six volumes du Messel romain, traduit françois, où j'ay fait les figures, relié en veau, in-8°.

136. Trois volumes de Gronologie de D. Romual, feuillant, en veau, in-8°.

1. Nous avons vu ces fables figurer dans la Bibliothèque de Mignard au moment de son mariage (voy. le volume de 1874 des *Nouvelles Archives*, p. 27). Il n'est pas étonnant d'ailleurs que les mêmes ouvrages à figures se retrouvent à la même époque dans presque toutes les bibliothèques des artistes assez riches pour avoir la passion des livres.

2. Il serait malaisé de reconnaître ici le nom de Hans Sebald Beham, si l'abbé Zani ne venait témoigner qu'il l'a rencontré quelquefois caché sous cette désignation de *Hisbens*.

137. Un livre, Relation historique des Voyages du s^r Patin, en veau, in-8°.

138. Un livre, les Fables d'Esope, gravée par *Jean Sadeler*, en parch., in-8°.

Je n'ay pas fait dénombrement d'une vingtaine de petit livres qui sont sur la tablette proche marqué I, parce qu'il sont presque tous double à ceux numérotée si-dessus.

Les livres suivant sont au rang marqué B[1].

139. Un livre de l'Architecture de *Marolois*[2], en veau, in-fol.

140. Un livre de l'Architecture de *Serlio,* ayant le septiesme livre, en veau, in-fol.

141. Un livre d'Architecture de *Vignola,* en veau, in-fol.

142. Un livre, Architecture de *Paladio*, traduit françois, en veau, in-fol.

143. Un livre, le Parallèle d'Architecture de M. de Chambray, relié avec *Lionard da Vinci*[3], françois et italien; les figures de celuy-cy sont recorigez sur les desseins originaux, en veau, in-fol.

144. Un livre, Architecture de *Vitruvio*, version italienne, en veau, in-fol.

145. Un livre, Architecture de *Paladio*, version italienne, imprimé en 1581, pet. in-fol.

1. Tous les volumes suivants jusqu'au n° 189 sont légués par le testament, comme on l'a vu plus haut, à Pierre et Jean Souppat, frères, libraires à Lyon.

2. Sans doute Samuel Marlois ou Marolois, ingénieur et architecte, qui a laissé des livres de sa composition.

3. C'est le Traité de la peinture, traduit de l'italien par Rol. Fréart, sieur de Chambray, et publié chez Langlois dit Ciartres, en 1651. L'exemplaire dont il est ici parlé pourrait bien être celui du Poussin.

146. Un livre, Porte et Temple antique, d'*Oratio Perucci*, en veau, pet. in-fol.

147. Un livre, la Terre Saincte, les figures gravé par *Calot*, petit in-fol., en veau.

148. Un livre, *Giovanni Antonio Rusconi*, pet. in-fol. en parch.

149. Un livre, Perspective di *Pietri Ascolti*[1], en parch., petit in-fol.

150. Un livre d'Architecture d'*Alexendre Francine*, en parch., in-fol.

151. Un livre d'Architecture d'*Antonio la Bacco*[2], ancienne impression, in-fol.

152. Un livre d'Architecture de *Vignole*, en parch., in-fol.

153. Un livre d'Architecture: *de Quinque Columnatum Windelinum*, en parch., in-fol.

154. Un livre, la Perspective de *Sericatti*, en parch., in-fol.

155. Un livre, *la Pratica della Perspettiva*, di *D. Barbaro*[3], en parch., demi-fol.

156. Un autre livre d'Architecture d'*Antonio la Bacco*, ancienne impression, in-fol.

Ensuit les livres d'histoire au reng B.

157. Un volume, histoire de la décadance de l'Empire Grec et establissement de celuy des Turcs, par Chalcondile, Athénien, en veau, in-fol.

158-159. Deux volumes, Vies de Plutarque, impression de Vascosant, en veau, in-fol.

1. Voy. les *Nouvelles Archives*, année 1874, p. 24, note 3.

2. Antonio dell' Abacco ou communément *Labacco*.

3. Voy. le volume de 1874 des *Nouvelles Archives*, p. 24, note 2.

160-161. Deux volumes, histoire de Tite Live, en veau, in-fol.

162. Un volume, Tableaux de Philostrate, en veau, in-fol.

163-164. Deux volumes, les Vies des Saincts, en veau, in-fol.

165. Un volume, Histoire Ecclésiastique de Nicéfore, en veau, in-fol.

166. Un livre, Histoire Ecclésiastique nommé Tripartite, en parch., in-fol.

Les Volume suivant sont au reng marqué F.

167. Un volume, Comentaire d'André Mathiolus, sur les plantes, en parch., in-fol.

168-169. Deux volumes, histoire de Pline, en parch., in-fol.

170. Un volume, Hieroglipho de Pierius, en veau, in-fol.

171. Un volume, les Œuvres de S[t] François de Sale, en veau, in-fol.

172. Un volume, Histoire des Juifs, par Josèphe, en veau, in-fol.

173. Un volume, la Saincte Bible, imprimé à Paris, en veau, in-fol.

174. Un volume, la Saincte Bible, imprimé par Jean de Tourne, figure de *petit Bernard*, in-fol.

175. Un volume, Comentaire historique, par Tristan, sieur de S[t] Amand, en veau, in-fol.

176. Premier volume de l'histoire Romaine par Goeffeteau, en veau, in-fol.

177-178. Second et troisiesme volumes de l'histoire Romaine continuée par C. M. de Saint Lazare, en veau, in-fol.

179-183. Cinq volumes de l'Histoire de France par Scipion du Plaix, en veau, in-fol.

184. Un volume de l'Histoire du Monde par Davity, en veau, in-fol.

185-187. Trois volumes: de l'Europe, par Davity, en veau, in-fol.

188. Quatriesme volume : de l'Afrique, par Davity, en veau, in-fol.

189. Un volume, Histoire de Diodore Sicilien, en veau, in-fol.

Livres in-quarto du reng marqué G.

Un livre Métamorphose d'Ovide, imprimé à Paris, en veau, in-4°.

Un livre, Vers Heroyque du sieur Tristan l'Hermite, en veau, in-4°.

Premier et deuxiesme livres de l'Histoire des Antilles de l'Amérique, 2 vol. en cuir rouge, in-4°.

Troisiesme et quatriesme livres de l'histoire des Antilles de l'Amérique, 2 vol. en veau, in-4°.

Ces quatre livres composé par le P. Du Tertre, Jacobin.

Un livre, la Mytologie des Dieux, de Noel le Comte, en parchemin [1], in-4°.

Un livre de Sépulture et Epitaphe des Anciens, en parch. in-4°.

Un livre traitant des funérailles des ancien Romain, en parch. in-4°.

Un livre, la Ciropedie de Xénophon, en parch. in-4°.

Premier et second livres du Dictionnaire de Oudin, pour la lengue Italiene, en veau, in-4°.

1. Tous ces volumes reliés en parchemin viennent à coup sûr de Rome. On sait que les Italiens emploient encore beaucoup le parchemin pour les reliures, surtout à Rome.

Un livre: *Iconologia*, di *Cesare Ripa*[1], en parch. in-4°.

Un livre, *Imagine delli Dei*[2], en parch., in-4°.

Un livre, description des Torment des Martir, discours latin, par Gallonius, en veau, in-4°.

Un livre, Dictionnaire Historique, en veau, in-4°.

Un livre, Promptuaire des Médaille, imprimé par Guillaume Rouille, en françois, en parch., in-4°.

Un livre, Prontuario de la Medaglie, à Lion, Guillaume Rouille, en parch., in-4°. Celuy-cy est plus emple.

Un livre, la Manière Universelle pour la Perspective de M. *Dezargue*, en parch., in-4°.

Un livre, la manière de peindre sur les surfaces, par *A. Bosse*, en parch., in-4°.

Un livre, la manière de graver à l'eau-forte, par *A. Bosse*, en parch., in-4°.

Un livre, Perspective d'Uglide[3], et idée de la peinture, par A. de Chambray, en veau, in-4°.

Un livre, *Architettura* di *Viola*, en veau, in-4°.

Un livre, *Architettura* di *Serlio*, en parch., in-4°.

Trois volumes de la Vie des Peintres par *Giorgio Vasari*, en parch., in-4°.

Un livre, Thrésor des Preservatis, en parch., in-4°.

Un livre, Agriculture ou Maison Rustique, en parch., in-4°.

Une ancienne paire d'Heures dont les vignette sont assé jolie et les figure enluminé, in-4°.

Les livres suivant sont au reng marqué H.

Un livre Apophthegmes, ou paroles notable des anciens, in-4°.

1. Voy. notre précédent volume (1874), p. 25, note 3.
2. Id., note 4.
3. Euclide.

Un livre, Antiquité perdue de Pancirol, in-8°.

Deux livres des Centuries de Nostre Damus, une de 1568, l'autre sans titre, in-8° et in-18.

Un livre, la Juste Balance des Cardinaux, in-12.

Un livre, le Divorce Céleste, in-12.

Un livre, le Catholicon d'Espagne, in-12.

Un livre, Viaggio da Venetia al santo Sepolchro, in-12.

Un livre, les Visions de Quevedo, in-16.

Un livre, Antipatia di Francese e Spagnoli, in-12.

Un livre, Il perche di Manfredi, in-12.

Un livre, la Secchia rapita, in-16.

Un livre, les Emblèmes de l'Amour divin, discours Anglois, in-16.

Deux volume, Histoire d'Hérodote, in-12.

Un livre, noms des peintres et discours sur leurs ouvrage, par l'abbé de Villeloin, en 1679, in-12.

Un livre, Catalogue de livre d'Estampes, par l'abbé de Villeloin, en 1672. Il sont rare[1].

Un livre, Dialogue sur le Coloris, par le s^r de Pile, in-16.

Un livre, l'art de peinture, par du Frénois, in-12.

Un livre, Catalogue de livre d'Estampes, par l'abbé de Villeloin, en 1666. Il est rare.

Un livre, Platina della Vite de Pontefici, in-16.

Un livre, les Actes du Synode Universel de la S^te Reformation, Satyre Ménippée, in-12.

1. N'est-il pas curieux de voir constater la rareté des livres et des catalogues de l'abbé de Marolles trente ans à peine après leur publication? On sait d'ailleurs que les catalogues de ses collections étaient les seuls guides qu'eussent alors les amateurs. De là leur succès. Un autre curieux du temps, Michel Bégon, parle aussi de la rareté des catalogues de Marolles.

Un livre, la Cabale des Réformé, in-12.

Cinq livre de l'évesque du Bellay : le Directeur désintéressé, la Pauvreté Evangélique, la Desapropriation claustrale, le Rabat joye du Triomphe Monascal, suitte du Rabat joye, tous in-12.

Un livre, Histoire de France sous Charles neuf, in-12.

Un livre, Histoire d'Alexandre le Grand, par Quinte Curce, in-12.

Un livre, l'Illiade d'Homère par du Souhait, in-12, en veau.

Un livre, l'Odissée d'Homère, par C. Boitel, in-12, en veau.

Un livre, Histoire de la Conqueste de la Chine par les Tartare, in-12, en veau.

Cinq volume, Instruction Chrétienne, imprimé par M. Pralard, in-4°, en veau.

Deux volume des Rivières de France, par Coulon, in-4°, en veau.

Quatre volume, la Cour Saincte par le P. N. Caussin, Jesuiste, in-4°, en veau.

Un livre, Habit de toutes les nations, discours Italien, en parch., in-4°.

(Au crayon de la même écriture :) 75 livre qui ne sont point numéroté.

Le reste des livres du mesme reng, à costé et ailleurs ne sont pas décrit pour estre de peut de valleur, non plus que seize volume in-fol. et quelque pacquet qui sont sur la table à la grand chambre. Les numéros sont coté au dos et écrit dans la couverture.

## Ensuit mes planche de cuivre gravée par mes sœurs et par moy.

*Premièrement celle que j'ay gravé :*

La planche du Crucifiement de Notre Seigneur, après Mons. *Poussin*. 2000# [1]

La planche du Frappement de Roché[2], après M. *Poussin*. 1800#

La planche en deux pièce de Moyse exposé par son père et sa mère, après M. *Poussin*. 500#

Une planche d'unė Vierge où il y a dix figures dans un paysage, après M. *Poussin*. 300#

Une planche d'une Vierge dans un paysage, un Ange à genoux qui tien un pagnié de fruict, après mon oncle. 30#

Une planche de l'Espousallie de S<sup>te</sup> Catherine, dédié au duc de Créqui, après mon oncle. 50#

Une planche d'une Vierge à moitié corp qui cous, le petit Jésus dors, après mon oncle. 40#

Une planche, une Vierge, Jésus, S<sup>t</sup> Jean et S<sup>te</sup> Hélizabeth à moitié corp, après mon oncle. 30#

Une planche, une Vierge qui donne la bouillie à Jésus, après mon oncle. 30#

Dix-sept planche et une d'écriture pour le Privilége des Pastorales[3]. 180#

1. Ce prix et les suivants sont marqués au crayon et n'ont pas été repassés à l'encre.

2. Voy. plus haut (p. 18) ce que nous avons dit de cette planche et des deux suivantes conservées aujourd'hui à la Chalcographie du Louvre. On voit que *Claudine Stella*, comme beaucoup d'autres graveurs de son temps, éditait elle-même ou vendait directement les épreuves de ses planches.

3. Pastorales. A Paris, par Claudine Stella, aux galleries du

Cinquante-deux planches pour le livre des Jeux d'Enfans[1]. 200 ₶

Dix huyct planche pour le livre de Mesure de Teste. 20 ₶

Une petite planche, le portrait de mon oncle gravé à l'eau-fort.

Dix planches double feuille de la Passion de Notre Seigneur que j'ay commencé à graver[2] :

La première, l'Entré en Hiérusalem; La seconde, la Cène; la troisiesme, le lavement des pieds aux Apotres; la quatriesme, la prière au Jardin; la cinquiesme, la prise de Jésus; la sixiesme, Jésus devant Anne où il reçoit un soufflet; la septiesme, le reniement de S^t Pierre; la huyctiesme, Jésus devant Cayphe; la neviesme, Jésus mocqué par les soldas dans leurs cor de carde; la dixiesme, Jésus conduit dans les ruë chez Pilate.

*Les planches suivante sont gravé par ma sœur Françoise :*

Une planche grandeur de pièce à 4 : une S^te Magdelène couchée dans sa grotte. 50 ₶

Louvre, avec privilége du Roi 1667. — J. Stella p. — Cl. Stella sc. 17 pl. Le manuscrit de Mariette conservé au cabinet des Estampes donne l'énumération des 17 planches.

1. Les jeux et les plaisirs de l'enfance représentés en une suite de 52 pièces, inventées et dessinées par J. Stella et gravées au burin par Claudine Stella, sa niepce. Cinq de ces 52 pièces n'étaient pas l'œuvre de Claudine; Mariette les indique dans le manuscrit du Cabinet des Estampes qui renferme la Table de l'œuvre des Stella. (Voy. ci-dessus p. 54, n° 9.)

2. Nous ne reviendrons pas à propos de ces planches sur ce que nous avons déjà dit ci-dessus, p. 3 et 4.

Une planche mesme grandeur, une Vierge, Jésus, S[t] Jean et S[te] Helizabeth dans un paysage. 100 ₶

Une planche, mesme grandeur, un petit Jésus couché dans la crèche. 80 ₶

Une planche, mesme grandeur, une Vierge, S[te] Hélizabeth a du fruict dans sa robe, la planche en hauteur. 100 ₶

Une planche, mesme grandeur, une Vierge qui tien Jésus à qui S[t] Jean présente : Ecce Agnus Dei, S[te] Hélizabeth et S[t] Joseph. 100 ₶

Une planche, mesme grandeur, S[t] François qui reccoit les stimate. 80 ₶

Une planche, mesme grandeur, une Nostre Dame de pitié, Jésus que on va mettre au sépulchre. 100 ₶

Une planche, double feuille, Jésus qui aparoit à la Vierge après la Résurrection. 40 ₶

Une planche, double feuille, une Vierge à moitié corp tenant Jésus mort. 30 ₶

Une planche en hauteur, mesme grandeur, Jésus qu'on vien de décendre de la Croix. 40 ₶

Soixante sept planche et une vignette, servant lesditte planche pour le livre d'Ornement d'Architecture.

Cinquante planche pour les deux livres de Vases.

Les planches pour les trois livre susdit, pesant cent soixante livres.

*Les planches suivantes sont gravée par ma sœur Antoinette :*

Vingt-cinq planches après *Giulle Romain*, d'un passage d'armée gravé à l'eau-fort. 200 ₶

Une planche double feuille, après un tableau de mon frère: Remus et Romulus trouvé par des bergers, gravé à l'eau-fort.

Une planche grandeur de feuille, sur laquelle est gravé 20 petite sainctes.

Unze petite planches, la vie de la Vierge pour des Heures.

Vingt deux planches plus petite, aussi pour des Heures.

Plus un pacquet de planches de nos première gravures, pesant...

Toute les planches si-dessus sont en divers endroit dans la petite chambre tout en haut où sont les livres et les desseins.

*Impression des susditte Planches:*

Dans la chambre sur l'eau, il y a des impression de la planche du Crucifiement après M. Poussin, environ cent quatre vingt. Dans la mesme chambre il y a des impression du Frappement de Roché, cent quatre vingt dix, ou environt.

Plus, tout en haut, à costé de la petite chambre natté où sont les livres, il y a un petit recoint dans lequel sont enfermée tout le reste des impression, sçavoir:

Du Crucifiement 150, dont il y en a 45 de première impression.

Du Frappement de Roché 25, aussi de première impression.

Dans un portefeuille bleu il y a les impression du Moyse esposé, sçavoir: cinq de première impression et 42 d'impression suivante, plus quelque espreuve des planches de la Passion et 4 de la Vierge sur les degrez, après M. *Poussin.*

Dans un autre très grand portefeuille aussi bleu il y

a 30 de la Vierge de dix figures après M. *Poussin* et quelque nombre de chaque sorte des grande pièces. Il y a aussi 5 du St Pierre qui guérit le boiteu après le *Poussin.* Elle sont rare. Plus il y a une demi douzène de chacune des sept grande planche gravé par ma sœur Françoise.

Dans un portefeuille de carton blanc il y a des impression de chaqu'une de nos première planche, plus quelque petite pièce que j'ay gravé pour des livre, entre autre de celle du Messel.

Plus, dans un carton, il y a quelque impression des plus petite planche gravé par ma sœur Antoinette.

*Impression des Livres :*

Il y a des Pastorales 24 livres, belle et première impression, et 30 de la dernière.

Des Jeux d'Enfans, des livres, 40.

Du livre de la Frise ou passage d'Armée, gravé par ma sœur Antoinette après Giulle Romain, 40.

Des deux livres de Vases, 70. Du livre d'ornement d'architecture, du premier, 6; du second, 20; du troisiesme, 18; du quatriesme, 9, et 15 de livre entiez.

Du livre des mesure de Teste, 8.

J'ay oublié au rang des Estampe antique de marquer celle qui suivent et qui sont à costé du pulpitre :

Une estampes longue de quatorze pied et roulée, représentant plusieurs figures d'Esclavont et Turc, leurs façon de vivre et cérémonie, et finis par une cavalcade ou marche du Grand Seigneur, laditte Estampe gravé en planche de bois.

Une autre estampe, le Triomphe d'*André Mantaigne*, en bois et roulée.

Une autre estampe, le Triomphe de Jésus-Christ, dessein de *Titien,* gravé en bois et roulée. Les écritures sont gothique; celle-cy est originalle.

Une autre paraille estampe aussi gravée en bois et roulée.

Une autre estampe, pas si longue, gravé en bois et roulée, le grand Seigneur à cheval et quelque cavaliers devant luy et après.

Plus un dessein plié en deux rouleaux qui est de papier huillée et qui a servit à faire le livre d'un Passage d'Armée, après Giulle Romain, gravé par ma sœur Antoinette.

*Ensuit les Couleurs*[1] *:*

Dans le cabinet d'ébène qui est dans la première chambre, dans un de ses tiroirs est une boite de sapin ovale, grande d'un pied, dans laquelle sont quatorze bouton de peau plain d'outremer, numéroté et prisé ainsi qu'il suit, premièrement :

N° 1. Une once six gros, broyé fin, marqué sur la peau de quatre B, prisé l'once 80 ₶

2. Une once un gros et plus, broyé fin, prisé l'once 80 ₶

3. Une once quatre gros, marqué sur la peau A, Rome, prisé l'once 80 ₶

4. Trois once, trois gros, prisé l'once 75 ₶

5. Quatre onces, marqué sur la peau Jean de Chise, prisé l'once 75 ₶

6. Deux onces deux gros et demi, prisé l'once 45 ₶

1. Nous avons cru bien faire en ne retranchant rien de cette énumération détaillée qui nous donne sur les couleurs employées par les anciens peintres et sur leur prix des renseignements précis et nous fait pénétrer dans un atelier de peintre et de graveur des mieux montés.

7. Deux onces, il a un bel œil et est fin broyé, prisé l'once 40 #

8. Une once et plus, prisé l'once 40 #

9. Trois onces six gros, broyé fin, prisé l'once 40 #

10. Trois onces, prisé l'once 30 #

11. Demi once, prisé l'once 28 #

12. Trois onces deux gros et plus, prisé l'once 24 #

13. Une once et demi, demi gros et plus, prisé l'once 18 #

Le quatorziesme n'est pas numéroté, ce n'est qu'un petit bouton seullement d'un gros qui est parfaitement beau. J'en ay vendu l'once 90 #

Lesquels outremer si-dessus sont tous très bon, ayant presque tous esté fait par mon oncle.

Dans la petite chambre dont il est parlé si-dessus laquelle est tout en haut, natté par bas, il y a sous un banc une ustancille quarré de cuivre laquelle est pour faire bouillir des planche gravé, dans laquelle ustancille sont le reste des couleurs, sçavoir :

Une boîte ovale de sapin, longue de 8 pouce, dans laquelle est le reste des outremer de moindre prix, premièrement :

Un bouton de peau, deux onces un gros de bas outremer, prisé l'once 7 #

Dans un papier une once, prisé 7 #

Dans un papier trois gros, il coûte l'once 8 #

Dans un papier deux gros, il coûte l'once 15 #

Dans un papier demi once et plus, il coûte l'once 22 #

Dans un papier deux onces de cendre d'outremer ...

Plus une boîte ovale de sapin, longue de 14 pouce,

dans laquelle sont des laque presque toute fine et faite par mon oncle, Premièrement :

Cotté A. Une boîte de carton, trois onces un gros, prisé l'once 6 #

Cotté B. Une boîte de carton, trois onces et demi, prisé l'once 5 #

Cotté C. Une boîte de carton, deux onces, prisé l'once 6 #

Cotté D. Une boîte de carton, deux onces six gros, prisé l'once 4 #

Cotté E. Une boîte de carton, quatre onces, prisé l'once 4 #

Cotté F. Une boite de carton, une once, prisé l'once 4 #

Cotté G. Une boîte de carton, une once et demi, prisé l'once 4 #

Cotté H. Une boîte de carton, trois onces, prisé l'once 4 #

Cotté I. Une boîte de carton, une once demi gros, prisé l'once 4 #

Cotté K. Une boîte de carton, deux onces et demi, prisé l'once 3 #

Cotté L. Une boîte de carton, deux onces, prisé l'once 3 #

Cotté M. Une boîte de carton, dans laquelle sont deux sorte de laque violette, demi once à l'une et trois gros à l'autre, prisé l'once (déchiré).

Cotté N. Une boîte de carton, une once et demi, prisé l'once 3 #

Cotté O. Une boîte de carton, trois once grosse laque, prisé l'once 1 # 10 s

Cotté P. Une boîte de carton, trois once, prisé l'once 2 #

Cotté Q. Une boîte de carton, trois gros, prisé l'once 2 #

Cotté R. Une boîte de carton, grosse laque, trois once six gros, prisé l'once 1 # 10 s

Plus, dans une boîte quarré grande d'unze pouces, dans laquelle est aussi quelque couleurs comme macico de Naples 5 onces 2 gros; stil de grun d'Angleterre, coûtant 9 # la livre.

Terre verde de Vérone dans un sacq, une livre 2 once. Dans un cornet de carton, terre verde de Vérone, demi livre une once. Plus un peu de chaque sorte de couleurs dans cette mesme boîte.

Plus une vieille boîte quarré, grande de 7 pouce, dans laquelle est environ 3 livre et demi de blanc de plomb purifié, fait par mon oncle. Dans une boîte ovale est aussi du blanc de plomb, deux livres, fait aussi par mon oncle.

Plus dans une boîte quarré long, est une livre et demi d'émail d'Angleterre, coûtant la livre 5 #.

Plus dans une autre boîte quarré il y a deux boîtes de carton, environ demi livre chacune d'émail d'Angleterre plus beau que le présédant, coûtant 5 # 10 s. la livre. Il y a aussi de l'émail commun dans cette boîte.

Plus une boîte ovale de gros sapin dans laquelle il y a quelque peu d'ocre jaune de Paris et deux livres ocre jaune de Rome, coûtant à Rome 20 s. la livre.

Plus une boîte ovale dans laquelle il y a une tranténe de douzéne de gros et moyen peinceaux et quelque petit dans quatre petite boîte, et trois couteaux pour la couleurs sur la palette.

Plus un pacquet de brosse, 3 pacquet d'ante de peinceaux, deux petit marbre de porfire et 3 molette à broyer, quelque commune couleur, et autre chose servant à la peinture.

*Dans la grande chambre il y a :*

Un grand marbre à broyer, d'un caillou très dur ou escaille, enchassé.

Dans le cabinet dans le gros mur, dans cette mesme chambre, il y a la molette du sudit marbre, et un marbre de porfire pour broyer, grand d'un pied.

Dans la mesme grand chambre et petit cabinet il y a des modelle de bois des cinq ordre d'Architecture, celuy de l'ordre Corinthien est de bronze et coûte luy seul cent franc et plus.

Plus un écritoire de marbre d'Egypte garnit de l'engrié et poudrié d'argent.

Plus une figure de buy, haute d'environt demi pied, une Vierge tenant son fils.

Plus un petit moule de cire du cheval de Marc Aurelle, et 7 ou 8 petit enfans de cire moulé de l'*Algarde.*

Plus vingt deux grosse testes de plâtre moulé sur l'antique, et aussi plusieurs morceaux de bas-relief de plâtre moulé sur l'antique.

Plus deux petite figure de bronze antique, l'une une femme, l'autre un Satire sur un toreau.

Dans un des petit tiroir du pulpitre il y a 9 compas de leton grand et petit, quelque porte crayon aussi de leton.

Plus il y a quelque bordure pour tableau, d'un pied environt, dont il y en a de taillé et doré, d'autre ne sont que taillé, et d'autre simple.

Plus un globe terrestre de dix neuf pouce de diamètre monté sur un seul pivot.

*Ensuit les bagues et autre chose, contenu dans le Cabinet d'ébéne qui est dans la première chambre où je couche, est qui suit :*

Dans le milieu dudit Cabinet est un petit coffret sanglé de fer dans lequel il y a :

Quatre escuille de teste, et un poinson, le tout d'argent.

Une paire de brasselet de corail avec leurs clavié d'or, un petit chappelet de corail avec une petite chemise de la Vierge, d'or.

Une paire de brasselet de perle, à quatre rang, et table de jayet, leurs clavié d'or.

Une paire de brasselet de perle, à quatre rang, et table de jayet, leurs clavié d'argent.

Autre paire de brasselet de petite perle, à quatre rang, et de part en part un grain de corail.

Autre paire de brasselet de grain d'or et grenat, à cinq rang, leurs fermeture à table aussi d'or.

Autre paire de brasselet fait en chaîne, nommé Jeazerant, avec leurs fermeture à table, le tout d'or, pesant six gros vingt quatre grains.

Autre paire de brasselet, une petite chaîne, fermant avec une agraffe, et faisant plusieurs tours au bras, le tout d'or pesant 2 once 3 gros et demi 20 grains.

Plus un chappelet de grain d'argent et noir de dix disein avec sa croix et reliquaire d'argent.

Plus trois ceinture ou demis-ceins d'argent, garnie de leurs chaînons.

Plus trois petite boite d'argent, en chacune 13 petit deniers d'argent, plus vingt petit deniers d'argent.

Plus un vieux auchet[1] d'argent, plus trois dez d'argent à coudre, plus un petit cuillier d'argent pour un enfant nouvau née.

1. Un hochet.

*Dans le fond du mesme cabinet, au premier grand tiroir.*

Une tablette de cuir rouge ayant sa fermeture d'or.

Un reliquaire d'argent, ovale, long de quatre doigt, carnis de reliques, et sous le cristal devant il y a une Vierge tenant son fils, peinte par mon oncle.

Plus un chappelet de jaspe, de six dixin, avec grain d'or et deux médaille d'argent, dont une est plus grosse.

Plus un chappelet d'agatte, de six dixin, avec grain d'or et deux médaille d'argent.

Plus un chappelet de gros grain de corail, de dix dixin, avec trois médaille.

Plus un chappelet d'agatte, de six dixin, avec grin d'or et un reliquaire d'argent.

Plus un chappelet de lapis, de six dixin, avec grain d'or, la croix garnie d'or ; au bout un reliquaire de cristal avec relique de S[t] Charle.

Plus un chappelet d'igeade de six dixin avec grain d'or aux pater et une médaille et crucifix d'argent.

Plus une manière de dixin de beau lapis; à un des bout un reliquaire de cristal, à l'autre une belle médaille d'argent d'un Christ et une Vierge.

Une partie de ceinture de corail de soixante huict grain, don les deux tiers sont à chaque grain garnit d'une gerbe d'or.

Plus un chappelet de grain de musq ayant petite garniture d'argent.

Plus, un dixin, les grain ovale, de jaspe et agatte, au bout une croix d'argent de Carava.

Plus, un enfillé de unze grain ovale d'agatte attaché ensemble avec petit chaînon.

Plus enfillé à un fil une vingtaine de grain de jaspe.

Plus, environ cent trante grain de corail enfillé en deux fil.

Plus un brasselet de quatre diversse pierre enchassé dans de l'argent, la cinquiesme c'est du pied d'élan, toute passé à un ruban pour nouër au bras.

Plus un manche de couteau, pierre lapis.

Plus, un fil de soixante dix perles petite et moyenne, presque toute barroque, où il y en a trois longue un peu grosse garnie d'or pour des bout de croix, plus dix sept petite garnie d'or, aussi pour des croix.

*Dans le fond du mesme cabinet dans le second petit tiroir :*

Une grande croix d'or ayant trois perles longue, celle d'en bas est assez grosse, et une chaisne d'or, pesant le tout une once un gros et demi 6 grains; dans la croix, des reliques.

Un reliquaire, la boîte de Calcidoine garnis d'or avec cinq diamant et une petite chaisne d'or à petite boucle, pesant le tout une once demi gros 20 grains; dans le reliquaire il y a un regard esmaillé.

Une croix d'or sans perle ni chaisne, pesant deux gros six grain.

Plus, une boîte d'or ayant deux boucles et plaine de relique, pesant le tout 2 gros et demi 20 grains.

Plus une boîte d'or à mettre un portrait pesant deux gros.

Plus une croix d'or de mon oncle, de l'ordre de chevalier de St Michel[1].

Plus une paire de pendans d'oraille de cristal à pendeloque, garni d'or.

1. On ignorait jusqu'ici, croyons-nous, que Jacques Stella eût reçu la décoration de l'ordre de Saint-Michel. L'affirmation de Claudine Stella ne laisse plus de doute à cet égard, et nous voyons quelques lignes plus loin que l'artiste avait fait graver un cachet à ses armes.

Plus une paire de pendans d'oraille de cristal en poire, garni d'or.

Plus un cachet d'or où sont gravé les armes de mon oncle.

Plus une petite boîte d'or esmaillé de bleu, ayant dedans le portrait d'une dame.

Plus une petite croix d'or ayant du vray bois de la croix, elle est dans un petit sac.

*Dans le troisiesme petit tiroir de ce mesme costé:*

Un boitié à tenir bagues, de cuir noir, dans lequel est ce qui suit :

Une bague d'or, l'anneau est mince, un rubis enchassé.

Une bague d'or, d'un diamant monté en tombeau.

Une bague d'or ayant un petit diamant.

Une bague d'or esmaillé ayant deux diamant, et au milieu une agatte, un petit Amour gravé.

Une bague d'or, le chaton octogone, d'un jaspe, une Aigle gravé dessus.

Une bague d'or, une jacinthe, la teste d'un homme armé gravé dessus, gravure antique.

Une bague d'or où est une amathiste.

Une bague d'or esmaillé monté d'une émerode.

Une bague d'or, une grosse turquoise ovale beaucous eslevé.

Une bague d'or, deux mains ayant chacune trois petit diamant, et tienne le chaton d'or ayant un rubis.

Une bague d'or, une petite turquoise gasté.

Une bague d'or, une émerode.

Une bague d'or, un petit rubis.

Une bague d'or émaillé, ayant un grand saphi.

Une bague d'or, un jong de sept diamant et sept émerode, il y a un diamant perdu.

Une bague d'or, une rose de sept opales monté à griffe.

Une bague d'or esmaillé ayant une belle émerode.

Une bague d'or, d'un œil de serpent.

Une bague d'or de vingt deux diamant espois, et un rubis cassé.

Une bague d'or, l'anneau minsse, un petit diamant.

Une bague d'or, une rose de sept opales, monté à griffe.

Une bague d'or, l'anneau meinsse, un saphi clàir.

Une bague d'or esmaillé de noir, un rubis où est gravé le portrait du Roy Henri 4.

*Dans le quatriesme petit tiroir de ce mesme costé :*

Un boitié de cuir noir, il y a ce qui suit :

Une bague d'or, un petit rubis à facette.

Une bague d'or, une amathiste.

Une bague d'or, un saphi.

Une bague d'or, une cornaline octogone.

Une bague d'or, d'un grenat à pompe en facette.

Une bague d'or, d'une amathiste à facette.

Un petit reliquaire d'or n'ayant qu'un cristal entouré de six petite croix de Malthe et une perle au bout.

Une bague d'or, d'un doublet vert.

Un petit reliquaire d'or d'un cristal et une petite perle au bout.

Une bague d'or, d'un grand grenat à table.

Un petit reliquaire d'or; sous le cristal il y a une teste de Christ en douleur, et autour six petite croix de Malthe avec une perle au bout.

Une bague d'or, d'un lapis où est gravé un Crucifix.

Une bague d'or, d'un grand grenat en facette.

Une bague d'or, d'une grande rose de neuf grenat.

Une bague d'or, d'un lapis où est gravé une figure.

Une bague d'or, d'un lapis où est gravé la teste d'un jeune homme.

Une bague, une verge d'argent.

Une bague d'or esmaillé de noir, ayant une teste de mort.

Une bague d'or, d'un petit rubis.

Un jong d'or, d'un entrelas repercé et esmaillé.

Un jong d'une verge d'or.

Une bague d'or faitte d'un chaisnon.

Un jong d'or esmaillé de blanc et de vert.

Une bague d'or, une verge; par dedans est enchassé du pied d'eslans.

Un jong d'or qui a esté esmaillé.

Un jong d'or assé gros.

Une bague d'or, une jacinthe.

Une bague d'or, un camayeu, une teste d'homme.

*Dans le cinquiesme petit tiroir* du même rang il y a en argent blanc monoyé cinquante escus neuf a 3 ₶ 12 s.

*Au costé du mesme fond du cabinet y sont parail tiroir.*

*Dans le premier :*

Il y a quatres petit tableaux de pierre; à chacun un oyseau par pierre raporté.

Plus, dans une petite boîte, plusieur petite pierre d'agatte, calcidoine, lapis et autres, lesquelles ne sont poin gravée.

Plus, un jeu de quille avec la boulle pierre igeade dans une petite boîte.

Plus, sept pierre d'igeade, d'agatte, et lapis pour peindre dessus, garnie de bordure d'argent.

Plus, un poumeau d'igeade.

*Dans le second du mesme costé :*

Il n'y a que des petite phioles d'huille de senteurs aporté de Rome.

*Dans le troisiesme, du mesme costé :*

Il n'y a que des petite phioles de baume pour playe et essence cordiales.

*Dans le quatriesme, du mesme costé :*

Il y a une montre sonnante, ayant la boîte d'or, laquelle boîte y compris la platine du cadran pèse deux once moint demi gros.

Plus, une petite montre otogone, ayant la boîte moitié argent et lotton, la chaisne d'argent.

Plus, une petite montre, la boîte de cristal, en coquille.

Plus, une petite montre, la boîte aussi de cristal, les fermoir de l'estuyt d'argent.

*Dans le cinquiesme, du mesme costé :*

Il y a en argent blanc monoyé cinquante escus neuf à 3 ᵗᵗ 12 ˢ.

*Dans le milieu dudit cabinet :*

Il y a un grand orloge ayant sonnerie et réveil, boîte de lotton, fait à Lion par Claude du Cler.

*Dans la partie la plus enfoncée dudit cabinet, il y a quatre petit tiroir :*

Dans le premier : argent blanc, quarante cinq escus neuf à 3 ᵗᵗ 12 ˢ.

Dans le second : argent blanc, cinquante escus neuf à 3 ᵗᵗ 12 ˢ.

Dans le troisiesme : en argent blanc, quarante cinq escus neuf à 3 ᵗᵗ 12 ˢ.

Dans le quatriesme : quatre vingt sept et demis louis d'or a 14 ᵗᵗ.

(Le nombre des écus était primitivement de 55 au 1ᵉʳ tiroir, puis 70, 55 escus et 100 louis d'or. Claudine a remplacé elle-même

ces chiffres par ceux qui sont restés et donne dans la note suivante le motif de ce changement.)

Depuis la monoye ayent changé de coing (les écus étoient d'abord marqués pour $3^{\#}\ 6^{s}$ et les louis pour $12^{\#}\ 10^{s}$) au mois de mars 1694, je les ay changée et n'ay peut en remettre parail nombre, en ayen besoin pour vivre, il n'y a que ce qui est marqué sur chaque ligne.

*Dans les grand tiroir au dehor dudit Cabinet sous les vollet :*

Dans le premier tiroir, il n'i a que des bougie de cire.

Dans le second, il n'i a qu'un peu de poudre à canon et poudrière.

Dans le troisiesme, il n'i a que des chappelet de bois, Agnus et autre paraille chose.

*Dans le quatriesme :*

Il y a six couteaux de table, les manche d'yvoire.

Plus, deux petit couteaux, les manche d'argent, un cuillier d'argent de forme extraordinaire, ouvrage d'Allemagne.

Plus, un estuy de cuir noir ouvragé, dans lequel est un cuilié, cure-dent et cure-oreille d'argent, le reste de fer.

Plus, un petit estuy tout usée dans lequel il y a le cure-oreille et plume d'argent, le reste est de fer.

Plus, un petit barri d'argent faisant deux gobelet, pesant un marc sept gros.

Plus, trois cordon de chapeau, d'argent trait, pesant les trois six once deux gros.

Plus, un petit estuy de cuir rouge pour des ciseau, garnit de quatre pièce monté en argent.

Plus, un estuy de cuir rouge ayant culier, couteau et fourchette, leurs manche se démontant, ouvrage de mon père.

Plus, un estuy de cuir rouge ayant ciseau, culier, fourchette et couteau, leurs manche se démontant, ouvrage de mon père.

Plus, un estuy de cuir rouge, ayant culier, couteau, fourchette, leurs manche se démontant, ouvrage de mon père.

Plus, un estuy de cuir rouge, ayant culier, ciseau, couteau, fourchette, leurs manche se démontant, une plume d'argent et au fond de l'estuy un écritoire aussi d'argent, ouvrage de mon père.

Plus, un estuy à manche long, de cuir rouge garnit du culier, couteau et fourchette d'argent.

Plus, un vieu estuy ayant dedans treize cuiliers et six fourchette d'argent paraille à ceux qui me servent, pesant deux marc deux once trois gros.

Plus, cinq cuilier à manche rond, ayant les armes des *Stella* gravé au bout, pesant six onces 2 gros.

*Dans le cinquiesme tiroir du mesme costé :*

Il y a une couppe haute d'yvoire, couverte de son couvecle.

Plus, sept boîte d'yvoire, quatre grande et trois moyenne.

Plus, quatre escritoire et plusieurs tabatière, tant d'yvoire que fruict d'Inde.

Plus, une noix d'Inde, ayant une petite garniture d'argent.

Plus, seize culier de nacre de perle et 3 qui ont les manche cassé.

Plus, deux boîte d'ébène.

Plus, dans une boite avec du coton, une couppe couverte et son pied faite d'ambre ou pâte.

*Dans le sixiesme tiroir du mesme costé :*

Il n'i a que plusieurs petite boîte de buyt et curiosité de peut de valeur.

*Dans le septiesme tiroir du mesme costé :*

Il y a des ouvrages d'argent de mon père[1] presque tous finit pesant en tout 7 marc 1/2 et plus (effacé et en note : Ce poids là n'i est plus).

Premièrement trois benetier fini, les corp et la croix d'ébéne, le reste d'argent, à chacun le poids de trois onces quatre gros et demi et plus.

Plus, un benetier qui est fini, garnit d'argent, sans la croix.

Plus, trois benetier qui ne sont pas finit, pesant l'argent à chacun deux onces et demis.

Plus, une muscade d'Inde garnie d'argent, le pied et le reste, pesant sept gros.

Plus, deux coquille garnie d'argent servant d'écritoire, la plus grande pesant sa garniture 2 once 2 gros, la moyenne sa garniture pèse une once six gros et demi.

Plus, une grande coquille servant pour un poudrié qui n'est pas finie, l'argent pesent 2 onces 3 gros.

Plus, une boîte d'argent servant pour escruger et tenir du poyvre, pesant le tout cinq once.

Plus, un auchet d'argent ayant six grulot, pesant trois onces un gros.

Plus une boîte d'argent pour porter des hosties, pesant une once trois gros et demi.

Plus, une boîte d'argent servant d'escritoire, pesant une once un gros (cet article est barré et à côté est écrit : Je l'ay vendu).

Plus, quatre boîte d'argent à tenir portrait, pesant les quatre six onces, lesditte boîte ovale (Quatre est barré et remplacé par trois et à la suite cette mention :) = J'en ay vendu une.

1. Le père de Claudine, Etienne Bouzonnet, était maître orfèvre à Lyon.

Plus, six boîte d'argent pour tabact, pesant les six, six onces. = J'en ay vendu trois.

Plus, un estuy de brosse d'argent, pesant une once deux gros (barré) = Je l'ay vendu.

Plus, une boîte d'argent pour porter senteur, se démontant en sept endroit, pesant une once 3 gros et demi.

Plus, dix pièces d'argent, tant porte-crayon qu'estuy à cure-dent, pesant le tout 6 onces 6 gros et demi.

Plus, plusieurs pièce d'argent tant boucle de soulier, cachet, esguille de cheveu que autre pesant le tout 7 onces 3 gros 1/2 (barré) = ay vendu.

Plus, une boîte d'argent ovale, gravé par dehor, pesant une once 5 gros (barré) = Je l'ay vendu.

Plus, douze pièce d'argent, garniture d'un baudrier, pesant 4 onces 3 gros et demis (barré) = Je les ay vendu.

Plus, trois tablette de cuir rouge ayant leurs fremoir et petit porte crayons d'argent.

Plus, sept pièces d'or, cure dent et cur'oreille pesant le tout 2 gros et demi 31 grains (barré) = Je les ay vendu.

Plus, deux porte-crayon d'argent pesant une once deux gros et demi les deux (barré) = Je les ay vendu.

Plus, trois petite boutaille de verre à tenir tabact, garnie de leurs bout d'argent.

Plus, un lingot d'argent tiré de la lavüre pesant 1 mar, 3 onces, 3 gros et demi (barré) = Je l'ay vendu.

*A l'autre costé dudit cabinet dans les grand tiroir est ce qui suit :*

Dans les premier d'en haut sont les papiers de la succession qui après moy ne sont utille à personne, à la réserve de ceux dont je feray mention si-après.

Dans le tiroir du second reng il y a quelque boîte où

sont plusieur vieille turquoise, grand grenat, amatist, doublet, cristos, et autre chose dont mon père travailloit d'orfévrerie qui ne sont point monté, le tout n'estant pas de concéquance.

Dans le tiroir du troisiesme reng il y a une scie à manche d'yvoire.

Plus, une autre scie à manche de buys.

Plus, une flasquière d'acier gravé, garnie de son bout d'argent.

Plus, un tours d'acier pour tourner ouvrage d'orfévrerie.

Plus, la boîte de sapin longue d'un pied dont il est parlé si-dessus à la page 19 et 20[1], laquelle est plaine de pacquet d'outremer qui sont considérable.

Dans le tiroir du quatriesme reng, il y une boîte dans laquelle sont 3 boîte de plomb, plaine de vray thériaque aporté de Venize, et quelque autre liqueurs cordialle.

Plus deux noix d'Inde qui ne sont pas garnie, le reste est de peu de valeur.

Dans le tiroir du cinquiesme reng, il n'i a que des Agnus, ouvrage de religieuse.

Dans les quatre grand tiroir qui sont au dehor dudit cabinet, il n'i a rien de considérable; dans le premier d'en haut il y a quatre escrant de carton.

Dans le quatriesme d'en bas il n'y a que des fleurs contrefaite avec de la toile.

*Papiers de la succession lesquelz sont dans le tiroir spécifié si dessus :*

1. Expedition en papier, signé Dupuyt et Buon,

1. Voy. ci-dessus, p. 80 à 83.

[notaires] au Châtelet de Paris, d'une quitance dont l'original est demeuré par dever ledit Dupuyt, faite par les maistre de la confrérie des Peintre à Mad[e] Claudine Stella, ma mère grand, pour avoir randu la somme de quatre cent quatre vingt livres unze sol auxdit peintre, laquelle somme leur apparteñoit et avoit esté donné par eux à garder à feu Mon[r] *Stella*, mon oncle, laditte expédition cotté n° 20.

2. Expédition en parchemin, signé le Mercier et Plastrier, sur la minute demeuré par devers ledit Mercier, contenant entre autre chose comme Jeanne Dhet, vevfe de s[r] *François Stella,* fils de Claudine Demasso, pour tout ce qu'elle pourroit prétandre contre laditte Demasso, mère, sondit desfunt mary, et contre le s[r] *Jacque Stella,* frère d'iceluy, se contente pour tout ses droist et doüaire des meubles de la communaulté d'elle et de sondit desfunt mary et le reste. Cotté n° 22.

3. Un reçeu, signé *Bertrand,* datté 5 mars 1640, pour la somme de sept cents cinquante livres payé audit Bertrand par mon oncle, M. *Stella*, pour tout les ouvrage fait par ledit *Bertrand*[1] en l'Oratoire de la Reyne au chasteau de St Germain en Laye. Cotté n° 16.

4. Expédition en parchemin, signé Gratien, nottaire royal, du XIX[e] juillet 1695, intitulé au dos : Donation de sepulture pour honneste homme *François Stella*, maistre peintre à Lion. Cotté n° 9.

5. Un acte en papier, d'une fondation faite par M. *Jacques Stella,* mon oncle, aux Cordeliers de Lion d'une grande messe qu'ilz doivent dire à perpétuité pour le repos de son âme; ledit acte fait à Paris le 11[e]

1. C'était sans doute un peintre que Stella faisait travailler sous sa direction.

avril 1660, par Gigault et Laubarton, nottaires au Chastelet. Cotté nº 10.

6. Un acte capitulaire en parchemin fait par les R. P. Cordeliers de Lion, portant acceptation et ratification de la susdite fondation, fait ledit acte à Lion, le chapitre assemblé, présent le R. Père Pierre Quinton, gardien dudit couvent, le 8e aoust 1670. Cotté nº 11.

7. Une reconnoissance, signée le Vasseur, portant que feu mon frère *Anthoine B. Stella,* luy a remis entre les mains des desseins de M. *Poussin* qui appartenoit au segnor *Joanni Dughet*[1], fait à Paris, le 20 aoust 1682. Cotté nº 12.

8. Une descharge faite à moy, *Claudine B. Stella,* par le sr J. Despesche, reconnoissant que je luy ai randu toutes les estampes que j'avoit, appartenante à son cousin le sr de la Monce, faite à Paris le 1er aoust 1682. Cotté nº 13.

9. Un contrat en parchemin de constitution de deux cent cinquante livre de rente au denier vingt sur les aydes et gabelle, du 24e novembre 1682, moyennant cinq mille livre que moy, *Claudine Stella,* ay fourny au thrésor royal. Cotté nº 14.

10. Autre contrat en parchemin de constitution de trois cent livre de rente au denier vingt, sur les ayde et gabelle, du 13 may 1683, moyennant six mil livres que moy, *Claudine Stella,* ay payé au thrésor royal. Cotté nº 15. Les deux contrat fait en mon nom.

11. Une coppie collationné le dixiesme aoust 1690, d'une descharge faite par Simon Lassire au proffis de

1. Voyez dans les anciennes *Archives* (1re série, t. VI, p. 241-254) un article très-curieux sur ce Joanni Dughet, héritier du Poussin, qui cherchait à se défaire des objets précieux qui lui venaient du grand artiste.

moy, *Claudine Stella,* pour le cautionnement que j'avois fait pour ledit Lassire, à M. Houste; l'original de ladite coppie passé à Blaru et resté par devers Aumont, nottaire au Chastelet de Paris. Cotté nº 16.

12. Un petit livret à mettre à la poche couvert de parchemin, dans lequel est écrit les payement que j'ay fait par chacune année à mes servante de leurs gage; elles n'y ont point signé parce qu'elle ne sçavent pas écrire, néantmoins, ce que j'y ai écrit est véritable. Cotté nº 17.

Et à l'égar des autre papier, je n'en fait point description, estant, comme dit est, inutille à présent: mesme les deux inventaire, l'un fait en 1660 des biens de mon oncle, l'autre fait en 1661 des biens de mon père, pour cause que grande partie des effet y contenu ont esté vendus ou ont changé de nature.

Plus une coppie collationné du 30e avril 1694 d'une décharge faite par Magdelaine Lassire à moy, *Claudine Stella,* du cautionnement que j'avoit fait pour elle à M. Houste, l'original de ladite coppie fait à Paris par Aumon, notaire au Châtelet. Cotté nº 18.

*Dans la garde robe bois noyer qui est dans la première chambre il y a ce qui suit:*

En vaisselle d'argent: vingt trois marc cinq onces, sçavoir: une esguière couverte; deux escuelle à oreille, dont une me ser; deux salière haute ayant chacune quatre branche pour soutenir un plat; un sucrier; deux flambeaux; un petit chandelier à la vieille mode; quatre tasse dont une est couverte; neuf cuilliers et six fourchettes, laquelle tasse, cuillier et fourchette servent.

Plus, une boite ou layette, dans laquelle il y a deux

tavayolle[1] de soye faite à l'éguille, dont une a la dantelle d'or, l'autre tavayolle de toille et raiseau, des couverture d'oreillier de raiseau, et autre menu linge qui sont de ma mère.

Plus, sept paire de dras de toille neuve, dont deux paire sont plus fin que les autre.

Plus, quinze serviete fine ouvré, une grande nape et une moyenne.

Plus, une douzene de serviete ouvré et deux nape unie.

Plus, treize serviete et une nappe grande Venize.

Plus, deux douzenes de serviete unie.

Plus, quatre grande nape ouvré.

Plus, deux dras fin.

Plus, dans un pacquet où il y a des croix, un dras fin, une grande nape et une moyenne, deux serviete fine, et deux autre serviete, le tout de toille ouvré, et environt une aulne et demis de taffetas vert changeant.

Plus, une grande nappe et treize serviette ouvré.

Plus, quatorze nappe de toille neuve unie.

Plus, deux douzenne de serviete neuve de toile unie.

Plus, une douzene de serviete neuve de toile ouvré.

Plus, treize serviete ouvré.

Plus, six essuye main toile viré.

Plus, quelque serviete usé et qui serve.

Plus, un pacquet de quelque reste de toile blanche.

Plus, dans un sac quelque argent pour la despence.

*Dans la soupante, dans un coffre, il y a ce qui suit:*

Un tour de lict de futaine parail à celuy qui est tandus où la servante couche.

1. Voici l'explication du mot *tavayole,* d'après le dictionnaire de Trévoux : « Toilette dont on se sert en quelques cérémonies de l'église comme pour rendre le pain bénit ou pour présenter

Cinq paire de dras, dont une paire est assé bon, les autre sont usé.

Dans la mesme chambre, dans un autre coffre, il y a ce qui suit:

Le reste du tour de lict vert où l'autre servante couche et quelque petit rideau, paraille estoffe.

Un tappit de draps vert ayant quelque rayeure jaune.

Plus, une pièce de tapisserie, façon d'Angleterre, usé.

Plus, deux autre de mesme, plus neuve.

Plus, cent treize livres estain fin et coumon; sçavoir, en estain fin:

Un bassin à laver les mains, nos arme sont gravé au milieu.

Un plat ovale et vingt plats, presque tous grand.

Trois douzene d'assiete, deux escuelle, et autre escuelle qui sont à la vieille mode et qui ont servis au nombre de 9.

Le reste est un pot couvert à mettre rafraîchir d'eau.

Deux pot à l'eau, un pot à tenir de l'huille, un moutardié.

Une passoire et une assiette perssé.

Ce que dessus est l'estain qui ne ser pas.

Ce qui ser: une esguière, une salière, six assiette, deux petit plats et un grand, et huict autre plats à la vieille mode; le reste est petite assiette et escuelle à la vieille mode et vieux estain.

Un cuilier à pot, une grande bassine pour savonner, un grand pot à l'eau, et trois pot à vin de diférante grandeur, une seringue et son estuy, le bassin et deux pot de chambre.

des enfants au baptême. Elle est faite de toile bordée de dentelle, et quelquefois toute de point ou d'autres ouvrages. »

*Le cuivre et le fer :*

Une grande fontaine, cuivre rouge, tenant six voy d'eau.

Une fontaine, cuivre jaune, tenant deux voy d'eau.

Un grand chauderon pour couler la lessive, cuivre rouge.

Deux grande bassine, cuivre jaune, l'une grande, l'autre moyenne.

Trois seau de différente grandeur, cuivre rouge.

Trois chauderont de différente grandeur, cuivre jaune.

Trois marmite, deux cuivre rouge, l'autre jaune, et leurs couvercle.

Une marmite de fonte, son couvercle, cuivre jaune.

Une grande poile à frire, cuivre jaune. Une grande poile à feu, cuivre rouge.

Une poile à feu, fer fondu, deux tripier, deux poile de fer à frire.

Deux grande platine à sécher le linge, cuivre jaune.

Une lampe de cardant, et deux autre, une moyenne et la troisiesme petite, cuivre jaune.

Un chandelier portant son escrant, une mouchette anchaisné sur son assiete, tout deux cuivre jaune.

Six flambeaux cuivre jaune, un chandelier portant une lampe, cuivre jaune, un petit chandelier de loton.

Un petit réchaud de fonte, cuivre jaune, une petite tourtière, cuivre rouge.

Deux gril de fer, deux escumoire cuivre jaune, quelque cuiliers de fer et autre menuë ustancille.

Un poilon, cuivre jaune, un autre poilon à tenir dans le sceau.

Un pot couvert, cuivre rouge, pour rafraîchir de l'eau, appelé à Lion une Dite.

Trois coquemard, cuivre rouge, un grand, un moyen, et l'autre petit.

Un grand lichefritte et un petit, deux broche à tourner à la main, une grande, l'autre petite.

Un torne-broche de fer, avec sa broche; une romaine pour peser.

Une paire de grande balance et 10 livre de poidx de plomb, une paire de moyenne balance.

Un mortier de marbre et son pillon de buys.

Deux mortier de bronze et leurs pillons.

Une paire de chenet de loton, servant à la chambre, leurs pied de fer.

Deux paire de chenet de fer, deux pelle, quatre pinssette, tour de feu et cremillier, le tout de fer.

Deux soufflet, un couvre feu de lotton, garnit de fer.

Un grand cousteau pour acher ayant deux manche.

Trois bassinoire, cuivre rouge; un petit chandelier de fer don la baubèche sert de mouchette.

Deux bouloir, un grand et un moyen, [et deux petit à queuës, servant à l'orfévrerie (barré)] cuivre rouge. — Les bouloir spécifié sous la ligne rayé sont vendu.

Un grand chandelier de fer sur un pied apelé vallet, servant à tenir la chandelle pour voir peindre.

Je ne fait point dénombrement de plusieurs menuë ustancille non plus que de plusieurs fayence fine et commune, tasse de Flandre et autre, non plus que des meubles, parce qu'ils ne sont pas de conséquence.

J'ai achevé d'écrire et clore ce présent inventaire cejourd'huy sous datté, et j'asseure devant Dieu l'avoir écrit dans la vérité de tout ce qui est dans la maison, hor ce qui n'est pas de concéquence, et pour cela j'entant et veu qu'on s'i tienne sans qu'il en soit fait aucuns autre, à peine contre les contrevenant d'estre privez du

laig que je leurs fait par mon testament, et, pour oster tout embroüillement, j'ay fait le présant inventaire double pour en garder un par devers moy afin d'écrire et desfalquer dessus ce que je pouroit venir à vendre de ce qui y est contenus, et bien qu'il ne soit pas sur papier timbré, j'antant que foy y soit adjouté comme à celuy-cy, et pour asseurance et confirmation de ce que dessus, je les ay, ce 5e may 1693, signé de mon sing.

CLAUDINE BOUZONNET STELLA.

Ont trouvera la coppie de cet inventaire avec mes papiers dans le cabinet d'ebène.

Cet inventaire et le testament se trouvaient renfermés dans une enveloppe cachetée qui a été conservée et qui porte cette inscription :

*Testament et ordonnance*
*de*
*Dernière volonté de Claudine Bouzonnet Stella*
*Ensamble l'invantaire de ses tableaux et*
*autre chose à elle appartenan.*

Le tout cotté et paraphé par les notaires et le commissaire.

Il est inutile de transcrire *in extenso* le compte d'exécution du testament et de délivrance de legs, rendu par les sieurs Jérôme Payel, avocat, et *Christophe Charmeton*, sculpteur, exécuteurs testamentaires, au sieur Joseph de Lacroix, maître tailleur à Lyon, et à Anne Molandier, sa femme, légataire universelle de Claudine.

Nous nous contenterons de relever les points les plus saillants de ce compte, présenté le 5 décembre 1697, et examiné en trois vacations les 17 et 18 décembre. Il débute ainsi :

« Pour l'intelligence du présent compte il est préalable d'observer que le deceds de ladite deffunte damoiselle Claudine Bouzonnet Stella estant arrivé le premier octobre MVIc quatre vingt

dix sept, le sieur Payel, en ayant eu advis, pour la conservation des droits de touttes les partyes intéressées et prévenir le divertissement qui pouvoit arriver de ses effects, envoya M<sup>e</sup> Chalopin, advocat au Conseil, son gendre, chez M<sup>e</sup> Jean Regnault, Conseiller du Roy, commissaire au Châtelet de Paris, pour le requérir d'apposer ses scellez sur lesdits effects dellaissez après le deceds de ladite damoiselle dans sa maison scize aux galleries du Louvre, où elle est décedée; ledit sieur commissaire s'estant transporté en ladite maison et ayant apposé ses scellez, il luy fut mis entre les mains par le s<sup>r</sup> Desmoullins, prestre de l'esglise et paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, confesseur de ladite deffuncte, un paquet de papiers dans lesquels estoit le testament de ladite deffuncte, lequel s'estant trouvé cacheté led. sieur commissaire en dressa son procès-verbal et en fit faire l'ouverture par M. le lieutenant civil qui ordonna qu'il seroit déposé ès mains de M<sup>e</sup> Ogier, nottaire, pour en dellivrer par luy des expéditions aux partyes intéressées, ce qu'il a fait, et ledit sieur Payel en ayant levé une expédition et par la lecture d'iceluy reconnu, ainsy que ladite demoyselle s'en estoit expliqué avec luy, qu'elle l'avoit choisy pour son exécuteur testamentaire, conjointement avec ledit sieur Charmeton, et qu'elle avoit nommé ladite Anne Molandier, sa cousine germaine et plus proche parente, femme dudit Delacroix, pour sa légataire universelle, il leur escrivit à l'un et à l'autre en la ville de Lion, où ils sont demeurans, qu'ils eussent à venir en cette ville de Paris pour recueillir ledit legs et assister à l'inventaire que sa qualité d'exécuteur l'obligeoit de faire des biens et effects demeurez après le déceds de ladite damoiselle Stella. Ledit Delacroix estant arrivé en cette ville de Paris avec la procuration de ladite Anne Molandier, sa femme, lesdits sieurs Payel et Charmeton avoient présenté leur requeste à Monsieur le lieutenant civil pour faire lever les scellez apposez à leur requeste, ce qui leur ayant esté accordé, lesdits scellez ont esté reconnus et levez par ledit sieur commissaire Regnault qui en a dressé son procès-verbal, et en mesme temps l'inventaire de tous les biens et effects de lad. damoiselle *Stella*, tant mobiliers qu'immobiliers, en présence dudit Delacroix, au nom et comme fondé de procuration de ladite Anne Molandier, sa femme... le tout suivant qu'il appert par ledit inventaire fait par Thibert et Boscheron, nottaires, datté au commencement du dix-neuf dudit mois d'octobre. Pendant le cours dudit inventaire ledit

sieur Payel a remply avec exactitude tous les devoirs de son exécution testamentaire. Il a payé les frais funéraires. Il a acquitté les legs pieux et générallement tous les autres portés par ledit testament, tant en espèces qu'en sommes particulières, en conséquences de la sentence dudit jour, 12 novembre 1697, qui en a ordonné l'entière exécution, de manière qu'il ne luy reste plus, tant pour sa descharge que pour celle dudit sieur Charmeton, que de rendre compte audit Delacroix des deniers qu'il a reçeus et touchez pour l'accomplissement dudit testament, lequel compte il a fait dresser pour satisfaire à la sentence du 27 dudit mois de novembre, ainsy qu'il ensuit :

Premier chapitre. — Des receptes à cause des meubles, tableaux, estampes, planches de cuivre, desseins, livres et deniers comptans qui se sont trouvez lors du deceds de ladite damoiselle etc.....

(Tout a été remis en nature, soit aux légataires, soit au sieur Delacroix.)

Marie-Anne Molandier, femme du sieur Servant, officier de la douane à Lion, inscrite au testament pour deux tableaux originaux du *Poussin*, étant morte avant *Claudine Stella*, et ayant laissé un fils mineur, Gabriel Servant, il lui a été nommé un tuteur pour obtenir la délivrance du legs, conformément à une clause du testament. Les tableaux ont été ensuite vendus en exécution d'une sentence, après trois expositions au domicile de la demoiselle *Stella*, et ont été adjugés à treize mil..... (*sic*), laquelle somme a été remise entre les mains de M[e] Bocheron, notaire, pour être portée au trésor et convertie en rente à raison du denier quatorze, et ainsi les exécuteurs testamentaires se sont trouvés déchargés.

Délivrance des autres legs faits aux personnes suivantes :

Au sieur Praslard.
A Catherine Laurent.
A Claude Charmeton, entre les mains de son père.
A Claude Brouet, nommé ici Brouo.
A Catherine Brouet, aussi nommée Brouo.
A Pierre et Jean Souppa.
A Guillaume de Masso.
A Claude Perichon et Pierre Perichon.
A Anne Molandier.
A Michel de Masso et Simon de Masso.

Voici l'article qui concerne Michel de Masso et son frère :

« Par les... articles dud. testament lad. deffunte a légué au s[r] *Michel de Masso*, graveur, demeurant à Lion, touttes les planches de cuivre gravées tant par elle que par ses sœurs, ensemble touttes les impressions desdites planches, comme aussy tous ses livres d'estampes, les trente tableaux de la Passion de Nostre Seigneur peint par led. deffunt sieur *Stella,* qu'elle avoit commencé à graver, et les vingt deux desseins de la vie de la sainte Vierge faits de la main dudit deffunt sieur *Stella,* de touttes lesquelles choses a esté fait dellivrance audit *M. de Masso*, suivant la reconnoissance passée par devant lesdits notaires le 30 dudit mois d'octobre, ainsy l'article sera tiré pour descharge.

« Par les... articles dudit testament, lad. damoiselle a légué au sieur *Simon de Masso*, peintre, demeurant en ladite ville de Lion, frère dudit *Michel*, ci-devant nommé, tous ses desseins, tant antiques, que dudit deffunt sieur *Stella*, son oncle, que de son frère et d'elle, à la réserve des vingt-deux desseins de la vie de la sainte Vierge ; comme aussy lui a légué touttes ses estampes de graveures modernes, et autres choses dont est fait mention par lesdits articles et sous les conditions y portées, de toutes lesquelles choses a esté fait pareillement dellivrance audit *Simon de Masso*, suivant sa reconnoissance portée au mesme acte mentionné au présédent article passé par devant lesd. notaires, ledit jour 30 octobre dernier, ainsy n'en sera fait mention que pour descharge. »

Deuxième chapitre. — Des deniers comptans.

La somme de 1747 liv. qui s'est trouvée dans les deniers de la succession ayant été insuffisante pour acquitter tous les legs en argent, le sieur Delacroix a dû avancer au sieur Payel une somme de 3245 liv. pour éviter la vente des immeubles.

Premier chapitre de dépence à cause des frais funéraires, de scellez et d'inventaire et autres frais privilégiés :

« Premièrement, sera fait dépence de la somme de cinquante-sept livres payée au sieur Duchesne, prestre habitué et clerc de l'œuvre de la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, pour le droit d'ouverture de terre dans ladite esglise où ladite damoiselle Stella a esté inhumée, et pour les autres choses mentionnées en la quittance dudit sieur Duchesne, du 2 octobre 1697. 57 liv.

De celle de quatre livres quinze sols pour le convoy que les Enfans Rouges ont fait pour lad. deffuncte, suivant qu'il est justiffié par la quittance du s[r] Beurier, prestre, sans datte, cy 4 liv. 15 s.

De celle de deux cens dix livres quinze sols payée à Denis de Voulges, juré crieur, pour les frais du convoy, service et enterement de ladite damoiselle et autres frais mentionnez en la quittance dud. de Voulges... cy 210 liv. 15 s.

De celle de dix-huit livres, payée au couvent des Minimes de la place Royalle, pour la rétribution des messes qui ont esté dittes et cellébrées pour le repos de l'âme de ladite deffunte, suivant la quittance du sacristain dudit couvent en date du 6[e] octobre aud. an 1697. 18 liv.

(Suivent les honoraires de l'huissier priseur, puis ceux de l'expert des tableaux; ce dernier article mérite d'être cité :)

« De celle de cinquante une livres payée au sieur *de Boulogne*[1], peintre ordinaire du Roy, et professeur en son Académie royalle de peinture, pour les vaccations par luy faittes et employez pour donner son advis sur la prisée des tableaux, desseins, planches et estampes inventoriées audit inventaire, suivant la quittance du 6 décembre 1697, cy 51 liv. »

(Parmi les frais d'appositions de scellés, d'expéditions d'actes, de procurations, d'honoraires de notaires, de nourriture des domestiques qui viennent ensuite, je ne vois plus à signaler que l'article suivant :)

« De la somme de trois livres 10 sols que le sieur Payel a donné par forme d'aumône aux pauvres lors de l'enterrement de la deffunte, cy 3 liv. 10 s. »

Total de ce chapitre 1162 livres, 6 sols.

Second chapitre de depense à cause des sommes payées par lesd. sieurs rendants leur compte pour acquitter les legs pieux et autres portés par ledit testament de laditte deffunte.

Deux mille livres pour les pauvres honteux de sa paroisse.

Quatre cent livres à Pierre Desmoulins, prêtre de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Trente livres aux pères Capucins.

1. Bon Boullongne et son frère Louis Boullongne étaient tous deux professeurs à l'Académie lors de la mort de Claudine.

Trente livres aux pères Jacobins.

Trois cent vingt cinq livres à Catherine Laurent.

Soixante-cinq livres à Marie Verduisan qui était au service de ladite damoiselle au jour de son décès, dont 15 livres pour gages et 50 liv. de gratification à elle accordée.

Quarante livres à Louis Legris pour son fils Claude, mineur.

Quatre cent livres au s. Charmeton.

Quarante-cinq livres à Michelle Denis, veuve de Charles Lauxier (Lesire), maître cordonnier, mère et tutrice d'Armand Lesire.

Cinquante livres aux Enfants-Trouvés.

Cent livres dues au s[r] Payel suivant une obligation du 22 septembre 1653.

Cent livres de frais divers, carrosses, etc. au s[r] Payel.

Cent livres au s[r] Charmeton pour dix-huit jours qu'il a passés dans l'appartement de ladite demoiselle comme gardien des scellés et pendant lesquels il n'a pu travailler.

Cent livres léguées au s[r] Payel.

Chapitre des dépences pour frais de l'examen et audition du présent compte et ceux faits pour y parvenir. Total : 224 liv. 8 sols.

| | |
|---|---|
| La recette générale est de | 5224 liv. 4 s. |
| La dépense | 5431 liv. 14 s. |
| Reste dû | 207 liv. 10 s. |

*Arrêté par Jean Regnault, conseiller du Roy, le 20 décembre* 1697.

(Archives nationales : Commissaires au Châtelet. Y, 15559.)

---

## APPENDICE.

### I.

### NOTE SUR LA FAMILLE DES STELLA.

L'article précédent était déjà imprimé en partie quand parut, dans les *Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon*[1], une étude consacrée aux Stella par notre

1. Lyon, Aug. Brun, 1876, gr. in-8, p. 140 à 149.

savant confrère, M. Charvet, architecte. Nous avons eu trop tard connaissance de ce travail pour rectifier et compléter la note placée en tête de nos documents; nous en profiterons cependant en résumant sommairement la généalogie des Stella, telle que l'établit M. Charvet d'après Jal, Herluison et ses recherches personnelles.

*François Stella,* l'auteur de toute la famille, né à Malines vers 1563, meurt à Lyon, le 26 octobre 1605.

De sa femme *Claudine de Masso,* née en ..., morte au Louvre, le 31 août 1660, il eut deux fils et trois filles :

1° *Jacques Stella,* né à Lyon en 1596, mort au Louvre le 29 avril 1657;

2° *François Stella,* né à Lyon le 23 août 1603, mort le 26 juillet 1643, à Paris. Il avait épousé *Jeanne Hatte* (que Claudine Stella appelle souvent Deht);

3° *Madeleine Stella,* née en ..., morte à Paris le 20 octobre 1662. Elle épousa, avant 1636, *Etienne Bouzonnet,* orfèvre à Lyon, mort au Louvre le 17 décembre 1660. Ils eurent cinq enfants dont nous donnons la liste plus loin;

4° *Claudine Stella,* née le 25 avril 1595, à Lyon, morte en ...;

5° *Françoise Stella,* née à Lyon le 2 mai 1606, morte au Louvre le 22 novembre 1660.

ENFANTS DE MADELEINE STELLA ET D'ÉTIENNE BOUZONNET.

1° *Claudine Bouzonnet Stella,* née à Lyon le 7 juillet 1636, morte au Louvre le 1er octobre 1697;

2° *Antoine Bouzonnet Stella,* né à Lyon le 25 novembre 1637, mort au Louvre le 9 mai 1682;

3° *Françoise Bouzonnet Stella,* née à Lyon le 12 décembre 1638, morte au Louvre le 18 avril 1692;

4° *Antoinette Bouzonnet Stella,* née à Lyon le 24 août 1641, morte au Louvre le 21 octobre 1676;

5° *Sébastien Bouzonnet Stella,* né à Lyon le 13 avril 1644, mort au Louvre le 16 août 1662.

M. Charvet nous révèle l'existence de Claudine Stella, la tante de Claudine Bouzonnet et celle de son frère Sébastien[1]. Il re-

1. M. Charvet dit (p. 144) que Françoise Bouzonnet mourut au Louvre dans l'appartement *de son neveu.* Il faut lire *de son oncle.* C'est un simple *lapsus* dont M. Charvet a dû s'apercevoir tout le premier et que nous ne corrigeons que pour éviter toute

marque avec raison que le logement du Louvre, primitivement accordé à Jacques Stella, paraît être devenu en quelque sorte le patrimoine de la famille, car huit de ses membres, presque tous artistes, vinrent finir leurs jours dans ce logement. Enfin, notre confrère exprime le vœu qu'une biographie complète soit enfin consacrée à une des plus importantes familles d'artistes lyonnais qui ait existé. Nous nous associons tout-à-fait à ce souhait. Mais qui pourrait mieux que M. Charvet le réaliser ? Quoi qu'il advienne, nous sommes heureux d'avoir apporté quelques matériaux nouveaux pour aider à l'accomplissement de cette œuvre qui ne saurait manquer d'avoir un véritable intérêt, non seulement au point de vue purement local, mais encore pour l'histoire générale de l'art français.

## II.

## LES ARMES DES STELLA.

Dans le long article qu'on vient de lire il est question à différentes reprises des armes des Stella. Ces armoiries, nous les avons vainement cherchées dans les ouvrages spéciaux ; heureusement Claudine Stella a pris soin de nous les transmettre en les imprimant sur les cachets de l'enveloppe dans laquelle étaient enfermés le testament et l'inventaire. Nous avons donné plus haut (p. 104) l'inscription qui se trouve sur cette enveloppe; il nous reste à insister sur les cachets dont nous n'avons point parlé.

L'enveloppe est formée d'une simple feuille de papier repliée, et fermée par trois cachets, un sur le repli, deux sur les coins des côtés rabattus. Un de ces cachets est tout-à-fait effacé, mais heureusement les deux autres sont encore assez bien conservés pour permettre de distinguer un écu en losange embrassé par deux palmes en sautoir écartelé : au 1er et au 4e d'un chevron accompagné de deux besants (ou deux tourteaux) en chef et d'une étoile en pointe, au 2e et au 3e un aigle sous un chef chargé de trois étoiles. Le cachet ne donne pas les couleurs des différentes pièces de l'écu. Les étoiles qui figurent dans les quatre cantons

confusion à ceux qui s'occuperaient des divers membres de cette famille encore mal connue et assez compliquée.

indiquent assez qu'il doit appartenir à la famille des Stella. Voici d'ailleurs un dessin fort exact dû à notre savant collègue et ami, M. G. Demay, et qui reproduit ces armoiries au double de l'original.



Nous avons pensé devoir ajouter à la publication de l'inventaire qu'on vient de lire, le plus important document qu'on ait encore publié sur les Stella, quelques lignes de l'écriture de la testatrice. Nous reproduisons celles qui, tracées sur une feuille détachée, ont rapport à l'importance et aux prix des toiles du Poussin, en y joignant la dernière ligne de l'inventaire contenant les formules finales avec la signature de Claudine Bouzonnet Stella.

## III.

## DOCUMENTS SUR LA RARETÉ DE L'OUTREMER.

Nous n'avons pu donner en note dans le cours de l'article qui précède les pièces suivantes, à cause de leur longueur. Elles contiennent de curieux détails sur la difficulté qu'on éprouvait au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle à se procurer une couleur fort employée en peinture. La lettre de Mérimée, que nous publions après celle de Duplessis, la complète en quelque sorte et nous apprend comment de nos jours l'outremer, autrefois si rare et si cher, est devenu presque commun et est tombé à la portée de toutes les bourses.

Voici d'abord une lettre du peintre Duplessis annotée

FAC-SIMILE DE L'ÉCRITURE DE CLAUDINE BOUZONNET STELLA.

j'auertis encor, que pour nul preteste que ce soit ont ne laisse
point sortir les Tableaux du Poussin ni autre soit pour les faire
uoir ou autrement sans en payer le prix auparauant, car
personne ni a rien.
Des dit tableaux
et a l'esgal de leurs prisée marqueé aun chacun il ne faut pas les donner a
moin si on peut, et surtous ceux du Poussin. Jl les fau rouler dans leurs
canon de fer-blan et les emporter leur, uulleur reuiendra toujour

ye les ay ce 5.e may 1693. signé de mon sing Claudine Bouzonnet Stella

par Montucla, le premier Commis des Bâtiments du Roi. Bien que la proposition de Duplessis n'ait eu et ne pût avoir aucune suite, elle méritait d'être connue à cause des détails précis qui s'y trouvent relatés, tant sur la question de l'outremer que sur la suite bien connue des Victoires de l'Empereur de Chine, gravée par Helman :

*Mémoire*
*sur la rareté de l'outremer et un moyen d'en obtenir,*
*par M. Duplessis.*

Il n'est plus possible aujourd'huy aux peintres de se procurer de l'outremer[1]; il seroit inutile de dire icy combien cette couleur est précieuse par sa solidité. On n'en trouve plus à Paris, et nous croyons l'Europe entière dépourvue de cette couleur. Fût-elle abondante, elle a toujours été d'un prix si excessif que les peintres l'ont toujours épargnée au point que le débit en a été très-borné. Et, si l'on y prend garde, on pourroit peut-être trouver la cause de sa rareté dans le peu de débit qui s'en fait.

Il seroit bien digne du Ministre, qui est à la tête des Arts et qui les dirige si bien, de s'occuper des moyens de procurer, non seulement l'abondance de cette couleur prétieuse, mais encore d'en faire baisser le prix au point que les peintres les moins aisés n'eussent aucune raison de l'épargner.

On dit qu'au temps de Louis XIV, cette couleur manqua en France comme aujourd'huy, que Le Brun s'en plaignit, et que M. de Colbert en fit demander par son ministre à La Porte, que le Grand Seigneur en envoya une quantité considérable, ce qui fut reconnu par une magnifique tapisserie des Gobelins.

Nous ne proposerons pas un pareil moyen. Cet outremer fut acheté par le Roy, et il seroit peut-être possible d'en avoir d'un souverain déjà prévenu par la libéralité de notre Roy et qui ne demanderoit pas mieux qu'on luy fournît une occasion de s'acquitter.

1. Dans la biographie de François Lemoyne, Dargenville assure qu'il entra pour plus de 10,000 liv. d'outremer dans le plafond du salon d'Hercule à Versailles.

On dit qu'à la Chine il y a des montagnes de *lapis azuli*. Lorsque l'Empereur de la Chine désira de faire graver les batailles dont il envoya les desseins, il adressa une lettre au Ministre des Arts; on commença par engager M. Cochin de refaire entièrement les desseins; on en fit les gravures les meilleures possibles. Tout fut fait aux frais du Roy, à ce qu'on dit, et les planches furent envoyées en présent à l'Empereur.

Il semble que ce monarque ne pourroit recevoir qu'avec plaisir une pareille demande, et qu'il seroit charmé de donner ce léger témoignage de sa reconnoissance. On pourroit écrire pour cet objet au Père Attiret, s'il est encore en vie, ou à quelque autre des Jésuites attachés à l'Empereur en qualité de mathématiciens. Si le fait est vray qu'il y ait à la Chine des montagnes de lapis, il seroit aisé de l'avoir à un aussi bas prix que le marbre de Carrare, car, quoique la Chine soit à un éloignement prodigieux relativement à celuy de l'Italie dont on tire le marbre blanc, le lapis destiné à faire de l'outremer n'a pas besoin d'être apporté en grosses masses, les plus petits morceaux sont tout aussi bons que les plus gros, et on pourroit lester des vaisseaux avec cette matière. Un seul vaisseau qui arriveroit à bon port en fourniroit à l'Europe pour des siècles.

DUPLESSIS.

Ce 24 Juillet 1786.

Ce mémoire est entièrement de la main de Duplessis. La note de Montucla qui l'accompagne, en relève les inexactitudes et les fantaisies.

*Notes* Rep. 2 Août 1786.
(*par M. de Montucla*).

Il n'est point vrai que les batailles de l'Empereur de la Chine ayent été gravées aux frais du Roy. Ces gravures ont été payées par la Compagnie des Indes qui en avoit la commission, non de l'Empereur, mais, comme on l'a sçu depuis, du *Hou-Pou*, ou chef de commerce de Canton; en sorte que l'Empereur n'a, à cet égard, aucune obligation aux artistes Européens.

Le Père Attiret est mort, j'en suis très sûr, car j'ai sa vie et j'y ai vu que l'Empereur fit un don de quelques centaines de taels pour rendre ses obsèques plus décentes. Le frère du P. Attiret, sculpteur à Dôle, a fait passer, par l'entremise de la Compagnie des Indes, un placet à l'Empereur de la Chine pour obtenir une

pension, et il ne seroit point étonnant qu'il l'eût obtenue si son placet est arrivé à destination; car l'Empereur aimoit beaucoup le P. Attiret.

Faire demander du lapis à l'Empereur de la Chine, cela me paroît très-chimérique.

S'il y avoit quelque moyen d'en obtenir, ce seroit par l'entremise des Consuls, ou peut-être de l'Ambassadeur de France à la Porte.

Est-il vrai qu'il y ait des montagnes de lapis à la Chine?

— Le rédacteur de la note ajoute que le seul moyen de se procurer le lapis nécessaire pour fabriquer l'outremer serait d'en demander par voie diplomatique à la Porte, comme on l'avait fait du temps de Colbert qui en avait obtenu une quantité considérable. M. d'Angiviller, en conséquence, devra écrire à M. de Vergennes pour qu'il sache par l'Ambassadeur à Constantinople le prix auquel on pourrait se procurer cette matière, et en même temps pour se faire envoyer des échantillons.

La lettre suivante nous édifie sur les causes qui ont fait entrer dans le commerce une grande quantité de la précieuse couleur et l'ont rendue ainsi accessible à tous les peintres.

*Lettre de M. Mérimée à M. Alphonse Giroux sur l'outremer de Russie.*

École royale des Beaux-Arts.

Monsieur,

En me rappelant ce que vous m'avés dit relativement à la spéculation qui vous est offerte, je suis frappé d'une réflexion que j'aurais dû faire à l'instant même et que je crois devoir vous communiquer dans votre intérêt.

Un chimiste vous a annoncé que de nouvelles carrières découvertes en Russie lui ont procuré une quantité notable de lapis-lazuli, à un prix qui lui permet de vous fournir une quantité considérable d'outremer fort au-dessous de sa valeur commerciale actuelle.

D'après cette déclaration, vous lui avés avancé de l'argent pour qu'il puisse préparer la couleur, et il vous en demande de nouveau pour donner à sa fabrication l'étendue convenable ou pour faire des achats de lapis.

Je fais sur cet exposé les réflexions suivantes :

S'il est vrai qu'une nouvelle carrière de lapis ait été découverte, les propriétaires de cette carrière voudront en tirer parti et ne se contenteront pas d'en expédier à votre chimiste; dès lors il y aura concurrence, et les bénéfices qu'on vous annonce se réduiront à peu de chose, puisque d'autres marchands entreront en partage avec vous.

Il est donc nécessaire de vérifier d'abord si la découverte de nouvelles carrières est vraie.

Ensuite quelle est la quantité de lapis que votre chimiste a, en ce moment, à sa disposition.

Je n'entends rien au commerce, mais je sais seulement qu'on ne fait pas d'avance de fonds sans garanties suffisantes : or les échantillons qui vous ont été remis ne prouvent rien pour l'avenir. Nous n'avons pensé qu'à la fraude qui pourroit être commise en livrant de l'outremer falsifié; mais cette fraude est ce que l'on doit le moins appréhender, puisqu'il y a des moyens de vérification.

Que votre chimiste dépose un quintal de lapis lazuli et que sur ce dépôt vous lui avanciez 12 à 1500 fr., vous êtes parfaitement en sûreté; autrement je crains que vous ne deveniés dupe d'un charlatan.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. MÉRIMÉE.

30 avril 1827.

L'adresse, qui est à la quatrième page, porte : A Monsieur, — Monsieur Alphonse Giroux, marchand de — couleurs, etc. rue du Coq Saint-Honoré[1].

Laissons de côté la question commerciale. Un point surtout nous intéresse dans la lettre du secrétaire de l'École des Beaux-Arts. Elle nous apprend en effet comment l'outremer, si rare au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, et qu'on était obligé de demander et de faire venir par voie diplomatique, est devenu de nos jours d'un usage aussi commun, grâce aux mines de lapis-lazuli découvertes en Russie. J.-J. G.

1. Cette lettre est actuellement entre nos mains. — J.-J. G.

# DON DE VAISSELLE

PAR LE

# DUC D'ORLÉANS

(1396).

*Document communiqué par M. H. Menu.*

Le duc d'Orléans mentionné dans l'acte suivant est le second fils de Charles V, né en 1371, assassiné par Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, en 1407. On sait quel luxe les princes de la fin du XIVe siècle déployaient pour la décoration de leurs châteaux. Le duc d'Orléans se distinguait entre tous par son faste et sa prodigalité. Nous voyons ici un échantillon des pièces d'orfévrerie qu'il avait amassées dans son trésor et qu'il distribuait libéralement aux serviteurs qui lui avaient rendu quelque service.

Loys, filz de Roy de France, duc d'Orliens, conte de Valoiz et de Beaumont. A noz amez et féaulx les gens de noz comptes, salut et dilection. Savoir vous faisons que, pour considéracion des grans et notables services que noz amez et féaulx chevaliers et chambellans, messires Guy de Laval, le sire de L'Ille-Bouchart et le sire de Thorigny nous ont fais en ce présent voyage de Saint Omer, et par plusieurs autres foiz, à yceulx avons donné de nostre vesselle d'or, et pris devers nous de nostre amé et féal argentier, Denis Mariche, ce qui s'ensuit, c'est assavoir : un gobellet d'argent néellé à couvescle bordé

d'or, les esmaux et les souages d'or, à un fretelet[1] tout d'or, pesant II mars, II onces, X estellins, et donné aud. messire Guy de Laval; item, un petit hanap d'or à couvescle poinsonné de loups et de feullaige, doublé d'argent par dedens, à un petit fretelet d'or tout ront, pesant I marc, VI onces, XII estellins obole, donné semblablement aud. seigneur de L'Ille-Bouchart, et un gobellet d'or à couvescle en façon de cuvete à un fretelet d'un liz, garny d'un safir, pesant III marcs, XV estellins obole d'or, donné semblablement aud. seigneur de Thorigny, lesquieux trois gobellès sont de l'inventoire de nostre vesselle d'or. Si voulons et vous mandons que d'iceulx trois gobellèz vous tiegnez quitte et deschargié nostredit argentier, et yceulx rabatés de nostredit inventoire en raportant ces présentes seulement sans aucun contredit, nonobstant ordonnances, mandemens ou deffences à ce contraires. Donné à Saint-Omer, le VI$^{e}$ jour de novembre, l'an de grâce mil CCC IIII$^{XX}$ et seize.

Par Monseigneur le Duc,

*Bruno.*

(Pièce sur parchemin. Elle était scellée sur simple queue de parchemin d'un grand sceau de cire rouge qui manque aujourd'hui.)

1. Voyez, sur les mots *souage* et *frétel* ou *frételet*, le glossaire qui forme le deuxième volume de la Notice des Émaux par M. de Laborde. On y trouvera, aux p. 325 et 501, en même temps que la définition de ces deux termes, de nombreux exemples empruntés aux textes du XIV$^{e}$ et du XV$^{e}$ siècle.

# PIÈTRE ANDRÉ

## PEINTRE DES DUCS D'ORLÉANS

## (1456-1491).

*Documents communiqués et annotés par M. Ulysse Robert.*

*Piètre André* est un nom nouveau à ajouter à l'histoire de l'art français[1]. Inconnu jusqu'à ce jour, comme la plupart des peintres, des sculpteurs et des architectes ses contemporains, il aurait sans doute mérité d'être tiré de l'oubli, si les documents relatifs à son œuvre ne faisaient presque complètement défaut. En l'absence de renseignements précis, il est cependant permis de croire que, pour avoir été le peintre des ducs d'Orléans, *André* devait avoir une certaine valeur artistique.

La courte notice que nous consacrons à *André* a pour objet de faire connaître quelle a été une partie de son œuvre. Les pièces, qui sont publiées ci-après, montreront surtout quelle fut sa condition à la cour de Blois. A ce point de vue, la vie de notre artiste fournit plus d'une particularité curieuse, que nous trouvons, soit dans les quittances données par lui, soit dans les comptes des ducs d'Orléans[2].

Quelle était l'origine d'*André?* Son prénom, peu commun en France, semble indiquer qu'il était de nationalité italienne et donne lieu de supposer qu'il était un de ces nombreux Lombards

1. Champollion, dans son livre intitulé : *Louis et Charles d'Orléans*, 3e partie, p. 12, a donné un fragment de compte concernant André.

2. Ces documents font partie des pièces originales du Cabinet des titres et sont répartis soit dans le dossier *André*, soit dans les cartons *Orléans*.

venus à Blois après l'expédition tentée par Charles d'Orléans dans le Milanais.

Nous le voyons mentionné pour la première fois dans un rôle de comptes du commencement de 1456. Il reçoit 14 livres 5 sous tournois pour le premier trimestre de cette année. Pareille somme lui est payée trois mois plus tard. Il devait donc, dès cette époque, être définitivement attaché à la maison du duc d'Orléans; mais on ne sait si c'était comme peintre ou simplement comme serviteur.

Au même temps semblent aussi remonter les premiers travaux artistiques d'*André* dont nous trouvons la mention. Chargé de « paindre et armoier, bailler et livrer les estoffes à ce nécessaires pour ung chariot neuf de madame la duchesse d'Orléans, » il reçoit en paiement 50 écus d'or neuf, en déduction de la somme de 80 écus qui lui avait été allouée. Dans la quittance de 50 écus donnée par *André*, le 21 janvier 1455 (v. st.), il prend la qualité de « paintre de monseigneur le duc d'Orléans. » L'année suivante, « il paint d'or [1], azur, argent et autres couleurs, deux ymages de pierre, l'un de saint Adryan et l'autre de saint Sebastian, lesquels ymages donnés à la chapelle saincte Katherine, près Nostre Dame de Champbourdin [2]. » Le rôle de comptes du mois d'août porte qu'il lui sera payé 16 livres pour cet ouvrage, mais on voit par sa quittance du 10 octobre suivant qu'il reçut 12 écus d'or neuf [3].

Renseignements pris, il ne reste rien de ces peintures qui paraissent, jusqu'à plus ample découverte, avoir été un des principaux travaux d'*André*. Un rôle de comptes postérieur [4] mentionne sous cette vague dénomination « plusieurs besongnes et ouvraiges de painture qu'il a faictes et lui convient faire, » ouvrages qui lui sont payés 4 écus d'or. Plus tard, il peignit en noir deux chariots sur lesquels il traça « plusieurs lettres d'or et autres choses, » et reçut en salaire 20 écus d'or [5]. En 1471, il vendit, pour 100 écus, à la duchesse Marie « une table d'autel

1. Voy. la pièce n° I.
2. La localité ainsi désignée est sans doute Champbourdon, département du Loiret, commune de Saint-Denis-en-Val.
3. Voy. les pièces n°s II et III.
4. Voy. la pièce n° IV.
5. Voy. la pièce n° VII.

en laquelle est figurée la passion Nostre Seigneur et painte d'or et d'asuz (*sic*) à ymages enlevez, » table qui fut destinée à l'autel du château de Coucy. Il serait intéressant de savoir si *André* était l'auteur de ce travail; malheureusement l'ordonnance de paiement ne fournit à ce sujet aucune indication [1]. Enfin, nous aurons fait connaître tout ce que nous avons pu découvrir sur les travaux artistiques d'*André,* quand nous aurons dit que, par une quittance du 19 avril 1483 (v. st.), il reconnaissait avoir reçu « XXVII livres tournois X deniers pour avoir peint d'or et d'argent quatre trompetes où estoient empraints en chascune trompete les armes de mondit seigneur [le duc d'Orléans], pour chascune VI livres tournois XV solz. Item, pour avoir paint une houssure de satin viollet semée de lames d'or, XXVI solz VI deniers; pour avoir paint trois escussons, LXXV solz; pour avoir paint trois lances, XXI solz; pour avoir paint quatre colliers, LX solz, pour les grans chevaulx du cheriot; pour avoir paint LXXII escussons pour l'obsèque de feu monseigneur le duc Charles, que Dieu absoille, LX solz; pour avoir abillé et doré unes bardes qui estoient rompues, lesquelles le duc de Bretaigne a envoiées à mondit seigneur IV liv. tournois II solz VI deniers tournois. Item, pour avoir paint aux armes de mondit seigneur III paires d'atelles pour les chevaulx de la charrette, XXXV solz tournois [2].... Pour avoir fait ung estandart de cinq aulnes de long de taffetas jaune et rouge, où il y a ung grant peliquen et ses petitz et une saincte Barbe pour ung quiton [3] tout semé d'or tout du long, auquel a une crespine semée d'asur et d'or aux couleurs de monseigneur pour les joustes qui ont esté faictes en la ville de Paris, et pour avoir fait deux cottes d'armes pour les heraulz de mondit seigneur; aussi pour avoir fait ung autre quiton pour la guerre, tout semé d'or, où il y a pareillement ung peliquen et ses petitz et une saincte Barbe [4] ».

A sa qualité de peintre des ducs d'Orléans, *André* joignit les fonctions d'huissier de salle. Il tenait le milieu entre les seigneurs de la cour de Blois et les serviteurs. Outre les gages

1. Voy. la pièce n° XIV.
2. Voy. la pièce n° XV.
3. *Guidon.*
4. Dans tous les rôles de dépenses, *André* figure à la suite des seigneurs, avant les différentes catégories de valets.

qu'il recevait pour son emploi, et qui montaient à 10 livres par mois [1], il avait part aux gratifications ou aux distributions de vêtements qui se faisaient dans certaines circonstances [2]. En 1469, il lui était alloué 7 livres 10 sous pour sa livrée et son entretien de l'année [3].

Le peintre et l'huissier de salle font souvent place à un autre personnage qu'il serait intéressant d'étudier en détail, si l'objet de ce recueil ne nous assignait des limites qu'il ne nous est pas permis de franchir [4].

*André* paraît surtout avoir été l'homme de confiance des ducs d'Orléans; les nombreuses missions dont il fut chargé en sont la preuve. Tantôt il est désigné pour porter à l'abbaye de Vierzon des ornements dont le duc Charles lui fait présent [5]; tantôt il va chercher des nouvelles des parents ou des amis des ducs; d'autres fois c'est lui qui est envoyé pour leur porter des lettres [6]; le 8 octobre 1470, il part de Blois pour Amboise auprès du roi Louis XI afin de lui remettre des lettres de la duchesse Marie [7]; un mois plus tard, il va à Beaugency auprès de la reine Charlotte prendre de ses nouvelles et s'enquérir quand elle viendrait à Blois [8]; souvent de graves intérêts lui sont confiés et c'est lui qui sert d'intermédiaire entre le duc et les officiers chargés de l'administration de ses domaines. *André* sait donc avant tout se rendre utile et tirer profit de son intelligence

1. Rôles de dépenses de 1467, 1468, 1472, 1481 et 1482. Cependant, à partir de 1483 jusqu'à 1491, il ne reçut plus que 5 livres par mois. Voir les comptes d'octobre 1484, de septembre 1485 et d'octobre et décembre 1491.

2. Il reçoit une robe et un chaperon de laine de livrée pour l'enterrement du duc Charles (Rôle de dépenses de janvier 1464-65).

3. Rôle de dépenses de l'année 1469.

4. Nous donnons en appendice les documents relatifs aux diverses missions d'*André*, en même temps que ceux qui concernent ses travaux artistiques. Il nous a semblé qu'ils méritaient d'être publiés *in extenso*, quoiqu'ils soient étrangers aux questions d'art. L'analyse de ces pièces serait donc inutile dans une notice qui ne se rapporte qu'à l'artiste.

5. Voy. la pièce IV, deuxième paragraphe.

6. Voy. la pièce n° VI.

7. Voy. la pièce n° IX.

8. Voy. la pièce n° X.

et des rares qualités qui lui avaient valu la faveur et la confiance de ses maîtres.

La date de la mort d'*André* est inconnue, mais elle est certainement postérieure à 1491, époque où il figure pour la dernière fois dans l'état de la cour de Blois.

Ulysse Robert.

I.

1455-56, 21 janvier. — En la présence de Jaques de Masue, clerc tabellion juré à Blois, fut présent *Pietre André,* paintre de monseigneur le duc d'Orléans, lequel cognut et confessa avoir eu et reçeu de André Damyen, argentier de mondit seigneur, la somme de cinquante escuz d'or neufz, en déducion de la somme de quatre vins escuz d'or à lui deubz pour paindre et armoier, bailler et livrer les estoffes à ce nécessaires pour ung chariot neuf de madame la duchesse d'Orléans, de laquelle somme de cinquante escuz d'or ledit *Pietre André* s'est tenu à bien content et paié et en a quicté et quicte mondit seigneur et sondit argentier et tous autres. Tesmoing mon saing manuel cy mis le vingt et ungyesme jour de janvier l'an de grace mil quatre cens cinquante cinq. — J. de Masue.

(Cabinet des titres, série des originaux, au mot *André.*)

II.

1457, 10 juillet. — *Pietre André,* paintre de monseigneur le duc d'Orléans et de Milan, confessa avoir receu de Michiel Gaillart, trésorier et receveur général de toutes les finances de mondit seigneur, par la main de *Jehan l'essaieur*, orfèvre d'icellui seigneur, la somme de douze escus d'or neufz ayans cours, pour avoir paint d'or, azur, argent et autres couleurs deux ymages de pierre, l'un de saint Adryan, et l'autre de saint Sebas-

tian, lesquelx ymages madame la duchesse a donnez à la chappelle de sainte Katherine près Champbourdin, et pour avoir baillé et livré lesdites couleurs à ce nécessaires. De laquelle somme de douze escus d'or ledit *Pietre André* en quicta ledict trésorier et tous autres. Fait en la présence de moy, Louys Hellebout, secrétaire de mondit seigneur, le dixiesme jour d'octobre l'an mil cccc cinquante sept. — Hellebout.

(Cabinet des titres, série des originaux, au mot *André*.)

## III.

1457, août. — A *Pietre André*, serviteur et paintre de mondit seigneur [le duc d'Orléans], le VIII^e jour dudit mois [août 1457], la somme de XVI l., X s. t., pour avoir paint estoffe d'or et d'asur et d'argent les ymages de saint Sebastien et saint Adrian que madame la duchesse a donnez en la chapelle saincte Katherine. Pour ce XVI l., X s. t.

(Cabinet des titres, série des originaux, au mot *Orléans*. Rôle de dépenses du mois d'août 1457.)

## IV.

1463-64, janvier. — A *Pietre André*, paintre, pour deux voyaiges par lui faiz par l'ordonnance et commandement de mondit seigneur [le duc d'Orléans], en ce présent mois de janvier, l'un pour aler au devant de maistre Jehan Caillau[1], que mondit seigneur avoit envoyé quérir et lequel il contremandoit, l'autre de Blois à Tours pour aler quérir maistre Robert Poitevin pour venir devers mondit seigneur, pour ce à lui baillé pour

1 Jean Caillau était un médecin d'Orléans, comme on peut le voir dans un rôle de dépenses du mois de septembre 1472. (Cabinet des titres, série des originaux, au mot *Orléans*.)

lesdits deux voyaiges xxvii s., vi d. t.

A lui pour ung autre voyaige par lui fait en ce présent mois de janvier à Vierron (*sic*), porter certaines chasubles à l'abbaye dudit lieu que mondit seigneur le duc envoyoit. Pour ce à lui baillé pour sondit voyaige xxvii s., vi d. t.

A *Pietre André*, paintre de mondit seigneur le duc, de plusieurs besongnes et ouvraiges de painture qu'il a faictes et lui convient faire par l'ordonnance et commandement de mondit seigneur. Pour ce à lui baillé en quatre escus d'or cx s. t.

(Cabinet des titres, série des originaux, au mot *Orléans*. Rôle de dépenses du mois de janvier 1463, v. st.)

V.

1464, 19 septembre. — *Pietre André*, paintre et huissier de salle de monseigneur le duc d'Orléans, de Milan, etc., confessa avoir eu et reçeu de maistre Macé Guernadon, conseillier et trésorier général de mondit seigneur, la somme de cinquante cinq solz tournois pour trois voyages par lui faiz en ce présent mois de septembre, ensuivant l'un l'autre, de l'ordonnance et commandement de mondit seigneur pour les causes qui s'ensuivent. C'est assavoir : l'un, partant de Blois le deuxiesme jour de cedit mois pour aler à Chousy, près Saumur, devers monseigneur le conte de Dunois, lui porter lettres de par mondit seigneur le duc, et d'ilec est allé avecques mondit seigneur le conte jusques à Chasteauregnault pour avoir son expédicion où il vacqua cinq jours entiers. Pour ung autre voyage par lui fait pour aller aconduire le corps de feue madame de Dunois [1],

1. Marie d'Harcourt, deuxième femme de Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois, morte le 1er septembre 1464.

qui Dieu pardont, et pour ayder à faire l'obsèque d'icelle dame jusques à Cléry, et de Cléry à Chasteaudun pour le fait dudit obsèque, ainsi que mondit seigneur lui avoit commandé, où il vacqua quatre jours entiers. Et pour le tiers et derrenier voyage par lui fait de Blois à Citeaulx et à Chasteaudun pour faire chasser aux lapereaulx et autre sauvagine pour festoier la Royne de Secille[1] ou chasteau de Blois, où il vacqua deux jours entiers, qui sont en tout unze jours, au feur de v solz tournois par jour valent ladite somme de LV solz tournois. De laquelle somme ledit *Pietre André* se tint pour content et bien payé et en quicta mondit seigneur le duc, sondit trésorier et tous autres. Fait en la présence de moy Louys Hellebout, secretère de mondit seigneur le duc, le XIX^e jour dudit mois de septembre, l'an mil CCCC soixante et quatre. — Hellebout.

(Cabinet des titres, série des originaux, au mot *André*.)

## VI.

1464, novembre. — A *Pietre André*, paintre et huissier de sale dudit seigneur, la somme de quatre livres dix solz tournois pour plusieurs voyaiges par lui faiz ensuivant l'un l'autre, au mois d'octobre derrain passé, par l'ordonnance et commandement dudit seigneur es lieux qui s'ensuivent. C'est assavoir : avoir esté de Blois à Frontevault devers madame d'Estampes[2], où il a vacqué aler et venir cinq jours. Ung autre de Blois à Tours quérir certaines choses nécessaires pour la gésine de madame la duchesse, où il a vacqué trois jours. Ung autre de Blois à Chasteaudun devers monseigneur de

1. Jeanne de Laval, deuxième femme de René d'Anjou.

2. Marguerite d'Orléans, femme de Richard de Bretagne, comte d'Étampes.

Dunois lui porter lettres de par mondit seigneur, où il a vacqué trois jours. Ung autre voyaige de Blois à Beaugency devers mondit seigneur de Dunois lui porter lettres, où il a vacqué deux jours. Ung autre voyaige pour aler et poursuir Pasquier, serviteur Gauvain du Perroy, lequel estoit eschappé des prisons de mondit seigneur, et le poursuy ledit Pietre jusques à Tours, ce qu'il ne fist, et s'en retourna à Blois serchant pais, où il a vacqué trois jours. Et ung autre voyaige de Blois à Romorantin devers le cappitaine dudit lieu savoir des nouvelles de madame d'Angoulesme[1] que l'on disoit estre fort malade, ou il a vacqué deux jours, qui sont en tout XVIII jours, qui, à V s. t. par jour, valent ladite somme de IIII l. X s. t.[2].

(Cabinet des titres, série des originaux, au mot *Orléans;* Rôle de dépenses du mois de novembre 1464.)

## VII.

1466, 17 avril. — En la présence de moy, Guillaume de Villebresme, secrétaire de madame la duchesse d'Orléans, *Pietre André*, paintre et huissier de salle de madite dame la duchesse d'Orléans, a confessé avoir eu et reçeu de Michel Gaillart, trésorier, receveur général et argentier de ladite dame, la somme de vingt escuz d'or, à laquelle somme a esté convenu et marchandé audit Piectre par ladite dame et les gens de ses finances pour paindre en noir les deux chariotz de ladite dame et en iceulx faire pluseurs lectres d'or et autres choses telles que declairées lui ont esté par icelle dame. De laquelle somme de vingt escuz ledit *Piectre* s'est tenu à bien content, et en a quicté et quicte ledit trésorier et tous

1. Marguerite de Rohan, femme de Jean d'Orléans.
2. Champollion, *loc. laud.*, a publié une partie de cet article.

autres. Tesmoing mon seing manuel cy mis, le XVII^e jour d'avril l'an mil ccccc (*sic*) soixante six. — Villebresme.

(Cabinet des titres, série des originaux, au mot *André*.)

## VIII.

1469-70, 2 février. — En la présence de moy Guillaume de Villebresme, secrétaire de madame la duchesse d'Orléans, de Milan, etc., *Pietre André,* huissier de salle de madite dame, a confessé avoir eu et reçeu de Michel Gaillart, conseiller, trésorier et receveur général des finances de madite dame, la somme de vingt cinq solz tournois pour deux voiages par lui faiz par le commandement de madite dame, l'un à Orléans pour prandre ung patron de saint François, où il y vacqué par trois jours, l'autre voiage devers le père de Marie de Morant, où il vacqué deux jours, qui sont cinq jours, à cinq solz tournois par jour, vallent lesdits v jours ladite somme de xxv solz tournois. De laquelle somme de xxv solz tournois ledit Pietre s'est tenu pour content et bien paié, et en quicte ledit trésorier et tous autres. Tesmoing mon seing manuel cy mis le II^me jour de février, l'an mil cccc soixante et neuf. — Villebresme.

(Cabinet des titres, série des originaux, au mot *André*.)

## IX.

1470, octobre. — A *Piettre André,* huissier de salle de ladite dame [la duchesse d'Orléans], la somme de soixante et quinze solz tournois pour deux voyages par lui faiz en ce présent de septembre, l'un à Rouen pour aucuns des affaires de ladite dame dont elle avoit donné charge audit lieu, ouquel voyage faisant il a vacqué par treize jours entiers, partant de Blois le VIII^e jour dudit

mois et retournant le xx[e] jour ensuivant, et l'autre voyage à Amboise porter lettres au Roy, nostre sire, que lui escripvoit ladite dame, ouquel voyage il a vacqué par deux jours qui sont lesdits quinze jours, pour chascun desquelz ladite dame lui a tauxé et ordonné v s. t., outre ses gaiges ordinaires, vallants ladite somme de LXXV s. t.

A lui, pour deux autres voyages par lui faiz au mois d'octobre ensuivant à Tours, l'un pour porter lettres de par ladite dame à messeigneurs de Lyonnois et de la Forest touchant aucuns des affaires de ladite dame, ouquel voyage il a vacqué par quatre jours, et l'autre voyage porter autres lettres de par icelle dame à monsieur de Candale [1], ouquel il a vacqué par autres quatre jours, qui sont pour lesdits voyages huit jours, pour chascun desquelz lui a esté tauxé et ordonné, oultre ses gaiges ordinaires, v s. t., vallant XL s. t.

A lui, pour ung autre voyage par lui fait oudit mois d'octobre, partant de Blois le x[e] jour dudit mois d'octobre pour aller à Compiengne porter lettres de par ladite dame à monsieur le gouverneur de Blois estant audit lieu, touchant sa venue devers icelle dame, et retournant dudit voyage le XIX[e] jour ensuivant, qui sont dix jours, pour chascun desquelz ladite dame a tauxé et ordonné v s. t., vallant L s.

(Cabinet des titres, série des originaux, au mot *Orléans;* Rôle de dépenses du mois d'octobre 1470.)

## X.

1470, novembre. — A *Pietre André,* huissier de salle de ladite dame, la somme de vingt cinq solz tour-

1. Jean de Foix, captal de Buch, comte de Candale.

nois pour cinq journées qu'il a vacquées en deux voyages par lui faiz en ce présent mois de l'ordonnance de ladite dame, l'un à Baugenci savoir et enquérir des nouvelles de la Reyne qui estoit audit lieu, à quel jour elle en partiroit et pourroit estre à Blois, ouquel voyage il a vacqué deux jours, et l'autre voyage à Tours porter lettres pour ladite dame à messire Raguin Rayer, chevalier, ad ce qu'il fist savoir à ladite dame le partement du marquis de Montferrat [1] qui estoit audit lieu devers le Roy, ouquel voyage il a vacqué par trois jours, pour chascun desquelz ladite dame lui a tauxé et ordonné, oultre ses gaiges ordinaires, v s. t., vallant xxv s. t.

(Cabinet des titres, série des originaux, au mot *Orléans ;* Rôle de dépenses du mois de novembre. 1470.)

## XI.

1471-72, février. — A *Piettre André,* paintre et huissier de salle de ladite dame, la somme de cent solz tournois pour vingt journées qu'il a vacquées ès voyages qui s'ensuivent par lui faiz ès mois de novembre, décembre, janvier et février, c'est assavoir : ung voyage partant d'Yèvre le Chastel à Orléans porter lettres de par ladite dame à monsieur de Crusol [2], estant lors à Orléans avec le Roy nostre sire, ouquel voyage il vacqua quatre jours ; ung autre voyage audit lieu d'Orléans porter autres lettres de par icelle dame audit sire de Crusol, ou il vacqua trois jours ; ung autre voyage partant de Mung-sur-Loire pour aller à Montbason porter encores lettres de par icelle dame audit sire de Crusol, où il vacqua cinq jours ; ung autre voyage partant de

1. Guillaume, marquis de Montferrat.

2. Louis de Crussol, conseiller et chambellan du Roi, grand pannetier de France, etc

Blois pour aller à Tours devers les sires de Nerbonne[1] leur porter à chascun lettres de par ladite dame, où il vacqua par trois jours, et deux autres voyages consécutifs audit Tours devers lesdits sires de Nerbonne et de Crusol, leur porter à chascun autres lettres de par icelle dame, esquelz deux voyages il vacqua cinq jours qui sont pour lesdits voyages vingt jours entiers, pour chascun desquelz ladite dame lui à tauxé et ordonné v s. t., oultre ses gaiges ordinaires, nonobstant que lesdits voyages ne soient plus autruy declarez, vallant ladite somme de c s. t., pour ceci c s. t.

A *Piettre André,* huissier de salle, dessus nommé, la somme de vingt cinq solz tournois a lui tauxée et ordonnée, oultre ses gaiges ordinaires, pour cinq journées qu'il a vacquées en deux voyages par lui faiz à Tours, l'un devers maistre Louis Ruzé, prevost d'Orléans, lui porter lettres de par ladite dame avec le mandement original du don que le Roy fist pieça du prouffit de francz fiefs et nouveaux acquestz, pour sur ce avoir une provision, ouquel voyage il vacqua trois jours, et l'autre voyage audit lieu de Tours devers Françoys de Villebresme lui porter lettres ad ce qu'il eust plus briefve expedicion de ce qu'il pourchassoit devers le Roy pour ladite dame des gens du conseil dudit seigneur, ouquel voyage il vacqua deux jours, qui, au pris de v s. t. par jour, vallent lesdits cinq jours ladite somme de xxxv s. t.

(Cabinet des titres, série des originaux, au mot *Orléans;* Rôle de dépenses du mois de février 1470-71.)

## XII.

1472, 21 août. — Marie, duchesse d'Orléans, de Mi-

1. Jean, fils de Gaston IV, comte de Foix, vicomte de Narbonne. Il était gouverneur de Guyenne et premier chambellan du Roi.

lan et de Valois, comtesse de Blois, de Pavie et de Beaumont, dame d'Ast et de Coucy, aiant la garde, gouvernement et administration de nostre très cher et très amé filz Loys, duc, conte et seigneur desdits duchez, contez et seigneuries, et de noz autres enfans, à nostre amé et féal conseiller maistre Raoul de Refuge, garde de noz seaulx et général gouverneur de toutes noz finances, salut et dilection. Comme il soit ainsi que l'année passée nous estant à Coucy eussions achetée de *Pietre André,* paintre, nostre serviteur, une table d'autel en laquelle est figurée la passion Nostre Seigneur et painte d'or et d'asuz (*sic*) à ymages enlevez, le pris et somme de cent escuz pour mectre sur l'autel de la chappelle de nostre chastel dudit Coucy, laquelle somme de cent escuz voulons et vous mandons que lui faciez paier, bailler et délivrer par nostre amé et féal conseiller Michel Gaillart, trésorier et receveur général de noz finances, en deux années, c'est assavoir à chascune année la somme de cinquante escuz et par rapport à ces présentes avecques quictances sur ce suffisant dudict *Pietre André* d'avoir eu et receu ladicte somme de cent escuz. Nous voulons icelle somme de c escuz estre allouée es comptes et rabatue de la recepte de nostredit trésorier par noz amez et feaulx gens de noz comptes, ausquelz nous mandons que ainsi le facent sans aucun contredit ou difficulté. Donné en nostre chastel de Blois, le xxi[me] jour d'aoust, l'an de grace mil cccc soixante et douze. — Signé : Marie.

Par madame la duchesse, vous et Michel Gaillart presents, VILLEBRESME.

(Cabinet des titres, série des originaux, au mot *André*.)

## XIII.

1472, septembre. — A *Piettre André*, paintre et huissier de salle de ladite dame, la somme de quinze

solz tournois a lui tauxée et ordonnée par ladite dame pour trois journées qu'il a vacquées en ung voyage par lui fait en ce présent mois à Orléans devers maistre Pierre Chevalier, lieutenant dudit lieu, lui porter lettres touchant aucuns des afaires d'icelle dame, pour ce cy xv s. t.

(Cabinet des titres, série des originaux, au mot *Orléans;* Rôle de dépenses du mois de septembre 1472.)

## XIV.

1483-84, 16 avril. — En la présence de moy, Estienne Robin, secrétaire de monseigneur le duc d'Orléans, de Milan, etc., *Pietre André,* paintre, a confessé avoir eu et reçeu de Jaques Hurault, conseiller, trésorier argentier et receveur général des finances de mondit seigneur, la somme de quarante six livres, sept solz six deniers tournois, pour pluseurs parties de son mestier qu'il a faictes pour ledit seigneur. C'est assavoir : xxvii livres tournois x deniers, pour avoir paint d'or et d'argent quatre trompetes où estoient empraints en chascune trompete les armes de mondit seigneur, pour chascune vi s. tournois, xv solz. Item, pour avoir paint une housseure de satin viollet semée de lames d'or, xxvi solz vi deniers. Pour avoir paint trois escussons, lxxv solz; pour avoir paint trois lances, xxi solz; pour avoir paint une corde de fin or, xvii solz vi deniers; pour avoir paint quatre colliers, lx solz, pour les grans chevaulx du cheriot; pour avoir paint lxxii escussons pour l'obsèque de feu monseigneur le duc Charles, que Dieu absoille, lx solz; pour avoir abillé et doré unes bardes qui estoient rompues, lesquelles le duc de Bretaigne a envoiées à mondit seigneur, iiii liv. tournois ii solz vi deniers tournois. Item, pour avoir paint aux armes de mondit seigneur iii paire d'atelles pour les chevaulx de la charrete

XXXV solz tournois. Lesquelles parties montent ensemblement ladite somme de XLVI livres tournois VII solz VI deniers tournois, de laquelle ledit *Pietre André* s'est tenu et tient pour contant et bien paié et en a quicté ledit trésorier et tous autres. Tesmoing mon seing manuel cy mis, le XVIe jour d'avril, l'an mil CCCC IIIIxx et trois, avant Pasques. — E. Robin.

(Cabinet des titres, série des originaux, au mot *André*.)

XV.

1484, 23 novembre. — *Pietre André,* paintre et serviteur de monseigneur le duc d'Orléans, a congneu et confessé avoir eu et reçeu de honnorable homme sire Jaques Hurault, trésorier des finances de monseigneur le duc d'Orléans, la somme de quatre vings livres tournois à lui deue pour avoir fait ung estandart, de cinq aulnes de long, de taffetas jaune et rouge, où il y a ung grant peliquen et ses petitz et une saincte Barbe pour ung quiton tout semé d'or tout du long, ouquel a une crespine semée d'asuz et d'or, aux couleurs de monseigneur, pour les joustes qui ont esté faictes en la ville de Paris, et pour avoir fait deux cottes d'armes pour les héraulz de mondit seigneur; aussi pour avoir fait ung autre quiton pour la guerre, tout semé d'or, où il y a pareillement ung peliquen et ses petitz et une saincte Barbe. De laquelle somme de quatre vings livres tournois ledit *Pietre* s'est tenu à bien content et en a quicté mondit seigneur, ledit trésorier, et promis à acquicter envers et contre touz. Tesmoing le seing manuel de moy Jehan Callo le jeune, clerc tabellion juré à Blois, cy mis le XXIIIe jour de novembre, l'an mil IIIIc IIIIxx et quatre. — J. Callo.

(Cabinet des titres, série des originaux au mot *André*.)

# TESTAMENT

DE

# PIERRE GUILLEMARD

DE LYON,

## SCULPTEUR EN BOIS

(1519).

*Communiqué par M. E. Müntz.*

J'ai déjà eu l'occasion de montrer[1] combien les sculpteurs sur bois d'origine française étaient nombreux de l'autre côté des Alpes à l'époque de la Renaissance. Le document qu'on va lire, et qui m'a été communiqué par M. G. Milanesi, fournit à ce sujet quelques nouveaux détails. Il nous apprend non-seulement le nom d'un sculpteur (*intagliatore*) lyonnais jusqu'ici inconnu, Pierre Guillemard, fils de Benoît, mais encore ceux de son frère utérin, Pierre, fils de Mathieu, qui exerçait à Rome la même profession que lui (*exercitium dicti testatoris et dicti Petri Mattie)*, et de son aide, Grégoire de Normandie. Le testament ne nous renseigne malheureusement pas sur les ouvrages exécutés par ces trois artistes. Il ne serait cependant pas impossible que les peignes fins (*due casse di pettini fini*), dont il est fait mention à la fin de la pièce et qui remplissaient deux caisses, fussent un produit de leur industrie.

E. M.

In Dei nomine, Amen. Anno Domini ab ejus salutifera Incarnatione millesimo quingentesimo decimo nono, inditione vij, et die vigesimo mensis aprilis. Actum Florentie in hospitale sancti Mactei alias Lepmi Bal-

1. *Chronique des arts*, 1875, 9 octobre.

ducci de Florentia; presentibus testibus ad infrascripta omnia et singula hore (*sic*) proprio infrascripti testatoris vocatis, habitis et rogatis, videlicet : domino Alberto Petri de Bectinis, hospitalario dicti hospitalis, et ser Alexandro Basilii, cappellano ipsius hospitalis, Rosso Baptiste de Buondelmontibus de Florentia, Claudio Peretti de Lugdunio, Lando Mattie de Deis, merciario de Florentia, Andrea Johannis Mei de Florentia, et Bernardo ser Jeronimi Buonamici de Florentia.

Cum nil sit certius morte et incertius hora mortis; hinc est quod magister Petrus olim Beneditti (*sic*) Guiglamardi de Lugdunio, intagliator, sanus per Dei gratiam mente, sensu, et intellectu, licet corpore languens, nolens intestatum decedere, sed volens de bonis suis disponere per hoc presens suum nuncupativum testamentum, quod dicitur sine scriptis, de bonis et rebus suis disposuit, ordinavit, et fecit, et testatus fuit in hunc modum et formam, videlicet :

In primis animam suam omnipotenti Deo, ejusque gloriose matri semper Virgini Marie, totique celesti curie Paradisi humiliter et devote recommendavit, corpusque suum, cum de hac vita migrare contigerit, sepelliri voluit et juxit in hospitale predicto.

Item, jure legati reliquit et legavit constructioni murorum civitatis Florentie et Opere S. Marie del Fiore ejusque nove sacrestie libram unam florenor. parvorum, pro qualibet, in totum libras tres florenor. parvor. secundum formam statutorum et ordinamentorum Communis Florentie[1].

1. Pour qu'un testament fût valable à Florence il fallait que le testateur léguât une certaine somme (au minimum une livre) à l'œuvre de la cathédrale ainsi qu'à l'œuvre de la construction des remparts.

Item, amore Dei et pro salute anime sue reliquit et legavit societati Sancti Ludovici de Roma flor. duos, ad rationem decem juliorum pro quolibet floreno.

Item, amore Dei et pro salute anime sue, reliquit et legavit societati Sancti Antonii de Roma alios florenos duos similes ad rationem predictam.

Item, amore Dei ut supra, reliquit et legavit, juxit, voluit et mandavit quod per infrascriptum ejus heredem dentur et dispensentur et distribuantur flor. triginta similes, ad rationem predictam, eo modo et forma, et prout videbitur et placebit Petro Vincentio de Normandia, Rome commoranti.

Item, jure legati reliquit et legavit domine Berardine, ejus dilecte uxori, florenos centum similes, ad rationem predictam, et tertiam partem massaritiarum domus habitationis ipsius testatoris site in urbe Rome.

Item, jure legati reliquit et legavit Petro Mattie, ejus fratri uterino nato ex eadem matre, florenos quinquaginta similes ad rationem predictam, et residuum dictarum massaritiarum, videlicet alias duas tertias partes massaritiarum predictarum et, ultra predicta, omnia ferramenta acta ad exercitium dicti testatoris et dicti Petri Mattie.

Item, jure legati reliquit et legavit domine Giane et domine Ansali, sororibus ipsius testatoris, flor. vigintiquinque similes et ad rationem predictam, pro qualibet earum, videlicet floren. quinquaginta inter anbas.

Item, jure legati reliquit et legavit ut supra tribus ejus neptibus et filiabus Niccolai sive Niccolini, ejus fratris carnalis, florenos quinquaginta, similes et ad rationem predictam, pro qualibet earum et pro ipsis nubendis. Quos florenos 50 pro qualibet et in totum florenos 150 deponi voluit et jussit per infrascriptum ejus heredem

penes Stefanum Buttiglard et in manibus Stefani Buttiglard castellani Ciasellet, pro nubendo puellas predictas et pro ipsis flor. 150 retinendis penes ipsum Stefanum donec nubant et viro tradantur puelle predicte, et persolvendo cuilibet puellarum predictarum vel earum viris, singula singulis referendo, dictos flor. 50 quando nuberent, vel aliqua earum nubet et viro tradetur : hoc expresse declarato quod si qua ipsarum decesserit antequam nubat, superviventes succedant in dictis flor. 50 pro equali portione : et si due ex eis decesserint antequam nubant, ut supra, supervivens succedat in totum et habeat omnes dotes flor. 150. Si vero omnes decesserint antequam nubant ut supra, omnes suprascripti flor. 150 deveniant et pertineant infrascripto eiusdem testatoris heredi.

Item, jure legati reliquit et legavit domine Rose Caloes ejus matri commoranti alla Brilla (?) flor. vigintiquinque similes et ad rationem predictam.

Item, jure legati reliquit et legavit ut supra Ghuilelmo Grigletto, ejus nepoti, Rome commoranti, flor. decem similes et ad rationem predictam.

Item, reliquit et legavit ut supra Jacobo Benot, ejus servitori, flor. decem similes et ad rationem predictam.

Item, reliquit et legavit ut supra Pietro Andree Caloes alios flor. decem similes et ad rationem predictam.

Item, reliquit et legavit ut supra Gregorio de Normandia, ejus juveni, flor. decem similes et ad rationem predictam, et omne id totum et quicquid dictus Gregorius habere deberet a dicto testatore occasione sui salarii; quod, ut ipse testator credit, sunt flor. quinque similes : in totum flor. quindecim.

In omnibus autem aliis suis bonis mobilibus et immobilibus, juribus, nominibus et actionibus, presentibus

et futuris, sibi heredem universalem instituit, fecit et esse voluit dictum Nicolaum, sive Niccolinum, ejus fratrem et filium dicti olim Beneditti (*sic*) Ghuiglamard de Lugduno. Et hanc dixit et asseruit esse et esse velle suam ultimam voluntatem et testamentum, quam et quod valere voluit jure testamenti, et si jure testamenti non valeret, valeat et valere voluit jure codicillorum vel donationis causa mortis, seu alterius cujuscumque ultime voluntatis. Cassans, irritans, et revocans, et annullans omne aliud testamentum vel ultimam voluntatem hactenus a se factam, non obstantibus aliquibus verbis derogatoriis, penalibus vel precisis, ibidem appositis, de quibus dixit non recordari et omnino se penitere.

Rogans me Joannem notarium infrascriptum quatenus de predictis publicum conficerem instrumentum. Deo Gratias.

Dicie di poi per ricordo che Glaldio (Claudio) Sordo de Burgo ha di suo in mano scudi 150, de quali ne havea dati di sua licentia scudi 10 a Piero di Francesco di Fioretto, e sono apresso di ditto Piero; et che ha havere da madonna Julia de Bologna sta in Roma ducati 43 et da Anbrosio di Tondello da Milano ducati 300, et che ditto Glaldio Sordo ha di suo due casse di pettini fini.

(Florence. Archivio generale de' Contratti. Actes de ser Giovanni Carsidoni. Testaments de 1483-1528.)

# Claude Corneille DE LA HAYE

PEINTRE DE LYON

(1564).

*Pièce communiquée et annotée par M. Tamizey de Larroque.*

Dans le bel ouvrage de M. de Laborde sur la Renaissance des Arts à la Cour de France, on lit l'article suivant[1] :

*Claude Corneille* (1564).

« J'ai parlé de Claude Corneille et des plaisirs que prirent Catherine de Médicis et ses filles à voir leurs portraits dans l'atelier de ce peintre, à Lyon[2]. Voici une pièce dont il serait intéressant d'obtenir une transcription exacte; je n'ai pu me la procurer :

« 25 décembre 1594. *Corneille de la Haye.* — Don fait par le roi d'Espagne au peintre —, de Lyon, des biens provenant de la succession de Pierre Breyssart, tisserand, du pays de Savoie, décédé en France sans lettre de naturalisation (Catalogue de la vente de Saulages; Paris, Techener, 1835, n° 290. Pièce originale). »

La transcription que réclamait M. de Laborde, nous sommes heureux de pouvoir la mettre sous les yeux de nos lecteurs. La pièce qui a fait partie de la collection de Saulages, se trouve aujourd'hui au Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Natio-

1. Tome I, p. 312.

2. On trouve la relation de la visite de Catherine de Médicis, à laquelle il est fait allusion ici, dans le même ouvrage p. 76 et 77. M. de Laborde a reproduit le récit qui se trouve dans Brantôme. Un peu plus loin (p. 144, 145) le savant écrivain discute l'attribution à Janet de plusieurs portraits du Musée du Louvre, le portrait du maréchal de Cossé Brissac à l'âge de trente ans, et celui de François I^er^ à vingt ans, et se montre disposé à les donner à notre Claude Corneille.

nale (fonds français, n° 6919, f. 100). On verra que c'est le roi de France, Charles IX, et non le roi d'Espagne qui abandonne au peintre en faveur les biens qui lui sont venus par droit d'aubaine. Il était assez difficile de comprendre ce que Philippe II venait faire en cette circonstance.

T. DE L.

*Don fait par le roi au peintre Corneille de La Haye, de Lyon, des biens provenant de la succession de Pierre Breyssard, tisserand, du pays de Savoye, décédé en France sans lettres de naturalisation.*

Aujourd'huy xxv^e jour de decembre mil cinq cens soixante quatre, le Roy estant à Montpellier a donné et octroyé à Corneille de la Haye, painctre dudit Seigneur, demeurant à Lyon, et à sa femme, tous et chascuns les biens meubles et immeubles qui appartindrent à feu Pierre Breyssart, dict Bougarrat, tisserant de toylles, natif de Serdon, terre de Savoye, lesquelz sont advenuz audict seigneur par droict de aubeyne, estant ledict Breyssart estranger, et non natif de ce royaulme, decédé sans avoir obtenu aucunes lettres de naturalité et congé de tester. En tesmoingt de quoy ledict seigneur m'a comandé en expédier audict de la Haye le present brevet, et, faisant apparoir de l'adjudication des dicts biens faicte par justice et juge competant, les lettres de don en forme pour ce nécessaires, pourveu toutesfois que la dicte aubeyne ne soit comprinse au don general puis naguieres faict à M^gr le duc de Nemours, de celles qui sont advenues et escheues durant la peste en la dicte ville de Lyon.

Signé: Laubespine.

Collation a esté faicte à l'original par moy notaire et secretaire du Roy.

Lezey.

# ÉTIENNE DU PÉRAC

(1572).

*Document communiqué par M. E. Muntz.*

*Etienne Dupérac* a été l'un des deux architectes du conclave qui s'est réuni après la mort de Pie V. Ce fait paraît avoir jusqu'ici été inconnu, du moins je n'en ai trouvé aucune mention ni dans le *Dictionnaire des architectes français* de M. Lance, ni dans les autres ouvrages que j'ai eus à ma disposition.

E. M.

.... 8 mai 1572.... Dnis Bartholomeo Ruspoli et Anto Francco Benotio... committimus et mandamus ut... solvatis et numeretis Dnis Bartholomeo Gaitto et Stephano Perac, architectis fabricarum conclavis, per nos nuper deputatis, scuta viginti de juliis decem pro quolibet pro stipendio illis ex causa industrie et laborum suorum circa architecturam fabricationis prædicti conclavis per nos constituto unius mensis die quarta hujus incepti et ut sequitur finiendi... Datum Rome, in Cam. ap., die octava maii 1572.

(Archives d'Etat de Rome. Mandats de la Chambre apostolique. Diversorum, 1572, p. 23, v°.)

---

# EXTRAITS D'UN INVENTAIRE

## DE LA FIN DU XVI$^{e}$ SIÈCLE

(1600 ?).

*Communiqué par M. Henri Menu.*

Dans un inventaire incomplet et dont les feuillets en fort mauvais état ont perdu certains mots du bout des lignes, j'ai relevé parmi des objets mobiliers, lits, batterie de cuisine, etc. les articles suivants; ce sont les seuls qui offrent quelque intérêt.

Ce document ne porte pas de date, les premiers et les derniers feuillets ayant été enlevés; mais d'après l'écriture, on peut le placer vers la fin du XVI$^{e}$ siècle. Il paraît dans tous les cas antérieur au XVII$^{e}$. Nous ne savons pas davantage, pour les mêmes raisons, à qui appartenait ce mobilier; mais, à en juger par les tableaux et les armes, il devait provenir du château de quelque gentilhomme aisé. N'est-il pas curieux de voir ce tableau brodé à l'aiguille prisé à un prix bien supérieur à celui des peintures proprement dites?

« Item, ung petit tableau faict à l'esguille de soie de plusieurs couleurs et façon de broderie où est figuré le voyaige d'Elmal (*sic*), prisé d'ensemble deux escuz soleil, cy II e. s.

« Item, ung petit tableau de deux piedz en quarré, painct sur bois en huille, où est figuré le Jugement, garny de ses deux custodes de taffetas rouge, prisé deux escus sol. cy II e. s.

« Item, dix petitz tableaux, façon d'Envers, prisés ensemble 15 s. t. cy XV s. t.

« Au grenier : Item, un tableau fermant[1] à guichetz ; où est figuré la Nativité Nostre Seigneur, prisé trente solz tournoiz, cy xxx s. t.

« Item, ung autre tableau painct sur thoille, garny d'un verre au devant, auquel est figuré une Nostre Dame et une petite table d'austel, prisez ensemble vingt cinq s. t. xxv s. t.

Ensuyt les armes :

« Item, deux morions de fer gravés, prisé ensemble vingt s. t., cy xx s. t.

« Item, trois pistollets, dont l'ung en corne, garnis de leurs foureaulx de cuir, prisé ung escu sol. I e. s.

« Item, une espée garnye de sa garde et foureau, aiant la poignée garnye d'argent; une autre espée sans garde, garnye de son foureau, et ung poignard garny d'argent et de son ceinturon de passement veloulté noir avec ung cousteau à manche d'ivoire garny de sa gayne, prisez ensemble deux escuz sol. cy II e. s.

« Item, ung mousquet et deux arquebuze à mêche, trois fournimens et une bandoullière de velours viollet telle quelle, prisez ensemble deux escuz sol. II e. s.

« Item, ung miroir prisé dix ob. t. x ob. t.

« Item, une arbalestre à jallet, garnye de son bendage, prisée vingt s. t. cy xx s. t.

« Item, six cousteaulx à manches d'ivoire dorez et gravez par les garnisons, prisez ensemble trente solz t. cy xxx s. t.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

1. Il n'y a pas le — qui remplace l'm. Il faut sans doute le substituer.

## TESTAMENT

DE

# PIERRE DE FRANCHEVILLE

(21 Novembre 1604).

*Communiqué par M. E. Müntz.*

In nomine Domini, amen. Anno Domini nostri Jesu Christi ab ejus salutifera Incarnatione millesimo sexcentesimo quarto, indictione secunda, die vero vigesima prima mensis Novembris, Clemente Ottavo summo pontifice, et serenissimo domino Ferdinando Medici Etr^rie^ magno duce tertio dominanti. Actum Florentie in conventu Fratrum Sancti Spiritus, presentibus testibus ad infrascripta vocatis, habitis et rogatis ore proprio infrascripti testatoris, videlicet :

Multum Reverendo patre Leonardo Riccardi Coccheo de Orliens, confessore magne duchesse Etrurie.

Multum Reverendo fratre Stephano Claudii Arbinot, Gallo.

Rev^do^ fratre Alexandro Ludovici de Fazzuolis, de Colle.

Fratre Augustino Leonardi de Bracellis, Pisano.

Fratre Petrogentile Bartolomei de Picciuolis, Perusino.

Fratre Marco Guglielmi Giambus, Veneto.

Fratre Jacinto Angeli de Bonsis, Florentino; omnibus fratribus in dicto conventu.

Cum nil sit certius morte et nil incertius hora ejus, prudentisque sit ejus adventum cogitare, dum mens integra est; ideo, hoc animadvertens, dominus Petrus Martini Francavilla de Cambrai, Belgicus, sanus Dei gratia mente, sensu, visu, auditu, corpore et intellectu, volens de suis bonis disponere, ne post ejus mortem scandala oriantur, fecit hoc suum, quod dicitur sine scriptis, nuncupativum testamentum in hunc qui sequitur modum et formam in vulgari sermone.

In prima, raccomandò l'anima sua all'onipotente Iddio, et alla gloriosissima Vergine Maria, et a tutta la Corte del Paradiso, et la sipoltura per il suo corpo morendo in Firenze, se la elesse o nella sepoltura della Cappella dell' Accademia del Disegno posta ne' chiostri del Convento della Annuntiata, overo nella sepoltura di Gian Bologna posta nella chiesa della Annuntiata predetta, nella cappella di detto Giambologna, dreto all' altar maggiore di detta chiesa, a beneplacito dell' infrascritti sua heredi e con quella spesa di mortorio che parrà a detti sua heredi.

Item lasciò all' Opera di santa Maria del Fiore lire tre, piccioli, secondo gl'ordini[1].

Item ordinò, volse et aggravò gl'infrascritti sua heredi a spendere e dare per l'amor di Dio, seguita la morte di detto testatore, la somma e quantità di scudi dieci di lire sette per scudo : e questo fra dua mesi dalla morte di esso testatore, overo dal dì della notitia di essa, occorrendo morisse fuor di Firenze e di questi stati : spendendo detta somma in tante messe, offitii di morti et elemosine per salute dell' anima di esso testatore.

Item, per ragione di legato overo institutione, et in

1. Voir ci-dessus la note de la page 137.

ogni miglior modo e per tutto quello potessino pretendere dall' heredità di detto testatore, lasciò a Ruberto e Giovanni, sua fratelli carnali, ogni rata di beni paterni solamente toccante et appartenente a esso testatore insieme con li frutti presi, e che potessino haver preso, di detta rata o che si troveranno haver preso alla sua morte di detta rata di beni paterni; solamene liberandogli per ciò dal render conto di detti frutti agl'infrascritti suoi heredi. E detto lascio fece a detti suoi fratelli, et a ciascuno di loro per egual portione, et tutto in ogni miglior modo.

Item, in virtù di legato et in ogni miglior modo lasciò, ordinò, dichiarò e volse che le dote della Smeralda et Olimpia, sua figliuole, siano di scudi quattrocento, di lire setti piccioli per scudo, e per ciascuna di loro, in danar contanti, e più, se cosi parrà all' infrascritta Madonna Lucia, lor madre e tutrice : et la predetta dichiaratione di dote predette fece detto testatore con conditione che se alcuna di dette sua figliuole si morisse avanti si mariti o monachi, li detti scudi quattrocento si accreschino all' altra sopravvivente in nome di dote medesimamente non essendo maritata.

Item, per ragione di legato et in ogni miglior modo lasciò et ordinò che detta madonna Lucia, sua moglie et figliuola di Fabiano Boni, della Romagna Fiorentina, che stando con dette sua figliuole et herede infrascritte deva havere il vitto e vestito da detta sua heredità, e non potendo o non volendo stare con dette sua figliuole o alcuna di loro, la lasciò usufruttuaria (dedotte dette dote) di tutto quello rimarrà alla morte di esso testatore : e questo mentre naturalmente viver, à detta Madonna Lucia.

In tutti gli altri sua beni, ragioni et ationi herede

sua universale instituì, fece et esser volse dette Smeralda et Olimpia, sua figliuole legittime e naturale, nate di sè e di detta Madonna Lucia Boni, e ciascuna di dette sua figliuole per egual portione e rata, con ordine di succedersi l'una all' altra, in evento che alcuna di loro mancasse senza figliuoli legittimi e naturali : e mancando tutte dua avanti si maritino o monachino et etiam dipoi quando etc. senza figliuoli legittimi e naturali; in tal caso, sostitui loro et all' ultima che morrà di loro senza figliuoli o descendenti, detta madonna Lucia, loro madre, in tutti quelli beni, robe e denari solamente che si troverrà di detto testatore nella città di Firenze e suo dominio; et nel restante che si troverrà fuor delli Stati del Ser^mo^ Granduca di Toscana, sostitui a dette sua figliuole, caso che manchino come sopra, et all' ultima di loro detti sua fratelli di esso testatore e lor discendenti per egual portione in stirpe e non in capi. Tutrice di dette sua figliuole e per debito tempo curatrice lasciò et ordinò detta Madonna Lucia, sua moglie, con quella maggiore autorità che maggior si possa dare a simil tutori e curatori tanto di ragione comune, quanto per gli statuti et ordini del Comune di Firenze, et hanc dixit etc.

(Florence. Archivio generale de' Contratti. Actes de M° Silvestro Papini, de Florence. Testaments de 1603 à 1620.) — Document découvert et copié par M. G. Milanesi.

# FRANÇOIS QUESNEL
## (1604).

*Pièce communiquée par M. H. Menu.*

Dans un compte de dépenses faites pour le connétable de Montmorency, portant sa signature, et dans lequel on lit plusieurs articles de fournitures de pierres, de grilles et de couvertures pour les châteaux d'Ecouen et de Chantilly, se trouve l'article suivant :

« Au s. *Quesnel*, pour cinq tableaux de Monseigneur, Madame et Messieurs leurs troys enfans envoyez à Madame la princesse d'Orenge LII l. t. X s. »

Ce compte est daté de Fontainebleau, 12 octobre 1604. C'est le seul article de cette pièce qui fasse mention d'une véritable œuvre d'art; relevons toutefois un payement de 2320 livres pour les habits de Messieurs; un achat de deux lits; un autre article de 90 liv. pour un cheval acquis de M. le baron de Montglas pour M. de Montmorency. Un certain Saberleve est porté créancier d'une somme de 300 liv. pour avoir travaillé aux « archifs[1] » de Chantilly l'année précédente. On lui paye en outre 44 liv. 5 s. de papier, encre, plumes et ficelle, pour continuer sa besogne. On y voit encore le nom d'un esperonnier nommé *Melle*, dont les fournitures ne sont pas spécifiées.

M. Tisserand a récemment mentionné, dans un rapport inséré au *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris* (3e année, Mai-Juin 1876, p. 89) un plan exécuté par *François Quesnel*, maistre peintre et bourgeois de Paris, avec sa signature autographe, au sujet d'une contestation entre les membres de la Confrérie aux bourgeois et le couvent de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez, en 1610.

A cette époque *Quesnel* avait déjà mis au jour son plan de Paris[2]. Il n'est donc pas extraordinaire qu'on se soit adressé à lui pour une besogne de cette nature.

J.-J. G.

1. Evidemment il s'agit ici des archives du château.
2. Félibien a publié dans son *Histoire de Paris* l'enregistrement au Parlement des lettres de privilége accordées à *Quesnel*, le 4 janvier 1608, pour l'impression et la vente de son plan de Paris. T. V, p. 46.

# CONTRAT D'APPRENTISSAGE

DE

# PAUL PRIEUR

FILS DE

# BARTHÉLEMY PRIEUR,

## SCULPTEUR DU ROY,

CHEZ MARTIN LE CLERC, LAPIDAIRE

(12 Novembre 1698).

*Communiqué et annoté par M. J.-J. Guiffrey.*

*Barthélemy Prieur* est un des derniers grands sculpteurs de la Renaissance française, de cette belle période qui commence à Michel Columb et qui se perpétue jusqu'aux dernières années du XVI^e^ siècle, de cette féconde école qui brille encore d'un si vif éclat avec Jean Goujon et Germain Pillon, alors que les descendants de Michel Ange ont perdu l'art italien par les exagérations de la violence et du maniérisme.

Si *Barthélemy Prieur* n'occupe pas une des premières places parmi les artistes de son temps, la faveur dont l'honorèrent les souverains sous lesquels il vécut prouve que son talent était tenu en grande estime par ses contemporains. C'est donc une bonne fortune pour nous de pouvoir offrir à nos lecteurs le document suivant qui porte la signature, peut-être unique aujourd'hui, de l'artiste à côté de celle de son fils. Aussi les avons-nous fait reproduire toutes deux pour les joindre au texte du contrat d'apprentissage de *Paul Prieur*.

Si nous ignorons encore la date de la naissance de Barthélemy Prieur, les recherches de Jal nous ont appris celle de sa mort et plusieurs particularités importantes de sa vie. Il fut enterré, le

11 octobre 1611, au cimetière du faubourg Saint-Germain, car il était protestant. L'acte, publié par Jal (col. 1001), lui donne le titre de premier sculpteur du Roi, dont son gendre, Guillaume Dupré, hérita à sa mort, comme nous le verrons tout à l'heure.

Jal lui a connu quatre enfants :

1° *Madeleine*, née vers 1570, et qui devint, vers 1600, la femme de *Guillaume Dupré* (voy. notre article sur *Dupré* dans les *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1876, p. 174). Quand *Barthélemy Prieur* eut cette fille, il devait être âgé lui-même de vingt-cinq à trente ans au moins, ce qui placerait sa naissance aux environs de l'année 1540;

2° Un fils dont le nom est resté inconnu et qui mourut le 19 mars 1609;

3° *Théodore Prieur*, qui épousa Marie Gouleur dont il eut, le 11 février 1619, un fils nommé Louis, tenu sur les fonts baptismaux par son oncle *Paul Prieur*, maître lapidaire à Paris;

4° Enfin *Paul Prieur* qui figure dans le contrat d'apprentissage que nous publions. *Paul Prieur*, qui avait été, le 11 février 1619, parrain du fils de son frère aîné, eut lui-même, le 7 avril de la même année, de sa femme Marie Le Maly, un fils qui eut pour marraine sa tante Madeleine, femme de Guillaume Dupré, « premier sculpteur du Roi. »

Paul Prieur avait donc satisfait aux obligations portées dans son contrat d'apprentissage, puisque, quelques années plus tard, nous le voyons marié et établi à Paris en qualité de maître lapidaire. Le goût marqué de Henri IV pour les intailles et les camées avait contribué dans une large mesure, nous avons déjà eu occasion de le remarquer, à multiplier en France le nombre des graveurs en pierres fines. C'est vers cette époque qu'ils deviennent assez nombreux pour former à Paris une corporation. Sans doute ces considérations n'avaient pas peu contribué à déterminer *Barthélemy Prieur* à choisir pour son fils une profession aussi florissante. De plus, l'exemple et les leçons de *Guillaume Dupré* devaient compléter les enseignements que *Martin Leclerc* s'était chargé de donner au jeune apprenti lapidaire. Aussi est-il permis de considérer *Paul Prieur* un peu comme l'élève de son illustre beau-frère.

*Barthélemy Prieur* figure sur les états des artistes de la maison du Roi pour 1598 et 1599, avec 10 livres d'appointements; il est

porté à 30 livres en 1611[1]. On le voit reparaître en 1637; mais c'est par suite d'une erreur évidente, puisqu'il était mort dès 1611.

Dans un état des artistes employés spécialement au Louvre et aux Tuileries en 1608, *Prieur* figure en compagnie de son gendre *Guillaume Dupré* et de *Barthélemy Tremblay*[2]. Mais, tandis que ceux-ci reçoivent 300 l. de gages, *Prieur*, nommé le premier, est porté pour une somme de 600 l.; ainsi la suprématie que lui assurait son titre de premier sculpteur n'était pas purement honorifique. Quand *Dupré* obtint la charge de premier sculpteur, il hérita en même temps des avantages attachés à ce titre; en effet, d'après les états déjà cités, il reçoit, de 1618 à 1636, neuf cents livres de gages annuels, tandis que ceux de *Barthélemy Tremblay* restent fixés, en 1618 et en 1625, à cinq cents livres.

Je profite de l'occasion pour rectifier une erreur commise dans un précédent volume. J'ai dit dans un article sur *Guillaume Dupré* (année 1876 des *Nouvelles Archives*, p. 174) que *Barthélemy Tremblay* était son beau-frère; or Jal a démontré, par son article sur *Tremblay*, qu'il n'était parent ni de *Prieur* ni de *Dupré*.

M. Barbet de Jouy[3] a recueilli une tradition qui fait de *Barthélemy Prieur* l'élève de *G. Pillon*. Les dates et la haute faveur à laquelle parvint notre artiste rendent cette hypothèse fort plausible. Il aurait bien pu entrer, vers 1560, dans l'atelier de *G. Pillon*, alors dans toute la force de son talent et dans tout l'éclat de sa réputation.

On trouvera dans la notice de M. Barbet de Jouy l'énumération des œuvres de *Barthélemy Prieur* conservées dans le musée du Louvre et de celles dont les anciens auteurs nous ont gardé le souvenir et qui paraissent aujourd'hui perdues.

*Barthélemy Prieur*, comme la plupart des habiles sculpteurs de l'école de *Goujon* et de *Pillon*, a travaillé aux décorations du Louvre. M. de Clarac a déterminé, dans son grand ouvrage, la part qui revient à notre artiste dans la sculpture du pavillon de Henri II.

1. Voy. *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1872, p. 69.
2. Ibid., p. 45-46.
3. Catalogue de la Sculpture du Moyen-Age et de la Renaissance au Louvre, 1874, p. 85.

Sur le contrat lui-même, je ne vois rien à ajouter. Nous avons récemment retrouvé l'original de cet acte dans un lot de vieux papiers chez un libraire. Comme il était en assez mauvais état et taché d'humidité sur les bords, certains mots sont complètement illisibles; mais l'accident n'a rien de grave, car les passages que nous avons été obligé de remplacer par des points se trouvent dans les formules finales et n'ajouteraient rien aux conditions essentielles du contrat. Au surplus, l'écriture de l'acte, qui occupe avec les signatures une page et demie, sur papier de format in-quarto, est assez difficile à déchiffrer.

J.-J. Guiffrey.

*Barthélemy Prieur,* sculpteur du Roy, demeurant à Sainct Germain des Prez, rue Garancière, confesse avoir baillé et mys en service et apprentilz du jourd'huy jusques à sept ans prochains courans, *Paul Prieur,* son filz, aagé de quatorze ans, à ce présent et consentant à et avec *Martin Le Clerc,* maistre lappidaire à Paris, y demeurant, rue Vallée de Misère, à ce présent et acceptant, qui a prins et retenu à son service et apprentilz led. *Paul Prieur,* et auquel il promect monstrer et enseigner son art de lappidaire et tout ce dont il se mesle et entremect en iceluy, luy quérir et livrer son vivre, feu, lict, hostel et lumière, et led. bailleur l'entretiendra de ses habitz et necessitez; pour raison duquel service les parties ont accordé ensemble à la somme de deux cens quarente livres tournoiz, sur quoy led. *Le Clerc* confesse avoir reçeu dud. *Prieur* père la moictié, dont quittance, et l'autre moictié iceluy *Prieur* promect et gaige bailler et payer audict *Le Clerc* ou au porteur dans deux ans d'huy. Et, moyennant ce, led. apprentilz promect servir sond. maistre aud. art, et en tout son commandement licite et honneste, faire son proffict, eviter son dommage, et l'advertir du contraire, et sans soy absenter ni aller ailleurs servir pendant lesd. sept

ans, et, en cas d'absence, led. bailleur le promect chercher, le ramener et sy a led. bailleur iceluy led. apprentilz son filz en toute loyaulté et.... s'y obligeant.... avec soy led. apprentilz, son corps et biens. Faict et passé es estude de nottaire, après midy, l'an mil six cens huict, le douziesme jour de novembre.

Martin Le Clerc

B. Prieur — Prieur

*Tulloue — Choquillot.*

# JEHAN DE FONTENAY
## PEINTRE DE FONTAINEBLEAU
(Mai 1619).

*Document communiqué et annoté par M. J.-J. Guiffrey.*

Encore un artiste inconnu dont le nom reparaît pour la première fois après un oubli séculaire! Et encore tout ce que nous savons de lui par la pièce suivante, c'est qu'il s'appelait Jean de Fontenay, était peintre, demeurait à Fontainebleau, vivait dans le premier quart du XVII^e^ siècle et faisait quelquefois des dettes. C'est bien peu de chose sans doute; encore faut-il nous en contenter faute de mieux, et nous estimer heureux d'avoir sauvé de la destruction et tiré de l'oubli une pièce qui mettra peut-être quelque chercheur sur la voie d'une découverte plus importante.

J.-J. G.

*Jehan de Fontenay*, painctre, demeurant à Fontainebleau, estant de présent en ceste ville de Paris, confesse debvoir et gaige bien et loyaulment à Jehan Le Roy l'aisné, maistre vinesgrier, demeurant à Paris, à ce présent, la somme de quarente cinq livres tournoiz, restant à payer de la somme de soixante quinze livres tournoiz pour vente et deslivrance cy devant et depuys ung mois en ça faicte par led. Le Roy aud. *de Fontenay* de cent de fustaille à gueulle bée, bonne, loyalle et marchande, et dont led. *de Fontenay* se tient pour contant sy comme..., dont est à payer les quarente cinq livres tournoiz au jour et feste S^t^ Leu-S^t^ Gilles; et, pour assurence de lad. somme de quarente cinq livres tour-

noiz, led. *de Fontenay* a présentement baillé et mis ès mains dud. Le Roy ung demy ceinct[1] d'argent garny de sa chesne, poisant troys marcz moings une once ung gros aud. *de Fontenay* apartenant, ainsy qu'il a dict et affirmé, lequel demy ceinct d'argent, au deffault de payement de lad. somme au terme susdict, consent led. debteur estre vendu au plus offrant et dernier enchérisseur en la manière accoustumée, sans pour ce garder aulcune forme ne figure de procès, sinon une simple assignation à présent en domicille, et les deniers en provenans estre baillez aud. Le Roy jusques à la concurrence de lad. somme, fraiz et despens, et lequel demy ceinct d'argent dès maintenant led. Le Roy pourra engager où bon luy semblera, dont néantmoins il sera garant envers led. *de La Fontaine*[2]. Et pour l'exécution du contenu en ces présentes, led. debteur a esleu son domicille en la maison de Monsieur le président Chevallier où est demeurant Nicolas de Fontenay, frère dud. debteur, auquel lieu etc... Fait et passé es estudes, avant midy, MVI[c] dix neuf, le dix septiesme jour de may, led. Le Roy a déclaré ne savoir escrire ne signer.

Signé : De Fontenay.

*Tulloue — Cartier.*

1. Un demi ceinct est une espèce de ceinture étroite qu'on portait parfois en métal, comme on le voit ici.
2. Le notaire fait ici confusion en nommant de Fontenay La Fontaine.

CONFRÉRIE

# DE LA NATION FLAMANDE

### A SAINT-HIPPOLYTE ET A SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS DE PARIS

### (1626-1691).

*Note de M. Anatole de Montaiglon.*

Mon confrère et ami, M. Marty-Laveaux, m'a signalé aux Imprimés de la Bibliothèque Nationale une plaquette, qui, si elle n'est pas unique, doit être au moins de la plus insigne rareté. Comme on y trouve un certain nombre de noms de graveurs, de peintres et de sculpteurs, il convient de recueillir dans les *Archives de l'Art français* les renseignements qui y sont perdus. En voici d'abord le titre :

Catalogue chronologique contenant les noms, surnoms, qualitez et actions mémorables des Marguilliers, anciens et modernes, de la catholique assemblée des illustres Nations Flamande, Allemande, Suisse et autres, cy devant établie dans l'église du glorieux martyr Saint-Hippolite, size au fauxbourg Saint-Marceau et depuis transférée à l'église abbatiale du Royal Monastère de Saint-Germain-des-Prez, ordre saint Benoist à Paris, exactement recueilly et tiré des anciens Registres par le P. A. d'Anvers, Religieux Pénitent du troisième Ordre saint François, Prédicateur et Directeur des Nations susdites. M. DC. XCI.

C'est un in-4° de 16 pages, avec une gravure finale, dont la presque totalité est occupée par un sermon du P. Anselme de Saint-François d'Anvers, qui, au couvent de N.-D. de Nazareth près le Temple, entretenait un confessionnal pour les Flamands, Allemands, Italiens et Espagnols. Il était le prédicateur de la

Confrérie depuis 1689. C'est dans ce sermon qu'il a inséré les listes chronologiques des prédicateurs, au nombre de huit, et des marguilliers, au nombre de soixante-dix-neuf, qui se sont succédé de 1626 à 1691. On va voir que beaucoup de ces derniers sont des artistes. Mais, avant d'extraire les noms de ceux-ci, il convient de donner rapidement un détail sur l'origine de cette association.

Elle fut fondée en 1626 par les soins de l'ambassadeur et sur le désir formel de l'Archiduchesse Claire-Eugénie pour conserver au catholicisme ceux de ses nationaux qui, demeurant en France, pourraient être sollicités par leurs compatriotes de passer, « sous le titre spécieux de droit des gens », au protestantisme. Ce fut en 1630 qu'elle passa à Saint-Germain-des-Prés, et à cause du premier de ses prédicateurs et confesseurs, le R. P. Angely, qui le fut de 1627 à 1634. Sur la fin de cette année (1630), « le seigneur ambassadeur avec les marguilliers ayant mis en considération les excessives fatigues que la grande distance qu'il y a du couvent des religieux Augustins, lieu de la résidence des Pères prédicateurs, jusqu'à l'église de Saint-Hyppolite, causoit audit religieux, dans les rigueurs de l'hyver et les chaleurs de l'esté, qui, conformément à l'état de sa profession, marchait à pied déchaux, » le marguillier en charge adressa une requête civile au Prieur claustral de Saint-Germain qui autorisa la translation.

Ce qui nous intéresse plus ce sont les noms mêmes. Quelques-uns ne sont suivis d'aucune indication; voici les autres : un marchand de chevaux; un procureur fiscal du duc de Bourbon; N. Valens, professeur royal ès-mathématiques (1640); un marchand banquier, deux batteurs d'or pour le Roi et plusieurs marchands tailleurs d'habits, ce qui n'est pas sans curiosité pour l'influence que leur goût flamand peut avoir eue sur le costume des hommes en France.

J'extrais de la liste des marguilliers les noms suivants :

VII. 1630. — *Gaspar Isaac,* graveur en taille-douce pour le Roy, a fait faire l'Œuvre des Marguilliers.

IX. 1632. — Michel Faulte (peut-être le graveur).

XIII. 1633. — *Justin d'Egmond*[1], Flamand, peintre du Roy.

1. Les *Nouvelles Archives* ont publié en 1872 (p. 246-252) une

XIV. 1633. — *Jacques Hovervogt* (sic[1]), graveur en taille-douce.

XVII. 1635. — *Marc-Antoine de Vive,* Allemand, émailleur du Roy.

XVIII. 1636. — *Pierre Firens,* peintre, marguillier d'honneur par élection de ses confrères, sans confirmation de l'Ordinaire.

XXI. 1638. — *Jean-Michel Piccaert,* d'Anvers, peintre, a achepté un coffre et a fait mettre une fleur de lys de vermeil doré sur la verge du bedeau.

XXVIII. 1643.— Henry de Backer, a fait faire le grand tableau qui se voit par dessus le haut de l'autel dans le chœur de l'Église Abbatiale de Saint-Germain, lequel a été fait par le sieur *Van Mol*[2], peintre du Roy.

XXX. 1645. — *Balthazar Moncornet,* graveur en taille-douce.

XXXI. 1646. — *Pierre van Mol,* peintre, a fait le beau monument de sa dévotion qui se voit dans le chœur et a fait faire les honneurs funèbres au Révérend Père Carme, Prédicateur, dont le nom est inconnu.

C'était le Carme Billette, prédicateur et confesseur des Nations étrangères de 1636 jusqu'en 1645 où il se désista. On voit qu'il mourut en 1646, et la manière dont on remarque (p. 7) que son nom ne se trouve nulle part dans les registres n'est pas sans quelque chose de vraiment touchant.

XXXII. 1647. — Herman Weyen, imprimeur et marchand de tailles-douces.

information faite sur une plainte de *Juste d'Egmont* contre une dame qui refusait de payer son portrait.

1. Voyez l'acte de naturalisation de *Jacques Hovervogt* (1624), dans le même volume des *Nouvelles Archives*, 1872, p. 219-23.

2. C'est évidemment le peintre dont il est encore question deux lignes plus bas.

XXXIII. 1647. — Jean de Lenz, d'Anvers, marchand orfèvre.

XXXVII. 1650. — *Matthieu de la Montaigne*[1], peintre du Roy pour les mers.

XLI. 1653. — *Henry Threzoors*[2], peintre.

XLVIII. 1658. — *Jacques van Merlen,* d'Anvers, graveur en taille-douce.

LVI. 1665. — *Pierre Schautings,* d'Anvers, sculpteur pour le Roy.

LX. 1669. — *Pierre van Scuppen,* d'Anvers, graveur du Roy.

LXI. 1670. — *Nicolas Pittauw*[3], d'Anvers, graveur du Roy en taille-douce.

LXIII. 1672. — Jacques van Lentz, d'Anvers, marchand orfèvre.

LXV. 1674. — *Guillaume Altzenbagh*[4], allemand, graveur en taille-douce.

LXVI. 1675. — Lambert Van den Swanenborg, hollandais, de Deventer, bourgeois de Paris, tailleur d'habits pour le Roy, et Maistre dans la ville.

LXVII. 1676. — *Gérard Schauttings*, Parisien, graveur du Roy.

LXVIII. 1677.— *Gerard Edelinck*[5], d'Anvers, bourgeois de Paris, graveur du Roy et Conseiller dans l'Académie Royale de Peinture, sculpture et gravure,

1. Certainement *Mathieu van Plattenberg,* connu en France sous le nom de *Platte-Montagne,* et qui fut de l'Académie.

2. Le père de Anne-Marie Strésor.

3. On a gratté un *t* et le *w,* de manière à faire *Pitau.*

4. Voyez l'acte de naturalisation de *Guillaume Altzenbach,* de Liége (1679), dans les *Nouvelles Archives,* 1873, p. 257.

5. L'acte de naturalisation de *Gérard* et de *Jean Edelinck* a aussi été publié dans le volume de 1873 des *Nouvelles Archives,* p. 254.

marguillier d'honneur perpétuel par lettres-patentes de Monseigneur l'Archevêque de Paris, a établi la contribution de trente solz tournois en chaque année, payable parmi les marguilliers absouls et actuels, et ce pour faire des prières pour les âmes des Prédicateurs, marguilliers, associez défunts et autres louables ordonnances pour le bien public et particulier de cette sainte assemblée, comme il appert par les registres.

LXIX. 1678. — *Henry Waettelé,* peintre, d'Anvers.

LXX. 1679. — François Coomans, de Bruxelles, marchand orfèvre.

LXXII. 1681. — *Jean Edelinck*[1], d'Anvers, graveur du Roy en taille-douce.

LXXVIII. 1691. — Pierre Lefebvre, de Bruxelles, marchand orfèvre, a fait faire la grande pancarte contenant les noms et qualitez de tous les marguilliers, qui se conserve dans la chambre de l'assemblée, et il a promis des registres nouveaux.

Cette mesme année a esté associé par le commun consentement des marguilliers pour Assesseur, bon ami, et bienfaicteur insigne à cette honorable compagnie, Monsieur *Joseph Rottierz,* d'Anvers, graveur du Roy, de l'Académie royale, et ex-tailleur général des monnoyes de France. Les lettres-patentes luy en ont esté délivrées par le marguillier d'honneur.

LXXIX. — François de Ren, de Bruxelles, marchand orfèvre.

C'est le dernier nom. Les dates des années 1692 à 1700 sont imprimées pour pouvoir écrire à la main, en regard, des noms nouveaux qui n'ont pas été mis.

Enfin, après de petites pièces en vers, la dernière page est occu-

1. Voyez ce qui est dit plus haut à l'article de *Gérard Edelinck*.

pée par ce renseignement en forme d'inscription, dont nous n'avons pas ici à reproduire la disposition épigraphique :

A la plus grande gloire de Dieu et de la très Sainte Mère toujours Vierge Marie, du glorieux Patriarche, fils de David, Joseph, et du Père Seraphique pauvre et riche saint François, et à la mémoire éternelle des véritables Catholiques, Apostoliques et Romains des Nations Flamande, Allemande, Suisse et autres, *Gerard Edelinck*, d'Anvers, bourgeois de Paris, graveur du Roy, conseiller dans l'Académie Royale de Peinture et Sculpture, marguillier perpétuel et Administrateur principal des Nations susdites, etc. Pierre Lefelon de Bruxelles, marchand orfèvre pour le Roy, avec François Ren, de Bruxelles, aussi marchand orfèvre pour le Roy, marguilliers actuellement en charge, ont fait mettre sous la presse ce monument de leur piété et marque de leur amitié pour l'instruction de leurs compatriotes.

Après cette inscription le volume se termine par une planche anonyme d'un saint François agenouillé devant un autel. Quoique d'une main flamande et tirée sur la même feuille que le texte, elle n'a pas été faite expressément pour le volume, car elle porte l'adresse : « A Paris, rüe S. Jacques au Seraphin avec privillège. »

A. de M.

---

LES DEUX

# GUILLAUME PÉRIER

PEINTRES DE LYON

## ET LEUR ONCLE, FRANÇOIS PÉRIER

(1656-1657).

*Documents communiqués par M. Vaesen.*

Guillet de Saint-Georges, dans la vie de Claude Audran (*Mémoires inédits des Académiciens,* II, 11-2), dit qu'âgé seulement de dix ans, c'est-à-dire en 1651, « il avoit été placé chez deux peintres de Lyon appelés *Perrier,* dont l'un étoit frère et l'autre neveu de *François Perrier,* qui fut du nombre des douze Anciens qui commencèrent à former l'Académie de Paris. Les *Perrier* de Lyon étant venus à mourir, *Claude Audran* fut disciple de *Virix,* etc. »

Rien n'est plus clair : il y a trois *Perrier*, et ils sont distingués dans la description des peintures de Lyon par Bombourg que M. Rolle et moi avons réimprimée dans le t. II de la seconde série des anciennes *Archives.*

Les tableaux, indiqués par la seule désignation de *Perrier* aux Carmes déchaussés, p. 138, aux Religieuses de Sainte-Claire, 114, à la Platrière, 137, restent douteux comme attribution. Peut-être Bombourg les donne-t-il au plus célèbre, mais les autres sont bien distingués.

Les tableaux des Cordeliers, p. 124, sont du bourguignon *François Perrier*, l'oncle, né à Mâcon selon Guillet, ou à Saint-Jean-de-Losne selon Guérin[1], d'après la liste de réception des Acadé-

1. Villot et Jal, 958, disent à tort que Guérin le fait naître à Salins. Ce doit être Félibien cité en même temps par M. Villot.

miciens. Il est bien connu par son plafond de la galerie de l'hôtel de la Vrillière à Paris, maintenant la Banque, qui l'a sauvé et fait restaurer dans sa récente reconstruction, et encore plus connu peut-être par ses suites d'eaux-fortes d'après les statues et les bas-reliefs antiques. M. Robert-Dumesnil a catalogué son œuvre. Ce qui était de lui, à Lyon, c'était le tableau du maître-autel des Cordeliers, p. 124, et surtout ses nombreuses peintures aux Chartreux; Bombourg dit seulement *Perrier*, mais la notice de Guillet de Saint-Georges (*Mémoires inédits*, I, 126-36) nous en assure absolument.

Pour les autres tableaux des Minimes, p. 108, des Cordeliers, p. 122, ils sont de « *Guillaume Périer l'aîné* »; ceux des Cordeliers, p. 123, des Carmes des Terreaux, 138, des Augustins du quai Saint-Vincent, 148, du « jeune Périer ». Mais quelle était la relation entre l'*aîné* et le jeune, qui, portant le même nom, ne devaient pas être frères. Une lettre que je viens de recevoir de M. Vaesen, chargé de publier, pour la Société de l'histoire de France, l'édition des lettres de Louis XI commencée par M^lle^ Dupont et par M. Léopold Pannier, vient dissiper tous les doutes à cet égard :

« On vient de nous apporter aux Archives de la ville de Lyon, à M. Guigues et à moi, un obituaire des Minimes portant la date de 1662. A la page 151 on trouve cet en-tête de chapitre :

Le cavot qui est sous la tombe marquée de la lettre I n'est à personne en particulier :

et dans ce chapitre la mention suivante :

1656. Le 24 juin a esté enterré sous cette tombe s^r^ *Guillaume Périer*, peintre, lequel a fait tous les tableaux de la sacristie, du grand autel, et des crédances de la chapelle de Nostre-Dame de Pitié, de Sainte Marie Majeure, de Saint-Joseph et de Saint-François de Paule. Dieu luy fasse miséricorde.

1657. Le 5 juin a esté enterrée sous la mesme tombe la dame Anne, qui demeuroit chez le susdit.

1659. Le 4 juillet a esté enterré sous la mesme tombe *Guillaume Périer*, peintre, fils dudict. »

Ces documents nous permettent de revenir sur la date de la mort de *François Périer*. M. Villot le fait mourir en juillet et la liste des Académiciens en juin 1656. Comme c'est en juin 1656 qu'est mort son neveu, *Guillaume Perier*, l'aîné, il y aurait lieu de supposer là quelque confusion. Les actes de l'état civil de Paris recueillis par M. Hardouin (Herluison, p. 338, Piot, p. 96), donnent un *Jacques Perier*, « peintre du Roi », âgé de cinquante-cinq ans, mort rue Traverse et inhumé dans l'église de S.-Roch, le 2 novembre 1649, ce qui le ferait naître en 1594. Serait-ce le nôtre malgré la différence du prénom ? La qualité de « peintre du Roi » l'a fait supposer à M. Piot et est de nature à le faire croire. Cette date se rapprocherait, plus que 1656, de la date de mai 1650, donnée par l'exact Guérin (*Description de l'Académie*, 1715, p. 17), qui le dit formellement mort à Paris. De plus, on trouve dans Herluison, p. 338, à la date du jeudi 26 avril 1612, le convoi à Saint-Germain-l'Auxerrois « de *François Périer*, pintre, pris rue Sainct Denis, enseigne de l'escu de France ». Comme il logeait dans une hôtellerie, il pouvait bien n'être pas établi à Paris. A cause de l'identité du prénom, serait-ce le père de l'académicien? Enfin qu'est-ce que (Herluison, 339, Piot, 96) « feu M. *Perrière*, vivant peintre et sculpteur ordinaire du Roy », père de César, mort rue des Fossés, et dont le convoi, payé 27 livres, était porté au 5 août 1661 dans les registres de Saint-Germain-l'Auxerrois ? Ce M. *Perrière* est-il l'académicien ? C'est bien probable; il a tant gravé d'antiques qu'il peut bien avoir fait de la sculpture et qu'il a dû surtout en donner des dessins, comme Lebrun a fait plus tard, et tant d'autres peintres avant et après lui.

A. de M.

---

# GROTTES D'APPARTEMENT

COMMANDÉES A L'ARCHITECTE

# JEAN MAROT

POUR LE CHATEAU DE SAINT-GERMAIN

PAR Mlle DE LA VALLIÈRE ET Mme DE MONTESPAN

(1669).

*Document communiqué et annoté par M. J. J. Guiffrey.*

J'ai rarement rencontré une pièce d'une nature plus extraordinaire que celle-ci. Le titre seul suffit à donner un avant-goût de son étrangeté. Mais procédons par ordre. On sait, par de nombreux exemples, à quel point la mode italienne des grottes s'était répandue pendant le seizième siècle. Il n'y avait pas de résidence princière de quelque importance qui n'en possédât au moins une. Plusieurs sont restées fameuses par le nom des artistes qui les avaient décorées. Ainsi la grotte de Meudon rappelle inévitablement le souvenir du mystérieux *Jacques d'Angoulême*. Le nom de *Bernard Palissy* est demeuré intimement lié à l'histoire de la grotte des Tuileries.

Les grottes du château de Saint-Germain formaient de véritables appartements. On utilisait ainsi les parties inférieures des palais ruraux et on assainissait du même coup, par une ventilation permanente, les chambres supérieures.

Peu à peu, vers le milieu du XVIIe siècle, les grottes quittèrent les jardins ou les sous-sols et vinrent s'installer au centre des appartements. Elles formaient ainsi au beau milieu des galeries et des salons de réception une sorte de retraite toujours fraîche, grâce aux fleurs aquatiques, aux cascades et aux jets d'eau dont elles étaient ornées. Elles devaient assez ressembler à ces aquariums modernes, construits en pierre meulière, comme on en voit

aujourd'hui partout dans les jardins zoologiques ou d'acclimatation; il n'y manquait que des poissons.

Pour ne citer qu'un exemple de ces grottes placées de plain pied et en communication directe avec les grands appartements, tout près des salons d'apparat, on voit sur le plan de l'hôtel de M^me de Beauvais, rue Saint-Antoine, une grotte contiguë à la salle de bains, avec rotonde au fond, niches, etc. *Blondel*, dans son *Architecture française*, a donné le plan de cet hôtel (t. II, p. 124). *Antoine Le Paultre* en avait été l'architecte; mais la planche publiée par *Blondel* est certainement de *Jean Marot*, et ce détail ne laisse pas que d'avoir son intérêt puisque *Jean Marot* est précisément l'architecte de la grotte dont nous constatons aujourd'hui l'existence.

Louis XIV ne manqua pas de se conformer au goût régnant. Une grotte était au commencement de son règne une des dépendances obligatoires d'un grand palais. Aussi une des premières préoccupations du Roi à Versailles fut-elle d'installer cette fameuse grotte d'Apollon dont on connaît par les gravures contemporaines la décoration et qui subit tant de vicissitudes et de déplacements. A Versailles, la grotte resta toujours en dehors des appartements; mais, à Saint-Germain, il en advint autrement. J'ai relevé sur les comptes des Bâtiments du Roi, que j'imprime en ce moment, différents articles qui ne laissent pas de doute sur ce point. Les voici :

« 19 avril-3 décembre 1669 : A *Berthier*, rocailleur, pour parfait payement de 2530# à quoy montent les ouvrages de rocaille qu'il a faitz dans la grotte du petit appartement du Roy à Saint-Germain (en quatre payements). 2130#

« 26 avril-30 octobre 1669 : A *Quesnel*, rocailleur, à compte des ouvrages de rocaille qu'il fait pour la grotte du petit appartement du Roy (4 payements) 1599#

Ainsi, dans le petit appartement du Roi à Saint-Germain, il serait facile d'en préciser l'exacte situation, existait une grotte avec rocaille et tout ce que comporte ce genre de décoration.

Une mode qui avait reçu la sanction d'une aussi haute approbation ne pouvait manquer d'être immédiatement suivie par

toute la cour. L'acte que nous avons sous les yeux et qui est contemporain du compte que nous venons de citer fournit une preuve du succès toujours croissant de cette mode.

Les deux favorites qui se disputaient à ce moment le cœur du Roi affectaient, comme on sait, la plus étroite liaison. Tout entre elles était commun et, à défaut d'autres témoignages, la pièce suivante apporterait une preuve suffisante de cette choquante intimité.

Mlle de la Vallière et Mme de Montespan, celle-ci tout nouvellement installée dans ses fonctions et prérogatives de maîtresse en titre (1668), ont conçu le projet, pour se conformer au goût du jour, de faire établir deux grottes dans chacun de leurs appartements respectifs à Saint-Germain. Pour en arriver à la satisfaction de leur caprice, elles s'adressent à un architecte alors fort en vogue et qui pourrait bien avoir été un des principaux promoteurs de cette sorte de décoration. *Jean Marot* promet de livrer, pour quatre mille livres, soit à mille livres chacune, les quatre grottes demandées, et cela dans un délai de trois mois, c'est-à-dire avant la fin d'avril ou la première huitaine de mai.

On remarquera qu'il n'est pas question de rocaille, mais de « maçonnerie peinte en rocaille, ainsi qu'il est accoutumé ». Il s'agissait donc de grottes au rabais; probablement le prix de la véritable rocaille dépassait le chiffre que les deux bonnes amies voulaient mettre à cette fantaisie; peut-être aussi cherchaient-elles à éviter, par une délicate flatterie, de rivaliser de richesse avec la grotte en véritable rocaille du petit appartement du Roi.

Chez elles, comme nous l'avons dit, et comme on vient de le voir, tout était en commun : les grottes et la bourse. Aussi, après avoir payé à leur architecte un premier à-compte de treize cents livres, chacune par moitié, s'engagent-elles solidairement à acquitter, suivant le degré d'avancement des travaux, le surplus de la somme convenue.

On devine aisément qui payait toutes ces fantaisies et, si un doute pouvait subsister à cet égard, il suffirait, pour le dissiper, des trois articles suivants empruntés encore au compte des Bâtiments de 1669. Ces articles viennent à point pour compléter les détails donnés dans le marché que nous publions. Bien que le mot ne soit pas prononcé une seule fois, le dernier article tout au moins a bien l'air de s'appliquer aux décorations intérieures

que les deux favorites rivales faisaient exécuter à frais communs dans leurs appartements respectifs.

« 9 avril-10 may 1669 : Au s. *Marot,* à compte des ornements de fonte et autres embellissemens qu'il fait aux balcons de Mme la duchesse de la Vallière et de Mme la marquise de Montespan au chasteau de Saint-Germain (en deux payements) 6000#

« 19 aoust 1669 : Au s. *Marot,* architecte, pour parfait payement de 9200# à quoy montent les ornemens de peinture en rocaille, bassins et jets d'eau qu'il a faits dans huit balcons des appartements de Mme la duchesse de la Vallière et de Mme la marquise de Montespan, au chasteau vieil de Saint-Germain 3200#

« 6 janvier 1670 : A *Jean Marot,* architecte, à compte des ouvrages de rocaille qu'il a faits aux appartements de Mmes la duchesse de la Vallière et la marquise de Montespan à Saint-Germain[1] 3000#

Il y aurait un livre bien curieux et, ce qui ne gâte rien, fort amusant à écrire sur les grottes intérieures ou extérieures des divers palais royaux. Les documents ne manquent pas; il s'agit de les rechercher dans les anciens ouvrages d'architecture ou dans les portefeuilles de vieilles estampes, et de les coordonner. Qu'il nous suffise d'avoir signalé l'intérêt d'un pareil sujet et d'avoir appelé sur lui l'attention des chercheurs et des curieux.

J. J. Guiffrey.

### TRAITÉ ENTRE Mlle DE LA VALLIÈRE ET Mme DE MONTESPAN, ET L'ARCHITECTE JEAN MAROT.

Par devant les notaires et gardes nottes du Roy au Chastelet de Paris soubzsignez, fut présent *Jean Marot*, architecte du Roy, demeurant fauxbourg Sainct-Germain des Prez, rue Guisarde, lequel a fait marché, promis et promet par ces présentes à mesdames la duchesse de la Vallière et marquise de Montespan, à ce présentes,

1. Cet article est classé dans le chapitre des Dépenses diverses.

demeurantes au pavillon du chasteau des Tuilleries, de faire et parfaire bien et deuement, comme il appartient, quatre grottes, sçavoir: deux pour ladicte dame duchesse de la Vallière, et deux pour madicte dame de Montespan, le tout en leurs apartements au chasteau vieil de Sainct Germain en Laye, et pour ce fournir par ledict s^r^ *Marot* d'ouvriers suffisans, ensemble de la massonnerie nécessaire pour la perfection desdictes grottes, icelle massonnerie peinte en rocaille, ainsy qu'll est accoustumé, à commancer à travailler dans la sepmaine prochaine sans discontinuer, pour le tout rendre faict et parfaict dans trois mois prochains, ou plus tost si faire ce peult. Ce marché faict moyennant la somme de quatre mil livres à laquelle il a convenu avecq mesd. dames pour les susd. quatre grottes, massonneries et choses nécessaires; sur laquelle somme led. sieur *Marot* confesse avoir reçu desd. dames la somme de treize cents livres six sols huict deniers, chacune par moitié, dont quittance. Et quant aux deux mil six cens soixante six livres treize sols quatre deniers restans, mesd. dames promettent et s'obligent solidairement les payer aud. s^r^ *Marot*, sçavoir: moitié lorsque lesd. grottes seront à moitié advancées et posées, et l'autre moitié quand elles seront entièrement faictes et posées, achevées et parfaittes, comme dict est, au contentement desdites dames, promettant, obligeant, renonçant... Fait et passé aud. pavillon desd. dames, l'an mil six cens soixante neuf, le premier jour de febvrier, et ont signé la minutte des présentes demeurée vers de Louvain, l'un des notaires soubzignés.

(Signé) : *Chuppin — de Louvain.*

(Cette expédition, écrite en grosse écriture d'expédition, occupe trois pages de papier petit in-fol. Arch. nat. O[1]. Maison du Roi.)

# OUVRAGES DU PEINTRE
# JEAN JOUVENET
## POUR LE PRINCE DE CONTI
## (1689-1697).

*Pièces communiquées par MM. Ét. Charavay et H. Menu.*

Nos lecteurs n'ont pas oublié la pièce relative à *Jouvenet* publiée récemment dans ce Recueil (années 1874-75, p. 216-8) et empruntée à la riche et libérale collection de notre confrère, M. B. Fillon. Or, par un singulier et heureux hasard, nous venons de recueillir dans des mains différentes un ensemble de documents qui expliquent et complètent de la manière la plus inattendue celui de M. Fillon. Un point restait obscur dans cette première publication : *Jouvenet* avait exécuté pour le prince de Conti deux portraits, l'un de la princesse, l'autre du prince lui-même, ce dernier d'après un original de *Mignard,* et réclamait, pour ce double travail, une somme de 437 livres 10 sous, réduite du consentement de l'artiste à 400 livres. Tout ceci est fort clair et ne demande pas d'explication. Mais que voulait dire le mode de payement, mentionné dans la quittance du peintre? Au lieu de remettre la somme due, le prince se libère par un contrat de constitution de rente. C'est ce contrat même que nous publions aujourd'hui. Il va nous fournir une révélation des plus piquantes sur les procédés des grands seigneurs de la fin du xvii$^{e}$ et du xviii$^{e}$ siècle pour régler leurs comptes avec leurs créanciers.

Le prince de Conti, outre la dette dont nous avons déjà constaté l'origine, a fait exécuter par le peintre normand plusieurs

travaux plus importants : 1° un plafond dans l'appartement bas de son hôtel, estimé 3500 livres; 2° plusieurs peintures, dorures et autres ouvrages aux cheminées et portes du même appartement bas, le tout s'élevant à 562 liv. 10 s.; 3° de plus, le peintre a livré au prince plusieurs tableaux originaux ou copies pour une valeur de 900 livres environ.

Il est donc dû à *Jouvenet* 5500 livres, ou environ. Il paraît que, malgré ses grands revenus, le prince se trouvait embarrassé pour payer cette somme et pour acquitter quelques autres menues dépenses. C'est alors qu'on imagine un expédient grâce auquel le débiteur sera libéré sans bourse délier, au moins immédiatement, et recevra même de son créancier une soulte de 360 liv. 10 s. en espèces. Moyennant une constitution de 400 liv. de rente annuelle et perpétuelle, *Jouvenet,* non seulement donne quittance et décharge complète des sommes qui lui sont dues; mais encore il paye à *Coysevox* 1600 liv. pour un buste de marbre, à un marbrier 180 liv. pour un chambranle de l'appartement bas, à un menuisier 197 liv. pour différents meubles; enfin à un doreur 300 livres pour la dorure d'une chaise à porteur. Toutes les quittances qu'il a rachetées à ces différents fournisseurs il les remet à l'intendant du prince, avec la soulte de 360 liv. 10 s. en espèces comme complément d'une somme de 8000 liv., prix d'achat d'une rente perpétuelle de 400 liv.

L'opération est des plus simples; aussi devait-elle tenter plus d'un grand seigneur besoigneux. On en devine les conséquences. La ruine éclatante des Guéménée, pour n'en citer qu'un exemple fameux, n'eut pas d'autre cause et, quand le prince de Soubise mourut un ou deux ans avant l'ouverture des États de 1789, des myriades de créanciers s'abattirent sur ses biens pour réclamer la conservation de rentes qui avaient une origine identique à celle de *Jouvenet.*

A côté du contrat même passé entre l'artiste et le prince de Conti, viennent se placer, comme pièces à l'appui, une note détaillée des sommes dues à *Jouvenet,* soit pour ses travaux, soit pour ses déboursés, et plusieurs mémoires à l'appui de cette note; enfin deux quittances de la rente de quatre cents livres; ces quittances prouvent que, les premières années du moins, le prince de Conti sut faire honneur à ses engagements.

J. J. G.

I.

*Copie du contract de constitution de 400 ᵗᵗ de rente, en principal de 8000 ᵗᵗ constituées par S. A. S., au profit de Jouvenet, peintre*[1].

21 mai 1689.

Par devant les Conseillers du Roy, nottaires à Paris soubsignez, fust présent très hault, très excellent et puissant prince Monseigneur François Louis de Bourbon, prince de Conty, prince du sang, pair de France, demeurant en son hostel sur le quay de Conty, parroisse Saint-André des Arts, lequel a reconnu avoir créé et constitué par ces présentes et promis garentir de tous troubles et empeschemens générallement quelconques, fournir et faire valloir, tant en principal qu'arérages, au sieur *Jean Jouvenet,* peintre ordinaire du Roy, et professeur en son Académie de peinture et sculpture, demeurant au Collége des Quatre-Nations, à ce présent et acceptant, acquéreur pour luy, ses hoirs, ayans cause, quatre cens livres de rente annuelle que mondit seigneur s'oblige de faire payer par led. sieur son trésorier aud. acquéreur, sesd. hoirs et ayans cause, à Paris, ou au porteur, aux quatre quartiers ordinaires, dont le premier eschera pour portion de temps au dernier juin prochain, et ainsy continuer tant que lad. rente aura cours, à icelle rente avoir et prendre tant en principal qu'araiges sur générallement tous les biens, terres et possessions, immeubles présents et à venir de S. A. S. que mond. seigneur en a chargé, obligé et hypotéqué, à fournir et faire valloir lad. rente bonne et bien payable

1. Nous devons communication de cette pièce à M. H. Menu.

chacun an ausd. quatre quartiers, nonobstant touttes choses à ce contraires, pour de lad. rente jouir et disposer par led. sieur acquéreur, sesd. hoirs et ayants cause, comme de chose qui leur appartient, cette constitution faitte pour la somme de huit mil livres, sçavoir :

Cinq mil trois cents soixante et deux livres dix sols contenues en quatre ordonnances de S. A. S. au proffit dud. sieur acquéreur : la première, de trois mil cinq cents livres, du sixième jour de septembre dernier; la seconde, de neuf cents livres dud. jour, six septembre dernier; la troisième, de cinq cents soixante et deux liv. dix sols, du mesme jour; et la quatriesme, de quatre cents livres, du jour d'hyer, lesquelles ordonnances ont esté rendues par led. sieur acquéreur comme acquittées au moyen des présentes à M^re Pierre Bauger, trésorier de S. A. S. présent;

Deux mil deux cents soixante et dix sept livres, payées par led. sieur acquéreur le douze du présent mois à la descharge de mond. seigneur, sçavoir : seize cents liv. au sieur *Coyzevox,* sculpteur, pour le contenu en une ordonnance de Sad. A. S. au bas de laquelle est la quittance de lad. somme, et datté du 21 dud. mois de septembre dernier; trois cents livres au s. Boissart, doreur, contenues en une autre ordonnance de Sad. A. S., du ..., au bas de laquelle est aussy la quittance d'icelle; cent quatre vingt dix sept livres au s. Grémont, doreur, pour le contenu en une autre ordonnance de mond. seigneur dud. jour, 6 septembre dernier, au bas de laquelle est une quittance de lad. somme; et cent quatre vingt livres au s. du Chesnoy, marbrier, contenues en une ordonnance de sad. A. S. du mesme jour, 6 septembre dernier, ensuite de laquelle est la quittance de ladite somme; lesd. ordonnances ainsy quittancées des y des-

nommez pareillement rendus par led. s. acquéreur aud. s. Bauger, au moyen desd. présentes;

Et la somme de trois cents soixante livres dix sols présentement payez par led. sieur acquéreur, de l'ordre de S. A. S., ès mains dud. s. Bauger, en louis d'argent et monoye ayants cours, dont quittant, dessaisissant, etc... laquelle rente de quatre cents livres demeurera racheptable à tousjours en rendant et payant par mond. seigneur, sesd. hoirs et ayans cause, aud. acquéreur, sesd. hoirs etc., pareille somme de huit mil livres avec les arérages qui en seront lors deubs et escheus, fraiz, mises et loyaux cousts, et, en conséquence des présentes, S. A. S. demeure quitte envers led. acquéreur, ainsy qu'il quitte et descharge mond. seigneur, tant des sommes portées esd. quatre premières ordonnances que de celles qu'il a ainsy acquittées à la descharge de S. A. S. aux cy-devants nommez; ensemble de touttes choses quelconques jusqu'à présent, et, pour l'exécution des présentes, mond. seigneur a esleu domicille irrévocable en la maison de Me Jean Prioux l'aisné, procureur en la Cour, sçize rue de la Colombe, paroisse Saint-Landry, auquel lieu, nonobstant..., promettant..., obligeant..., renonçant... Fait et passé à Paris, en l'hostel de S. A. S., le vingt et uniesme jour de may M VIc quatre vingt neuf, et ont signé la minutte des présentes demeurée à Lange, nottaire. Signé : de Troyes et Lange, nottaires.

II.

*État des sommes qui composent les huit mil livres faisants le principal de quatre cents livres de rente constituées par S. A. S. Monseigneur le prince de Conty, au profit du s.* JOUVENET, *paintre, par con-*

*tract passé par devant Lange, nottaire, le 21 mai mil six cents quatre vingt neuf*[1].

1° 3500# contenues en une ordonnance de S. A. S., du second may 1687, pour la painture du platfond d'un petit cabinet de l'appartement bas de l'hostel, cy 3500#

Plus, 900# contenues en une ordonnance du 5e septembre 1688, pour plusieurs tableaux vendus à S. A. S. par ledit *Jouvenet*[2], cy 900#

Plus, 562# 10 s., contenues en une ordonnance du 6 septembre 1688 pour quelques paintures, dorures et autres ouvrages aux cheminées et portes de l'appartement bas de l'hostel, cy 562# 10 s.

Plus, 1600#, contenues en une ordonnance du 21 septembre 1688, pour un buste de bronse de feu Monseigneur le Prince[3], ladite somme deube à *Coyzevox*, sculpteur, qui l'avoit cédée aud. *Jouvenet*, cy 1600#

Plus, 180#, contenue en l'ordonnance du 6 septembre 1688, payable à Chesnoy, marbrier, pour une chambranle de marbre en l'appartement bas de l'hostel, qui l'a cédée aud. *Jouvenet*[4], cy 180#

Plus, 197#, contenue en l'ordonnance du 6 septembre 1688, payable à Grémont, menuisier, pour fauteuils, tabourets et sopha, laquelle somme il a transportée aud. *Jouvenet*, cy 197#

1. Comme la précédente, cette pièce nous a été communiquée par M. Menu.

2. Voir ci-après la pièce n° III.

3. C'est-à-dire du Prince de Condé. Serait-ce le beau buste du Louvre ?

4. Voir ci-après la pièce n° IV.

Plus, 300# contenues en l'ordonnance de S. A. S. du 6 septembre 1688, à Coissard, doreur, pour la dorure d'une chaise à porteur pour S. A. S. Madame, laquelle somme il a transportée aud. *Jouvenet*, cy 300#

Plus, 400# contenues en l'ordonnance du 20 may 1689, payables aud. *Jouvenet,* pour un tableau de feu Madame la Princesse de Conty, et un autre de Monseigneur le Prince[1], cy 400#

Et 360# 10 s. d'argent comptant que led. *Jouvenet* a payées à Mons. Bauger, trésorier de S. A. S., cy 360# 10 s.

8000#

*En marge on a ajouté cette note :* « Sanson, vitrier, auquel il est deub 369# 14 s. par ordonnance de Monseigneur du 20 mars 1689, a esté payé de lad. somme 360#, et les 9# 14 s. restantes ont esté donnés argent comptant. »

Il faut remarquer que toutes les ordonnances cy-dessus ont esté remises à Mons$^{r}$ Bauger, en passant le contract de constitution de 400# de rente au profit dud. *Jouvenet,* par devant Lange, nottaire, le 21 may 1689, et qu'elles sont toutes quittancées dud. *Jouvenet.*

### III.

*Mémoire des Tableaux que j'ay mis dans le petit cabinet de l'appartement d'en bas, qui regarde sur l'eau, de son Altesse Serenissime Monseigneur le*

1. Voyez au sujet de ce travail la pièce publiée dans le volume des *Nouvelles Archives* de 1874-75 (p. 216-218), communiquée par M. B. Fillon.

*Prince de Conty par l'ordre de Monsieur de La Chapelle, Conseiller secrétaire des commandements de mond^t^ seigneur*[1].

Premièrement une coppie d'après *Poussin,* représentant l'histoire de Moyse présenté à Pharaon, dans sa bordure taillée et dorée, trois cent trente liv. 330#

Plus, quatre paysages originaux, dans la bordure taillées et dorées, cent soixante seize livres 176#

Plus, deux petits ronds de *Francisque*[2], quatre vingt livres 80#

Plus, un petit *Calphe*[3] dans sa bordure taillée et dorée, peint sur bois, quatre-vingt huit livres 88#

Plus, un tableau de l'histoire d'Iphigénie dans sa bordure taillée et dorée, cent quarante livres 140#

Plus un autre tableau représentant l'histoire d'Ester devant Assuérus, dans sa bordure taillée et dorée cent dix livres 110#

Plus, deux termamèdes baromèdes[4], quarante-cinq livres 45#

Somme totalle monte à la somme de neuf cent soixante-neuf livres. 969#

J'ay veû le contenu en ce mémoire et je l'ay estimé neuf cent livres à bon marché, ce cinq may 1688. *Jabach*[5].

1. Pièce communiquée par M. Ét. Charavay.

2. Probablement des paysages de Francisque Milet, de forme ronde.

3. C'est le peintre hollandais Kalf (Gaspar).

4. Certainement des thermomètres baromètres. L'invention, qui est due à Torricelli, est de 1643.

5. Serait-ce le fameux amateur et marchand de Cologne, Evrard

J'ay esté présent à l'estimation cy dessus. Fait à Paris ce 19 may 1688.

*Dodart.*

Il est ordonné au s. Bauger, trésorier général de notre maison, de payer au s. *Jouvenet,* peintre, la somme de neuf cent livres pour les tableaux qu'il nous a vendus conformément au mémoire cy devant. Et, en rapportant la présente ordonnance, led. mémoire et quittance dud. s. *Jouvenet,* lad. somme de 900# sera allouée au s. Bauger en la dépense de ses comptes de la présente année. Fait à Versailles, le 6 septembre 1688.

Enregistré.

Par monseigneur,

*La Chapelle.*

Je reconnoist que S. A. S. Monseigneur le prince de Conty m'a paié de la somme de neuf cens livres, contenue en l'ordonnance de l'autre part, en un contract de constitution que S. A. S. m'a passé devant Me Lange et son confrère, notaires à Paris, le 21e may 1689.

*Jouvenet.*

(La signature seule de Jouvenet est de sa main.)

## IV.

*Mémoire des ouvrages de marbre faict et fourny par Jean du Chesnoy, marbrier, pour Son Altesse Serenissime Monseigneur le Prince de Conty en son hostel à Paris au mois de février 1688*[1].

Premièrement.

Avoir faict un chambranle de marbre jaspé avecq son

Jabach, dont la collection passa en grande partie dans le cabinet du Roi?

1. Pièce communiquée par M. Ét. Charavay.

foyer dans l'appartement, lequel chambransle revient à la somme de 145#

Le foyer de lad. cheminée monte à la somme de 32#

(En marge de ces deux articles : 140#)

Un foyer dans l'appartement d'en hault à la cheminée du cabinet jaune sur la rue, monte à la somme de 34#

(En marge de cet article : 27#)

Plus avoir faict et fourny un escriteau de marbre noir posé derrière l'hostel de Conty, monte à la somme de 15#

(En marge de cet article : 10#)

Plus, une demye journée à quatre hommes pour déposer un chambransle dans la garde-robbe de S. A. S. Madame 3#

Total : 229#

(En marge : 180#.)

Je certifie le présent mesmoire véritable. Fait à Paris, ce 8 aoust 1688. *M. Cordier.*

Il est ordonné au s. Bauger, trésorier général de notre maison, de payer au s. Du Chesnoy, marbrier, la somme de cent quatre-vingt livres pour ouvrages de marbre par luy fournis dans notre hostel de Paris, conformément au mémoire de l'autre part. Et, en rapportant par ledit s. Bauger la présente ordonnance, ledit mémoire et quittance dud. Chesnoy, lad. somme de 180# luy sera allouée en la dépense de ses comptes de la présente année. Fait à Versailles, le 6 septembre 1688.

*Francois Louis de Bourbon.*

Par Monseigneur,

*La Chapelle.*

Enregistré.

J'ay reçeu de Monsieur *Jouvenet,* pintre du Roy, la somme de cent quatre-vingt livres contenu an l'ordonnance de S. A. S. Monseigneur le prince de Conty au bas du memoire de l'autre part, et à l'esfait par led. s. *Jouvenet* de s'an faire payé par S. A. S. Je le subroge à mes drois et action pour rayson de ladit somme de cent quatre vingt livres. Fait à Paris, ce dousieme may 1689.

*Du Chesnoy.*

Je reconnois que S. A. S. Monseigneur le prince de Conty m'a payé la somme de cent quatre vingts livres contenue en l'ordonnance ci-desseus en un contrat de constitution que lad. A. S. m'a passé devant Me Lange et son confrère, notaires à Paris, cejourd'huy 21e may 1689.

*Jouvenet.*

(Les deux quittances de Du Chesnoy et de Jouvenet sont entièrement autographes.)

## V.

### QUITTANCES DE JOUVENET[1].

1695. — J'ay reçeu de S. A. S. Monseigneur le prince de Conti par les mains de monsieur Bauger, trésorier général de S. A. S., la somme de quatre cents livres pour une année d'arrérage d'un contrat de constitution escheue le vingt et un may dernier, sans préjudisse du courant. Fait à Paris, ce douze juillet mil six cents quatre vingt quinze.

JOUVENET.

Bon ce 14 juillet 1694. — M.

1. Le corps de la quittance est tout entier de la main de Jouvenet.

1697. — J'ay reçeu de S. A. S. Monseigneur le prince de Conti par les mains de Monsieur Bauger, trésorier général de laditte A. S., la somme de quatre cents livres pour une année d'une rente escheue le vingt mai dernier. Fait à Paris, ce neuf aoust mil six cents quatre-vingt dix sept.

JOUVENET[1].

Bon, ce 20 novembre 1697. — M.

P. S. — Bien que nous ayons retrouvé en différentes mains plusieurs des mémoires énumérés dans la pièce publiée ci-dessus sous le n° II, quelques-uns nous ont encore échappé. Or, au moment où nous corrigions ces pages, nous avons reçu le Catalogue d'une vente d'autographes rédigé par M. Gabriel Charavay (vente les 17 et 18 novembre 1876) et contenant une autre pièce du dossier que nous avons reconstitué. Voici les détails que le Catalogue donne sur ce document :

145. Huit lignes autographes de *Jean Jouvenet* au bas d'un mémoire relatif à la sculpture d'une chaise à porteurs pour le prince de Conti, 21 mars 1689.

La chaise a été exécutée sur les dessins de *Reniez*, sculpteur, et dorée par *Coissart* au prix de 300 liv. Elle avait été remise à Claude Bouché, sellier. La pièce se termine par la déclaration de *Jouvenet* qui reconnaît avoir reçu du prince de Conti la somme de 300 liv. qu'il a payée à Coissart. Les signatures du prince de Conti et de La Chapelle se rencontrent ici comme au bas de plusieurs des actes dont nous avons donné la copie.

Il reste donc à retrouver encore deux des mémoires de *Jouvenet*, celui de *Coysevox*, enfin celui du s. *Grémont;* mais il est probable qu'ils n'ajouteront pas grand renseignement aux documents que nous avons publiés.

J. J. G.

1. Ces deux quittances, comme les pièces n°s I et II, nous ont été communiquées par notre confrère, M. H. Menu.

AVIS DE PARENTS

## PROCÈS-VERBAL DE SUICIDE

ET INVENTAIRE DES BIENS DE

# FRANÇOIS LE MOYNE

PREMIER PEINTRE DU ROI

(12 août 1693-4 juin et 9 août 1737).

*Documents*
*communiqués et annotés par M. J. J. Guiffrey.*

Il est peu de peintres qui aient joui de leur vivant d'une réputation égale à celle de *François Le Moyne* et qui aient recueilli aussi vite le prix de leurs travaux. A peine terminé, le plafond du salon d'Hercule était déjà placé au rang des chefs-d'œuvre de la peinture française; mais le malheureux artiste ne profita pas longtemps de son succès, et le grand travail qui devait lui assurer une supériorité incontestée sur tous ses rivaux devint précisément la cause principale de la catastrophe qui termina brusquement sa vie.

Né en 1688, *François Le Moyne* n'avait que quarante-neuf ans quand il se tua, le 4 juin 1737. En 1711, il avait remporté le premier prix de peinture à l'Académie qui lui ouvrait ses portes sept ans après. Son tableau de réception, *Hercule tuant Cacus*, est aujourd'hui au Musée du Louvre. Le 5 juillet 1727, *Le Moyne* était nommé adjoint à professeur; il devenait professeur le 30 mai 1733.

Au fameux concours ouvert en 1727 entre les douze peintres les plus marquants de l'Académie, *Le Moyne* avait dû surtout à la protection très-marquée du duc d'Antin le prix qu'il partagea avec *de Troy* et que l'opinion publique décernait à *Ch. Ant. Coypel*. Cette marque de faveur n'avait pas laissé que d'indis-

poser contre lui ses rivaux. Ce fut bien pis quand, après l'achèvement du plafond du salon d'Hercule, il fut nommé à la charge de Premier Peintre du Roi (30 septembre 1736), vacante depuis le décès de *Louis Boulogne* (1733).

Je ne rappellerai pas ici les autres travaux du peintre qui compta parmi ses élèves *Belle, Natoire* et *Boucher*. Les contemporains nous ont laissé la liste détaillée de ses œuvres dans les biographies qu'ils lui ont consacrées, je me contente de renvoyer à celles de Dargenville[1] et du comte de Caylus[2].

Mariette, dans son *Abecedario*, a consigné quelques détails qui ne manquent pas d'intérêt, et ses éditeurs ont rappelé que les peintures de la coupole de la chapelle de la Vierge avaient déjà été restaurées au moins deux fois : en 1778 par *Callet*, et, en 1843, par M. *Jeanron*. Elles viennent de l'être encore par MM. *Charles* et *Théodore Maillot*, qui ont fait disparaître non seulement les graves dégâts que les événements de 1871 avaient causés à cette coupole, mais encore les changements et repeints dont leurs prédécesseurs s'étaient rendus coupables. Cette opération a été facilitée par cette circonstance que le travail de Le Moyne est exécuté à la fresque et que les retouches antérieures à ces dernières années étaient faites à la cire.

Jusqu'ici, par un étrange caprice du hasard, ni les anciennes ni les nouvelles *Archives de l'Art français* n'avaient trouvé l'occasion de s'occuper particulièrement de *François Le Moyne*. C'est ce qui nous engage à donner un peu plus de développement à cette notice préliminaire; d'ailleurs l'inventaire après décès du Premier Peintre du Roi fournit sur une partie de sa famille des renseignements nouveaux qui nous forcent à entrer dans quelques explications.

Le grand-père de notre artiste, Henri Le Moyne, simple labou-

1. Abrégé de la vie des plus fameux peintres, etc., par Dargenville, in-4°, 1745; tome II, p. 425-432. L'auteur parle de l'artiste comme l'ayant personnellement connu et cite des mots de lui qu'il aurait entendus.

2. Vies des premiers peintres du Roi depuis Le Brun jusqu'à présent, in-12, 1752. T. II, p. 81-122. A la suite de cette biographie, qui est du comte de Caylus, se trouve une « Réponse de M. Coypel, directeur, à M. le comte de Caylus, sur la vie de M. Le Moyne, prononcée à l'Académie de peinture et de sculpture le 6 juillet 1748 », p. 138-143.

reur, habitait la paroisse de Belval, près Coutances, d'où toute la famille était originaire. Sa femme, Barbe Chevalier, lui avait donné plusieurs enfants que nous voyons cités et représentés à l'inventaire des biens du Premier Peintre :

1° L'aîné, Jean Le Moyne, fut cocher. Il paraît avoir laissé au moins trois enfants : Madeleine, Anne et Henri.

2° Gilles Le Moyne, laboureur comme son père, mourut avant 1693. Il avait épousé Marguerite de la Lande. Son fils, Jean Le Moyne, cousin germain du Premier Peintre, avait suivi la profession paternelle et était resté à Belval.

3° Michel Le Moyne, le père du peintre, mourut en juillet 1693. Il avait épousé, le 8 octobre 1687, Françoise Dauvin, fille de Martin Dauvin, bourgeois de Paris, et de Marguerite Sillard.

Michel Le Moyne ne paraît avoir eu qu'un seul enfant, né à la fin de 1687, ou au commencement de 1688. C'est *François Le Moyne*, le peintre qui nous occupe. Françoise Dauvin se remaria dès le mois de septembre 1693 avec *Robert le Vrai*, que Jal appelle à tort *le Vrac*, peintre à Paris, fils de Jacques Le Vrai, bourgeois de Caen, et d'Isabeau Paumel, sa femme, et dont elle fut séparée de corps et de biens par sentence du Châtelet rendue le 18 mars 1702. Elle épousa en troisièmes noces *Robert Tournières*, le peintre, ami de son second mari. Ces détails de famille ne sont pas indifférents; car, dès sa plus tendre enfance, grâce aux mariages successifs de sa mère, le jeune *François Le Moyne* fut initié aux pratiques de la peinture et on peut dire ainsi que la mort de son père exerça sur son avenir une heureuse influence.

4° François Le Moyne, père de Françoise, de Pierre et de François Le Moyne.

Un certain Étienne Dauvin qui vient revendiquer une part de la succession du Premier Peintre était très-certainement un parent, peut-être un frère de sa mère.

Deux autres parents, François et Guillaume Le Moyne, sont peut-être les fils d'un frère inconnu du grand-père de notre artiste. Le premier de ces deux parents éloignés est représenté par trois enfants : 1° Françoise, épouse de Jean Sanson; 2° François; 3° Pierre. Ceux-ci auraient encore été cousins, mais à un degré assez éloigné, de l'artiste qui venait de mourir.

Au surplus, comme l'a déjà fait observer M. Jal, ces parents offrent peu d'intérêt par eux-mêmes. Tous laboureurs, pos-

tillons ou cochers, ils sont restés complètement étrangers à l'art qui a illustré leur famille, et ils paraissent d'ailleurs avoir entretenu peu de rapports avec le Premier Peintre qui leur laissa sa succession.

Le premier acte que nous publions ici est l'avis de parents ou, comme on dirait de nos jours, la délibération du conseil de famille confiant à Françoise Dauvin la tutelle de son fils à peine âgé de cinq ans. Le subrogé-tuteur avait de droit été choisi parmi les parents du père; on avait pris l'aîné de ses frères, le cocher Jean Le Moyne. Ainsi le futur peintre du Roi demeura dans la maison maternelle où il put profiter des exemples et des leçons de *Robert le Vrai* et de *Tournières*.

Nous publions, après l'acte de tutelle, la nomination de l'artiste en qualité de Premier Peintre du roi. Jal a cité l'acte sans le publier.

Viennent ensuite deux pièces relatives à la mort violente de *Le Moyne;* d'abord l'information faite par le commissaire au Châtelet, Daminois, sur la déposition du sieur Berger qui avait assisté aux derniers moments de l'artiste; puis, le rapport du médecin et chirurgien au Châtelet sur l'état du cadavre. Bien qu'il y ait eu dans les dépositions et le rapport quelques contradictions apparentes sur le nombre des blessures, il résulte de l'examen du médecin que *Le Moyne* était traversé de part en part de cinq coups d'épée au moins; il est extraordinaire qu'il ait pu survivre quelques instants à ces horribles blessures et qu'après avoir eu la force nécessaire pour se frapper d'autant de coups, il ait encore trouvé assez d'énergie pour se traîner jusqu'à la porte et l'ouvrir à son ami. Il n'est pas sans intérêt de rapprocher de ces dépositions le récit du suicide dans la biographie écrite par le comte de Caylus. Nous le citerons plus loin tout entier. Un détail nous a frappé. M. de Caylus, qui paraît bien informé, assure que M. Berger, cet ami de *Le Moyne* qui recueillit son dernier soupir, venait le prendre chez lui pour le faire enfermer; or, il n'est question de rien de pareil dans la déposition de Berger devant le commissaire Daminois. Peut-être, voyant les conséquences déplorables de sa tentative, n'aura-t-il pas osé l'avouer en présence du cadavre de son ami. Mais je crois que la version de Caylus présente toutes les garanties d'exactitude. Au surplus, les dépositions recueillies par le commissaire Dami-

nois ne laissent place à aucune incertitude sur l'état mental du Premier Peintre, et l'événement ne prouva que trop le danger qu'il y avait à lui laisser l'usage de sa liberté.

Le dernier des documents que nous publions, et le plus important à coup sûr, est cet Inventaire déjà signalé et analysé dans le Dictionnaire de Jal. Nous avons pensé que, pour une pièce de cet intérêt, quelques extraits ne suffisaient pas et nous la donnons en entier, sauf les formules inutiles et les énumérations d'objets vulgaires.

Ce qui nous importe dans cet inventaire, ce sont les descriptions de meubles d'un certain prix, les bijoux et surtout les nombreuses esquisses du peintre prisées par le s. *Pierre Testart,* peintre de l'Académie de Saint-Luc. Il peut paraître étonnant que, pour estimer les œuvres d'un artiste aussi considérable que le Premier Peintre du Roi, on ait été choisir un petit barbouilleur au lieu de s'adresser à un des confrères du défunt, à un des membres de l'Académie royale. Mais peut-être ceux-ci ne daignaient-ils ou n'avaient-ils pas le droit d'accepter un pareil rôle d'expert.

Nous avons conservé, à la suite de l'inventaire, l'analyse des papiers trouvés au domicile de François Le Moyne. Ils peuvent à la rigueur remplacer les titres originaux et nous avons pu constater, au sujet de l'avis de parents que nous publions, que les dates sont exactement rapportées. Comme il est assez malaisé de se reconnaître parmi tous ces cousins-germains qui viennent s'abattre sur l'héritage du Premier Peintre comme sur une proie inespérée, nous donnerons une rapide énumération des parents qui se présentent eux-mêmes et requièrent la confection d'un inventaire ou qui viennent faire opposition à la levée des scellés pour la conservation de leurs droits. Plusieurs paraissent déjà dans l'avis de parents de 1693, notamment cette demoiselle Anne Le Moyne, veuve de Claude Mareschal, jardinier du prince de Conty, qui tout d'abord paraît ignorer l'existence de ses nombreux cousins puisqu'elle vient requérir l'inventaire comme seule et unique héritière du défunt, son cousin-germain. Elle n'était évidemment pas d'un degré plus proche que les autres héritiers restés à Coutances; mais il nous a été impossible de retrouver exactement le nom de son père; c'était à coup sûr un frère du père du Premier Peintre.

Le sieur Dauvin et la demoiselle Godeffroy qui se présentent ensuite pour faire opposition à la levée des scellés sont évidemment les descendants, peut-être les propres fils et fille des sieurs Louis Dauvin et Jacques Godefroy, cousins de la mère de François Le Moyne, qui figurent à l'avis de parents de 1693.

Ils avaient droit à la part d'héritage revenant à la ligne maternelle suivant l'axiome du droit : *paterna paternis, materna maternis.*

*François Le Moyne* avait épousé, en 1730, Marie-Josèphe Stiémart, sœur de *François-Albert Stiémart,* peintre de l'Académie qui fut longtemps chargé de l'arrangement et de la décoration des salons officiels. Il perdit sa femme dans les premiers jours du mois de juin 1733; elle ne lui laissait pas d'enfants puisque toute la fortune de *Le Moyne* passa à des héritiers collatéraux.

Il paraît en outre fort probable que notre artiste mourut intestat; car nous ne voyons nulle trace, nulle mention de testament dans l'Inventaire.

J. J. GUIFFREY.

## I.

### NOMINATION DU TUTEUR DE

# FRANÇOIS LEMOYNE[1]

### (12 août 1693).

« L'an 1693, le 12 aoust, par devant nous Jean Le Camus, chevalier, sont comparus les parens et amis de *François Le Moyne*, âgé de cinq ans ou environ, fils mineur de deffunct Michel Le Moyne, postillon de la maison du Roy, et de Françoise Dauvin, sa veufve, pour donner leur avis sur l'eslection d'un tuteur et d'un subrogé tuteur aud. mineur à l'effect de gouverner doresnavant sa personne et biens, sçavoir : Claude Mareschal, jardinier de M. le prince de Conty, Louis

1. Arch. Nat., Y 4035.

Dauvin, charpentier à Paris, Jacques Godefroy, bourgeois de Paris, Pierre Hennequin, etc. »

La veuve Le Moyne est nommée tutrice de son fils et Jean Le Moyne, cocher à Paris, cousin paternel du mineur, est nommé subrogé-tuteur. Ils acceptent le même jour.

Le 10 août 1693, les personnes dénommées au conseil de famille avaient donné procuration à Maillart, procureur au Châtelet, de les représenter tous à la nomination de la tutrice. Ces parents et amis sont :

Claude Mareschal, jardinier du prince de Conty, demeurant en son hostel, à Paris; Jacques Marie, cocher de la princesse, demeurant au même endroit. — Cousins paternels.

Louis Dauvin, charpentier à Paris, demeurant rue de la Vieille-Draperie; Jacques Godefroy, bourgeois de Paris, demeurant Cloistre Saint Marcel. — Cousins maternels.

Pierre Hennequin, s. de Villeneuve, portier des Tuileries; Pierre Le Grand, marchand fripier, rue de la Petite-Chausseterie (Saint-Eustache); Jean-Baptiste Rolland, bourgeois de Paris, grande rue du faubourg S. Honoré. — Amis.

## II.

### BREVET DE PREMIER PEINTRE DU ROI POUR LE S. LEMOINE.

Aujourd'hui, 30 septembre 1736, le Roi étant à Versailles, Sa Majesté toujours attentive à récompenser ceux qui par leurs talens et leur application excellent dans les beaux arts, a cru que personne n'étoit plus digne de remplir la charge de son Premier Peintre que le s. François Le Moine, professeur de l'Académie

royale de Peinture; la réputation qu'il s'est acquis dans cet art par le grand nombre de beaux ouvrages qu'il a faits, la satisfaction que Sa Majesté ressent de celui qu'il vient de finir dans son château de Versailles, qui transmettra à la postérité son mérite et ses talens, ont déterminé Sa Majesté à lui accorder ce titre honorable, et, à cet effet, Sa Majesté a retenu et retient led. s. Le Moine en l'état de son Premier Peintre, vacant par le décès du s. de Boulogne, pour par lui en jouir et user aux honneurs, autorités, pouvoirs, prééminences, prérogatives, priviléges, franchises et libertés y apartenans, et ce tant qu'il plaira à Sa Majesté, laquelle mande au s. duc d'Antin, pair de France, chevalier de ses ordres, Directeur général de ses Bâtimens, arts et manufactures, d'en faire jouir ledit s. Lemoine plainement et paisiblement, conformément au présent brevet que, pour assurance de sa volonté, Sa Majesté a signé de sa main et fait contresigner par moi, Conseiller secrétaire d'État et de ses commandemens et finances. Signé : *Louis,* et plus bas : *Phélypeaux,* avec paraphe.

Et à côté est écrit : Vu par nous, duc d'Antin, Pair de France, chevalier des ordres du Roi, ministre d'État, Directeur général des Bâtimens et jardins de Sa Majesté, Arts, Académies et Manufactures royales, le présent Brevet pour jouir de l'effet d'icelui par led. s. François Le Moine, suivant l'intention du Roi. A Versailles, le 10 octobre 1736. Signé : le duc d'Antin[1].

Arch. Nat., O[1] 1057, p. 102.

1. Dans le registre coté O[1] 1088 se trouve un certificat de la nomination de Le Moine comme Premier Peintre, délivré par le duc d'Antin, le 26 septembre 1736, c'est-à-dire quatre jours avant la date de sa nomination officielle. J'ai vainement cherché le registre dans lequel Jal a puisé les renseignements qu'il donne sur la pension accordée au Premier Peintre à la suite de sa nomi-

## III.

INFORMATION, FAITE PAR LE COMMISSAIRE DAMINOIS, AU SUJET DE LA MORT VIOLENTE DU SIEUR LEMOYNE.

Du mardi 4 juin 1737, cinq heures du soir, en notre Hôtel.

Francois Berger, écuyer, ancien receveur général des finances du Dauphiné, âgé de 53 ans, demeurant rue des Quatre-Fils, au Marais, paroisse Saint-Jean-en-Grêve, etc. dépose qu'il connoît et fréquente depuis longtems le défunt sieur *Lemoyne* lequel il a fort employé, et travailloit encore actuellement pour lui à lui faire un grand tableau, dont il lui a envoyé la bordure; qu'il s'est aperçu avec peine que depuis plusieurs mois la tête dud. sieur Lemoyne s'est dérangée et s'altéroit de jour en jour, de manière que depuis environ quinze jours le déposant lui a trouvé la tête renversée; que led. sieur *Lemoyne* s'étant proposé il y a huit jours d'aller faire une retraite à Notre-Dame-des-Vertus, il l'a prié hier matin de l'y conduire aujourd'hui, ce que le déposant lui a promis et même de prendre une lettre d'un ami auprès du Supérieur de ladite Maison de Notre-Dame-des-Vertus; que cependant, le jour d'hier, dans l'après midi, led. sieur *Lemoyne* l'a envoyé prier par le nommé Joseph, son laquais, de ne rien faire de ce dont ils étoient convenus le matin sans l'avoir vu auparavant; que lui déposant étant venu chez led. sieur *Lemoyne* pour le voir ce matin sur les onze heures, apprenant d'une demoiselle qui étoit à coudre dans son cabinet que led.

nation. Il n'existe plus aux Archives Nationales de registre sous la cote E 3422 donnée par Jal. Il est probable qu'une décision spéciale dut être prise par le Roi pour attribuer à Le Moine la pension de 3500 livres dont parle Jal.

*Lemoyne* étoit dans sa chambre à coucher, il l'a attendu dans led. cabinet l'espace d'un demi quart d'heure. Après lequel tems, l'ayant entendu comme râler avec peine et efforts, et craignant qu'il ne se trouvât mal, il a frappé à sa porte plusieurs fois, n'y ayant pas de clef à la serrure, en disant : « Ouvrez moi, mon cher M. *Lemoyne,* vous vous trouvez mal! » Ce qu'il lui a répété plusieurs fois; qu'enfin led. sieur *Lemoyne* lui a ouvert la porte; que, lui déposant, a été effrayé de lui voir le visage et sa chemise couverts de sang, tout chancelant et tomber dans ce moment à la renverse sur le côté gauche, nu-tête et ayant sa culotte et ses bas noirs; qu'aussitôt le déposant, croyant lui pouvoir procurer quelques secours, d'autant qu'il lui avoit ouvert la porte, a appelé ses domestiques et ses élèves qui sont venus, ainsi que lad. demoiselle qui étoit dans le cabinet vis à vis, lesquels ont fait venir le garçon du sieur Bellocq, chirurgien, qui, étant venu et après avoir été visiter led. sieur *Lemoyne,* a dit au déposant qui étoit descendu chez le sieur Pousse, médecin au-dessous, où il n'a trouvé que son épouse à laquelle il a fait part de ce que dessus, qu'icelui sieur *Lemoyne* étoit mort et avoit trois coups à la gorge et deux à la poitrine, ce qui fait que le déposant est venu aussitôt nous faire sa déclaration. Ajoute qu'il ne peut attribuer le renversement d'esprit dud. défunt qu'aux deux derniers grands ouvrages qu'il a faits, auxquels il a employé l'espace d'environ cinq années.

Joseph Dugit, âgé de vingt ans, domestique et élève dudit feu *Lemoyne,* demeurant chez lui, rue des Bons-Enfans, paroisse Saint-Eustache, etc., dépose qu'il demeure depuis deux ans et demi chez ledit défunt; que depuis environ trois mois son esprit travailloit beau-

coup; se souvient qu'au jour du carnaval dernier qu'il ne peut autrement coter, led. sieur *Lemoyne,* à son retour de l'Académie, parut au déposant tant défait et l'esprit agité, que, lui en ayant demandé la cause, il lui dit qu'il s'étoit vu poursuivi par dix ou douze personnes qui vouloient l'arrêter; que, quelques jours après, led. sieur *Lemoyne* sortit de chez lui après le dîner et dit au déposant que, s'il n'étoit pas revenu à minuit, il n'avoit qu'à se coucher sans l'attendre; que cependant il est revenu le même jour au soir à onze heures et demie, ce qui ne lui étoit jamais arrivé, et a appris depuis lui déposant de la servante du sieur *Stiémart,* beau-frère dudit défunt, qu'icelui *Lemoyne* avoit été led. jour à Versailles chez led. sieur *Stiémart,* où il n'avoit voulu parler qu'à elle. Comme aussi se souvient que, quelques jours après, un soir, à onze heures, led. sieur *Lemoyne,* après s'être couché, s'étoit relevé, habillé et sorti et n'est rentré que le lendemain matin à huit heures du matin, paroissant inquiété et fort agité, ce qui surprit fort le déposant et d'entendre dire par led. *Lemoyne* ces mots à lui déposant : « Tu me crois bien tranquille, mais j'ai bien des affaires. Je ne suis pas en sûreté dans mon cabinet. » Que, depuis led. jour, il a toujours reconnu dans led. sieur *Lemoyne* les mêmes frayeurs et agitations, même augmenter considérablement de jour en jour; que le jour d'hier, quatre heures du matin, led. sieur *Lemoyne* donna ordre au déposant d'aller près les Gobelins chez la demoiselle Lefranc, sa parente, qui étoit venue la veille dîner avec lui, ce que le déposant a fait et a amené lad. demoiselle sur les six heures; qu'elle a dîné avec lui chez lui et a engagé lad. demoiselle, en s'en retournant chez elle sur les quatre heures après midi, de porter chez le sieur Lefranc, son

père, un paquet enveloppé de linge, ce qu'elle ne vouloit pas faire et l'a priée de revenir souper et coucher chez lui; que led. sieur *Lemoyne* a renvoyé led. jour d'hier, sur les sept heures, le déposant avec le sieur *Paris,* travaillant chez lui à la peinture, chez led. sieur Lefranc avec ordre de rapporter led. paquet; qu'ils y ont été de compagnie; ont trouvé lad. demoiselle partie pour revenir et, ayant demandé aux père et mère de lad. demoiselle led. paquet, ils lui ont rendu led. paquet qu'il a rapporté aud. sieur *Lemoyne* qu'ils ont trouvé soupant avec lad. demoiselle, et lequel lui a paru fort content de ravoir sondit paquet, qu'il a resserré dans son cabinet; que, cejourd'hui matin, lad. demoiselle a dit au déposant qu'il y avoit dans ledit paquet environ 2700 livres en or et argent, quelques pierreries et une tabatière d'or; que led. sieur *Lemoyne,* qui s'est levé cejourd'hui à sept heures, est monté à l'atelier donner à ses élèves les leçons ordinaires sur les neuf heures, est descendu ensuite dans son cabinet, où le deposant lui a servi un peu d'eau et de vin avec du pain dont il a déjeuné avec lad. demoiselle, laquelle lui a dit depuis que led. sieur *Lemoyne,* avant d'entrer dans sa chambre, l'auroit prise par la main en lui disant : « Allons, dansons »; que, lui déposant, étant remonté travailler avec les autres, a été surpris d'entendre sur les onze heures s'appeler par le sieur Berger qui lui a demandé la clef dud. sieur *Lemoyne;* qu'étant descendu et n'ayant point la clef de lad. chambre, il a entendu au travers de la porte led. sieur *Lemoyne* faire des efforts comme s'il vomissoit; que led. sieur *Lemoyne* n'ouvrant point aud. sieur Berger qui l'appeloit et disoit d'ouvrir, il a été, de l'ordre dud. Berger, chercher un serrurier, qu'à son retour il a trouvé la porte ouverte, laquelle led. Berger

lui a dit avoir été ouverte par led. sieur *Lemoyne*, lequel il avoit vu dans le moment qu'il avoit ouvert lad. porte tomber baignant dans son sang sur le plancher de lad. chambre et mort; qui est l'état où tout le monde l'a vu ainsi que nous, commissaire, à notre arrivée[1].

Marie Geneviève Lefranc, agée de 16 ans et demi, demeurant avec le sieur Lefranc, ouvrier aux tapisseries du roi, et sa mère, cloitre et paroisse Saint-Martin, etc., dépose comme les deux précédents témoins.

Signé : DAMINOIS.

## IV.

### RAPPORT DU MÉDECIN ET CHIRURGIEN DU CHATELET SUR L'ÉTAT DU CADAVRE DU SIEUR LEMOYNE.

Nous, Médecin et Chirurgien ordinaire du Roi, juré au Châtelet de Paris, de l'ordonnance de M. le lieutenant criminel, sur la conclusion de M. le Procureur du Roi, en date de ce jour, nous sommes transportés rue des Bons-Enfans Saint-Honoré, en la maison du sieur

1. Voici comment le comte de Caylus raconte le suicide de *Le Moyne* dans les *Vies des Premiers Peintres du Roi :* « Le 4 juin 1737, dix mois après avoir été nommé Premier Peintre, M. Berger, cet ami avec lequel il avoit fait le voyage d'Italie, arriva chez lui le matin selon qu'ils en étoient convenus la veille, et, sous prétexte de le mener passer quelques jours à la campagne, il venoit dans la vérité le chercher pour l'enfermer, et lui faire les remèdes usités en pareil cas; mais, soit que Le Moyne en eût quelques soupçons, soit qu'il se figurât qu'on vouloit le mener en prison, idée dont il étoit frappé depuis longtemps, d'abord qu'il entendit monter son ami, il s'enferma dans sa chambre, et, sans rien dire, il se perça de neuf coups de son épée. On ignoroit son malheur, on le pria d'ouvrir, on insista, et sur la menace d'enfoncer la porte, il eut la force d'obéir et de paroître dans l'état où sa fureur l'avoit réduit; mais à l'instant il tomba sans vie. Quel spectacle pour un ami! Il en est peu de plus terribles ! »

Pousse, Docteur en médecine de la Faculté de Paris, au deuxième appartement, à l'effet d'y visiter et faire l'ouverture du cadavre du sieur *François Lemoyne,* Premier Peintre du roi, âgé d'environ 47 ans, pour connoître la cause de sa mort, lequel nous avons trouvé étendu sur le carreau, avec beaucoup de sang épanché sur la place. L'ayant examiné extérieurement, nous lui avons remarqué trois plaies à la gorge, longues d'un travers de doit chacune, pénétrantes dans les chairs et six à la poitrine, la première au-dessous du cartilage xiphoïde, la deuxième deux travers de doigt au dessus de la première, les quatre autres autour du mamelon gauche distantes de deux travers de doigt les unes des autres : toutes les six de figure triangulaire, larges d'un travers de doigt, pénétrantes dans la capacité, excepté la seconde, et faites, ainsi que celles de la gorge, par instrument piquant et tranchant comme épée à trois quarts[1] ou autre semblable. Plus, nous avons observé cinq autres petites plaies au dos du côté gauche, à la partie inférieure de la poitrine, large chacune de trois lignes, pénétrantes aussi dans la capacité. Ayant procédé à l'ouverture dudit cadavre nous avons remarqué que la première plaie a percé l'estomac d'outre en outre; que celles qui sont autour du mamelon ont traversé le poumon gauche en quatre endroits et le ventricule gauche du cœur en deux et que les cinq petites plaies du dos sont la sortie des plaies pénétrantes ci-dessus énoncées, ce qui a causé un grand épanchement de sang dans la capacité de la poitrine et la mort prompte dud. sieur *Lemoyne.*

Fait à Paris, le 4 juin 1737.

Signé : Col-de-Vilars; Dalbon, Lombard.

(Liasse 950. Commissaire Daminois.)

1. A trois carres, c'est-à-dire triangulaire.

## V.

### INVENTAIRE DES BIENS MEUBLES ET PAPIERS DE FRANÇOIS LEMOYNE[1].

L'inventaire est fait à la requête de demoiselle Anne Lemoyne, veuve du s. Claude Mareschal, femme de garderobbe de S. A. S. madame la princesse de Conty, première douairière, demeurant à l'hôtel de Conty, rue Neuve-Saint-Augustin, paroisse Saint-Roch, représentée par Me Pierre Rouxel, avocat, demeurant aud. hôtel de Conty, fondé de procuration de lad. damoiselle, habille à se porter seule et unique héritière de deffunt s. *François Le Moyne,* son cousin paternel, Premier Peintre du Roy et de l'Académie.

Dans le cours de l'inventaire[2], opposition à la levée des scellés est faite au nom de Madelaine Lemoyne, de la paroisse de Belleval, à présent demeurante en cette ville, fille de deffunt Jean Le Moyne, lequel estoit frère de Michel Le Moyne, père de deffunt M. *François Le Moyne,* Premier Peintre du Roy, lesdits Jean et Michel Le Moyne fils de Henry, de lad. paroisse de Belleval; lad. opposition faite en qualité de cousine germaine, la succession luy revenant à elle et à ses frères et sœurs (2 juillet).

Même opposition (7 juillet 1737) de Anne Le Moyne, de la paroisse de Belleval, près Coutances, demeurant à Coutances, fille de deffunt Jean Le Moyne et par conséquent sœur de Madeleine Le Moyne.

1. Bibliothèque nationale. Fonds Français 11451.

2. Nous relevons de suite les interventions et oppositions qui se produisirent dans le cours des opérations, afin de ne pas diviser les renseignements qui peuvent servir à fixer la généalogie de la famille et de ne pas interrompre la description des biens du défunt.

Le 18 juillet 1737, intervention de Jean Le Moyne, laboureur, de la paroisse de Belval, diocèse de Coutances, fils de deffunt Gilles Le Moyne et de feue Margueritte Delalande, led. Gilles Le Moyne, frère de Michel Le Moyne, père de deffunt Me *François Le Moyne,* Premier Peintre du Roy, lesd. Gilles et Michel Le Moyne fils de Henry Le Moyne, de lad. paroisse de Belleval; lequel, en sa qualité de cohéritier comme cousin-germain, donne sa procuration et pouvoir de le représenter, à François Lemoyne[1], bourgeois de Paris, son cousin-germain.

25 juillet 1737 : intervention de Henry Le Moyne, Madelaine et Anne Le Moyne, frère et sœurs, fils et fille de Jean Le Moyne, Jean Sanson et Françoise Le Moyne, et led. Jean comme tuteur de Pierre Le Moyne, son frère, aussi frères et sœur, fils et fille de feu François Le Moyne, tous de la paroisse de Belval, en cette qualité habiles à se dire et porter héritiers du côté paternel de feu M. *François Le Moyne,* Premier Peintre du Roy, leur cousin-germain paternel, lequel était fils de Michel Le Moyne, frère des pères des comparants, qui prennent pour représentant le s. Cornil, procureur au Châtelet.

Le 26 juin 1737 : opposition à la levée des scellés faite par Me Estienne Dauvin, prestre, vicaire de la paroisse d'Ancherville, diocèse de Coutances, héritier de feu François Le Moyne.

Même opposition du 23 juin 1737, au nom de Pierre Le Franc, maître brodeur, bourgeois de Paris, et damoiselle Scolastique Godeffroy, son épouse, habiles à se

1. Encore un parent que je ne sais comment rattacher aux auteurs du Premier Peintre.

dire héritiers du s. *François Le Moyne* du chef de lad. demoiselle Godeffroy.

(Suit la description du mobilier. Nous laissons de côté les meubles ou même les pièces entières qui n'offrent aucun intérêt.)

Dud. jour jeudi 4 juillet 1737, etc....

Dans un attelier à costé de la cuisine, ayant vue sur la cour : Item, une volige doublée de toille, pour faire une esquisse de platfonds : un gros chenet, etc.; un grand tableau en ébauche, peint sur toille, représentant les noces de Cana; un autre grand tableau aussy en ébauche, peint sur toille, représentant l'entrée de Notre Seigneur; lesd. deux tableaux peints roullés, sans bordure; plusieurs vieux chassis de tableaux de différentes grandeurs, et un chevalet, prisé le tout ensemble six liv., cy 6tt

Item, un tableau ovalle peint sur toille, représentant Psiché, prisé 50 sols.

Dans un autre attelier attenant, ayant veue sur lad. rue :

Item, quatre tableaux quarrés, peints sur toille, sans bordure, représentant les quatre points du jour, prisé le tout ensemble 36tt

Item, deux tableaux aussy peints sur toille, sans bordure, dont l'un représentant un portrait, et l'autre Coriolan, non achevé, prisés ensemble 3tt

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Dans une autre chambre ayant veue sur la cour :

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Item, deux testes d'anges, d'après M. *Coustou;* deux figures et plusieurs partyes du corps en différents morceaux, le tout en bosse de plastre, prisés 100 s.

Item, un grand tableau quarré long, peint sur toille, représentant une Baigneuse, prisé 10tt

Item, un autre tableau quarré plus petit, peint sur toille, représentant Pirame et Tisbée, prisé 3#

Dans l'antichambre au second ayant veue sur la rue: Item, huit aunes ou environ de cours de tapisserie verdure d'Auvergne, en quatre pièces, de deux aunes un quart de haut ou environ, etc....

Item, trois grandes estampes quarrées longues, représentant les battailles d'Alexandre par M. *Le Brun;* une autre estampe représentant Nostre Seigneur allant au Callvaire, lesd. estampes dans leurs bordures antiques de bois marbré et doré, prisées 40#

Item, un tableau quarré peint sur toille, représentant Latonne, un autre tableau quarré long peint sur toille, représentant Jupiter foudroyant les Titans, sans bordure; un autre aussy peint sur toille, représentant un Baccanal dans un fillet doré, etc., le tout prisé 40#

Item, une grande bordure quarrée neuve de bois sculté doré, prisé 60#

Dans la chambre à coucher ensuitte ayant veue sur la rue:

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Item, un grand tableau quarré long peint sur toille, représentant des attributs de la Vierge, dans sa bordure de bois doré sculté; trois estampes dont deux en bordures de bois doré, et l'autre dans une bordure de bois noircy, touttes trois garnies de leurs verres blancs, une desd. estampes représentant Hercules et Omphale, une autre Persée et Andromède, et la troisième le Roy qui pacifie l'Europe, prisé le tout ensemble, avec un tableau quarré long, représentant Narcisse, deux petites consolles de bois sculté doré, et un miroir à grossir et une petite tablette à livres garnie de deux petits volets, la somme de 30#

Item, neuf aunes ou environ de cours de tapisserie verdure à oyseaux, de cinq pièces, de deux aunes et un quart, ou environ, de haut, prisées 100#

Item, une montre à boeste et chaîne d'argent, sans nom d'aulteurs, à cadran d'émaile; une épée à poignée d'argent doré, branche, pommeau, virole, crochet et bout damasquiné, la lame olinde (?); un col de mousseline avec son porte-col d'argent, une perruque de cheveux châtains en bonnet; et une paire de bas de poil de chèvre et soye mêlés, prisé le tout ensemble 100#

Du vendredy 5 juillet 1737 :

Dans un cabinet pratiqué dans l'antichambre ayant veue sur la rue :

Item, sept tableaux quarrés peints sur toille, sans bordure, tous en ébauche, un représentant un départ de chasse; un autre le sacrifice d'Yphigénie, un autre le voyage de Jacob, le quatrième Céphale et l'Aurore, le cinquième la mort de Didon; le sixième Narcisse, et le septième deux Testes, prisés ensemble 40#

Dans un grand cabinet ensuitte ayant veue sur la cour :

Suivent les tableaux trouvés dans led. grand cabinet prisés par led. s. Courtielle, de l'avis de *Pierre Testart*, peintre de l'Académie de Saint-Luc, demeurant en sa maison, rue Neuve-des-Petits-Champs, paroisse Saint-Eustache, à ce présent, qui les a réduit au cours du temps présent, et a signé.

Item, deux tableaux pendans, peints sur toille, dans leurs bordures de bois sculté doré, l'un représentant Hercules chés Omphale, et l'autre Vénus, qui se beigne, numérotés 1 et 2, prisés ensemble 150#

Item, un autre tableau quarré, peint sur toille, dans sa bordure de bois sculté doré, représentant un paysage prisé (n° 3). 100#

Item, un autre tableau, peint sur toille, sans bordure, représentant une Architecture, prisé (nº 4). 150₶

Item, un autre tableau quarré, peint sur toille, dans sa bordure de bois doré, représentant une Bataille (nº 5), prisé 20₶

Item, un petit tableau sur toille, dans sa bordure de bois sculté doré, représentant Phaéton qui demande à son père la conduitte du Char (nº 6), prisé 30₶

Item, un petit tableau sur toille, dans sa bordure id., représentant un Hiver (nº 7), prisé 10₶

Item, un portrait de Louis XV, peint en pastel, dans sa bordure de bois sculpté doré, couvert de sa glace (nº 8), prisé 50₶

Item, un grand tableau quarré, peint sur toille, dans sa bordure de bois sculté doré, représentant la Transfiguration de Notre Seigneur (nº 9), prisé 70₶

Item, un autre petit tableau, peint sur bois, dans sa bordure *idem,* représentant Loth et ses filles sortant de Sodomme (nº 10), prisé 20₶

Item, deux tableaux, peints sur toille, dans leur bordure, etc., représentant des fleurs et des fruits (nºˢ 11 et 12), prisé 30₶

Item, un autre tableau, peint sur toille, représentant les pellerins d'Emaüs (nº 13), prisé 150₶

Item, un petit tableau, peint sur bois, représentant un paysage, dans sa bordure, etc. (nº 14), prisé 3₶

Item, un tableau, peint sur toille, dans sa bordure, représentant un paysage ébauché (nº 15), prisé 30₶

Item, un tableau rond en dessus de cheminée, peint sur toille, représentant un paysage (nº 16), prisé 40₶

Item, l'esquisse du plafond du nouveau salon de Versailles, peint sur toille (nº 17), prisé 1000₶[1]

1. Il y avait d'abord 500 livres, chiffre qu'on a biffé pour le doubler.

Item, une grande toille dessinée, représentant la défaite de Porus par Alexandre (nº 18), prisé 24 liv.

Signé : *Testard.*

(Suivent les meubles étant dans led. cabinet[1].)

Dans un arrière cabinet ayant veue sur la cour :

Item, un tableau, peint sur toile, représentant une Vénus avec des Amours (nº 18), prisé 300#

Item, un autre tableau, peint sur toille, dans sa bordure de bois doré, représentant un homme avec un chapeau noir (nº 19), prisé 20#

Item, un tableau ovalle, peint sur toille, sans bordure, représentant une femme nue (nº 20), prisé 40#

Item, un autre tableau, peint sur toille, d'un platfonds, sans bordure, représentant le Triomphe de la Vierge[2] (nº 21), prisé 60#

Item, un grand tableau, peint sur toille, sans bordure, représentant le Temps qui enlève la Vérité (nº 22), prisé 300#

Item, un petit tableau, peint sur cuivre, représentant une Vierge, dans sa bordure de bois doré (nº 23), 20#

Item, un grand tableau, peint sur toille, dans sa bordure de bois doré, représentant une Marine (nº 24), prisé 30#

Item, un autre tableau ovalle, peint sur toille, dans une bordure quarrée de bois sculté doré, représentant Pandore (nº 25), prisé 60#

1. Parmi ces meubles on remarque deux boîtes à couleurs, une épée à poignée d'argent, des habits, des bronzes, des siéges, etc.

2. Probablement une esquisse de l'Assomption qui décore la coupole de la chapelle de la Vierge dans l'église de Saint-Sulpice. A l'exposition des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris, ouverte en juillet 1876 à l'École des Beaux-Arts, figurait une esquisse de Le Moyne pour ce plafond. Elle a servi récemment pour la restauration de la chapelle de la Vierge. Cette peinture est déposée au presbytère de Saint-Sulpice et appartient à l'église.

Item, un autre tableau quarré, peint sur toille, dans sa bordure de bois sculpté doré, représentant le projet d'un platfonds pour la Banque (n° 26), prisé 50#

Item, un autre tableau, peint sur toille, représentant une Danse, dans sa bordure de bois doré (n° 27) 18#

Item, deux dessins, l'un représentant Mercure et l'autre des Renommées, dans leurs bordures de bois doré avec leurs verres blancs (nos 28 et 29), prisés 50#

Item, une estampe représentant Rebecca, dans son fillet de bois rougy avec son verre blanc (n° 30) 4#

Item, une petite estampe représentant une Diseuse de bonne aventure, dans sa bordure de bois doré avec son verre blanc (n° 31), prisé 100 s.

Et a le sieur Testard signé :

*Testard.*

Suivent les meubles estant dans led. arrière-cabinet.

(Suit une énumération de siéges, meubles et habits sans intérêt.)

Du mardy 9 juillet...

Dans un autre cabinet ensuitte ayant veue sur la cour:

Suivent les tableaux, bosses et dessins :

Item, un tableau peint sur toille, représentant une femme tenant un portrait, dans sa bordure de bois sculté doré (n° 32), prisé 10#

Item, deux petits tableaux ovales, sans bordures, peints sur toille, représentant Psiché et l'Amour (nos 33 et 34), prisés 200#

Item, une estampe représentant un platfonds, dans sa bordure ovale de bois sculté doré (n° 35), prisé 4#

Item, un autre tableau quarré, peint sur toille, sans bordure, représentant Psiché (n° 36), prisé 25#

Item deux tableaux quarrés, peints sur toille, sans

bordure, représentans l'aveugle-né et Laban qui cherche ses dieux (nos 37 et 38), prisés 20#

Item, deux esquisses sur toille, sans bordure, représentant Salomon, Adam et Ève (nos 39 et 40), prisés 20#

Item, un grand tableau, peint sur toille, quarré, sans bordure, représentant la Vierge et l'enfant Jésus (n° 41), prisé 16#

Item, un grand tableau quarré, peint sur toille, sans bordure, représentant Europe enlevée par Jupiter (n° 42), prisé 25#

Item, un autre tableau, peint sur toille, sans bordure, représentant Vénus et l'Amour (n° 43), prisé 24#

Item, deux tableaux quarrés, peints sur toille, sans bordure, représentant Paul devant le proconsul et Europe (nos 44 et 45), prisés 20#

Item, quatre tableaux quarrés peints sur toille, représentans un Crucifix, une Adoration des Rois, une autre Adoration des Rois, et l'autre le Miracle de Saint-Paul devant Cergius, sans bordure (ensemble n° 46), prisés 24#

Item, cinq autres tableaux quarrés, sans bordure, peints sur toille, représentans un paysage et les autres différents sujets (n° 47), prisés 12#

Item, deux tableaux quarrés, peints sur toille, sans bordure, représentant une Vierge et une Léda (n° 48), prisés 38#

Item, deux autres tableaux quarrés, peints sur toille, sans bordure, représentans Andromède, et l'autre Vénus qui arrête Adonis (n° 49), prisés 12#

Item, cinq tableaux quarrés, peints sur toille, sans bordure, représentant différens sujets (n° 50), prisés 8#

Item, un dessein d'un platfonds crayonné sur toille (n° 51), prisé 8#

Item, quatre autres tableaux quarrés, peints sur toile, sans bordure, représentans différents sujets (n° 52), prisés 6#

Item six tableaux, peints sur toille, sans bordure, de différentes grandeurs, et représentans différens sujets (n° 53), prisés 8#

Item, deux autres tableaux quarrés, peints sur toille, sans bordure, représentant Hercule chez Omphale et une Charité (nos 54 et 55), prisés 25#

Item, sept tableaux, peints sur toille, sans bordure (n° 56), prisés 3#

Item, deux testes en pastel sur papier (n° 57) 30#

Item, une estampe représentant le Massacre des Innocens dans sa bordure de bois marbré et doré (n° 58), prisé 5#

Item, trois autres estampes : une représentant la bataille de Constantin, sans bordure; une autre le Triomphe d'Alexandre; et l'autre la famille de Darius, dans leurs bordures de bois marbré et doré (nos 59, 60 et 61), prisés ensemble 40#

Item, un portrait en pastel dans sa bordure de bois sculté doré, garni de sa glace (n° 62), prisé 80#

Item, une autre teste peinte en pastel dans sa bordure de bois sculté doré, avec sa glace (n° 63), prisé 80#

Item, unze toilles montées sur leurs chassis de différentes grandeurs (n° 64), prisé 40#

Après avoir vacqué jusqu'à six heures sonnées, etc...

Signé *Testard.*

Du vendredy 11 juillet, etc.

Suivent les dessins, estampes et bosses estans dans led. petit cabinet, prisés par led. s. Courteille, de l'avis dud. s. *Testard :*

Item, un carton contenant environ cent dessins (n° 65), prisé 70#

Item, un portefeuille contenant environ cent soixante six dessins (n° 66), prisés 80#

Item, un autre portefeuille contenant environ cent trente-cinq dessins (n° 67), prisés 50#

Item, un autre portefeuille contenant trente-six estampes (n° 68), prisé 13#

Item, un autre portefeuille contenant cent soixante six desseins ou environ (n° 69), prisé 10#

Item, un autre portefeuille composé d'études de draperies (n° 70), prisé 15#

Item, un portefeuille contenant quatre vingt-une estampes (n° 71), prisé 30#

Item, un traitté de perspective (n° 72), prisé 6#

Item, un autre portefeuille composé de plusieurs estampes (n° 73), prisé 6#

Item, un autre portefeuille contenant différentes estampes (n° 74), prisé 12#

Du samedy 12 juillet :

Dans led. petit cabinet suivent les estampes et bosses prisées par le s. Courteille, de l'avis du s. *Testard :*

Item, un portefeuille contenant différentes estampes comme vases et veues d'Italie (n° 75), prisé 25#

Item, un autre portefeuille, contenant différentes estampes de *Borghino* (?) batailles et autres (n° 76), prisé 24#

Item, un autre portefeuille composé de plusieurs estampes (n° 77), prisé 16#

Item, un autre portefeuille de différents dessins (n° 78), prisé 10#

Item, un autre portefeuille contenant plusieurs estampes de différentes façons (n° 79), prisé 15#

Item, un autre portefeuille contenant soixante dix sept estampes, dont la plus grande partie le portrait de Louis Quinze (nº 80), prisé 60#

Item, un autre portefeuille contenant soixante quinze estampes, dont Hercules chez Omphale, et Persée et Andromède (nº 81), prisé 60#

Item, un autre portefeuille contenant deux cent quarante estampes ou environ de différentes grandeurs (nº 82), prisé 100#

Item, un portefeuille composé de soixante dix estampes ou environ, par Alber Dure (nº 83), prisé 12#

Item, un autre portefeuille, composé d'environ cinquante estampes (nº 84), prisé 10#

Du mercredy, 17 juillet.

Dans le petit arrière-cabinet,

Suivent les estampes et bosses, prisés par led. s. Courteille, de l'avis du s. *Testard :*

Item, trois livres d'estampes dont l'un représente la gallerie Pharnoise (Farnèse), un autre livre d'Anatomie, et le troisième un livre d'Antique (nº 85), prisé 20#

Item, trois livres dont l'un représente des paysages, un autre l'Antique de Perrier, et le troisième des plans (nº 86), prisé 22#

Item, quatre autres livres d'estampes, l'un contenant tous les portraits de Vandec, un autre des ornemens, le troisième les travaux d'Ulisse, et le quatrième un traitté de peinture de Léonnard de Vincy (nº 87), prisés 24#

Item, quatre autres livres d'estampes, dont l'un l'histoire des Scites, un autre Apullé, le troisième le Mollière, et le quatrième les batailles d'Otho Venius (nº 88), prisés 16#

Item, trois autres livres d'estampes, un représentant

différentes estampes, un autre un architecture, et le troisième les œuvres de Vouette (n° 89), prisés 15#

Item une paire de chenets de l'Allegarde, moulés en plastre, prisés 10#

Item, environ trente testes moulés en plastre, tant grandes que petites, et plusieurs autres bosses en plastre, prisés ensemble 35#

Item, une caisse dans laquelle se sont trouvées plusieurs couleurs d'Italie servant à la peinture, et une autre plus petite caisse remplie de pareilles couleurs, prisés 15#

Item, une autre petite armoire en bibliotèque de bois de placage (description peu intéressante de lad. armoire).

Ensuivent les livres estans dans lad. petitte armoire cy devant inventoriée :

Item, quatre volumes du dictionnaire de Morery, imparfait, dont manque le premier volume, édition de 1718, prisés 12#

Item, dix volumes qui sont l'Antiquité expliquée du Père Monfaucon, prisés 40#

Item, sept volumes in-folio, qui sont l'histoire de Pline, commentère historique, œuvres de Lucrèce, la Bible, Métamorphoses d'Ovide, et le Temple des Muses, prisés 10#

Item huit volumes grand in-quarto qui sont livres des Hommes illustres de Plutarque, prisés 24#

Item, quatorze volumes in-quarto qui sont Histoire des Juifs, Tableaux de Philostrate et autres, prisés 12#

Item, seize volumes in-12, dont Traitté des estudes et Histoire ancienne de M. Rolin, prisés 24#

Item, sept volumes qui sont Virgile travesty, Virgile de Martignac, l'Odisée d'Hommère et l'Iliade d'Hommère en deux volumes, prisés 8#

Item, neuf volumes qui sont œuvres de Dancourt, prisés 9#

Item, sept autres volumes qui sont Histoire de Tucidide, de Tacite, de Salust, et satires de Juvénal 100 s.

Item, huit autres volumes qui sont liturgies sacrées, fastes d'Ovide, religion des payens, Mémoires de Rochefort, et autres, prisés 3#

Item six volumes in-fol., in-4° et in-12, qui sont Mitologie de Noel Lecomte, la Bible, un volume dépareillé de Tite-Live, un livre de prière garni de fermoirs d'argent, prisé 40 s.

Item, six volumes qui sont traittés d'architecture, de géométrie et figures anciennes (n° 90), prisé 10#

Signé : *Testart*.

(Suit un inventaire de vaisselle, vêtements, étoffes et linge à usage de femme et d'homme. Plus loin on rencontre :)

Une tabatière d'or pesant cinq onces six gros et demy, prisé 460#

Une bague d'un moyen et quatre petits diamans brillans, une paire de boucles d'oreilles de quatre diamans brillans chacune, et une petite bague d'un grenat, le tout monté en or, prisé 700#

La vaisselle d'argent monte à environ 2400#

Suit l'énumération des espèces d'or et d'argent. On trouve 1968 livres en louis d'or, cinquante-deux écus de 6 livres faisant 312 livres; en sols, 6 livres 12 s.; dans un sac, trente-cinq écus de 6 livres et un de 3 livres faisant 213 livres.

Suit l'inventaire des papiers :

1° Expédition de l'inventaire fait devant Dutartre, le mardi 16 juin 1733, après le décès de demoiselle Marie-Joseph-Thérèse Stiémart, femme de *François Le Moyne*, en présence de François-Albert *Stiémart*, peintre ordinaire du Roy, héritier pour moitié des propres pater-

nels de lad. demoiselle Stiémart, sa sœur consanguine, à cause de son décès sans enfants, et de Madeleine Thérèse Blasset, veuve en premières noces du s. Guillaume Stiémart, marchand à Douay, mère et habille à se dire seule héritière des meubles et acquets de lad. demoiselle Le Moyne, sa fille, et de Ambroise Thomas Stiémart, prestre, chanoine de l'église de..., frère consanguin, habile à se porter héritier pour autre moitié des propres paternels de lad. dame Le Moyne.

2° Contrat de mariage de François Le Moyne et de d^lle^ Stiémart, passé devant Dutartre, notaire, le 17 janvier 1729.

Le lundi, 29 juillet, est continué l'inventaire des papiers; les trois premiers désignés sont:

3° Trois pièces attachées ensemble: la première est le brevet de réception dud. deffunt s. Le Moyne, à l'Académie royale de peinture et de sculpture, en date du 30 juillet 1718, signé: *Coypel*, *Coesvox* et *Marot;* la deuxième est le certificat de Premier Peintre du Roy donné par Monseigneur le duc d'Antin aud. deffunt s. *Le Moyne* le 26 septembre 1736; et la troisième est le brevet de Premier Peintre du Roi accordé par S. M. aud. deffunt s. *Le Moyne* en l'état de son Premier Peintre, vaccant par le décès de M. *de Boulogne,* led. brevet datté du 30 septembre, signé : Louis, et plus bas : Phélypeaux, et en marge est le vu dud. seigneur duc d'Antin, du 10 octobre ensuivant.

4° Item, un écrit du 11 octobre 1736, signé : Fernand Triniguo, par lequel led. deffunt s'est obligé de peindre dans le terme de six mois, ou plus tost s'il est possible, un grand tableau, de unze pieds quatre pouces de long sur huit pieds et demy de haut, représentant la def-

faitte de Porus par Alexandre le Grand, pour le château de St Isle de Fonsse, en Espagne, en vertu des ordres de Sa Majesté Catholique communiqués par M. don Fernand Trinigo, son ministre à la Cour de France, qui s'est obligé par led. écrit à faire toucher aud. deffunt pour ses peines la somme de cinq mille livres tournois avec la gratification que Sad. Majesté accordera à proportion du mérite du travail dud. deffunt.

5° Item, une lettre missive, adressée aud. deffunt s. *Le Moyne,* dattée de Paris, du 29 février 1736, signée Chioga des Forges, par laquelle le soussigné marque aud. deffunt que le Roy d'Espagne a approuvé le dessin n° 1 et le prie d'avoir la bonté d'y mettre la main.

6° Item, le double d'un écrit et convention faitte entre M. Languet de Gergy, curé de Saint-Sulpice, à Paris, et led. deffunt *Le Moyne*, le 26 novembre 1730, signé : Languet de Gergy et *François Le Moyne,* par lequel led. s. *Le Moyne* s'est obligé de peindre à fresque la voûte de la chapelle de la Vierge de l'église paroissiale de Saint-Sulpice, suivant les ouvrages mentionnés et portés en lad. convention, ensuitte de laquelle est le double d'une convention faite entr'eux le même jour, relative à la première.

7° Item, un écrit datté à Amiens du 26 janvier 1721, signé en fin : F. J. R. Paradis, gardien des religieux Cordeliers, par lequel led. Frère Paradis et led. deffunt sieur *Le Moyne,* sont convenus, savoir : ledit sieur *Le Moyne* de fournir aud. Père Paradis pour le réfectoire des Cordeliers d'Amiens, les deux tableaux y énoncés moyennant la somme de 800ᵗᵗ, et sur le recto de l'autre feuillet dud. écrit est une lettre du même jour adressée aud. deffunt s. *Le Moyne,* signée : Musset, pour raison dud. ouvrage.

(Suivent divers billets au porteur.)

8° Item un écrit signé : *F. Lemoyne,* conçu en ces termes : « J'ay porté chez M. *Germain,* orphèvre du Roy, une eguière d'argent avec une écuelle et d'autre vieille vaisselle le 1er février 1737 qui se monte en tout à la somme de 769 liv. 2 s. comme il est marqué derrière led. écrit par son secrétaire, et ensuite reçu à compte pour six plats d'argent qu'il me fait, qui doivent peser en tout 34 marcs, à raison de 62# par marc, signé comme dit est : *F. Lemoyne,* et au dos le bordereau de la vaisselle d'argent fournie par led. *Le Moyne*, sans date ny signature, sommé à 769# 2 s., et plus bas un autre bordereau du montant desd. six plats, montant à 2018#, et ensuitte : à déduire 769# et au dessous : 1339#. »

9° Contrat de mariage entre Martin Dauvin, fils de Pierre Dauvin et de Anne Onfroy, ses père et mère, de la paroisse de Montsurvan, diocèse de Coutances en Normandie, et Margueritte Sillard, fille de feu Michel Sillard et de Jeanne Rigoult, ses père et mère, de la paroisse de Saint-Aubin, diocèse de Rouen, passé par devant Chupin, notaire à Paris, etc., le 5 mai 1662.

10° Contrat de mariage passé devant Moulineau et Le Normand, notaires à Paris, le 8 octobre 1687, entre Henry Le Moyne, laboureur, demeurant en la paroisse de Belleval, diocèze de Coutances, stipulant pour Michel Le Moyne, son fils, et Barbe Chevalier, jadis sa femme, led. Le Moyne fils postillon du Roy, et Martin Dauvin, bourgeois de Paris, stipulant pour Françoise Dauvin, sa fille et de Marguerite Sillard, sa femme. Led. contrat fait en présence de François Le Moyne, bourgeois de Coutances, et Guillaume Le Moyne, cocher, cousins issus de germains paternels dud. Michel Le Moyne.

11° Sentence du Châtelet de Paris du 12 août 1693,

estant au registre de Tauxier, greffier de la chambre civile, qui omologue l'avis de parents et amis dud. deffunt s. *François Le Moyne,* lors âgé de cinq ans ou environ, fils mineur dud. deffunt Michel Le Moyne, postillon de la maison du Roy, et de lad. Françoise Dauvin, lors sa veuve, et nomme aud. mineur sad. mère pour tutrice, et pour subrogé-tuteur Jean Le Moyne, cocher, son cousin paternel, ensuitte de laquelle est l'acte d'acceptation du même jour.

12° Inventaire fait par Clément et Renard, notaires à Paris, daté du 14 août 1693, après le décès dud. Michel Lemoyne, à la requeste de Françoise Dauvin, sa femme, à cause de la communauté de biens qui avait existé entre eux et comme tutrice de *François Le Moyne.*

13° Copie en deux rolles et demy d'un écrit faisant quatre lots et partage d'héritages que fait à fin d'héritages François Le Moyne, fils puiné de deffunt Henry Le Moyne, vivant de la paroisse de Belval, à Jean Le Moyne, frère ainé, Marguerite de la Lande, veuve de deffunt Gilles Le Moyne, second frère, comme tutrice naturelle de ses enfants, et François Le Moyne, fils de deffunt Michel Le Moyne, troisième fils, de la succession à luy venue et echeue par la mort et trépas dud. deffunt Henry Le Moyne, pour par eux en prendre chacun un lot à fin d'héritages, à tems, rangs et degré suivant l'ordonnance, lesd. héritages sçis et scitués aux villages de Raudinière et Provostière, de la paroisse de Belleval.

Du vendredy, 2 août 1737, l'inventaire des papiers est continué par les pièces suivantes:

14° Contrat de mariage passé devant Marchandet Renard, notaires à Paris, le 29 septembre 1693, entre

*Robert Levrai,* peintre à Paris, fils de Jacques Levrai, bourgeois de Caen, et d'Isabeau Paunel, sa femme, d'une part, — et Françoise Dauvin, veuve de Michel Le Moyne, postillon du Roy.

15° Sentence de séparation de biens et d'habitations d'entre lesd. *Robert Le Vrai* et lad. Françoise Dauvin, rendue au Châtelet de Paris le samedy 18 mars 1702.

(Suivent divers registres dont l'un est intitulé : Mémoire des tableaux et autres grands ouvrages que j'ay à faire. — Ensuite on trouve : )

16° Renonciation à la succession de Marie-Joseph-Thérèse Stiemart, au jour de son décès épouse dud. deffunt s. *Le Moyne,* par le s. *François-Albert Stiémart,* peintre ordinaire du Roy, comme procureur de s. François Blazel, bourgeois de la ville de Douay, et Madeleine Sauvé, sa femme, le 12 septembre 1733.

17° Transaction passée le 24 juillet 1733 devant Dutartre et son confrère, notaires à Paris, entre led. deffunt s. *Le Moyne,* d'une part et led. s. *François-Albert Stiémart*, d'autre part, contenant fixation de la restitution de la dot de lad. feue demoiselle Le Moyne, à la somme de 10000#, avec quittances desd. 10000# et quittances des frais funéraires et autres pour lad. deffunte.

18° Une liasse de soixante-quatre pièces qui sont estats des rolles de gens de journées, mémoires de fournitures de couleurs et autres ustancils employés pour le service du Roy au Salon qui précède celuy de la chapelle à Versailles par led. s. Lemoyne, et autres pièces servans de renseignement.

Du vendredy 9 août, parmi des lettres particulières, on trouve : un contrat passé par devant Ballot et son

confrère, notaires à Paris, le 4 janvier 1729, par lequel led. deffunt s. *Lemoyne* a constitué à la demoiselle Françoise Dauvin, sa mère, quatre cents livres de rente viagère, moyennant quatre mille livres payées comptant, lequel contrat est accompagné de plusieurs quittances des arrérages de lad. rente.

Ensuite led. Dugit vient déclarer qu'il a connaissance qu'il est dû par la succession au nommé Deschamps, modèle de l'Académie des Peintres, la somme de dix-huit livres pour six poses par luy faites dans l'appartement dud. deffunt.

Qu'il est dû au s. Sauvage, aubergiste de Versailles, la somme de vingt-six livres 17 s. pour logement et nourriture fournis aud. deffunt dans le voyage qu'il fit à Versailles et où led. Dugit l'accompagna au mois d'avril dernier.

L'inventaire s'arrête ici; les meubles sont laissés aux gardiens des scellés, les bijoux au notaire, et, sur la somme en espèces, on prélève la nourriture des domestiques et les frais de scellés. Il est ensuite procédé à la vente de meubles au nom de :

1. Me Pierre Rouxel, avocat, au nom et comme fondé de procuration de dlle Anne Le Moyne, veuve du s. Claude Maréchal, femme de garde-robbe de S. A. S. madame la princesse première douairière de Conty.

2. Me Cornil, procureur au Châtelet, au nom de demoiselles Madeleine et Anne Le Moyne, filles majeures, et d'Henry Le Moyne, enfants de deffunt Jean Le Moyne, — et aussi au nom de Jean Sanson et Françoise Le Moyne, enfants de deffunt François Le Moyne, — et aussi comme fondé de procuration dud. Jean Le Moyne, en qualité de tuteur de Pierre Le Moyne, de demoiselle Madelaine Bouvel, veuve Nicolas Proucier, vivant marchande de vins.

3. De François Le Moyne, de la paroisse de Belval en Basse-Normandie, fils de François Le Moyne.

4. Et de Me Thomas Simon Gueullette, avocat en Parlement, appelé pour l'absence des autres prétendants droit à la succession.

Malheureusement les résultats de la vente ne sont pas mentionnés ici.

---

# DOCUMENTS NOUVEAUX

SUR LES

# COYPEL ET LES BOULLOGNE

PEINTRES

ET SUR LES

# DUMONT

SCULPTEURS

1712-1788.

*Communiqués par M. A. Dumont, membre de l'Institut,*
*annotés par M. H. Lavigne.*

Le volume de 1874-75 des *Nouvelles Archives de l'Art français* contient une première série de documents relatifs aux *Dumont* et aux *Coypel*[1]; nous en donnons aujourd'hui d'autres sur les mêmes familles et sur celle des *Boulogne* qui leur sont alliés par les femmes, ainsi qu'on le verra dans le premier des actes publiés ci-après.

Ce document est la généalogie de la famille Perin avec laquelle ces artistes ont contracté alliance. Elle a été, croyons-nous, dressée par un de ses membres mort en 1820. Bien qu'il y ait des omissions (nous les signalerons plus loin) et malgré l'absence de dates et de plusieurs prénoms, elle n'en est pas moins exacte dans tout ce qu'elle contient, et utile comme document à consulter.

L'auteur, sans doute pour bien établir la filiation, et aussi pour plus de clarté, a pris soin de placer entre parenthèses à la fin de quelques paragraphes, des numéros, des chiffres romains ou des lettres, selon les branches de cette famille; ces signes répétés devant certains noms rattachent les descendants des diverses branches de la famille à leurs auteurs respectifs et aident à se retrouver dans les complications de ce tableau généalogique un peu confus, mais que nous publions sans y rien changer.

H. L.

1. P. 233-262.

I.

## GÉNÉALOGIE DES PERIN

Jean Perin, qui vivait au XVII^e siècle, possédait des charges chez la reine; il eut quatre enfants qui ont laissé postérité, comme on va le voir par les détails ci-après :

PREMIER ENFANT.

*Fille aînée :*

Perin (Madeleine), mariée au s. Baquet, pourvoyeur de la maison du roi, eut une fille.

*Petite-fille :*

D^lle Baquet[1], mariée à M^r de Boullongne (Louis)[2], ecuïer, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, Premier Peintre du Roi; ils eurent deux enfants.

*Arrière petits-fils :*

De Boullongne (Jean)[3], chevalier des ordres du roi, contrôleur général des finances, marié à d^lle de Beaufort (1).

De Boullongne, receveur général des finances, mort garçon[4].

*Arrière petite-fille :*

D^lle de Boullongne[5], mariée à M. Richard, receveur

1. Elle avait pour prénom Marie, ainsi qu'on le verra plus loin dans le contrat de mariage de François Dumont, qu'elle a signé. Jal (*Dictionnaire critique*) la nomme Marguerite.

2. Louis II^e du prénom, dit le jeune, pour le distinguer de son père qui avait aussi le prénom de Louis, et de son frère aîné qui était Bon Boulogne (voyez pour les dates le résumé généalogique de cette famille que nous donnons plus loin).

3. Il avait encore pour deuxième prénom Louis; c'est sous ce dernier seulement qu'il est désigné dans la liste des membres de l'Académie dont il faisait partie comme membre amateur honoraire.

4. (Edme-Louis). Il avait épousé, selon Jal, Marie Poulletier, fille de Pierre Poulletier, maître des requêtes honoraire et intendant de la ville de Lyon.

5. (Marie-Anne). Les prénoms de son mari étaient Jean-Pierre.

général des finances (3), place qu'il avait en survivance de l'oncle paternel de son épouse.

*3e petit-fils :*

(1). Jean-Nicolas de Boullongne (fils de Jean de Boullogne et de d^lle^ de Beaufort), Conseiller d'État, intendant général des finances [1], marié à d^lle^ Feydeau de Brou (2).

*3es petites-filles :*

(1). D^lle^ de Boullongne, mariée au marquis de l'Hôpital, chevalier des ordres du roi, ancien ambassadeur en Russie, a eu deux filles (4).

(1). D^lle^ de Boullongne, morte épouse du marquis de Béthune, a laissé deux filles.

(1). D^lle^ de Boullongne, veuve de M. Case de la Bauve, intendant de Châlons, a eu des enfants.

(1). D^lle^ de Boullongne, morte femme du marquis de Drosmesnil, a eu deux filles (5).

*4e petit-fils :*

(2). Paul-Esprit de Boullongne, comte de Nogent-sur-Seine.

*3es petits-fils :*

(3). Richard de la Brettèche (fils de M. Richard et de d^lle^ de Boullongne), receveur général des finances, mort garçon.

(3). Richard de Saint-Non, abbé [2].

*3es petites-filles :*

(3). D^lle^ Richard, morte femme de M^r^ Bergeret, receveur général des finances, a laissé postérité.

(3). D^lle^ Richard, morte épouse de M^r^ Rolin, fermier général, elle a eu des enfants.

1. Il était en outre membre associé libre de l'Académie royale de peinture. Il fut nommé en 1760.

2. L'auteur du Voyage à Naples et en Sicile.

*4es petites-filles :*

(4). Dlle de l'Hôpital, fille du marquis de l'Hôpital et de dlle de Boullongne; mariée au vicomte de Merinville, a eu postérité.

(4). Dlle de l'Hôpital, mariée au marquis de Lostange, a eu des enfants.

*4es petites-filles :*

(5). Dlle de Drosmesnil, morte femme du comte de Belsunce, a eu des enfants.

(5). Dlle de Dromesnil, mariée au marquis de Noailles, n'a point eu d'enfants.

SECOND ENFANT.

*1er fils :*

Etienne Perin, contrôleur des rentes de l'Hôtel-de-ville de Paris, marié à dlle Cudel.

*Petit-fils :*

Jean Perin de Sanson, ancien notaire au Châtelet de Paris, marié à dlle....., morte de la peste à Marseille, en 1721, ensuite directeur des poudres et salpêtres de Provence, remarié à Marseille, avec Mlle Blein de Fontenay [1], a eu trois enfants (I).

*Petite-fille :*

Dlle Edmée Perin, mariée à M. de Gendron, et morte avec postérité (II).

*Arrière petite-fille :*

(I). Marie Perin de Sanson, a épousé Jh David, ancien vice-consul de France à Alger, ancien trésorier de l'armée, négociant, mort à Marseille, courtier royal; a eu des enfants (III).

1. Dans une note ancienne que nous avons sous les yeux il est dit qu'elle avait pour prénoms Armande-Henriette et qu'elle était la fille de *Blain de Fontenay* (Jean-Baptiste), peintre et académicien.

(I). Alexis-Féréol Perin de Sanson, avocat au Parlement de Provence, Conseiller du Roi, contrôleur général de Provence, mort garçon à Paris en 1820.

(I). Armand Perin de Sanson, religieux profès Mathurin.

*Arrière petits-fils:*

(II). Basile-François de Gendron, marié à d[lle] Caresme (sa cousine), mort avec postérité.

(II). Simon de Gendron, n'a pas eu de postérité.

*3es petits-fils:*

(III). Lazare David, mort enfant.

(III). Jean-François-Théodore David, négociant, marié à Marie-Thérèse-Adélaïde Ebrard, a eu nombre d'enfants (IV).

*3es petites-filles:*

(III). Armand David, mort en bas âge.

(III). Anne-Marie-Aimé David.

(III). Marie-Félicité David, a épousé M. Chaleil, ancien juge au tribunal de la sénéchaussée de Montpellier, ensuite juge au tribunal de Marseille, et enfin nommé juge à celui de Toulon; n'a point eu d'enfants.

(III). Marie-Sophie David, morte jeune et fille.

*4es petites-filles:*

(IV). Louis-Marie-Théodore Amédée David.

(IV). Jules-Féréol David.

(IV). ... David, mort en naissant. } jumeaux.

(IV). Jean-Édouard David, mort à l'âge de trois mois. } jumeaux.

(IV). Louis-Alfred David.

(IV). Marie-Adrien David.

TROISIÈME ENFANT.

*2e fils:*

Jean Perin, avocat en Parlement de Paris, marié à

d^lle ......., il changea son nom en celui de Perain, et depuis ses descendants le portent ainsi, il eut :

*Petit-fils :*

Charles-Nicolas Perin, marié à d^lle .......; il est mort à Metz, commissaire des vivres, avec postérité.

*Arrière petits-fils :*

Guy Perin, contrôleur des fermes du Roi, à Bordeaux, garçon.

N. Perin, prêtre, chapelain du Roi, au vieux château, à Saint-Germain-en-Laye.

N. Perin, revêtu de différentes places, a laissé de son mariage avec d^lle ..... six enfants dont une fille (A).

Perin Saint-Victor, receveur des traites à Fécamp, marié à d^lle Bergeron, a eu quatre enfants.

*4^e petite-fille :*

(A). D^lle Perin, mariée à Guy de Villeneuve, qui a succédé aux places de son beau-père, de ce mariage sont issus quatre enfants.

QUATRIÈME ENFANT.

*2^e Fille :*

Anne Perin[1], mariée au s. *Noël Coypel*, peintre, de l'Académie royale de peinture, et directeur de celle de Rome.

*Petits-fils :*

*Antoine Coypel*[2], marié à d^lle Bidault, nommé par Louis XIV directeur des tableaux et dessins de la couronne et directeur de l'Académie. Le duc d'Orléans, régent du royaume, le fit nommer Premier Peintre du roi Louis XV, et anoblir l'année suivante (a).

1. Anne-Françoise. Noël Coypel était veuf depuis trois ans de Madeleine Herault (voir ci-après, pour les dates, le résumé généalogique de la famille Coypel).

2. Sa mère était Madeleine Herault, il ne pouvait donc être petit-fils de Jean Périn.

*Noël-Nicolas Coypel,* aussi peintre du Roi, est mort garçon[1].

*Petites-filles :*

D^lle^ Coypel[2], mariée au sieur *Dumont,* sculpteur, de l'Académie royale, a eu des enfants (b).

D^lle^ Coypel[3], mariée au sieur Caresme (c).

*Arrière petit-fils :*

(a). *Charles-Antoine Coypel,* Premier Peintre du Roi et de M^r^ le duc d'Orléans, et directeur de l'Académie royale de peinture et de sculpture[4].

(a). Philippe Coypel, filleul du Régent, frère de Louis XIV; qui s'est fait appeler Coypel de Saint-Philippe, marié à Catherine Bottée[5], née à Phalsbourg; de ce mariage il y a eu deux filles (d).

*3^es^ petites-filles :*

(d). D^lle^ Coypel de Saint-Philippe, mariée à M. de Belle-Joyeuse, morte à Ligny, en Barois, sans enfants.

(d). D^lle^ Coypel de Saint-Philippe, mariée à M. Lesemelier, morte dans la même ville, a laissé un fils unique (f).

*Arrière petit-fils :*

(b). *Dumont*[6], sculpteur, de l'Académie, marié à d^lle^ ..... a des enfants (e).

1. Il s'est marié, car son acte de décès porte « époux de Marie-Françoise Legendre »; du reste il n'eut pas d'enfants.

2. Anne-Françoise, mariée en 1712 à *François Dumont*, né en 1687, mort en 1726, fils de *Pierre Dumont*, sculpteur de l'Académie de Saint-Luc, et de Marie Mercier.

3. Françoise-Aymée, mariée à Claude-François Caresme, concierge des hautes et basses cours du Louvre.

4. Mort célibataire. Il est le dernier de cette famille qui ait été peintre.

5. Jal (*Dictionnaire critique*, etc.) la nomme Marie Botet et dit qu'elle était fille d'un directeur des postes à Phalsbourg.

6. Edme, né en 1720, mort en 1775. Il eut de sa femme Marie-Françoise Berthault, née à Châteaudun, en 1728, et qu'il

*Arrière petit-fils*[1] :

(c). N. Caresme, marié à d<sup>lle</sup> .....; a eu postérité.

(c). N. Caresme, marié à d<sup>lle</sup> .....; a eu postérité.

*Arrière petite-fille :*

(c). D<sup>lle</sup> Caresme, mariée au s. Bazile-François de Gendron, son cousin, a eu Simon de Gendron, mort sans postérité, comme il en est fait mention dans ce qui a été dit sur les descendants d'Étienne Perin, premier fils de Jean.

*3e petit-fils:*

(e). Dumont[2].

*3e petite-fille:*

(e). D<sup>lle</sup> Dumont.

*4e petit-fils:*

(f). Le Semelier, ancien directeur de la poste aux lettres dans l'armée française, résidant à Ligny en Barois, marié à d<sup>lle</sup> ..... (g).

*5e petit-fils :*

(g). Le Semelier.

---

Il ne sera peut-être pas inutile de donner ici, comme complément du document qui précède, et pour l'intelligence de ceux qui vont suivre, un résumé généalogique de la famille des Boulogne, et un autre de la famille

avait épousée en 1759, deux fils dont l'un fut Jacques-Edme et deux filles (voyez son acte de mariage).

1. L'un de ces deux arrière-petits-fils avait pour prénom Philippe. Né en 1734, mort en 1796, il fut peintre et agréé de l'Académie. Il eut de Renée-Julienne Duchemin, sa femme, un fils qui mourut à l'âge de trois ans.

2. Jacques-Edme, sculpteur, né en 1761, mort en 1844. Il eut de son mariage avec Marie-Louise-Elisabeth Curton, née à Chaumot (Yonne) en 1775, un fils qui est M. *Augustin-Alexandre Dumont*, sculpteur, membre de l'Institut, et trois filles, dont l'une fut Jeanne-Louise, pianiste, professeur au Conservatoire de musique, décédée en 1875, veuve d'Aristide Farrenc, flûtiste et critique musical (voyez Fétis, *Biographie des musiciens*).

des Coypel. Le premier de ces résumés commence à Louis Ier du prénom. Son père, suivant Guillet de Saint-Georges, occupait une certaine position à l'Hôtel-de-Ville de Paris. Le second commence à Noël Coypel; il était fils d'un cadet de Normandie, au dire de quelques biographes, et marchand, suivant l'acte de mariage de Noël avec Madeleine Herault. Il est mort en 1662.

Nous donnerons ces deux résumés d'après les indications du dictionnaire critique de biographie et d'histoire de Jal, et du recueil des actes de l'état-civil d'artistes français, publié par Herluison; ouvrages dans lesquels d'ailleurs nous puisons la plus grande partie de nos renseignements.

On sait que les artistes membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture ou d'architecture avaient seuls le droit de prendre le titre de peintre, sculpteur ou architecte du roi[1]; nous les désignons simplement par le titre d'académiciens, c'est ainsi du reste qu'ils étaient communément qualifiés.

H. L.

## II.

## GÉNÉALOGIE DES BOULOGNE.

*Boulogne* (*Louis*, Ier), né en 1609, mort en 1674, peintre et académicien, épousa, en 1641, Barbe Larchevêque, de laquelle il eut huit enfants (A).

A.

1 Marie, née en 1642, morte en?

2 Élisabeth, née en 1644, morte en?

1. Cependant on trouve fréquemment, à la fin du XVIIe siècle, des artistes qui prennent le titre de peintre du Roi, et qui n'ont jamais appartenu à l'Académie royale. C'était un abus; mais il importe de le signaler.

3 *Geneviève,* née en 1645, morte en 1709, peintre et académicienne, mariée à *Jean-Jacques Clérion,* sculpteur et académicien.

4 *Madeleine,* née en 1646, morte en 1710, peintre et académicienne.

5 *Bon,* né en 1649, mort en 1717, peintre et académicien, marié, en 1687, avec Anne Lourdet, de laquelle il eut deux enfants (B).

6 Louis, né en 1652, mort en?

7 *Louis,* II$^{e}$, né en 1654, mort en 1733; écuyer, académicien et Premier Peintre du Roi, marié, en 1688, avec Marie ou Marguerite (v. Jal) Baquet, de laquelle il eut six enfants (C).

8 Marie-Marthe, née en 1666, morte en 1700.

B.

1 Louis, né en 1688, mort en 1716.

2 Denis-Henri, né en 1689, mort en 1708.

C.

1 Bon, né en 1688, mort en?

2 *Jean-Louis*[1], né en 1690, mort en 1769, membre amateur honoraire de l'Académie de peinture; marié avec une d$^{lle}$ de Beaufort, de laquelle il eut cinq enfants (D).

3 Anne, née en 1693, morte en 1699.

4 Marie-Anne, née en 1700, mariée à Jean-Pierre Richard.

5 Edme-Louis, né vers 1702, mort en 1732; il avait épousé Marie Poulletier en 1731.

6 Geneviève; elle se fit religieuse.

D.

1 Jean-Nicolas, né en 1727, mort en 1787, membre

1. Voy. ci-dessus l'arrière-petit-fils du premier enfant de Jean Perin.

associé libre de l'Académie; marié avec une d^lle Feydeau de Brou, ils eurent un fils (E).

2 D^lle de Boulogne, mariée au marquis de l'Hôpital.
3 D^lle de Boulogne, mariée au marquis de Béthune.
4 D^lle de Boulogne, mariée au sieur Case de la Bauve.
5 D^lle de Boulogne, mariée au marquis de Dromesnil.

E.

1 Paul-Esprit, comte de Nogent-sur-Seine.

## III.

## GÉNÉALOGIE DES COYPEL.

*Coypel (Noël),* né en 1628, mort en 1707; peintre et académicien, directeur de l'Académie de France à Rome. Épousa, en 1659, Madeleine Herault, née en 1641, morte en 1682; il eut de ce mariage trois enfants dont les noms suivent :

1 *Antoine,* né en 1661, mort en 1722, académicien, écuyer, et Premier Peintre du Roi; marié, en 1689, avec Marie-Jeanne Bidault, née en 1663, morte en 1721, de laquelle il eut cinq enfants (A).
2 Charles, né en 1664, mort en 1669.
3 Madeleine-Susanne, née en 1667, morte en?

En 1685, *Noël Coypel* épousa en secondes noces Anne-Françoise Perin, née en? morte en 1728, et dont il eut treize enfants :

1 Anne-Françoise, née en 1686, morte en 1755, mariée, en 1712, à *François Dumont,* sculpteur et académicien.
2 Noel-Antoine, né en 1687, mort en?
3 Dorothée-Marie-Louise, née en 1689, morte en?

4 *Noel-Nicolas,* né en 1690, mort en 1734, peintre et académicien; sa femme était Françoise Legendre; ils n'eurent pas d'enfants.
5 Marie-Louise, née en 1691, morte en 1692.
6 Charlotte-Catherine } sœurs jumelles, nées en 1692,
7 Catherine-Françoise } mortes en?
8 Élisabeth, née en 1693, morte en?
9 Françoise, née en 1696, morte en?
10 Robert, né en 1697, mort en?
11 Françoise-Dorothée, née en 1699, morte en?
12 Françoise-Aymée, née en 1701, morte en? Mariée en 1730 à Claude-François Caresme; ils ont eu deux fils et une fille.
13 Louis-Maurice, né en 1704, mort en?

A.

1 Marie-Angélique, née en 1689, morte en?
2 Marie-Anne, née en 1691, morte en?
3 Augustin-Antoine, né en 1692, mort en?
4 *Charles-Antoine,* né en 1694, mort célibataire en 1752, académicien et Premier Peintre du Roi. Il fut le dernier peintre de ce nom.
5 Philippe, né en 1703, mort en? valet de chambre ordinaire du Roi; marié en 1732 avec Marie Botet; ils eurent deux filles.

## III *bis*.

### NOTES SUR LES COYPEL[1].

NOEL COYPEL, peintre d'histoire, né à? (en 1628).

1. Ces notes sont extraites des procès-verbaux des séances de l'Académie royale auxquelles on a ajouté seulement quelques dates. Bien que la *Société de l'histoire l'Art français* ait entrepris la publication intégrale de ces procès-verbaux, nous pensons qu'il

Se présente à l'Académie et sa présentation est *agréée* le 6 septembre 1659.

Le 17 septembre de la même année on lui propose d'exécuter, pour son morceau de réception, le sujet d'Hercule se reposant de ses travaux.

Le 25 octobre suivant, il apporte à l'Académie l'esquisse dessinée de ce tableau, et cette esquisse est approuvée. MM. *Errard* et *Sarrazin* sont nommés pour surveiller ce travail.

Le 31 mars 1663, il est reçu académicien sur l'ordre du Roi, communiqué par M. *Lebrun,* qui annonce que le Roi entend que tous les artistes employés à son service fassent partie de l'Académie, à la charge par eux de fournir leur morceau de réception dans un délai donné.

23 février 1664, nommé par provision professeur.

29 octobre 1672, est nommé (par le Roi) *directeur* de l'Académie de France à Rome pour remplacer M. Errard. Il fut admis à l'Académie romaine de Saint-Luc le 13 avril 1673.

25 avril 1676, de retour de Rome, il revient prendre séance à l'Académie royale, et lui rend compte de l'état où il a laissé l'Académie de Rome.

27 novembre 1677, nommé *conseiller ancien profes-*

n'est pas sans intérêt de trouver réunis tous les passages relatifs à une même famille d'artistes. Cette publication aura dans tous les cas pour résultat de montrer tout ce que les procès-verbaux peuvent fournir à la biographie de nos artistes. Toutefois on doit faire remarquer que ces extraits présentent plusieurs lacunes sans que nous puissions décider si elles sont imputables au secrétaire de l'Académie ou au copiste. Ainsi *Charles-Antoine Coypel* lut, en 1745, la vie de son père *Antoine Coypel,* insérée dans les Vies des Premiers Peintres du Roi; il répondit à Watelet et au comte de Caylus, qui avaient présenté les biographies de *Louis de Boulongne* et de *François Le Moyne,* et aucune de ces lectures ne se trouve relatée dans les extraits que nous communique M. Dumont.

*seur* sur la demande qu'il avait faite de cesser ses fonctions de professeur.

2 juillet 1689, élu *adjoint à recteur,* à la place de M. *de Sève* l'aîné passé au rectorat.

1<sup>er</sup> juillet 1690, élu *recteur* à la place du même *de Sève* qui en sort par mutation; la charge du dernier des recteurs étant sujette à mutabilité d'après les réglements de 1663 (art. IX).

13 août 1695, élu *directeur* de l'Académie à la place de feu M. *Errard,* et par ordre du Roi, motivé sur ce que S. M. était très-satisfaite de la capacité et des services dudit sieur *Noël Coypel.*

7 juin 1698, il fait un discours sur les parties essentielles de l'art du dessin comme base des arts de la peinture et de la sculpture, et sur son utilité, tant pour les étudiants que pour les amateurs et les artistes.

12 février 1699, il harangue M. Mansard à la première séance où celui-ci se rend à l'Académie en qualité de protecteur.

7 avril 1699, se démet de la place de *directeur* vers le temps ordinaire des mutations, par suite des manœuvres de M. Mansard.

3 septembre 1707, on lit en cette séance un discours de M. *Noël Coypel,* sur la division des parties du dessin.

1er octobre 1707, on lit un autre discours de lui, sur le mérite de la couleur.

Il meurt le 24 décembre 1707, âgé de 79 ans. L'Académie fait célébrer un service particulier et solennel en son honneur le 25 août 1708.

Antoine Coypel, fils aîné de Noel Coypel, peintre d'histoire, né à Paris le?, et baptisé le 12 avril 1661.

20 novembre 1676, remporte le 2$^{me}$ grand prix de peinture sur le sujet d'Adam et Ève chassés du Paradis terrestre.

25 juin 1681, se présente à l'Académie et est *agréé.*

Il prend séance dès ce jour comme fils d'officier, mais sans voix délibérative. Le sujet à traiter pour son morceau de réception est laissé à son choix, pourvu qu'il se rapporte allégoriquement à l'histoire du Roi.

1$^{er}$ mars[1] 1681, apporte son esquisse qui est approuvée.

25 octobre 1681, fournit son morceau de réception, est nommé *académicien,* et prête serment.

2 décembre 1684, est élu *adjoint à professeur* en concurrence avec M. *Corneille* jeune; la voix de M. *Lebrun* départage l'égalité de voix entre les deux concurrents.

20 décembre 1692, élu *professeur* à la place et sur la démission de M. *Magnier* père.

4 juillet 1693, démis de cette place par le sort, est réélu de suite en la même séance.

24 juillet 1702, se démet de cette fonction comme l'ayant exercée pendant dix ans et passe dans la classe des *conseillers anciens professeurs.*

31 décembre 1707, élu *adjoint à recteur* à la place de M. *Jouvenet* nommé recteur. M. le protecteur avait sollicité cet honneur en faveur de M. *Coypel.*

7 janvier 1708, il fait lecture d'un ouvrage dogmatique en vers sur les grands principes de l'art, intitulé: *Lettre* ou *Epitre d'un père à son fils.*

Consacre les années 1712, 1713 et 1714, à faire dans les séances des conférences, des développements fort intéressants et des dissertations très-curieuses sur les principes émis dans l'épître relatée ci-dessus.

1. Il y a erreur pour ce mois, c'est *août* sans doute.

7 juillet 1714, élu *directeur* à la place de M. *van Clève* qui quitte par mutation au bout de trois ans d'exercice. Le Roi et le protecteur applaudissent d'une manière fort honorable pour notre artiste au choix de l'Académie.

27 octobre 1714, fait don à l'Académie de son œuvre gravé en un volume grand in-fol.

1er juin 1715, fait don à l'Académie de son portrait peint par lui-même.

11 octobre 1715, nommé *Premier Peintre du roi.*

23 mai 1716, l'Académie est redevable à sa sollicitation de voir porté de 400 fr. à 1000 francs le fonds destiné aux prix à délivrer aux élèves.

19 décembre 1716, élu *recteur* à la place de M. *de la Fosse,* décédé.

26 juin 1717, continué *directeur* à l'unanimité. M. le duc d'Orléans, Régent, et M. le duc d'Antin, protecteur de l'Académie, témoignent à la Compagnie leur satisfaction de ce choix.

26 octobre 1720, se désiste volontairement des prétentions qu'il pouvait avoir à la charge de *chancelier*.

9 novembre 1720, fait en cette séance un discours fort applaudi par l'Académie, en l'honneur de Mlle *Rosa Alba Carriera,* artiste vénitienne d'un talent très-remarquable sur la miniature, et principalement sur la peinture au pastel, à l'occasion de son admission dans le sein de l'Académie.

26 avril 1721, l'Académie députe vers lui, pour lui adresser des compliments de condoléance à l'occasion de la perte qu'il vient de faire dans la personne de Mme Coypel, son épouse.

Meurt à Paris, à l'âge de 61 ans, le 7 janvier 1722, revêtu des dignités de *recteur* et *directeur* de l'Acadé-

mie, de Premier Peintre du Roi et de M. le duc d'Orléans.

L'Académie lui fait faire un service solennel auquel elle assiste en corps le 4 juillet 1722.

Noel-Nicolas Coypel, peintre d'histoire, né à Paris le 17 novembre 1690, fils de Noel Coypel, et frère consanguin d'Antoine Coypel.

Se présente et est *agréé* le 31 décembre 1716, sur un tableau de la Transfiguration de N. S. Est dispensé des formalités ordinaires en qualité de fils, frère et neveu d'académicien.

Reçu *académicien* le 29 novembre 1720, sur un tableau de Neptune enlevant Amymone.

Élu *adjoint à professeur* le 27 octobre 1731, à la place de M. *Lemoyne,* le jeune, décédé.

Élu *professeur* le 31 décembre 1733 à la place de M. *Verdot*, décédé.

Meurt de la poitrine le 14 décembre 1734 âgé de 42 ans seulement.

Charles-Antoine Coypel, peintre d'histoire, fils d'Antoine Coypel, né à Paris, le 11 juillet 1694.

31 août 1715, se présente pour entrer dans le corps de l'Académie, est *agréé* à la pluralité des voix et, l'un des tableaux présentés par lui ayant été jugé digne de servir pour son morceau de réception, il est reçu dans la même séance en qualité *d'académicien* et prête serment entre les mains de son père, directeur de l'Académie et présidant la séance de réception.

26 octobre 1720, est élu *adjoint à professeur* par acclamation à la place de M. *Bertrand* qui monte à celle de professeur; cette nomination eut lieu par l'Académie en reconnaissance du désistement que le père de

*Charles-Antoine* avait donné des droits qu'il pouvait faire valoir pour la place vacante de chancelier de l'Académie.

31 janvier 1722, fait présent à l'Académie d'une médaille d'argent qu'il a fait frapper à l'effigie et en l'honneur de son père.

28 juin 1726, fait don à l'Académie d'une partie de son œuvre gravé, et notamment de l'histoire de don Quichotte.

En 1726, 1730 et 1731, fait plusieurs conférences sur les différentes parties de l'art de la peinture et sur la nécessité de recevoir des avis.

10 janvier 1733, élu *professeur* à la place de M. *Rigaud* qui passe adjoint à recteur.

2 juillet 1737, demande à passer *conseiller ancien professeur,* et, malgré l'insistance que l'Académie met à le conserver dans cette fonction, par le regret qu'elle éprouve de se priver de ses bons et sages avis, sur son insistance à se retirer de l'activité, il est nommé *conseiller ancien professeur.*

26 mars 1746, élu *adjoint à recteur* à la place de *Jean-Louis Lemoyne*, promu à celle de recteur et, dans la même séance, élu *recteur* à la place dudit s[r] *Lemoyne* qui avait demandé d'être classé parmi les anciens recteurs.

1[er] octobre 1746, fait don à l'Académie de son portrait peint par lui-même, et remplace son morceau de réception, qu'il retire, par un tableau représentant Abraham embrassant son fils Isaac, après que l'ange lui a annoncé que le Seigneur est content de son obéissance.

Janvier 1747, est nommé *Premier Peintre du Roi.*

29 avril 1747, le Directeur général des Bâtiments déclare que ce sera toujours par l'intermédiaire de

M. *Coypel*, comme Premier Peintre du Roi, qu'il fera connaître à l'Académie les décisions qui la regarderont.

6 mai 1747, il procure à l'Académie une collection de livres qu'il obtient, pour elle, de la munificence du Roi.

27 mai 1747, fait présent à l'Académie de 223 planches gravées par M. le comte de Caylus, d'après les dessins du cabinet du Roi.

23 juin 1747, est élu unanimement *directeur* de l'Académie à la place de M. *Cazes*, qui se démet au bout de trois ans d'exercice.

Meurt le 14 juin 1752, à l'âge de 58 ans, aux galeries du Louvre. L'Académie lui fait faire un service à Saint-Germain-l'Auxerrois.

## IV.

### CONTRAT DE MARIAGE DE FRANÇOIS DUMONT
(16 novembre 1712).

Par devant les conseillers du Roy, nottaires gardenottes et du scel au Châtelet de Paris soussignez, furent présens *François Dumont*, sculpteur du Roi ordinaire en son Académie royalle, fils de sieur *Pierre Dumont*, sculpteur ordinaire du Roy, et damoiselle Marie Mercier, sa femme, ses père et mère, d'eux pour ce présent assisté, lad. damoiselle autorisée dud. sieur son mary, demeurans tous ensemble rue du Bac, paroisse Saint-Sulpice, d'une part,

Et damoiselle Anne-Françoise Perin, veuve du s. *Noël Coypel*, peintre ordinaire du Roy et directeur des Académies de peinture et sculpture establies par Sa Majesté à Paris et à Rome, demeurant rue des Orties, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, stippulante pour da-

moiselle *Anne-Françoise Coypel,* fille dud. deffunt et d'elle, demeurante avec lad. demoiselle sa mère à ce présente, et de son consentement, assistée de *Antoine Coypel,* son frère aisné, peintre ordinaire du Roy et Premier Peintre de S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans, demeurant aux galleries du Louvre, à ce présent et contractant d'autre part.

Lesquels, en la présence de leurs parens et amys cy-après nommez, sçavoir : de la part dud. s. *Dumont:* de damoiselle Angélique Dumont, fille, *Jacques Dumont*[1], ses sœur et frère; sieur Simon Mercier[2], son oncle, Marie Bacquet, sa femme; sieur ..... Saval, Catherine Sauvage, sa femme, cousine germaine; damoiselle Modeste Roze Saval, fille, cousine; Monsieur le duc d'Antin[3], monsieur de Coste[4] père, la dame sa femme; le s. de

1. Né en 1701, mort en 1781, il avait onze ans à l'époque où il signait ce contrat; quelques années après, possédé par le goût des arts et un peu aussi par celui des aventures, il parcourut l'Italie et finit par se fixer à Rome, y étudia la peinture sous la direction de Benedetto Castiglione, puis revint à Paris, se présenta à l'Académie et fut admis en 1728. Il était surnommé « *le Romain* » pour le distinguer d'un autre peintre, aussi de l'Académie, qui portait le même nom.

2. Simon Mercier était frère de Marie Mercier, femme de *Pierre Dumont,* père et mère du futur.

Il était aussi le beau-frère du sieur Baquet, dont il avait épousé la sœur Marie.

Le sieur Baquet ayant épousé la première fille de Jean Perin était par là beau-frère de Noël Coypel, qui avait épousé la seconde (voyez la généalogie des Perin).

Par conséquent, Anne-Françoise, fille de *Noël Coypel,* la future, et Marie, fille du sieur Baquet, femme de Louis Boulogne, étaient cousines germaines par leurs mères.

D'où il résulte que *François Dumont,* par son mariage, devenait cousin germain de Louis Boulogne.

3. Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, directeur général des bâtiments, jardins, arts et manufactures royales.

4. *Robert de Cotte,* né en 1656, mort en 1735, académicien, Premier architecte du roi, intendant des bâtiments, jardins,

Coste[1] fils, la dame son epouse; le sieur *Gabriel*[2], la dame son epouse; les sieurs *Coysevox*[3] et *Vanclève*[4], amys.

Et de la part de ladite damoiselle Anne-Françoise *Coypel*, future epouse, de dame Marie-Jeanne Bidault[5], femme dud. s. *Antoine Coypel*, son frère, *Noël Coypel*[6], damoiselles Charlotte

arts et manufactures royales. Il avait épousé Catherine Bodin, sœur de la femme de l'architecte Jules-Hardouin Mansart.

1. Jules-Robert de Cotte, fils du précédent, né en 1683, mort en 1767, architecte et académicien, succéda à son père dans les fonctions d'intendant des bâtiments, auxquelles il joignit ensuite la direction des monnaies et médailles. Sa femme, Susanne Delaunay, était fille de *Nicolas Delaunay* qui avait alors cette direction, et duquel nous verrons plus loin la signature. Voici en quels termes Mathieu Marais annonçait dans son Journal (25 août 1727) la mort du vieux *de Launay* et appréciait en même temps le mérite de son successeur :

« Launay, directeur de la Monnaie des Médailles, est mort subitement. Il laisse des millions à ses deux filles, l'une mariée au fils de De Coste, intendant des Bâtiments, qui est un petit brutal, et l'autre à Bachelier, premier valet de chambre du Roi, qui est un fort galant homme : il avait plus de quatre-vingts ans. Il a été orfèvre du Roi, gendre de Ballin, et avait fait ces belles pièces d'orfèvrerie qui étaient dans la galerie de Versailles, et qui ont été fondues dans un temps de nécessité. Il a fait un cabinet des médailles des Rois, et surtout de celles de Louis XIV, qui est merveilleusement disposé, et le Roi lui avait fait une charge de directeur de la Monnaie des Médailles qui passe à De Coste, son gendre, sujet indigne et ignorant. »

2. *Jacques-Jules-Gabriel*, né en 1667, mort en 1742, académicien et Premier Architecte du roi. Sa femme était Catherine-Angélique de la Motte.

3. *Antoine Coysevox*, né en 1640, mort en 1720, sculpteur et académicien.

4. *Corneille van Clève*, né en 1645, mort en 1732, sculpteur et académicien. Il était veuf de Marie-Antoinette de Meaux de Vallière.

5. Elle était fille de Henri-Auguste Bidault, écuyer, valet de chambre ordinaire du roi Louis XV, horloger attaché à son éducation.

6. Noël-Nicolas. Voyez la généalogie de cette famille.

Coypel [1], Edmée-Françoise Coypel [2], ses frère et sœurs; damoiselle Marguerite Perin [3], fille, sa tante; Charles-Antoine Coypel, fils, son nepveu; damoiselle Edmée Perin, fille, sa cousine; sieur Jean Leguere, marchand, Catherine Perin, sa femme, cousine germaine; Marie Bacquet, femme du sieur *Boulogne*[4], peintre, cousine germaine; *Geneviève Boulogne*[5], fille, sa cousine; Marie-Anne Perin, femme du sieur Jardinet, cousine germaine; sieur ..... Perin, sieur Joseph Perin, Marie-Claude Perin, fille, cousins et cousine germaine; sieur Guillaume de Fontaine, interressé ès affaires du Roy [6], dame Marie-Guillaume de Fontaine, épouse de M. Biancolelli [7], brigadier des ingénieurs, damoiselle Thérèse Fontaine, leur fille, cousins et cousines; *Louis-Charles Hérault*[8], peintre du Roy, Marie-Gene-

1. Sœur jumelle de Catherine-Françoise. Voyez la généalogie.

2. Ou Aymée-Françoise qui devint la femme de Claude-François Caresme. Voyez la généalogie.

3. Cette Marguerite Perin serait une sœur de Madeleine, mariée au sieur Baquet, et de Anne-Françoise, mariée à Noël Coypel. La généalogie des Perin, que nous venons de voir, ne mentionne que ces deux dernières; elle ne contient pas non plus les noms de quelques-uns des membres de cette famille dont la signature est apposée au bas du contrat; nous ne pouvons expliquer ces omissions que par l'absence de documents qui auraient pu servir à la compléter.

4. Il s'agit ici de Louis Boullogne, deuxième du nom, frère de Bon Boullongne. Sa femme, d'après Jal, s'appelait Marguerite et non Marie Bacquet.

5. Cette Geneviève Bologne était la fille de Louis, deuxième du prénom, qui se fit religieuse. La généalogie des Perin n'en fait pas mention (Voyez *Vies des premiers peintres du Roi*, t. II, p. 74).

6. On désignait ainsi les associés des fermiers généraux.

7. Biancolelli (Louis) était fils de Dominique Biancolelli, comédien italien du roi, célèbre sous le nom de Dominique (v. Jal).

8. Né en 1640, mort en 1718, peintre et académicien. Il était beau-frère de *Noël Coypel*, qui avait épousé en premières

viève de Lance, sa femme, Catherine Hérault[1], fille, Anne Hérault[2], alliez; s. *Louis Silvestre*[3], peintre, Marie-Catherine Hérault, sa femme, sieur ..... *Bérain*[4], Marie Hérault, sa femme, Louis Marteau[5] et Marie-Anne Hérault, sa femme, alliez: *Nicolas de Launay*, écuyer, Conseiller secrétaire du Roy, maison, couronne de France et de ses finances, directeur général des monnoyes des médailles, ... *de Launay*, écuyer, son fils, le sieur Prieure de Vallière[6], monsieur le président de Silvecane[7], le sieur Thuret[8], Louise Bérain, sa femme, Bonne Bérain, fille, le sieur *Nocret*[9] et la damoiselle sa femme, Elisabet-Charlotte Nocret, leur

noces sa sœur Madeleine. Sa femme, dont la signature suit, était fille de Jean de Lens, orfèvre joaillier de Monsieur. Voyez d'ailleurs sur toute cette famille des Hérault le *Dictionnaire Critique* de Jal.

1. Fille de Louis-Charles, mariée en 1715 à *Joseph-Charles Roëttiers*, graveur des médailles de l'histoire du Roi et académicien.

2. Peut-être celle qui a épousé le peintre *François Hutin*.

3. On le connaît sous le nom de *Silvestre le Jeune;* né en 1675, mort en 1760, peintre et académicien. Il était fils d'*Israël Silvestre*.

4. Jean Bérain, deuxième du prénom, né en 1674, mort en 1726, dessinateur ordinaire de la chambre et du cabinet du roi. Jal nomme sa femme Madeleine et non Marie.

5. Entrepreneur de menuiserie des bâtiments du roi. Sa femme devait être une fille d'Antoine Hérault, sœur de la première femme de *Noël Coypel*.

6. Dom Antoine de Meaux de Vallière, prieur de Saint-Valérien, près de Châteaudun, et beau-frère du sculpteur *Corneille van Clève*.

7. Ou Sylvecanne, ainsi que ce nom est orthographié dans l'Almanach royal de 1712. Il était un des huit présidents de la Cour des Monnaies.

8. Jacques Thuret, horloger ordinaire du roi.

9. *Charles Nocret*, né en 1648, mort en 1719, peintre et académicien; sa femme était Élisabeth Sélincart, sœur de la femme du graveur *Israël Silvestre*.

fille, Me ..... d'Hautheville, procureur au Châtelet, et André Rémond, amys communs,

Ont reconnu avoir fait et accordé entre eux les traité et conventions de mariage qui suivent :

C'est à sçavoir que lad. damoiselle veuve Coypel, mère, promet donner lad. damoiselle Anne-Françoise Coypel, sa fille, de son consentement aud. s. Dumont fils, qui promet la prendre pour son epouse et en faire solenniser les nopces en face de notre mère sainte Église le plus tost qui se pourra[1].

Lesdits sieur et damoiselle futurs époux seront communs en biens suivant la coutume de Paris qui seulle réglera leur future communauté, encore qu'ils fissent par la suite leur demeure ou acquisitions en pays où les coutumes et loix sont contraires, auxquelles à cet effet ils ont expressément derogé et renoncé.

Ne seront néantmoins tenus des dettes l'un de l'autre faites et crées avant leur mariage, et s'il y en a aucune, elles seront payées et acquittées sur les biens de celuy ou celle qui en sera débiteur.

En faveur dud. futur mariage, led. s. *Antoine Coypel,* frère aisné consanguin de lad. damoiselle future epouse, pour l'amitié qu'il a pour lad. future epouse, sa sœur, a, par ces présentes, donné et donne par donnation entre vifs à icelle damoiselle future epouse acceptante, autorisée à cet effet en tant que besoin seroit par led. sieur son futur epoux, la part et portion qui revient et appartient, tant en fonds qu'en revenus, escheus aud. s. *Antoine Coypel* dans les successions de Dorothée Coypel, religieuse aux Hospitalières de la place Royalle, et Louis Maurice Coypel, décédé mineur, ses sœur et

1. Jal et Herluison ont publié l'acte de mariage qui eut lieu à Saint-Germain-l'Auxerrois le 21 novembre 1712.

frère consanguins, pour en jouir par la damoiselle future epouse en toute propriété;

Et lad. dame veuve Coypel mère a constitué en dot à lad. damoiselle future epouse, sa fille, la somme de neuf mille livres qu'elle a présentement fournie auxd. sieur et damoiselle futurs epoux, ainsy qu'ils le reconnaissent, elle de luy autorisée en tant que besoin seroit, sçavoir : 7970# en la cession et délaissement qu'elle leur fait avec toute garentie, fors des faits du Roy, lesdits sieur et damoiselle futurs epoux acceptans, de 398# 10 sols de rente sur les Aydes et Gabelles de France en trois parties, montantes en principaux à pareils 7970#; la première de 180# 18 sols de rente, à quoy ont été réduits 201 livres de rente constituée aud. s. Coypel père par contrat passé devant Thouin et Dutartre, notaires, le 27 janvier 1707; la seconde, de 102# 12 sols de rente, à quoy ont été réduits 114# de rente constituée aud. s. Coypel père par contrat passé par devant Brière et Dutartre, notaires, le 15 mars 1707; et la troisième de 115# liv. de rente constituée à lad. damoiselle veuve Coypel, tant en son nom que comme tutrice de ses enfans, par contrat passé par devant Froment et Richard, notaires, le 5 décembre 1711; les grosses desquels trois contrats lad. damoiselle veuve Coypel mère a présentement délivrées aud. s. futur epoux; et 1030#, tant au délaissement quelle leur fait des arrérages desd. trois parties de rente echeues depuis le premier janvier dernier 1712 qu'en argent et tableaux que lad. damoiselle Coypel mère a delivrez et fournis aud. s. futur epoux, dont ce quittance. Lesd. neuf mil livres de dot ainsy fournis par lad. damoiselle Coypel mère pour leurs droits successifs mobiliers et immobiliers, fonts et revenus d'iceux appartenant à la damoi-

selle future epouse, tant en son chef comme héritière en partie dud. deffunt s. *Noël Coypel,* son père, de lad. Dorothée Coypel, sa sœur, religieuse aux Hospitalières, et dud. Louis-Maurice Coypel, son frère, décédé mineur, que comme donataire cy-dessus dud. s. Antoine Coypel, son frère aisné, de sa part dans les successions desd. Dorothée et Louis-Maurice Coypel, sy tant lesd. droits de la damoiselle future epouse se montent, sinon le surplus sera imputé en avencement d'hoirie de la future succession de lad. damoiselle, sa mère, laquelle damoiselle mère, au moyen de laditte dot, jouira sa vie durant des biens des successions desd. s. Coypel père, Dorothée Coypel, religieuse, et Louis-Maurice Coypel, décédé mineur, sans que les futurs époux, leurs enfans ou autres ayans, ou exerçans leurs droits, puisse en demander compte ny partage à lad. damoiselle Coypel mère, à moins que lad. damoiselle mère ne souhaite rendre led. compte et faire led. partage, auquel cas lesd. futurs epoux seront tenus de retenir et garder sur leur part aud. partage lesd. trois parties de rentes à eux délaissées.

De laquelle dot de neuf mil livres, le tiers entrera en lad. communauté et les deux autres tiers demeureront propres à la damoiselle future épouse et aux siens, de son costé et ligne, avec tout ce qui durant led. mariage lui aviendra et échera en meubles et immeubles par succession, donnation ou autrement.

Led. s. futur époux a doué ladite damoiselle, sa future épouse, de trois cent livres de rente de douaire préfix, dont les arrérages coureront du jour qu'il aura lieu, sans estre tenüe d'en faire demande en justice, à iceluy avoir et prendre sur tous les biens meubles et immeubles présens et avenir dud. s. futur époux qui les y oblige, affecte et hypothecque.

Le survivant des futurs époux prendra par préciput des meubles de lad. communauté tels d'iceux qu'il désirera choisir suivant la prisée de l'inventaire, et sans crüe, jusqu'à la somme de quinze cent livres, ou lad. somme en deniers comptant, au choix du survivant.

Sy pendant led. mariage il est vendu et allièné aucuns héritages ou racheté rentes appartenans en propre auxd. futurs époux, remploy sera fait des deniers en provenans en acquisitions d'autres héritages ou rentes, pour sortir pareille nature de propre à celui ou celle à qui ceux vendus ou rachetez auront appartenu, et à ceux de son costé et ligne; et sy, au jour de la dissolution dud. mariage, lesd. remploys n'estoient faits, les deniers pour les faire se reprendront sur ceux de lad. communauté et s'ils ne sufisent à l'égard de la damoiselle future épouse, le tout ou ce qui s'en deffaudra se reprendra sur les propres et autres biens dud. s. futur époux, et sera l'action toujours immobilière, même tiendra nature de propre à chacun desd. futurs époux et à ceux de leur costé et ligne.

Sera permis à la damoiselle future épouse, et aux enfans qui naistront dud. mariage, de renoncer à lad. communauté, quoy faisant, reprendront franchement et quittement tout ce que lad. damoiselle future épouse aura aporté en mariage et tout ce qui, durant iceluy, luy sera avenu et echeu en meubles et immeubles, par succession ou autrement; même lad. damoiselle future épouse survivant, ses douaire et preciput susdits, sans estre par elle ny ses enfans tenus d'aucunes dettes de lad. communauté, encore que lad. damoiselle future épouse s'y fust obligée ou y eust esté condamnée, dont, aud. cas de renonciation, elle et ses enfans seront acquittez sur les biens dud. s. futur époux.

Au cas de deceds de la damoiselle future épouse sans enfans, la damoiselle Coypel mère aura pareille faculté de renoncer à lad. communauté et de faire lesd. reprises franches et quittes, en laissant par elle au s. futur époux cinq cent livres pour ses frais de nopces et charges de mariage.

Pour toutes les conventions du présent contrat, il y aura ypotecque de cejourd'hui. Des biens du s. futur epoux, il en entrera en communauté tout le mobilier qui luy appartient à present, et le surplus luy demeurera propre et aux siens de son costé et ligne avec tout ce que durant led. mariage luy echera en meubles et immeubles, par succession, donnation ou autrement.

Car ainsy donnans les partyes pouvoir au porteur des présentes de les faire inscrire et en requérir acte, prometans, obligeans, renonceans. Fait et passé à Paris en la maison de lad. damoiselle Coypel mère, l'an 1712, le 16 novembre, avant midy, et ont signé la minute des presentes demeurée à Du Tartre, notaire.

BAUDIN. DUTARTRE.

## V.

AVIS DE PARENTS NOMMANT ANNE COYPEL, VEUVE DE FRANÇOIS DUMONT, TUTRICE DE SES ENFANTS MINEURS.

(30 décembre 1726.)

A tous, etc., salut. Sçavoir faisons que, l'an 1726, le 30 décembre, par devant nous, Hiérome d'Argouges, chevalier, seigneur de Fleury et autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils, maître des requêtes honoraire de son hôtel, lieutenant civil au Châtelet de Paris, sont

comparus les parents et amis de Pierre Simon[1], aagé de douze ans, et Marguerite Bonne[2], aagée de huit ans, Edme, aagé de six ans, Dorothée[3], aagée de trois ans, Simon[4], aagé de deux ans, et Charles Dumont[5], aagé de sept mois, le tout ou environ, enfants mineurs de défunt *François Dumont,* sculpteur ordinaire du Roy et premier sculpteur de Mgr le duc de Lorraine, et de dame *Anne Coypel,* son épouse, à présent sa veuve. Sçavoir : ladite dame veuve, mère; *Jacques Dumont,* peintre ordinaire du Roy, oncle paternel; *Nicolas Coypel,* peintre ordinaire du Roy, oncle maternel; *Antoine-Charles Coypel,* écuyer, premier peintre de Mgr le duc d'Orléans; Philippe Coypel, écuyer, vallet de chambre ordinaire du Roy, cousins germains maternels, *Guillaume Coustou,* sculpteur ordinaire du Roy; Me François-Pierre-Dominique Oursel, advocat en Parlement, et Me Charles d'Alençon, huissier au Parlement, amis, touts parents; Pierre Corneil, procureur en cette cour, d'eux fondé de procuration annexée à la minute des présentes; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit, pour ses constituants : qu'ils sont d'avis que la dame Anne Coypel, veuve dud. s. *Dumont,* soit nommée tutrice auxd. mineurs, ses

1. Il devait avoir pour troisième prénom « François ». Voici l'extrait d'un document qui constate son décès. En 1738, Charlotte-Catherine Coypel, sa tante, a déposé pour minute chez Me Michelin, notaire à Paris, un certificat de décès dans lequel il est dit que « Pierre François Dumont, embarqué en qualité de pilotin en 1733 sur le vaisseau de la compagnie des Indes *La Badine*, est décédé le 10 mai 1736 à l'hôpital de l'Ile de France. »

2. Morte en 1729, âgée de dix ans.

3. Morte également en 1729, dans sa sixième année.

4. Mort en 1732, âgé de sept ans, d'après son acte de décès que nous avons entre les mains.

5. Nous n'avons aucun renseignement sur ce Charles Dumont.

enfants, et led. s. *Jacques Dumont,* pour subrogé tuteur, lesquels, à leur égard, se raportent à justice sur lesd. nominations, sur quoy nous disons que lad. dame Anne Coypel, veuve Dumont, est et demeure tutrice auxd. mineurs, ses enfants, pour régir et gouverner leurs personnes et biens; et led. s. *Dumont*, pour subrogé-tuteur, lesquels comparaîtront par devant nous pour accepter lesd. charges et faire le serment accoutumé. En témoin de quoy nous avons fait sceller ces présentes, qui furent faites et données par nous, juge susd., le jour et an que dessus. Collationné, signé : Cuyret. Et scellé le 8 janvier 1727, signé : Boyard.

Et plus bas est écrit : Et le 7 janvier 1727, est comparu par devant nous la dame veuve Coypel, laquelle acceptant lad. charge de tutrice cy-dessus, fait le serment accoutumé et a signé à la minute. Signé : Chaillou.

La Vie des fameux sculpteurs, par Dargenville, contient la biographie de *François Dumont,* écrite d'après un mémoire de la famille, ainsi que le constate la note qui est au bas de la première page; d'après ce mémoire, *François Dumont* a eu de son mariage avec Anne-Françoise Coypel huit enfants; nous voyons qu'à la date de cet acte de tutelle, il n'en restait plus que six. Ils moururent presque tous jeunes; un seul, Edme, survécut. Voici son contrat de mariage.

## VI.

### Contrat de mariage d'Edme Dumont avec Marie-Françoise Berthault. (21 décembre 1758.)

Par devant les Conseillers du Roi notaires au Châtelet de Paris soussignés[1], furent présents sieur *Edme*

1. En marge de l'acte se trouve la mention de l'insinuation :

*Dumont*, sculpteur du Roy en son Académie royalle de peinture et sculpture, majeur, fils de feu sieur *François Dumont,* sculpteur du Roy en son Académie royalle de peinture et sculpture, et dlle Anne-Françoise Coypel, décédée sa veuve, demeurant à Paris, rue et chaussée d'Antin, paroisse Saint-Eustache, pour lui et en son nom, d'une part;

Et damoiselle *Marie-Françoise Berthault,* majeure, demeurant à Paris, rue Tireboudin, paroisse Saint-Sauveur, fille de feu sieur François Berthault, maître maçon, entrepreneur de bâtiments à Paris, et de damoiselle Françoise-Judith Fordrin, son épouse, de présent sa veuve, demeurante à Paris, susditte rue Tirreboudin, paroisse Saint-Sauveur, à ce présente, et consentante au mariage cy-après, lad. damoiselle Berthault, pour elle et en son nom, d'autre part;

Lesquelles parties, en présence de leurs parents et amis qui ont signé en fin du présent contrat de mariage, ont volontairement reconnu avoir fait, réglé et arretté les conventions du mariage d'entre led. sieur *Edme Dumont* et lad. damoiselle Marie-Françoise Berthault, selon et ainsi qu'il suit :

C'est à sçavoir que lesd. s. *Edme Dumont* et damoiselle Marie-Françoise Berthault ont promis se prendre l'un et l'autre pour légitimes époux par nom, foy et loy de mariage, et d'iceluy faire faire les solemnités de l'autorité de notre mère sainte Église le plutôt que faire ce pourra, et que l'un d'eux en requerera l'autre, pour être lesd. sieur et damoiselle futurs époux aud. mariage uns et communs en tous biens meubles et conquets

« Insinué à Paris le dix neuf decembre mil sept cent soixante quinze. Reçu trente trois livres douze sols, compris les huit sols pour livre pour le preciput seulement. — Baqué. »

immeubles, suivant la coutume de Paris, au désir de laquelle leur future communauté sera régie et partagée, quant bien même ils feroient cy-après leur demeure ou des acquisitions en pays régis par loix, usages et dispositions contraires, auxquels est pour ce regard expressément dérogé et renoncé.

Ne seront néanmoins lesd. sieur et damoiselle futurs époux tenus des dettes et hypothèques l'un de l'autre antérieures à leur mariage, et, si aucunes se trouvent, elles seront payées et acquitées par celuy desd. sieur et damoiselle futurs époux qui en sera débiteur, et sur ses biens, sans que l'autre, ses biens, ni ceux de lad. communauté en soient aucunement tenus, garands, ny responsables.

Lesd. sieur et damoiselle futurs époux se prennent respectivement avec les biens et droits à chacun d'eux appartenants.

Ceux dud. sieur futur époux consistent, outre trois petites parties de rentes perpétuelles et une partie de rente viagère qu'il possède, en la somme de 10000 livres en matériaux, marbre et pierre travaillé ou non travaillé, ustancils de son art, effets, meubles meublans, ustancils de ménage, habits, linges et hardes à son usage.

Et ceux de lad. damoiselle future épouse consistent : 1° en la somme de 800 livres en meubles, effets, habits, linges et hardes à son usage, dont elle promet et s'oblige de faire la délivrance aud. sieur futur époux la veille de leur mariage.

2° Et en la moitié au total par indivis entre laditte damoiselle future épouse, et damoiselle Louise-Judith Berthault, sa sœur, d'une maison sçise à Paris, rue d'Aguesseau, fauxbourg Saint-Honoré, faisant l'encoi-

gnure de la rue de Suresne, estimée au total la somme de 44000 livres, louée par bail 2200 livres par an, ce qui fait pour lad. moitié un fond de 22000 livres, rapportant par an 1100 livres, laquelle moitié est chargée envers lad. damoiselle veuve Berthault de 644 livres 8 sols 5 deniers de rente, sur quoy lad. dame veuve Berthault a fait remise à lad. demoiselle future épouse par chacun an, et pendant la vie de lad. damoiselle future épouse et de ses enfants, de 194 livres 8 sols 5 deniers, sous la réserve de réversion en faveur de lad. damoiselle veuve Berthault, dans le cas où lad. damoiselle future épouse viendroit à décéder sans laisser d'enfants, ou en cas de décès de ses enfants sans postérité; ainsy lad. moitié n'est plus chargée envers lad. dame veuve Berthault mère que de la rente de 450 livres, dont il y a 250 livres pour la moitié du douaire de lad. dame veuve Berthault, dont le fond, au principal de 5000 livres, appartient et est assuré à lad. damoiselle future épouse et les 200 livres de rente restant appartiennent en fond et propriété à lad. dame veuve Berthault pour partie de ses reprises; au moyen de quoy le revenu de lad. damoiselle future épouse est de 650 livres, le tout suivant et aux termes de l'acte portant liquidation et partage passé, entre lad. dame veuve Berthault et lesd. damoiselles ses filles, devant Desmeure, l'un des notaires soussignés et son confrère, notaires à Paris, le 7 octobre de la présente année 1758.

Plus, lad. moitié est encore chargée de 25 livres de rente viagère envers dame Marie-Étienne Berthault, sa sœur, religieuse professe au monastère des religieuses Ursulines de Saint-Cloud; et enfin, de 10 livres de rente perpétuelle au principal au denier vingt, de 200 livres constituée par lad. damoiselle future épouse, au

proffit de damoiselle Angélique-Jeanne Bordet, fille majeure, par contrat passé devant led. M[e] Desmeure et son confrère, notaires, le 10 du présent mois, desquels biens et droits il entrera de part et d'autre dans la communauté cy-dessus stipulée la somme de 3000 livres à prendre, à l'égard laditte damoiselle future épouse, d'abord sur lesd. 800 livres de mobilier par elle cy-dessus apportée, et subsidiairement jusqu'à concurrence de la somme de 2200 livres, sur lad. moitié de maison, pourquoi lad. damoiselle future épouse a volontairement consenti, jusqu'à lad. concurrence, ameublissement nécessaire de lad. moitié de maison à elle appartenante; et le surplus de tous les biens desd. sieur et damoiselle futurs époux, leur sera et demeurera propre, et aux leurs de côté et ligne, avec tout ce qui pendant le mariage leur aviendra et echerra, tant en meubles qu'ymmeubles, par successions, donnations, legs, ou autrement.

Led. sieur futur époux a doué et doue lad. damoiselle future épouse de 500 livres de rente de douaire préfix, dont le principal, à raison du denier vingt, sera et demeurera propre aux enfants qui naîtront dudit mariage, duquel douaire lad. damoiselle future épouse aura la délivrance sitôt qu'il aura lieu, sans être tenue d'en faire demande en justice.

Le survivant desd. sieurs et damoiselle futurs époux aura et prendra, par préciput et avant partage faire des biens meubles de la communauté cy-dessus stipulée, tels d'iceux qu'il voudra choisir suivant la prisée de l'inventaire qui en sera lors fait, et sans crüe, jusqu'à concurrence de la somme de 1200 livres, ou lad. somme en deniers comptant, au choix et option dud. survivant; et en outre est expressément convenu que, si c'est

lad. damoiselle future épouse qui survit, elle reprendra en outre aud. titre, et par augmentation de préciput, ses habits, linges, hardes et bijoux, jusqu'à concurrence toutes fois et uniquement de pareille somme de 1200 livres, aussi suivant la prisée de l'ynventaire et sans crüe.

Le remploy des propres qui seront aliénés de part et d'autre pendant le mariage se fera suivant la coutume de Paris, et aura lad. demoiselle future épouse son indemnité sur les biens propres dud. sieur futur époux. Si ceux qui se trouveront composer la communauté cy-dessus stipulée lors de la dissolution d'icelle ne sont pas suffisans pour opérer à son égard led. remploy, l'action duquel sera et demeurera propre et immobiliaire à celui desd. futurs époux qui aura droit de l'exercer, et aux siens de son côté et ligne, sera permis à lad. demoiselle future épouse, et aux enfants qui naîtront du mariage, de renoncer à la communauté cy-dessus stipulée; ce faisant, de reprendre franchement et quittement tout ce que lad. demoiselle future épouse aura apporté aud. mariage, ensemble tout ce qui lui sera avenu et échu pendant yceluy, tant en meubles qu'ymmeubles, à quelque titre que ce soit, même lad. demoiselle épouse future, survivante et exerçante lad. faculté de renoncer, reprendra ses douaire et préciput, et augmentation de préciput tels qu'ils sont cy-dessus stipulés, sans par lad. demoiselle future épouse, ny ses enfants, être tenus d'aucunes dettes et charges de lad. communauté, quant bien même lad. demoiselle future épouse y auroit partie, s'y seroit obligée ou y eut été condamnée, dont du tout lad. demoiselle future épouse et sesdits enfants seront acquittés, garantis et indemnisés par ses héritiers et sur

les biens propres dud. sieur futur époux, pourquoy, et pour l'exécution de toutes les clauses et conventions du présent contrat de mariage, il y aura hipothèque acquise et formée de ce jourd'huy.

En vue duquel mariage lesd. sieur et demoiselle futurs époux se sont fait donnation entre vifs, égalle et réciproque l'un à l'autre, et au survivant d'eux, ce acceptant respectivement par le survivant, de tous et un chacun leurs biens, meubles et conquets, ymmeubles, sans en rien excepter, en quelques lieux et endroits que le tout soit dû et situé, et à quelque somme que le tout puisse monter, et qui se trouveront être communs entr'eux, et composer la communauté stypulée par ces présentes au jour du déceds du premier mourant desd. sieur et demoiselle futurs époux, pour par le survivant en jouir en usufruit pendant sa vie seulement, sans être tenu de donner caution sous quelque prétexte que ce soit, sinon celle juratoire.

Cette donnation ainsy faitte pour avoir lieu dans le cas où au jour du déceds du premier mourant des futurs époux il n'y auroit aucuns enfants nez ou à naitre dud. mariage; et s'il y en avoit, mais qu'ils viennent à décéder avant d'avoir atteint leur majorité sans être pourvus par mariage, ou sans postérité, ou qu'ils fassent profession en religion, avant d'avoir pu valablement disposer, la présente donnation reprendra sa force et vertu en faveur dud. survivant, comme s'il n'y avoit point eu d'enfant.

Et encore la présente donnation est faitte sous la condition expresse qu'en cas de prédéceds de lad. demoiselle future épouse sans enfants, led. sieur futur époux sera tenu de rendre et restituer aux héritiers de lad. demoiselle future épouse, soit ascendants ou collaté-

raux, les 3000 livres entrées de sa part en la communauté stypulée par ces présentes, et néantmoins led. sieur futur époux aura terme et délay de deux années à compter du jour du déceds de lad. demoiselle future épouse pour restituer lad. somme de 3000 livres qui sera mise hors de lad. jouissance, sans qu'il soit tenu d'en payer l'intérêt pendant lesd. deux années et de donner aucune caution.

Et pour faire insinuer ces présentes où besoin sera, les parties ont fait et constitué leur procureur le porteur, donnant pouvoir. Car ainsy le tout a été convenu entre les parties, promettant, obligeant, renonçant....

Fait et passé à Paris en la demeure cy-devant déclarée de ladite dame veuve Berthault à son égard et dits, et demoiselle, futurs époux, et d'aucuns de leurs parents et amis, et quant aux autres parents et amis, en la demeure à Paris de chacun d'eux, l'an 1758, le 21 décembre après midi, et ont signé. Ainsi signé : F. J. Fordrin, M. F. Berthault, *Dumont*, L. J. Berthault, *Delespine*[1], *P. Coypel*[2], le *M*is *de*

1. Ce Delespine était fils de Pierre-Nicolas et père de Pierre-Jules, mort en 1824, membre de l'Institut; ils étaient tous trois architectes. Lance, dans son *Dictionnaire des architectes français*, ne donne pas de renseignements sur lui; nous avons sous les yeux un document qui démontre qu'ils étaient en relation avec la famille Berthault, et, par suite de ce mariage, avec celle des Dumont; ce document est l'acte de baptême, en date de 1703, de Françoise-Judith Fordrin, mère de la mariée, dans lequel il est dit que la marraine était « femme de Nicolas Delespine, architecte ordinaire des bâtiments du roi », père de celui dont il est question ici. (Voyez l'épitaphe de Pierre-Jules Delespine, publiée dans le Bulletin de la *Société de l'Art français* du mois d'avril 1876, p. 27, sur la communication de M. Ch. Lucas.)

2. Après cette signature de Philippe Coypel, nous en voyons une qui doit être celle de sa femme, laquelle signe Botet Coypel; ils étaient oncle et tante du marié; les deux autres signatures du

*Marigny*[1], *Boullongne*[2], Fremin[3], Coypel, *Caylus*[4], Le Tellier de Souvré[5], *Jeaurat*[6], F. de Gendron[7], Botet Coypel, de Gendron, Boullongne, *Thomassin*[8], M. C. Coypel, Heude, *Drouais fils*[9], Dorus, *Lemoyne*[10], *Dupré*[11], F. de Heude, *Fermelhuis*[12], Bombarde de Baume, M. A. Desormeaux,

même nom ne peuvent être que celles de leurs enfants, par la raison que Philippe est le seul descendant des Coypel qui ait eu postérité. Dans la généalogie des Perin, qui précède, nous avons vu qu'il n'est question que de deux filles; Jal, dans son Dictionnaire, dit qu'il eut trois enfants.

1. Abel-François-Poisson, marquis de Vandières, de Marigny, puis de Ménars, directeur et ordonnateur général des bâtiments, jardins, arts, académies et manufactures royales.

2. Cet acte porte deux signatures du nom de Boulogne; ce sont celles de Jean-Louis, né en 1690, mort en 1769, membre amateur honoraire de l'Académie de peinture, et de Jean-Nicolas, son fils, né en 1727, mort en 1787, membre associé libre de la même Académie. Ils étaient fils et petit-fils de Louis Boulogne, deuxième du prénom, dit le Jeune (voyez la généalogie des Perin et celle des Boullogne).

3. Cette signature ne peut être celle de *Frémin*, sculpteur et académicien, car il était mort depuis 1744, et cet acte se passait en 1758; elle serait plutôt celle de l'un de ses deux fils qui ont signé son acte de décès.

4. Le Comte de Caylus, archéologue, littérateur et graveur, conseiller amateur de l'Académie, né en 1692, mort en 1765.

5. Ce Letellier de Souvré était de la famille du ministre Louvois.

6. *Etienne Jeaurat*, né en 1699, mort en 1789, peintre et académicien.

7. Fille de Claude-François Caresme et d'Aymée Coypel; elle était la femme de Basile-François de Gendron, dont la signature suit.

8. Il était bien certainement, avec celui dont nous verrons plus loin la signature, de la famille des graveurs de ce nom.

9. C'est de *François Hubert Drouais*, peintre, qu'il s'agit ici; il venait d'être reçu académicien; né en 1727, mort en 1775.

10. Jean-Baptiste, né en 1704, mort en 1778, sculpteur et académicien. Il était fils de *Jean-Louis Lemoine*.

11. Nicolas-François, né en 1729, mort en 1787, sculpteur, agréé de l'Académie.

12. Probablement un fils du docteur en médecine de l'Univer-

Le Saché, veuve De La Rue, l'abbé Mercier [1], M. C. F. Dufour, Marie Charlotte De La Rue, Armand Sauvage, *Ph. Caresme* [2], Caresme, *M. A. Hallé* [3], P. Lucas, N. Lucas, Sauvage l'aîné [4], femme veuve Restout [5], E. Sencilly, *Cochin* [6], Caresme, Desgerantins, *Aved* [7], *Louis de Silvestre* [8], Debastemo, femme Caresme, *Carle Vanloo* [9], *J. B. Massé* [10], *Pajot* [11], *Adam*

sité de Paris, qui fut conseiller honoraire de l'Académie de peinture, mort en 1731.

1. Il était sans doute de la famille de Marie Mercier, femme de *Pierre Dumont,* aïeul du marié.

2. La généalogie des Perin ne mentionne que deux fils, et nous voyons ici trois signatures de ce nom, la première est celle de Philippe qui fut peintre, les deux autres doivent être celles de son frère et de Claude-François leur père.

3. Marie-Anne Hallé, mariée à *Jean Restout,* deuxième du prénom, né en 1692, mort en 1768, peintre et académicien, duquel nous verrons la signature plus loin.

4. Il ne serait pas impossible que cette signature fût celle de *Piat Joseph Sauvage,* peintre, reçu académicien en 1783, ou peut-être celle de son père.

5. Peut-être bien la veuve de Jean-Claude Restout, né en 1731, fils de Jean, deuxième du prénom; il serait mort jeune, puisqu'en cette année 1758, date du contrat, il laisse une veuve; ce qui le ferait croire encore, c'est que sa signature n'est pas sur l'acte de décès de son père, mort en 1768; nous n'y voyons que celle de son frère Jean Bernard, à côté de celle de Noël Hallé, beau-frère du défunt.

6. *Charles-Nicolas Cochin,* né en 1715, mort en 1790, graveur, secrétaire et historiographe de l'Académie dont il était membre.

7. Jacques-André-Joseph, né en 1702, mort en 1766, peintre et académicien.

8. Le même qui a signé en 1712 au contrat de mariage de François Dumont. (Voyez la note 3, p. 241.)

9. Né en 1705, mort en 1765, académicien et Premier Peintre du roi.

10. Il s'agit ici de *Jean-Baptiste Massé,* né en 1687, mort en 1767, peintre et graveur; il avait gravé le portrait d'*Antoine Coypel,* pour sa réception à l'Académie.

11. Bien certainement ce doit être *Augustin Pajou,* né en 1730, mort en 1809, sculpteur et membre de l'Institut; il avait été avec *Verbecht,* dont la signature suit, l'émule d'*Edme*

*l'aîné* [1], G. S. Drouard, Christine Louis Vanloo [2], *A. C. Silvestre* [3], *Thomassin*, M. Hulot [4], Moret, *Dandré Bardon* [5], A. F. Hulot Leveilly [6], C. F. Moret, Britard, Verbecht [7], Noël, S. Thunot, veuve Thunot, Restout, M. Noël, Le Camus [8], M. Prieur Le Camus, *Hallé* [9], Le Camus, Martin, Glachant, M. L. Le Camus, femme de P. L. Glachant, Glachant, M. J. Glachant, *Chardin* [10], Félix Delespine, F. M. Chapel Delespine, avec Jarry et Desmeure, notaires, avec paraphes.

*Dumont* dans les concours de l'Académie. Il fut plus tard le maître de *Jacques-Edme*, fils de ce dernier. Ce document présente plusieurs fautes d'orthographe dans les noms; n'oublions pas d'ailleurs qu'il n'est que la copie de l'acte authentique, délivrée en 1775, après la mort de *Edme Dumont*, sans doute pour les besoins de la succession.

1. *Lambert-Sigisbert Adam*, né en 1700, mort en 1759, sculpteur et académicien.

2. Elle était probablement fille de Louis Vanloo et de Marie Fossé.

3. Parmi les membres de cette nombreuse famille d'artistes, nous n'en avons trouvé aucun dont les prénoms correspondissent à ces initiales.

4. Peut-être un des deux fils de *Philippe Hulot* qui signèrent, en 1719, l'acte de décès de leur mère Madeleine Plisson. Tous trois étaient sculpteurs.

5. Michel-François, né en 1700, mort en 1783, peintre et académicien, auteur de plusieurs ouvrages sur les Beaux-Arts. Son acte de naissance vient d'être publié dans le Bulletin de la *Société de l'histoire de l'Art français*, n° d'octobre 1876, p. 58.

6. Un *Claude-Jules Hulot* était peintre et ancien directeur de l'Académie de Saint-Luc. Il a signé, en 1775, l'acte de décès de Edme Dumont.

7. Sculpteur, mort agréé de l'Académie, en 1771.

8. Il se peut que l'une des trois signatures de ce nom soit celle de *Nicolas*, né en 1721, mort en 1789, architecte, qui a construit la Halle au blé de Paris.

9. *Noël Hallé*, fils de *Claude-Guy*, né en 1712, mort en 1781, peintre et académicien.

10. *Jean-Baptiste-Siméon Chardin*, né en 1699, mort en 1779, peintre et académicien.

Et le 30 avril 1765, est comparu pardevant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris soussignés, led. sieur *Edme Dumont* dénommé, qualifié, et domicilié en son contrat de mariage du 21 décembre 1758, dont expédition est cy-dessus, et des autres parts,

Lequel a reconnu et confessé que lad. demoiselle Marie-Françoise Berthault, denommée aud. contrat de mariage, à présent son épouse, lui a remis et délivré, dès la veille de leur bénédiction nuptialle, la somme de 800 livres en meubles, effets, habits, linges et hardes à l'usage de lad. demoiselle Dumont, ainsy qu'elle s'étoit obligée de le faire par led. contrat de mariage dont expédition est cy-dessus, et des autres parts; de laquelle somme de 800 livres et effets cy-dessus led. sieur Dumont se contente, en quitte lad. demoiselle, son épouse, et s'en charge envers elle, dont acte. Fait et passé à Paris en l'étude de Desmeure, notaire, le jour et an susdits, et a signé. Ainsy signé : E. Dumont, avec Desplanes et Desmeure, notaires, avec paraphes.

L'an 1775, le 13e jour de novembre, collation des présentes a été faite par les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris, soussignés, sur la minutte dud. contrat de mariage, et quittance étant en marge d'yceluy, le tout demeuré en la garde et posession de Me Dosne, l'un desd. notaires soussignés, comme successeur aux office et pratique de Me Desmeure cy-devant notaire.

Scellé lesdits jour et an. R. xiij sols.

Becon. Dosne.

## VII.

Acte de décès de François Dumont. — Extrait du livre mortuaire des Pères Dominicains de la ville de Lille en Flandre.

(14 décembre 1726.)

Le sieur *François du Mont,* sculpteur ordinaire du Roy, travaillant au mausolée du prince d'Epinoy dans notre église, son échafaud croula, et une masse de plomb[1] tombant sur sa jambe, la brisa, en sorte qu'il en mourut le 14 décembre 1726. M. le baron de Worden, chez qui il mourut, dans la rue Françoise, paroisse de Saint-Pierre, a choisi la sépulture dud. sieur *du Mont* dans nostre église; nous fusmes invitez à quatre au convoi, le lendemain au soir, après le salut, etc. Le corps fut transporté jusqu'icy. La communauté le reçut au grand portail et fit ensuite l'enterrement devant l'autel de saint Pierre, martyre, vis-à-vis dud. mausolée, et le lendemain nous fismes son service gratis.

Collationné led. extrait aud. livre mortuaire subministré et rendu, et trouvé y concorder par le notaire royal de la résidence de Lille sousigné. Le 9 aoust 1732.

R. Le Batteur.

Il est ainsi aud. registre mortuaire, en foy de quoy j'ay signé et apposé le scel de mon office. Le jour et an que dessus.

F. Pierre Chevalier, *Prieur du susdit Couvent.*

F. Harduin de Lannoy, *Sacristain.*

1. Le rideau de plomb. Voy. Descamps, *Voy. pitt. de la Flandre,* Paris, 1838, p. 10.

## VIII.

### Acte de décès de Simon, fils de François Dumont.

Extrait des registres des sépultures de la paroisse de Sainte-Marguerite, fauxbourg Saint-Antoine, à Paris.

L'an mil sept cent trente-deux, le neuvième mars, Simon Dumont, âgé de sept ans, décédé le jour même, grande rue, près le pavillon Adam, fils de feu François, sculpteur du roi, et d'Anne-Françoise Coypel, sa veuve, a été inhumé en présence de Sébastien Car.

Signé : Car. — Brayer.

Collationné à l'original par moi soussigné, prêtre, docteur en Sorbonne et vicaire de Sainte-Marguerite. Le vingt-cinq desdits mois et an que dessus.

V. Dubois.

## IX.

### Acte de décès de Pierre-François, fils de François Dumont.

Aujourd'huy est comparu devant les conseillers du Roy, notaires à Paris soussignez, demoiselle Charlotte-Catherine Coypel, fille majeure, demeurante à Paris, rue des Fossez-Saint-Victor, paroisse Saint-Etienne-du-Mont, laquelle a déposé pour minute à Me Michelin le jeune, notaire à Paris soussigné, l'original en papier du certificat du sieur Lesourd, commis principal au bureau des armements de Mrs de la Compagnie des Indes au port de Lorient, que le nommé François Du Mont est décédé le 10 may 1736, visé par le sieur directeur général de lad. Compagnie et contrôlé à Paris par Blondelet cejourd'hui, lequel, après avoir

été de lad. demoiselle Coypel certifié véritable, signé et paraphé, est à sa réquisition demeuré annexé à la minute pour y avoir recours, dont acte fait à Paris ez étude, l'an 1738, le dix-huitième jour de juin, avant midy, et a signé la minute des présentes demeuré à Me Michelin le jeune, l'un des notaires soussignez.

MERCIER. — MICHELIN.

*Suit la teneur dud. certificat :*

Je, commis principal au bureau des armements de Messieurs de la Compagnie des Indes au port de Lorient, certifie que le nommé Pierre-François Dumont, embarqué en qualité de pilotin le 24 janvier 1733 sur le vaisseau de la Compagnie *la Badine* est renversé sur la Diane[1] le 10 janvier 1734, est décédé à l'hopital de l'Isle de France le 10 may 1736, ainsi qu'il appert par un état du 27 décembre 1736, envoié de ce comptoir et resté en ce bureau, à Lorient, le sixième juin 1738.

Signé : LESOURD.

Au-dessous est écrit :

Vu par nous Jacques Duval, escuyer, seigneur d'Espremenil et autres lieux, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, directeur général de la Compagnie des Indes et commendant en ce port.

Signé : DESPREZ-MENIL.

Contrôlé à Paris le 18 juin 1738, reçu douze sols.

En marge est écrit :

Certifié véritable, signé et paraphé cejourd'huy 18 juin 1738. Signé : Charlotte-Catherine Coypel, avec A. Michelin jeune, notaire, avec paraphe.

1. Cette dernière phrase signifie peut-être que ce vaisseau s'est échoué sur la Diane (petite île sablonneuse de la mer des Indes), à moins qu'il ne faille comprendre *et reversé sur la Diane*, ce qui serait alors le nom d'un second vaisseau.

Est l'original dudit extrait demeuré annexé à la minute de l'acte dont expédition est de l'autre part, le tout demeuré audit Me Michelin jeune, notaire.

MERCIER. — MICHELIN.

## X.

MÉMOIRE DES FRAIS FUNÉRAIRES DU CONVOI, VÊPRES ET ENTERREMENT DE DÉFUNTE DAME FRANÇOISE-ANNE COYPEL[1], VEUVE DU SIEUR FRANÇOIS DUMONT, SCULPTEUR DU ROY[2].

| | Livres. | Sols. |
|---|---|---|
| M. le Curé. . . . . . . . . . . . . | 10 | » |
| Mrs les vicaires . . . . . . . . . . | 4 | » |
| 27 Prêtres. . . . . . . . . . . . . | 27 | » |
| 4 Porteurs . . . . . . . . . . . . | 4 | » |
| Port de la grande croix. . . . . . . . | » | 10 |
| Fosse à *cimetière particulière* . . . . | 5 | 10 |
| 4e Poële. . . . . . . . . . . . . . | 3 | » |
| 4e Parement . . . . . . . . . . . . | 5 | » |
| Chandeliers, croix et bénitiers de veille . | » | » |
| M. l'Eclésiastique veilleur . . . . . . | » | » |
| 8 Chandeliers, croix et bénitier au corps. | 5 | 10 |
| 6 Chandeliers et croix à l'autel . . . . | 4 | » |
| Bonnets, gands et robe de M. le Confesseur . . . . . . . . . . . . | 6 | » |
| Bierre à dôme, descente et exposition du corps. . . . . . . . . . . . | 7 | 10 |
| Suisse, garçons et bedeaux pour les bancs. | 5 | » |
| 4e Sonnerie . . . . . . . . . . . . | 6 | » |

1. Son acte de décès a été donné par Herluison, p. 125.
2. Le corps du mémoire est imprimé; on n'a ajouté à la main que les mots que nous imprimons en italiques et les chiffres.

| | | |
|---|---|---|
| Enfans bleus . . . . . . . . . . | 5 | » |
| Port de la petite croix et du bénitier . . | » | 10 |
| Pour les soins et peines du receveur des convois . . . . . . . . . . . | 6 | » |
| Pour les enfants de chœur . . . . . | » | » |
| Pour *quinze cierges cire vieille*. . . . | 14 | » |
| Pour *douze flambeaux*. . . . . . . | 9 | » |
| Total. . . . | 127 | 10 |

Je soussigné, prêtre habitué et receveur des convois de l'église royale et paroissiale de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, reconnois avoir reçu de *Monsieur du Mont, sculpteur du Roy, et de ses deniers*, la somme de *cent vingt-sept livres dix sols* mentionnée au mémoire ci-dessus, dont quittance; à Paris, ce *quatorze janvier mil sept cent cinquante-cinq*.

FAUVEL,

*Pour M. Marotin, receveur des convois.*

## XI.

### ACTE DE MARIAGE D'EDME DUMONT AVEC MARIE-FRANÇOISE BERTHAULT[1].

(16 janvier 1759.)

*Municipalité de Paris.*

Extrait du Registre des mariages de la ci-devant paroisse *Sauveur*.

L'an mil sept cent cinquante-neuf, le seize janvier, ont été mariés *Edme Dumont*, fils majeur de deffunt *François Dumont* et d'Anne-Françoise Coypel, d'une part, et Marie-Françoise Berthault, fille majeure de feu Fran-

1. Cet acte n'a pas été connu de Jal ni de M. Herluison.

çois Berthault et de Françoise-Judith Fordrin, d'autre part.

— Collationné par moi, officier public nommé par le Comité de salut public.

9 vendémiaire.

ROBIN.

## XII.

### ACTE DE BAPTÊME DE MARIE-FRANÇOISE BERTHAULT, FEMME D'EDME DUMONT.

(15 décembre 1728.)

Extrait du registre de baptême de la paroisse de la Magdelaine de Châteaudun, année 1728.

Le 15 décembre mil sept cent vingt-huit, a été baptisé par moi soussigné, curé de cette paroisse, une fille née aujourd'hui de légitime mariage de François Berthault, entrepreneur des ouvrages de cette ville, et de Françoise-Judith Fordrin, ses père et mère; elle a été nommée Marie-Françoise. Le parein a été le sieur Philippe Guillois, entrepreneur desdits ouvrages, la mareine a été Marie Claude Félix, épouse de *Lepinay*, inspecteur des ouvrages de cette ville et architecte, lesquels ont signé avec nous le présent acte. Signé au registre : Marie Claude-Félix Lepinay, Guillois, Frion, et paraphe.

— Délivré conforme à l'original par le secrétaire de la municipalité de Dun-sur-Loir, ce onze fructidor l'an deux de la République française une et indivisible.

BARBÉ, *secrétaire*.

— Je, Jean-Gabriel Gibault, maire de cette commune, certifie que la signature Barbé est sincère et véritable et qu'il se qualifie tel qu'il est, en foy de quoy j'ai signé à la maison commune de Dun-sur-Loir (ci-devant Cha-

teaudun) le onze fructidor l'an deux de la République une et indivisible.

GIBAULT, *maire*.

## XIII.

### ACTE DE BAPTÊME DE LA BELLE-MÈRE D'EDME DUMONT.

(7 octobre 1703.)

Extrait des registres des baptêmes, mariages et sépultures de l'église royale et paroissiale de Marly-le-Roy, diocèse de Paris.

L'an mil sept cent trois, le septième jour d'octobre, a été baptisée Judith-Françoise, née du second dudit mois, fille de Louis Fordrin, serrurier des bâtiments du Roy, et de Marie-Marguerite Du Quanton, son épouse; le parrain messire Jacques Desjardins, conseiller du roi, contrôleur général des bâtiments de Sa Majesté, la marraine dame Judith-Françoise Freguer, femme de *Nicolas De Lepine*[1], architecte ordinaire des bâtiments du Roi, demeurant à Paris, paroisse Saint-Eustache, rue de Cléri, et ont signé le présent, ainsi signé :

L. FORDRIN, DESJARDINS, JUDITH-FRANÇOISE FREGUER, MORAND, DE LAFOND.

Je soussigné, prêtre, licencié en droit canon, prieur curé de l'eglise royale et paroissiale de Marly, certifie que le présent extrait est véritable et conforme à son original. A Marly le 12 octobre 1767.

GAULTIER.

Nous, Charles Regnier, conseiller du Roy, bailli,

1. Voyez ce qui a été dit plus haut de ce *Nicolas de Lespine* et de ses descendants, à la p. 255, note 1.

juge ordinaire civil criminel et lieutenant général de police au baillage royal de Versailles, certifions à tous qu'il appartiendra que la signature de l'autre part est celle de Mr Gaultier, dépositaire des registres de la paroisse de Marly-le-Roy, prieur curé dudit lieu, en foi de quoi nous avons signé ces présentes. Fait à Versailles, le 13 octobre 1767.

Regnier.

## XIV.

### Marché passé par Edme Dumont pour deux statues destinées a la cathédrale d'Orléans[1].

1775.

Je soussigné *Edme Dumont*, sculpteur du Roy, demeurant à Paris, cour du vieux Louvre, paroisse Saint-Germain de l'Auxerrois, promet et m'oblige envers le Roy, sous les ordres de Monsieur de Marville qui a le département des économats, et sous la direction de Mr *Legrand*, architecte desd. économats, d'exécuter deux figures en pierre de Conflans de la proportion de dix pieds fixé par led. sieur *Legrand*[2], pour estre placé autour de la cathédrale d'Orléans. Dont une desdites figures doit représenter un saint André et l'autre saint Barnabé, le tout conformément au modèle qui en sera fait; pour l'exécution de la pierre moyennant la somme

1. Ces statues qui furent exécutées se voient à la naissance des tours de l'église cathédrale de Sainte-Croix. Celle de saint André est au midi et celle de saint Barnabé au nord (Renseignement fourni par M. Eud. Marcille).

2. Serait-ce *Jacques-Guillaume Legrand*, né le 9 mai 1743, mort à Paris le 9 novembre 1808, qui travailla presque constamment avec *Molinos*, et dont l'œuvre la plus célèbre était l'ancienne coupole en bois de la Halle au Blé?

de treize cent livre chaque figure, ce qui fait pour les deux la somme de 2600#. Convenons que les pierres seront apporté et monté dans mon atelier aux frais et dépent des économats, et de même dessandu de place et enquaissés à leur depend pour estre conduit à leurs destination.

La présente soumission faite à Paris ce ..... mil sept cent soixante-quinze.

De plus chaque modèle à raison de 300#.

## XV.

### Acte de décès d'Edme Dumont[1].

(10 novembre 1775.)

Extrait du registre mortuaire de l'église royale et paroissiale de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, du onze novembre mil sept cent soixante-quinze.

*Edme Dumont,* sculpteur du Roy et de son Académie, âgé de cinquante-six ans, époux de Marie-Françoise Berthault, décédé hier à sept heures du soir au château du Louvre, a été inhumé au cimetière des Saints-Innocents en présence de *Claude-Jules Leveilly*, peintre, et de *Jean-François Roux*, architecte, amis; lesquels ont signé à la minute avec *Jacques-Edme Dumont*, son fils. Délivré conforme à l'original par moy soussigné prêtre, bachelier de Sorbonne et curé de lad. église. A Paris le 5 février 1776.

Chapeau.

1. Cet acte a été publié par Herluison p. 125; mais il a omis un des prénoms de la veuve et le nom du témoin est mal orthographié. Il a omis aussi le nom de *Jacques Edme,* le fils du défunt qui a signé l'acte.

## XVI.

Mémoire des frais funéraires du convoi, vêpres et enterrement de défunt Edme Dumont, sculpteur du Roy[1].

(11 novembre 1775.)

| | Livres. | Sols. |
|---|---|---|
| M. le Curé. . . . . . . . . . . . . | 10 | » |
| Mrs les Vicaires . . . . . . . . . . | 4 | » |
| 27 Prêtres. . . . . . . . . . . . . | 27 | » |
| 4 Porteurs. . . . . . . . . . . . . | 4 | » |
| Port de la grande croix . . . . . . . | » | 10 |
| *Fosse au cimetière particulière* . . . | 6 | » |
| 4e Poële . . . . . . . . . . . . . | 3 | » |
| 4e Parement . . . . . . . . . . . . | 5 | » |
| Chandeliers, croix et bénitiers de veille . | » | » |
| M. l'Eclésiastique veilleur *à la porte*. . | 1 | 4 |
| 6 Chandeliers, croix et bénitier au corps. | 4 | 10 |
| 4 Chandeliers et croix à l'autel . . . . | 3 | » |
| Bonnet et robe de M. le Confesseur. . . | 6 | » |
| Bierre à dôme, descente et exposition du corps. . . . . . . . . . . . . | 9 | 15 |
| Suisse, garçons et bedeaux. . . . . . | 5 | » |
| Sonnerie . . . . . . . . . . . . . | 6 | » |
| Enfans bleus et maître. . . . . . . . | 7 | 15 |
| Port de la petite croix et bénitier . . . | » | 10 |
| Pour les soins et peines du Receveur des convois . . . . . . . . . . . . . | 6 | » |
| Pour les enfans de chœur. . . . . . . | » | » |
| Pour les chaises. . . . . . . . . . . | 1 | 10 |

1. Les passages en italiques sont seuls manuscrits sur la pièce; le reste est imprimé

| | | |
|---|---|---|
| Pour 10 cierges . . . . . . . . . . | 10 | » |
| Pour 12 flambeaux. . . . . . . . . . | 9 | » |
| Total. . . . . | 129 | 14 |

Je soussigné, prêtre habitué et receveur des convois de l'église royale et paroissiale de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, reconnois avoir reçu de *M*me *Bertaud, belle-mère du deffunt ci-dessus nommé*, la somme de *cent vingt-neuf livres quatorze sols* mentionnée au mémoire ci-dessus, dont quittance. A Paris, ce *11 novembre 1775.*

COCHEMER.

## XVII.

### PENSION ACCORDÉE PAR L'ACADÉMIE A LA VEUVE D'EDME DUMONT.

(8 novembre 1777.)

Extrait des délibérations de la cy-devant Académie de peinture et sculpture, du 8 novembre 1777.

L'Académie assemblée a accordé à la dame veuve *Dumont trois cent livres* de pension annuelle qui lui sera payée à partir du 31 may dernier.

Pour copie conforme, ce 25 thermidor l'an deuxième de la République, une et indivisible.

RENOU,
Cy-devant secrétaire de la cy-devant Académie.

*Nota.* — La citoyenne veuve *Dumont* a eu une famille à élever[1].

1. En mourant, Edme Dumont laissait quatre enfants. L'aîné, Jacques-Edme, avait à peine quatorze ans.

## XVIII.

### Acte de baptême de Jacques-Edme Dumont[1].

(11 avril 1761.)

Extrait du registre des baptêmes faits en l'église paroissiale de Saint-Eustache, à Paris.

L'an 1761, le samedi 11 avril, fut baptisé *Jacques-Edme,* né d'hier, fils d'*Edme Dumont,* sculpteur du Roy en son Académie de peinture et de sculpture, et de Marie-Françoise Berthault, son épouse, demeurant sur la chaussée de Gaillon (ou d'Antin). Le parain, Me Jacques Fleury, avocat au Parlement; la maraine, Jacqueline-Marie Ledroit, fille majeure, lesquels ont signé.

Collationné à l'original et délivré par moi, prêtre, docteur en droit canon de la Faculté de Paris et vicaire de la susdite église, à Paris, ce 2 *octobre 1775.*

Cantuel Deslémur.

## XIX.

### Passeport de Jacques-Edme Dumont se rendant a Rome[2].

(23 septembre 1788.)

De par le Roy, à tous gouverneurs et nos lieutenans généraux en nos provinces et armées, gouverneurs particuliers et commandans de nos villes, places et troupes,

1. M. Herluison n'a pas connu cet acte.

2. Le corps de l'acte est imprimé. Seuls les noms et les dates ont été écrits à la main. Ce passeport fut délivré au sculpteur quand, après avoir remporté le grand prix de sculpture, il se rendait à Rome pour y jouir de la pension du Roi.

et à tous autres nos officiers, justiciers et sujets qu'il appartiendra, salut. Nous voulons et vous mandons très-expressément que vous ayez à laisser librement passer le sieur *Jacques-Edme Dumont,* sculpteur, allant à Rome, sans lui donner ni souffrir qu'il lui soit donné aucun empêchement ; le présent passeport valable pour deux mois seulement ; car tel est notre plaisir.

Donné à Versailles le 23 septembre 1788.

LOUIS. *Par le Roy :* DE MONTMORIN.

## XX.

### ACTE DE BAPTÊME DE MARIE-ÉLISABETH-LOUISE CURTON, FEMME DE JACQUES-EDME DUMONT.

Extrait des registres de naissances, de mariages
et décès de la commune de Chaumot.
(Année 1775.)

L'an mil sept cent soixante-quinze, le vingt-neuf mars, est né et le lendemain a été baptisé par nous, curé soussigné, Marie-Elisabeth-Louise, fille légitime du sieur Laurent Curton, garde de l'argenterie de S. A. R. Mgr le prince Xavier[1], et de Marie-Caroline

1. On penserait d'abord à Louis-Stanislas Xavier, comte de Provence, frère de Louis XVI, qui était marié depuis le 14 mai 1771, mais sa femme, la princesse Louise de Savoie, ne lui a pas donné d'enfants. Par contre, s'il y a deux Chaumot en France, l'un dans la Nièvre, à sept lieues de Clamecy, et l'autre dans l'Yonne, à cinq lieues de Joigny, le second avait un château seigneurial, qui fut acheté en 1771 par le prince François Xavier de Saxe, dit en France le comte de Lusace, neveu du maréchal de Saxe et frère de la Dauphine mère de Louis XVI. Comme il était marié dès 1765 à la comtesse Spinucci et qu'il en a eu neuf enfants, dont deux sont nés à Chaumot, c'est certainement lui, oncle par alliance du roi de France, qui est dans notre pièce « Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Xavier ». On peut

Kammer, ses père et mère, demeurant en cette paroisse, ses parrain et marraine ont été monsieur Louis et mademoiselle Élisabeth, fils et fille de mondit seigneur prince Xavier, seigneur de cette paroisse, lesquels et ledit père ont signé avec nous. Signé : Louis, Élisabeth, Laurent Curton et Gillotte, curé.

Délivré pour extrait conforme par moy, secrétaire en chef de l'administration du canton de Villeneuve-sur-Yonne, le cinquième jour complémentaire de l'an quatre de la République française une et indivisible.

BEZANÇON.

Nous, membre de l'administration municipale du canton de Villeneuve-sur-Yonne, certifions que le citoyen Bezançon, qui a signé l'extrait ci-dessus, est tel qu'il se qualifie et que foi doit y être ajoutée. A Villeneuve-sur-Yonne, le cinquième jour complémentaire de l'an quatre de la République française une et indivisible.

E. ROUSSARD, *commissaire civil.* — DROUIS, *agent.* — BERGERAT, *secrétaire.*

voir à ce propos le livre récent de M. Arsène Thévenot (Paris, Dumoulin, 1875, in-8°); il comprend à la fois un choix et l'inventaire sommaire de la volumineuse correspondance du prince Xavier de Saxe, aujourd'hui conservée aux Archives de l'Aube et provenant des Archives du château de Pont-sur-Seine, acquis par lui en 1775. — A. DE M.

# LETTRES ET DOCUMENTS

SUR

# L'ACQUISITION DES TABLEAUX

## D'EUSTACHE LE SUEUR

### POUR LA COLLECTION DU ROI

### (1776-1789).

*Documents des Archives nationales annotés*
*par M. J. J. Guiffrey.*

## § I.

### ACQUISITION ET RESTAURATION DES TABLEAUX DES CHARTREUX REPRÉSENTANT LA VIE DE SAINT BRUNO.

La belle étude de M. Vitet sur Eustache Le Sueur, les consciencieuses recherches de MM. Dussieux et de Montaiglon sur la vie et les œuvres du peintre des Chartreux[1], et la notice de M. Villot, dans son excellent catalogue des tableaux de l'École française, ont jeté une vive lumière sur l'existence, les travaux,

1. Comme nous aurons souvent l'occasion de renvoyer à cet important travail, nous rappellerons une fois pour toutes qu'il a été publié en tête du deuxième volume de Documents des *Archives de l'Art français* (p. 1 à 124). Les auteurs ont fait de leur article un tirage à part, à cinquante exemplaires, dont le titre seul a reçu quelques changements indispensables. La pagination est exactement identique dans les Archives et dans le tirage à part, ce qui nous permettra de renvoyer simplement à la page, quand nous aurons à citer quelque passage de ce travail.

l'activité et le génie du grand artiste français. S'il reste encore quelques découvertes à faire, elles ne sauraient porter que sur des points de détail, sur des événements d'une importance secondaire, tels que ceux dont nous allons parler en complétant et en rectifiant ce qui a été dit avant nous.

Grâce à d'heureuses découvertes dans des fonds encore peu connus des Archives nationales, nous pouvons, pièces en main, préciser les conditions et la date de l'acquisition pour le Cabinet du Roi des principaux tableaux de Le Sueur, une des gloires du Louvre. Le hasard qui nous a mis sur la voie de ces documents, nous a permis de rassembler, non seulement ceux qui concernent la suite de saint Bruno, mais encore des pièces relatives à bien d'autres compositions du même artiste. Ainsi, on verra le Comte d'Angiviller acheter, pour les collections royales, les célèbres décorations de l'hôtel Lambert et négocier d'autres marchés, dont plusieurs n'aboutirent pas, mais dont le résultat fut en somme d'assurer à la collection du Roi une partie considérable de l'œuvre d'un des plus grands peintres de notre pays.

Quelques explications préliminaires sont nécessaires pour l'intelligence des pièces qu'on va lire. Pour procéder méthodiquement, nous parlerons d'abord de la suite de la vie de saint Bruno. Il est bon de résumer en quelques mots ce qu'on savait jusqu'ici de cette affaire.

Dans sa notice des tableaux du Louvre, M. Villot dit, sur la foi du *Mercure de France* du mois d'août 1776, que les Chartreux de Paris, instruits de l'acquisition des tableaux de l'hôtel Lambert par le Roi, avaient spontanément résolu de lui offrir la collection qui décorait leur petit cloître. C'est ainsi que les choses se racontent dans les papiers officiels; mais rien de moins exact que ce récit. Bachaumont, dans ses indiscrétions journalières, se fait l'écho d'un autre bruit : les Révérends Pères auraient vendu au Roi, moyennant 6000 livres chacun, les tableaux qu'ils possédaient, pour pouvoir réparer leur couvent à moitié ruiné. Par une des clauses du marché, le Roi se serait engagé à leur livrer une copie de chacun des vingt-deux sujets, évaluée à 2000 liv., et cette promesse n'aurait pas été remplie. La notice de M. Villot ajoute des détails intéressants sur la restauration des tableaux par Hacquin; nous y reviendrons tout à l'heure.

Ainsi, d'un côté, d'après le *Mercure*, il y aurait eu don gracieux de la part des Chartreux; d'un autre côté, Bachaumont affirme que les Religieux ne donnèrent rien pour rien, qu'ils vendirent leur précieux trésor en échange d'une somme élevée dont ils avaient un pressant besoin. Voici maintenant l'exacte vérité, qui tient à la fois de l'une et de l'autre de ces affirmations contradictoires. D'abord il n'est pas juste de dire que ce fut l'acquisition des décorations de l'hôtel Lambert qui inspira aux Chartreux l'idée d'offrir au Roi la vie de saint Bruno. Les deux acquisitions furent simultanées, ou plutôt la négociation avec les Chartreux précéda d'un mois environ les premières relations du Directeur des Bâtiments avec les propriétaires de l'hôtel Lambert. Les dates des documents en font foi.

Voici maintenant comment l'affaire fut engagée. M. d'Angiviller, qui montrait à cette époque beaucoup de zèle pour acheter de toutes parts et de toutes mains des tableaux pour la collection du Roi, et à qui nous devons une reconnaissance toute particulière pour s'être étudié à rassembler le plus possible d'œuvres de Le Sueur, commença par sonder le terrain. Les premières lettres échangées à ce sujet nous manquent; mais, d'après la première pièce qui nous soit parvenue, il est aisé de juger que le Directeur des Bâtiments avait dès le début rencontré des difficultés inattendues. Il aurait voulu que le Prieur en exercice offrît spontanément au Roi la collection convoitée; il garantissait bien entendu au couvent un dédommagement proportionné à l'importance du don. Mais le Prieur ne se prêta pas à cet accommodement, et M. d'Angiviller dut prendre le parti de faire intervenir, à l'appui de ses prétentions, l'autorité du Père Général, résidant à la Grande Chartreuse; ce Général se nommait Étienne Biclet. M. d'Angiviller avait trouvé toutefois un avocat dévoué à ses intérêts dans le Procureur général des Chartreux de Paris, le Frère Hilarion Robinet.

Tel était l'état des choses vers le milieu de juin 1776, quand une révolution subite, survenue fort à propos dans le couvent de Paris, vint hâter l'accomplissement des désirs du ministre du Roi. Le Prieur récalcitrant se démet de ses fonctions et est remplacé par le Frère Robinet. Rien ne pouvait mieux servir les vues du Directeur des Bâtiments. En effet, le Frère Robinet lui écrit aussitôt qu'il est prêt à tout terminer, à signer quand on voudra le traité notarié de cession, qu'il n'attend plus que la

réponse du Général, qu'il aura du reste la précaution de dicter lui-même. Nous donnons toutes les pièces de cette curieuse négociation, dût la mémoire du Frère Robinet en souffrir quelque atteinte; mais on sait que, pour être moine, on n'en est pas moins homme, et partant enclin à l'intrigue et à la flatterie. Le Général n'a garde de contrarier le Supérieur de Paris dans ses projets, et donne son acquiescement. Restent quelques difficultés de détail, d'une nature trop délicate, paraît-il, pour être confiées au papier; le Frère Robinet sollicite en conséquence un entretien particulier de M. d'Angiviller, et celui-ci, par une lettre fort curieuse, en date du 10 juillet, destinée probablement à être lue dans le Chapitre pour y produire impression et faire tomber les derniers scrupules des opposants, emporte l'affaire de haute lutte. A partir de ce moment toutes les difficultés sont aplanies. Le Prieur Robinet ne perd pas de temps pour faire voter son Chapitre selon les instructions du Directeur Général et, peu de temps après, les Chartreux sont reçus en audience par le Roi pour lui faire part officiellement de leur décision. Cette audience eut lieu le 26 juillet[1]. De cette manière les apparences sont sauvées. Les Chartreux conservent le mérite d'un don gracieux, tout en s'assurant les avantages d'une vente. La suite de la correspondance nous renseigne sur la nature de ces avantages; ils sont loin d'être aussi considérables que l'avait prétendu Bachaumont, et, chose singulière, ils ne furent définitivement fixés qu'après la cession des tableaux. Les Chartreux avaient besoin de 60,000 livres, non pas pour rebâtir leur cloître en partie ruiné, mais pour reconstruire en briques la voûte de leur église, auparavant en bois. Le Roi leur promet la moitié de cette somme, soit 30,000 livres. Nous sommes loin, on le voit, des 132,000 liv. de Bachaumont. Il n'est même pas question de ces copies qui devaient coûter 2,000 liv. chacune. Il ne faut point oublier toutefois un détail qui a son importance. Les Religieux sollicitent, comme l'objet de leurs vœux les plus ardents, une copie, non de la vie de saint Bruno, mais du portrait du Roi. Cette insigne faveur, dont on fit à cette époque un abus extraordinaire, leur est encore accordée, et ce n'est pas la clause dont le Frère Robinet se montre le moins touché. Il avait, ce nous semble, l'étoffe

1. Voy. ce que M. Dussieux dit à ce sujet, note de la p. 19.

d'un parfait courtisan, ce modeste Chartreux. Enfin, voici M. d'Angiviller en possession de tous les tableaux du petit cloître.

Pour que rien ne manquât à la curieuse comédie que nous venons de résumer, le Directeur des Bâtiments se fit encore prier pour payer l'indemnité dérisoire garantie aux Chartreux, et ce ne fut que plus d'un an après la livraison des tableaux, au mois de décembre 1777, qu'il remit aux Religieux, non pas encore la somme tout entière, mais la moitié du prix stipulé. Nous ignorons si les quinze autres mille livres furent jamais acquittées.

Ajoutons un détail secondaire mais assez piquant. Le don des Chartreux avait enlevé au portier du couvent les gratifications des visiteurs, attirés chaque jour par la réputation des peintures de la vie de saint Bruno. M. d'Angiviller avait promis au brave homme de le dédommager de cette perte; il tarda à s'exécuter, et ce n'est qu'au commencement de l'année 1778 qu'il se décida, sur une lettre pressante du portier, rapportée ici, à fixer son indemnité à six cents livres une fois payées.

On trouvera plus loin l'analyse des pièces et des renseignements que nous avons pu recueillir sur la double restauration des tableaux des Chartreux en 1776 et en 1802.

J. J. G.

## I.

### *Lettre du Comte d'Angiviller au R. P. Robinet, Procureur général des Chartreux de Paris*[1].

Marly, 13 juin 1776.

Mon Révérend Père, j'ai l'honneur de vous envoyer ma lettre au Père Général relativement aux peintures de votre cloître. Je n'ai rien voulu exagérer, parce que c'est du plus profond de ma conscience que je crois le marché que je propose aussi utile qu'honorable pour l'Ordre[2]. Il est très certain qu'il ne s'écoule pas de jour

1. Cette pièce et les suivantes dont nous n'indiquons pas la cote sont extraites du carton $O^1$ 1910 des Archives nationales.

2. Ce passage indique que la lettre du 13 juin avait été précédée d'une ou de plusieurs autres. Nous les avons vainement cherchées dans les Archives de la Maison du Roi parmi les

que je ne reçoive des représentations et des sollicitations auxquelles je ne réponds point parce que je pense en effet qu'il seroit infiniment plus honnête, et par conséquent plus honorable pour l'Ordre, d'aller au-devant d'un pareil arrangement que d'attendre qu'il lui fût demandé. Plus éclairé sur les choses de ce monde que la pluspart des Pères qui composent votre Ordre, vous l'avez senti, mon Révérend Père; comme il ne me convenoit pas de tromper, je me suis ouvert à vous avec la confiance qui est due à un homme vertueux et éclairé. Vous m'avez donné des conseils et je les ai suivis. J'espère, mon Révérend Père, que je vous devrai le succès d'une négociation qui véritablement m'intéresse vivement pour l'honneur de la nation, pour celui de votre Ordre, auquel on jette la pierre dans le public et qui ne seroit peut-être pas en état de faire cette dépense, qui véritablement est très-considérable. J'ai donné ordre que votre affaire fût terminée de la manière que vous le désirez; je ne sais si elle l'est tout-à-fait. Vous voudrez bien faire passer au Père Général la lettre que je vous envoye, mon Révérend Père, à cachet volant, afin que vous en preniez lecture[1]. Recevez l'assurance des sentiments, etc.....

Signé: *d'Angiviller.*

copies ou les enregistrements de lettres du Directeur général des Bâtiments. Heureusement cette lacune est peu importante et les documents que nous possédons permettent de la combler aisément.

1. On comprend que nous ne possédions pas cette pièce, dont nous n'avons pas pu retrouver la minute, ni la copie. La réponse du Général des Chartreux, qu'on verra plus loin, supplée parfaitement à son absence.

II.

*Lettre du Fr. H. Robinet, Prieur des Chartreux de Paris, à M. d'Angiviller.*

Monsieur,

Au moment où j'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré, ensemble celle destinée pour notre Père Général, j'allois prendre la liberté de vous écrire pour vous faire part d'une révolution arrivée dans notre Maison, laquelle pourra faciliter l'éxécution du projet que votre amour pour les arts et votre attention à conserver les précieux monumens de l'antiquité vous a fait imaginer. Notre Prieur ayant demandé pour cause d'infirmités sa retraite, le Chapitre général, en faisant droit sur sa demande, a jugé à propos de me substituer en son lieu et place, ainsi me voilà métamorphosé de Procureur général de l'Ordre en Prieur de la Chartreuse de Paris, et comme je vous ai manifesté mes sentimens, je serai très-empressé de concourir avec vous à la conservation des ouvrages du célèbre Le Sueur. Je vais en conséquence faire partir la lettre qu'à cette intention vous avez pris la peine d'écrire à notre Père Général, et je lui dicterai la réponse qu'il conviendra d'y faire pour déterminer notre Maison à accéder au parti honnête et honorable que vous lui suggérez. Je différerai pour m'expliquer plus au long et vous annoncer le parti que nos Religieux auront jugé à propos de prendre, jusqu'à ce que la réponse du Père Général me soit parvenue, ce qui pourra faire un délai d'environ trois semaines; les propositions que vous avez la bonté de nous faire sont trop nobles et trop généreuses pour que la communauté, ou du moins la majeure partie de la communauté, ne s'empresse de les accepter.

Le notaire auquel vous aviez donné vos ordres pour la remise dont nous avons été dans le cas de réclamer l'indemnité, ne nous a présenté que depuis peu de jours à signer l'acte qui doit être passé en conséquence, ce qui a été cause du délai que j'ai mis à vous faire nos très-humbles remerciements de l'accueil favorable que vous avez bien voulu faire à la requête que nous avions pris la liberté de vous présenter. Permettez-moi de vous demander dans ma nouvelle place la continuation de vos bontés et de la bienveillance dont vous m'avez honoré dans celle de Procureur général; rien n'égalera ma reconnaissance que le très-profond respect avec lequel j'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble, etc.,

*F. Hon Robinet,*

Prieur de la Chartreuse de Paris,

A Paris, ce 16 juin 1776.

III.

*Lettre de M. d'Angiviller au Fr. H. Robinet, Prieur des Chartreux de Paris.*

24 juin 1776[1].

Mon Révérend Père, j'ai reçu la lettre infiniment honnête que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et je vous en rends mille grâces. Je ne sais si je dois vous faire un compliment; ce que je sais c'est que j'en ferois bien volontiers un à la Maison à la tête de laquelle le Chapitre général vient de vous placer. Je vous annonce cependant que j'en ai été surpris. Je croyois la place de

1. En marge de la minute se trouve cette note: « De la main de M. le D. G. »

Procureur général plus importante, ayant toutes les affaires de l'Ordre entre les mains, et il est bien difficile de trouver un homme qui ait connu le monde et les affaires assez pour être profondément instruit, et qui l'ait assez bien connu pour le quitter sans aigreur et sans remors. Vous me paroissiez fait pour cette place et par conséquent pour toutes. J'imagine que celle-là vous conduira à une autre plus importante encore. Vous êtes bien homme à le craindre plus qu'à l'espérer; mais il est doux de voir le mérite à sa place, et je ne partagerai pas votre détachement.

Je vous dois des remerciements particuliers, mon très R. P., de tout ce que vous mettez d'obligeant dans la négociation que j'ai entamée avec vous. J'y ai mis la vérité et la franchise que je me devois à moi-même, et que je devois à un homme vertueux que je ne voulois pas compromettre. Je ne m'écarterai pas de cette conduite qui nous convient à tous deux, et, en conséquence, j'aurai l'honneur de vous dire, mon R. P., que les propositions que j'ai faites au Père Général, dans la supposition que votre prédécesseur auroit peut-être besoin d'être déterminé, vous pouvez, en y comptant toujours très-positivement, donner à votre Ordre le mérite d'offrir au Roi ces tableaux sans y être excité. Il suffit de ce que votre état de Procureur général vous a mis à portée d'entendre pour vous en faire faire la proposition; il suffit de la dépense nécessaire à faire pour remettre ce monument en état pour y déterminer le Chapitre. Il suffit des justes reproches que la nation et les étrangers pourroient faire et font desjà à l'Ordre, pour engager des Religieux respectables à remettre au Roi une chose qui est de ce monde, et à laquelle par conséquent ils ne doivent pas tenir. C'est mon affaire de faire valoir

à Sa Majesté cet hommage de l'Ordre, et la part que vous y avez eue. Cette manière d'agir plus noble vous plaira peut-être davantage, d'autant plus que la Maison y trouvera les mêmes avantages, car la proposition qui plaira le plus sera celle que je me plairai à réaliser avec le plus de plaisir.

Je vous écris avec confiance, mon T. R. P., parce que je désire que vous soyez aussi satisfait de moi que j'ai lieu de l'être de votre honnêteté et que vous voyiez bien évidemment combien sont vrais les sentiments de vénération, etc.....

Signé : *d'Angiviller.*

## IV.

*Lettre du Général des Chartreux à M. d'Angiviller.*

De la Grande Chartreuse, ce 29 juin 1776.

Monsieur,

Rien ne sçauroit me flatter mieux que la lettre infiniment polie dont il vous a plû de m'honorer. Rien aussi ne peut être plus sage que votre proposition d'offrir[1] au Roi par nos Pères de Paris les tableaux du fameux Le Sueur peints dans leur cloître. C'est véritablement, Monsieur, un conseil d'ami que vous nous faites la grâce de nous donner, et j'y adhère de tout mon cœur pour conserver un ouvrage unique, admiré de toute la nation. Quoique la chose ne dépende pas absolument de moy, j'espère que la Communauté de Paris sera de mon sentiment, parce que je désire qu'elle se prête à une chose qui pourra être agréable à Sa Majesté.

Votre affection pour notre Ordre me rend très pré-

1. Il faudrait : de faire offrir.

cieuse cette négociation, qui me flatte d'autant plus qu'elle me fournit une occasion de vous marquer ma reconnaissance et les sentiments, etc.....

*Fr. Étienne Biclet,*
Général des Chartreux.

V.

*Lettre du Fr. Robinet à M. d'Angiviller.*

Monsieur,

Notre R. P. Général m'a renvoyé la lettre que vous aviez pris la peine de lui écrire au sujet des tableaux de notre petit cloître, et incline, ainsi que vous avez pu en juger par la réponse qu'il m'a marqué avoir eu l'honneur de vous adresser, pour que notre Maison acquiesce aux propositions honnêtes que vous lui faites. Je n'ai pas encore pu recueillir les suffrages de la Communauté, parce que deux de nos principaux officiers sont absens. En attendant, j'ai sondé les esprits, et je les ai trouvés assez bien disposés : cependant, comme dans une Communauté nombreuse, tous ne pensent pas de même, quelques anciens m'ont fait des observations que je serois bien aise de vous communiquer; mais comme il ne seroit pas commode, ni peut-être à propos, de les confier au papier, je désirerois que vous voulussiez bien m'accorder un moment de votre loisir pour en aller conférer avec vous.

Soyez, je vous prie, bien persuadé de mon empressement à concourir avec vous à la conservation d'un monument si prétieux et de vous donner des preuves de toute ma sensibilité aux bontés dont vous voulez bien m'honorer, et du très-profond respect avec lequel, etc.

*F. Hil^on Robinet.*

A Paris, le 7 juillet 1776.

## VI.

*Copie de la lettre de M. le Comte d'Angiviller au R. P. Prieur de la Chartreuse de Paris, en datte du 10 juillet 1776*[1].

J'ai reçu, mon très Révérend Père, une lettre du Père Général en réponse à celle que j'avois eu l'honneur de lui écrire. Il me marque qu'il est entièrement de mon avis, mais que cela ne dépend pas de lui; qu'il ne doute cependant pas que les PP. de la Maison de Paris ne s'empressent de donner au Roi cette preuve de dévouement. Il me marque même ces propres mots que c'est un conseil d'ami que je leur donne, et mon cœur n'a point rejetté cette expression.

Le surlendemain même j'ai reçu votre lettre, mon R. P., et j'ai été aussi surpris qu'affligé de vous trouver, ainsi que votre Communauté, d'une opinion aussi opposée. Je vois bien que j'ai eu tort de m'addresser d'abord au Père Général; mais cette ignorance de votre régime ne change rien au fond de cette affaire. S. M., en me nommant Directeur général de ses Bâtimens m'a mis à la tête des Arts, et j'ai dû d'autant plutôt faire cette démarche qu'elle intéresse directement S. M., puisque c'est pour enrichir sa collection et pouvoir décorer ses appartemens des productions des artistes célèbres qui illustrent la nation. La gloire de cette nation est une partie de cet héritage qu'il est le plus jaloux de conserver; et certainement rien ne peut plus y contribuer que de voir les ouvrages de nos habiles artistes lutter dans son palais contre les productions du génie dans les pays étrangers. En renonçant au monde, vous n'avez pas

1. De l'écriture de Montucla, le premier Commis de la Direction des Bâtiments.

renoncé à l'amour de la patrie ni à l'attachement pour le Roy, pour lequel vous priez. C'est votre manière de le servir qui est bien respectable; mais j'aime à me flatter qu'il n'en est point de lui marquer votre zèle qui ne soit infiniment chère à tout un Ordre qui est si immédiatement sous sa protection. C'est d'après ce sentiment, et d'après mon attachement personnel pour l'Ordre, que j'avois préféré de m'addresser au P. Général parce que je trouvois qu'il étoit plus utile et plus honorable pour l'Ordre d'en faire un hommage direct à S. M. que d'avoir l'air d'y être excité. C'est par une suite de ce même sentiment que j'ai prié M. le comte de Maurepas, à qui j'ai communiqué votre lettre, mon R. P., et qui vouloit vous écrire lui-même sur ce sujet, de différer de vous écrire parce que j'aimerois infiniment mieux que vous vous en fissiez un mérite auprez du Roy en allant au devant de ses désirs, que d'attendre une demande directe, si vous n'êtes pas déterminé à lui faire éprouver un refus, pour un objet de cette nature qui intéresse la nation et qui donnera un nouveau lustre à votre Ordre, bien loin de compromettre ses intérêts. En suivant la route que je vous trace, je vous mets dans le cas d'offrir directement cet hommage à Sa Majesté. Dès que j'aurai reçu votre réponse, j'en rendrai compte à M. le Comte de Maurepas et au Roi, mais j'espère encore qu'en réfléchissant sur les véritables intérêts de l'Ordre et sur le procédé respectueux envers le Roy que je vous propose, mon ministère se bornera à solliciter auprez de S. M. un moment pour recevoir la députation de l'Ordre qui lui feroit cet hommage.

Recevez l'assurance des sentimens d'attachement et de vénération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, mon très R. P., votre etc.

Signé : *d'Angiviller.*

VII.

*Lettre de M. d'Angiviller au Fr. Robinet, Prieur.*

Versailles, ce 20 juillet 1776.

Mon Révérend Père, j'ai rendu compte au Roi de la délibération de votre Chapitre, et de la résolution qu'a pris votre Maison de lui offrir les peintures de votre petit cloître du fameux Le Sueur. M. le Comte de Maurepas, dont je vous envoie la lettre, vous marque de sa part sa satisfaction ; il m'a chargé, mon Révérend Père, de vous en assurer aussi. Je compte aller à Paris cette semaine et j'aurai l'honneur d'aller vous voir, et de vous dire le jour que S. M. aura choisi pour recevoir votre députation[1].

J'ai l'honneur, etc.

Signé : *d'Angiviller.*

VIII.

*Copie de la lettre de M. le comte de Maurepas au Père Robinet, prieur des Chartreux de Paris.*

A Versailles, le 19 juillet 1776.

M. le comte d'Angiviller a instruit le Roi, mon Révé-

1. Il faut rapprocher de ce passage la lettre du 16 juillet 1776, rapportée par MM. Dussieux et de Montaiglon dans leurs *Nouvelles recherches sur Eustache Le Sueur* (*Archives de l'Art français*, t. II, p. 20, note) et publiée pour la première fois par M. Feuillet de Conches dans le *Plutarque français*. Par cette lettre le Roi ordonne au premier Gentilhomme de la Chambre de prévenir M. d'Angiviller qu'il recevra la députation des Chartreux le 28 du même mois. Dans cette lettre il est question de l'acquisition des tableaux de l'hôtel Lambert comme d'une affaire terminée. Cette solution était bien récente, puisque le rapport de M. d'Angiviller sur ce marché est du 14 juillet. Dans tous les cas le commencement des pourparlers avec les Chartreux remonte beaucoup plus haut.

rend Père, des démarches qu'il avoit faites auprès de votre Communauté pour que la belle collection des tableaux de Lesueur qui orne votre cloître pût être réunie à celle des tableaux de Sa Majesté comme un monument précieux de l'École de peinture française, et c'est avec plaisir que S. M. a sçu les favorables dispositions que vous témoignés à cet égard; elle m'ordonne de vous marquer qu'elle les recevra très-volontiers; si vous jugez à propos de les offrir par une députation, elle sera toujours charmée de donner à votre Communauté des marques de sa protection. Je le suis aussi en particulier de pouvoir vous donner de telles assurances et de cette occasion de vous témoigner les sentimens que j'ai toujours eu pour votre Ordre, et de ceux avec lesquels je suis, plus sincèrement que je ne puis vous l'exprimer, etc.

Signé : *Maurepas.*

## IX.

*Lettre du Fr. Robinet, Prieur, à M. d'Angiviller.*

Monsieur,

J'ai été bien mortifié de ne m'être point trouvé à la Chartreuse, lorsque vous avez pris la peine d'y venir avec Monsieur Soufflot; à mon retour l'on m'a communiqué les idées de M. Soufflot, qui entraîneroient une dépense très-considérable dont vous avez été avec raison effrayé. Sur quoi je prends la liberté de vous observer qu'en demandant une voûte à notre église, notre intention n'a pas été de constituer le Roi en de grands frais; nous avons été engagés à faire cette proposition par l'exemple de la Chartreuse de Dijon, dont l'église étoit entièrement semblable à la nôtre : cette Chartreuse a

fait faire, il y a deux ans, par des Italiens, une voûte en brique qui a très-bien réussi et qui n'a pas coûté cher; il n'a fallu ni enlever le comble, ni démonter la charpente, ni même rien déranger dans l'intérieur de l'église, où vous sçavez qu'il y a de superbes mausolés des ducs de Bourgogne.

D'après ce succès le Prieur de la Chartreuse de Dijon avoit beaucoup engagé mon prédécesseur à faire le même essay dans notre église; mais nous ne nous sommes pas trouvés des fonds suffisans pour l'entreprendre et, comme cette dépense nous a paru, avec le pavé, à peu près équivalente à celle que le Roi se proposoit de faire pour remplacer les tableaux du petit cloître, plusieurs Religieux ont pensé que c'étoit le moment favorable pour exécuter un projet où il entre plus d'utilité que d'agrément[1]. Je vais écrire à la Chartreuse de Dijon, afin de me procurer, sur la voûte qu'elle a fait faire, tous les éclaircissemens nécessaires, et, sitôt que je les aurai reçus, j'aurai l'honneur de vous les communiquer. Soyez persuadé de notre discrétion et que nous avons aussi à cœur d'économiser les finances de S. M. que les nôtres propres. J'ai également à cœur de vous donner des preuves du très-profond respect, etc.

*F. Hil*^on^ *Robinet.*

A Paris, le 28 juillet 1776.

1. Il avait donc été question d'une indemnité différente, et peut-être d'une indemnité d'une autre nature. En effet les derniers mots dont se sert le Frère Robinet pour faire ressortir l'*utilité* de sa proposition donnent à penser que les Chartreux avaient d'abord présenté d'autres demandes qui offraient plus d'*agrément* pour eux que d'utilité. Peut-être avaient-ils songé à réclamer une copie de leurs tableaux, ce qui expliquerait l'erreur des auteurs qui prétendent que le Roi avait pris l'engagement de faire exécuter cette copie.

## X.

### *Mémoire de M. d'Angiviller au Roi*[1].

En conséquence des intentions annoncées par Votre Majesté sur la récompense, plus honorable encore qu'utile, par laquelle elle veut reconnoître le procédé des Chartreux de Paris dans l'homage qu'ils ont fait à Votre Majesté des tableaux de Lesueur qui décoroient leur petit cloître, j'ai chargé M. Soufflot de combiner les détails du projet qu'ont ces religieux de voûter en brique leur église qui n'est couverte qu'en bois.

Il résulte de cet examen que la formation de la voûte projettée et les travaux accessoires entraîneroient une dépense de 20,000 écus au moins.

Dans cet état, je crois pouvoir proposer à Votre Majesté, comme un moyen de remplir ses vues d'une manière digne d'elle[2], une contribution de 30,000 # dans la dépense à faire pour l'arangement de l'église et de m'autoriser à faire payer cette somme sur les fonds des Bâtiments dans le cours de l'année 1777.

D'un autre costé, je ne peux me refuser à mettre aux pieds de Votre Majesté le vif désir que m'ont témoigné les Chartreux de voir le portrait de Votre Majesté placé dans leur Maison; c'est une grâce extraordinaire sans doute, mais qu'ils me paroissent avoir méritée, et dont l'octroy de la part de Votre Majesté ne peut tirer à conséquence vis-à-vis d'aucun autre monastère.

1. En tête on lit cette note : « Travail du Roi du 1er septembre 1776. »

2. Il nous paraît résulter de ce mémoire, aussi bien que de la lettre du Frère Robinet en date du 28 juillet (n° IX), que le chiffre de l'indemnité due aux Chartreux n'avait pas été strictement fixé avant que la donation fût consommée.

XI.

*Lettre de M. d'Angiviller au P. H. Robinet.*

Paris, 3 septembre 1776.

J'ai rendu compte au Roy, mon Révérend Père, du résultat de l'examen que j'ai fait faire des projets formés par votre Communauté pour la décoration de son église. Sa Majesté a saisi avec empressement l'idée de satisfaire tout à la fois, et à sa piété et à sa bienfaisance envers votre Maison, en contribuant au rétablissement de l'église de votre monastère, et elle m'a autorisé à faire payer pour cet objet, dans le cours de l'année 1777, une somme de 30,000 livres : je joins icy l'ampliation de cette décision, dans laquelle vous trouverez, mon Révérend Père, l'octroy d'une grâce plus flateuse encore pour les sentiments de votre Communauté : c'est le don du portrait de Sa Majesté. Je vous ai déjà annoncé, sur l'espoir que j'avois d'obtenir cette grâce, que j'aurois besoin de quelque délay pour vous en faire jouir, l'original du tableau n'étant point encore parfait, et y en ayant plusieurs copies à délivrer de préférence, eu égard au rang de ceux à qui elles sont accordées ; mais vous pouvez compter que je hâterai la jouissance de votre Communauté autant qu'il pourra dépendre de moy.

J'ai l'honneur, etc.

XII.

*Lettre du P. H. Robinet à M. d'Angiviller.*

Monsieur,

J'ai reçu, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, l'ampliation de l'acte par lequel Sa

Majesté, par une suite de ses bontés pour notre Maison, a bien voulu nous accorder une somme pour contribuer à la construction d'une voûte dans notre église[1]. La Communauté, à laquelle j'ai fait part de cette faveur distinguée, y a été très sensible; mais ce qui l'a encore flattée davantage, c'est le don que Sa Majesté a daigné nous faire de son portrait qui sera pour nous, dans tous les tems, un gage de bienveillance et un monument flatteur de sa bienfaisance royale à notre égard.

Nous n'ignorons pas, Monsieur, les obligations que nous vous avons et l'influence que vous avez dans les bienfaits du Roi; permettez donc que je sois auprès de vous l'interprète des sentimens et de la vive reconnoissance dont toute notre Communauté est pénétrée, en y joignant l'assurance du très profond respect, etc.

*F. Hon Robinet*,
Prieur de la Chartreuse de Paris.

A Paris, le 6 septembre 1776.

## XIII.

*Ordre de M. d'Angiviller pour l'exécution des bordures des tableaux de Le Sueur.*

M. Pierre, Premier Peintre de S. M., donnera au sr Buteux, sculpteur des Bâtiments du Roy, ordre d'exécuter les 22 bordures nécessaires pour les tableaux de Le Sueur, représentant la vie de Saint-Bruno, ainsi que celle pour le tableau de Ganymède.

A Versailles, le 27 septembre 1777.

1. Un registre des archives de la Maison du Roi (O1 1229, Arch. nat.), qui contient l'analyse de cette lettre, dit formellement que le don du Roi aux Chartreux, au sujet duquel était écrite cette lettre du P. Robinet, s'élevait à 30,000 liv.

## XIV.

*Lettre du P. F. de Nonant à M. d'Angiviller.*

Monsieur,

J'ay reçu, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, l'ordonnance de 15,000 livres qui y étoit jointe. En vérité vous êtes trop bon, Monsieur le Comte, de prendre de l'inquiétude pour l'acquit du don qu'il a plu à Sa Majesté de nous faire; c'est une preuve de la délicatesse de vos sentimens et de votre exactitude à remplir vos engagemens,dont nous étions déjà bien persuadés; mais, permettés moy de vous le dire, l'hommage que nous avons fait au Roy de nos tableaux, sous vos auspices, monsieur le Comte, a été tout-à-fait désintéressé; c'est pourquoy nous vous supplions instamment d'être sans inquiétude pour ce qui reste du don du Roy; nous le recevrons toujours avec toutte la gratitude de sujets qui aiment et respectent leur maître. D'ailleurs les manières honnettes et obligeantes, touttes les marques de bonté dont vous nous avés honoré à cette occasion, en relèvent de beaucoup la valeur à nos yeux, et Dom Prieur et moy en avons bien de la reconnoissance; nous faisons aussy pour vous les vœux les plus ardens pour tout ce qui peut contribuer à votre satisfaction : pour moy, j'en ay beaucoup à me rappeler dans votre souvenir et à vous renouveler les assurances de l'attachement avec lequel, etc.

*F. Félix de Nonant,*
Ch. ind.

A Paris, le 26 octobre 1777.

## XV.

*Lettre de M. d'Angiviller au P. Félix de Nonant, Procureur général des Chartreux de Paris.*

Versailles, 23 décembre 1777.

Déjà depuis longtems, j'étois véritablement peiné de me voir dans l'impossibilité d'expédier à votre monastère au moins une portion des 30,000# que S. M. luy a destiné pour contribuer à l'embellissement et réparation de l'église, et par une sorte de reconnoissance du parti qu'a pris l'année dernière votre Communauté de faire homage à Sa Majesté des tableaux de Le Sueur dont votre cloître étoit décoré. J'étois trop occupé des moyens de satisfaire aux intentions du Roy pour ne pas les obtenir malgré les difficultés des tems, et je viens en effet de vous expédier la première moitié du bon du Roy. L'ordonnance sera jointe à cette lettre, et elle vous sera payée à vue par M. Dutartre, trésorier, vieille rue du Temple, hôtel de Latour du Pin. Vous pressentez quel sera mon empressement pour satisfaire à l'autre partie.

## XVI.

*Indemnité accordée au portier des Chartreux.*

M. le D. G. a fait espérer au portier des Chartreux, *Guillaume Jacqueline,* une récompense ou indemnité quelconque des bénéfices perdus pour son poste par la remise faite au Roy des tableaux du cloître.

J'avois même été chargé de demander à cet homme ce qui lui convenoit mieux, d'une petite pension ou d'une somme une fois-payée; il s'en étoit remis à ce qui seroit décidé.

Il est venu le 30 janvier 1778, me prévenir que, n'étant point aimé du Prieur, il va quitter son poste et se retirer dans son pays. Il supplie M. le D. G. de prononcer sur ce qu'il veut bien faire pour luy.

Expédié l'ord. le 4 février 1778.

Donner six cens livres une fois payés.

*d'Angiviller.*

## § II.

### RESTAURATION DES TABLEAUX DE LA VIE DE SAINT BRUNO, EN 1777 ET EN 1802.

Le Comte d'Angiviller en est arrivé à ses fins; il a conquis pour la collection du Roi l'œuvre la plus considérable et la plus renommée de Le Sueur; mais ces tableaux, exposés depuis plus d'un siècle dans le petit cloître des Chartreux, ont souffert les plus graves atteintes, non seulement de l'indiscrétion des visiteurs, mais aussi de l'humidité et des vicissitudes des saisons; les panneaux de bois tombent de vétusté; il est indispensable et urgent de transporter les peintures sur toile. Sans perdre de temps, dès le mois d'août 1776, M. d'Angiviller charge de cette grave et délicate mission le sieur Hacquin qui passait alors, avec Picault, pour le plus habile restaurateur de tableaux. Dès le 4 août, une lettre informe Duplessis, le peintre de portraits, qu'il ait à céder une pièce de son appartement au sieur Hacquin pour cette opération. De pareilles lettres sont adressées à Pierre et à Soufflot pour assurer l'exécution de cet ordre, auquel le Directeur attache une importance proportionnée à son objet. A la fin de septembre, nouvel avis du Directeur à Duplessis pour qu'il eût à recevoir Hacquin dans la pièce désignée; peut-être le peintre du Roi avait-il opposé des réclamations ou seulement un certain mauvais vouloir aux premiers ordres. Enfin Hacquin put se mettre à l'œuvre; mais l'exécution de ce travail paraît avoir été contrariée par d'autres occupations ou par la

maladie de l'ouvrier, car, lorsqu'il mourut, il laissait la tâche inachevée; on constata même que l'état de plusieurs des tableaux de Le Sueur, loin de s'être amélioré, avait empiré; les souris les avaient attaqués. Pierre, qui rend compte de cet accident, propose un remède ingénieux pour en empêcher le retour; ce serait d'enfermer un chat dans le magasin. Toutefois, après réflexion, ce moyen lui paraît impraticable, car, dit-il, il faudrait ouvrir tous les jours la porte du magasin. L'observation est dans sa lettre; elle donne bien la mesure de la portée et de la finesse de son esprit.

Quand Hacquin vint à mourir, il avait déjà reçu 9,000 livres pour la restauration des tableaux des Chartreux. Son fils continua le travail et reçut 4200 livres comme complément de la somme convenue avec son père, soit 600 livres par toile. Ces renseignements ont été découverts par M. Villot dans un registre des Bâtiments du Roi qui fait aujourd'hui partie des archives du Musée du Louvre; il les a publiés dans sa Notice de l'École française[1].

L'opération de Hacquin, malgré le prix élevé qui lui fut alloué, avait probablement été mal faite; car, une vingtaine d'années à peine après sa mort, les tableaux des Chartreux présentaient l'aspect le plus lamentable et le plus inquiétant; aussi dut-on procéder en toute hâte à une nouvelle restauration. Ce fut Naigeon, alors conservateur du Musée du Sénat impérial, qui fut chargé d'y procéder. Mais, avant d'arriver au Palais du Luxembourg, la galerie de saint Bruno avait passé par bien des vicissitudes qui expliqueraient peut-être cette rapide détérioration. D'abord exposée en partie dans la galerie du Musée ouvert au Louvre par la République, elle y resta neuf ou dix ans. Huit sujets seulement de la vie de saint Bruno figurent au catalogue de 1793[2] et encore dans le plus grand désordre, sous les numéros 297, 305, 319, 328, 341, 353, 522, 531. La suite des ports de mer de Vernet avait été traitée de la même manière. En 1802, la vie de saint Bruno se trouvait réunie dans les salles du musée spécial de

1. P. 344.
2. Catalogue des objets contenus dans la galerie du Muséum français décrété par la Convention nationale le 27 juillet 1793, l'an second de la République, imp. Patris, petit in-8° de 120 p.

l'École française ouvert à Versailles en l'an X (1802). Elle est inscrite dans la notice sous les numéros 247 et suivants jusqu'à 268, et classée dans l'ordre logique[1].

Elle y était depuis quelques mois à peine quand elle fut demandée par la Commission administrative du Sénat Conservateur, nouvellement créé, pour décorer les salles du palais du Luxembourg affecté à ses séances. Nouveau déplacement. Dès le 12 avril 1802, on fait revenir les tableaux de Versailles alors que la notice sur laquelle ils figuraient n'était pas encore complètement imprimée. Nous avons trouvé dans les archives de la Commission administrative du Sénat de curieux documents sur les aventures de la suite de saint Bruno à cette époque. On y trouve des détails intéressants sur leur installation dans la galerie qui leur était destinée et sur leur restauration par le peintre Naigeon. Depuis 1803, la galerie des Chartreux figure sur la notice des tableaux du Sénat, et y reste jusqu'en 1815 inclusivement. Elle ne fut transférée au Louvre, où elle a trouvé un asile définitif, il faut au moins l'espérer, qu'en 1810.

Ajoutons un renseignement peu connu : le peintre Naigeon aîné avait été chargé de peindre le couronnement de Le Sueur et le couronnement de Rubens sur les plafonds de la galerie du Sénat. Ces compositions sont décrites dans la notice de cette galerie.

Vers 1806 ou 1807, on augmenta la galerie du Luxembourg d'un certain nombre de tableaux importants parmi lesquels figuraient le plafond du salon des Muses de l'hôtel Lambert représentant le char d'Apollon (il est porté en supplément sur la notice datée de 1808) et une vue de Paris dont l'attribution à Le Sueur nous semble fort contestable.

On trouvera peut-être que c'est attacher bien du prix à des minuties que de donner en entier toutes ces correspondances; mais nous pensons que tout ce qui se rattache à l'histoire d'une des œuvres les plus glorieuses de l'École française mérite d'être connu et que, dans un cas comme celui-ci, l'importance du sujet donne un intérêt au moindre détail. — J. J. G.

1. Notice des tableaux, statues, vases, bustes, etc., composant le musée spécial de l'École française dont l'ouverture a lieu les quintidi et décadi. Versailles, imp. Leblanc, in-12 de 124 p.

## XVII.

*Extrait d'une lettre de M. d'Angiviller à Duplessis, peintre du Roi.*

4 août 1776.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Le mauvais état des bois sur lesquels sont peints les tableaux du cloître des Chartreux, dont S. M. a agréé le présent, exigeant qu'ils soient pour la plupart transportés sur un autre fonds, je n'ai vu aucun endroit plus propre à cette opération, l'une des plus considérables en ce genre qui se soit faite depuis longtemps, que le restant du logement de M. Pierre que j'avois réservé pour un objet qui n'a pu avoir lieu. On m'a dit qu'attendu sa vacance vous y aviez déposé par intérim quelques effets. Il est nécessaire que vous les en retiriez pour que je charge M. Pierre et M. Soufflot d'y installer, pour ce travail, le s[r] Hacquin. Il sera réduit à vous demander l'entrée par votre antichambre, et c'est une incommodité que j'aurois voulu vous épargner, mais la position des lieux et l'importance de l'objet la rendent nécessaire. Du reste le s[r] Hacquin ne travaillant que de jour, elle devient beaucoup plus supportable. Je présume d'ailleurs que vous avez entendu que, en disposant en votre faveur de partie du logement de M. Pierre, je ne me suis pas interdit la disposition de la partie du fonds, ce qui ne peut se faire sans que l'entrée et le corridor soyent communs[1].

1. Cette pièce est accompagnée de deux autres lettres de M. d'Angiviller à Soufflot et à Pierre, portant la même date et destinées à assurer l'exécution de l'ordre donné à Duplessis afin de permettre à Hacquin de transporter sur toile les tableaux des Chartreux. Nous ne reproduisons pas ces lettres envoyées à Pierre et à Soufflot, parce qu'elles ne font que répéter, dans des termes presque identiques, ce qu'on vient de lire.

Dans un volume d'enregistrement de lettres, portant aux Arch. nat. la cote O[1] 1229, nous avons rencontré la mention suivante qu'il est intéressant de signaler ; mais nous n'avons pu mettre la main sur la lettre originale de Soufflot qui se retrouvera un jour dans quelque carton de la maison du Roi où les lettres de Soufflot abondent.

14 août 1776.

Lettre de M. Soufflot sur la dépense à faire pour voûter l'église de la Chartreuse de Paris aux frais du Roy, à raison du don fait par les Religieux des tableaux de Le Sueur qui étoient dans leur petit cloître.

## XVIII.

*Lettre de M. d'Angiviller à Duplessis.*

A Versailles, le 5 octobre 1776.

J'aurois fort desiré, Monsieur, trouver un emplacement commode pour la grande opération du transport des tableaux de Le Sueur sur de nouvelles toiles et de leur restauration. N'en trouvant absolument aucun, et cette opération étant indispensable et pressée, je me vois obligé de la faire faire dans la partie du logement de M. Pierre que j'avois réservée. Cependant, pour que cela vous cause moins d'incomodité et de bruit, j'ai arrangé avec M. Pierre que le s[r] Hacquin ne travaillera que dans les hauts, qu'il poussera cet ouvrage avec toute l'activité possible, et enfin qu'il sera le seul auquel vous livrerez passage pour se rendre à cet attelier. Au moyen de ces arrangemens, je compte que l'incommodité que vous en recevrez sera peu considérable, le sieur Hacquin étant d'ailleurs un homme honnête et sur la discrétion duquel vous pouvez et devez compter pour vous donner le moins d'embarras possible.

Je suis Monsieur, etc.

Sur une note du même jour, qui contient un résumé du travail du Directeur des Bâtiments, se trouve cet article :

Décider par une lettre à M. Duplessis (qui sera au désespoir) le commencement du travail de la restauration des tableaux de Le Sueur.

## XIX.

### *Lettre de Pierre à M. d'Angiviller.*

Monsieur,

Le s[r] Haquin fils m'a dit à plusieurs reprises qu'il terminoit les ouvrages commencés par feu M. son père; qu'enfin il se trouvoit totalement desœuvré, par l'abandon des travaux particuliers que son père avoit sacrifiés afin de vaquer plus librement à ceux du Roy.

Avant-hier, je me transportai avec luy dans les atteliers et au magazin, dont j'ay une double clef accordée précédemment au s[r] Hosgtoels. J'y vis avec un véritable chagrin que les souris avoient attaqué quelques tableaux rentoillés et mis en ordre.

Trois *Le Sueur,* dont deux percés.

Un *François van Loo — la Galathée.*

Un *Carlo van Loo — Enée et Anchise.*

Le *saint Sébastien* du *Guide,* acquis de M. *Julien de Parme.*

L'examen a fait connoître que le mal n'étoit pas aussi considérable que le premier coup d'œil l'avoit fait croire. Ces vilaines bêtes n'ont mangé que la double toile, attirées par la colle, à l'exception des deux Le Sueur percés, et encore par bonheur le mal est dans les bas et terrain qui seront faciles à raccorder, mais il faut refaire.

En conséquence du désordre, je fis venir le compagnon du s[r] Haquin, et, à nous trois, nous plaçâmes sur

des tréteaux tous les tableaux les uns sur les autres en mettant du papier entre deux suivant le besoin. Je fis même ôter des bordures les tableaux qui étoient tout montés, et ces tableaux ont été mis sur les tréteaux, avec l'espérance de les avoir mis à l'abri de nouveaux accidens. Vint ensuite la recherche de la route des souris et nous trouvâmes deux trous qui furent bien bouchés.

Ce magazin a été fermé depuis la mort du s^r Haquin. Il n'est pas étonnant qu'il y ait eu des dégats, quoyqu'on ne le pût soupçonner, dans une construction.

Depuis l'ordre de faire l'inventaire, M. Robert a été occupé par la maladie de Mad. sa mère, par ses voyages à Meudon et à Rambouillet. D'un autre côté on ne peut pas tenir un chat dans le magazin si l'on n'y entre pas tous les jours; quoyque je sois assés tranquille sur la suitte, j'y retournerai pour faire placer de la mort aux rats.

J'ay donné un *Le Sueur* rond, qui étoit sur une cheminée à l'hôtel Lambert, à rentoiller; mais cette occupation ne sera suffisante que pour quelques jours, et, après une révision plus exacte, j'aurai l'honneur de vous rendre compte des tableaux qui ont besoin du s^r Haquin.

On pourroit donner à M. Godefroy [1] la restauration d'un grand tableau de *Cotfier* [2], que j'ay rapporté de Flandre. Il sera long à rétablir; mais le prix qu'il a coûté et la rareté dédommageront du tems et de l'argent.

Deux portraits en pied [3] avec les bordures peuvent être livrés.

1. Restaurateur de tableaux presque aussi célèbre au XVIII^e s. que Picault et Hacquin.
2. Je n'ai pu arriver à découvrir le nom que Pierre a défiguré ici.
3. Il s'agit ici de copies du portrait du Roi

M. Lassave[1], MM. van Loo en finiront incessamment de nouveaux, surtout MM. van Loo.

Trois ovales avec bordures sont prêts.

Les sculpteurs n'ont qu'un cri pour obtenir leur marbre. Ils sont, disent ces MM., sur le port; un ordre au charpentier de transporter les blocs tranquilliseroit ces MM., M. Caffiery entre autres qui a eut le courage de recommencer un troisième Molière. Sauf l'avis d'autrui, je serois pour le dernier; mais il ne peut pas se décider sans votre coup d'œil et votre choix.

Je suis avec un profond respect, etc.

*Pierre.*

14 aoust 1784.

XX.

*Minute d'une lettre de la Commission administrative du Sénat Conservateur au Ministre de l'Intérieur, en date du 3 ventôse an X*[2] (22 février 1802).

Veuillez vous rappeler, citoyen ministre, l'assurance que vous nous avez donnée de rétablir la collection complète des tableaux de Rubens qui formaient l'ancienne galerie du Luxembourg dans le local même d'où ils avaient été distraits, ainsi que le cloître des Chartreux de Le Sueur qui pouvait également appartenir au même local. Vous sentez comme nous avec quel intérêt le public et les artistes verront ces chefs-d'œuvre rendus à leur première destination et rapprochés du monument et des lieux pour lesquels ils ont été composés.

1. Encore un nom estropié par Pierre et qu'il nous a été impossible de rétablir avec sa véritable orthographe.

2. Cette pièce et les suivantes sont tirées des Archives du Sénat, déposées aujourd'hui au Palais Soubise où elles ont reçu la cote CC. Les documents que nous publions figurent dans cette série sous les numéros 348 et suivants.

XXI.

*Rapport fait à la Commission administrative du Sénat Conservateur par le citoyen Naigeon, du 17 germinal an X, sur le transport des tableaux de la galerie de Rubens et ceux de Le Sueur provenant du cloître des Chartreux.*

AUTORISÉ LES DEMANDES FAITES.

Séance du 17 germinal an X (7 avril 1802).

Le 5 du présent, j'ai fait transporter, des dépôts du Musée central des arts au palais du Sénat, dix-sept tableaux de la galerie de Rubens; il en reste sept dont quatre exposés dans le musée qui me seront remis lorsque l'administration les aura remplacés, et les trois qui ont besoin d'être restaurés.

J'ai recommandé à l'administrateur qu'on les fasse promptement réparer; il m'a observé qu'il n'avait pas d'ordres encore, ni de fonds pour cela, que, si le Sénat les fournissait, ce serait un moyen d'être servi plus tôt; ils ont écrit au ministre à ce sujet.

Le 9, j'ai été à Versailles faire part de ma mission au Directeur du Domaine et prendre jour pour que l'on me remette la suite des tableaux de Le Sueur qui étaient placés au Musée spécial de l'École française. Il m'a demandé de différer pour quelque temps (s'il était possible) ce transport, que le conservateur le désirait, d'autant mieux qu'il venait de faire un catalogue où cette suite était désignée. Je n'ai pu accorder aucun délai, vu qu'il n'y a pas de temps à perdre pour mettre ces tableaux en état et dorer les bordures. En conséquence, je suis convenu avec le conservateur que, le 12, je les ferais transporter à Paris, ce qui a été effectué le jour indiqué. Je me suis rendu au musée de Versailles

après avoir examiné les tableaux et en avoir fait dresser un état double, constaté par le conservateur. Je les ai fait disposer et dresser sur deux chariots (que le citoyen Chalgrin m'a procurés), avec toutes les précautions qu'exigeait le mauvais état d'anciens tableaux. Ces convois se sont faits par un temps le plus favorable, sans qu'il soit arrivé aucun accident. On les a déposés au palais du Sénat dans les pièces que le citoyen Baraguey a fait disposer à cet effet. Voilà, citoyens sénateurs, en me conformant à la lettre du ministre, où se borne mon choix tant qu'à présent. Je demande que vous me fassiez autoriser de nouveau pour que je puisse compléter comme vous le désirez le Musée du Sénat avec des ouvrages dignes des précieuses collections que déjà vous possédez. On pourrait rappeler au ministre que, outre la galerie de Rubens qui était au Luxembourg, il y en avait une autre ornée des tableaux des plus grands maîtres tels que *le Titien, le Poussin,* entr'autres son fameux Déluge, des *Guide, Jordaens,* etc. Plusieurs de ces ouvrages tiennent un premier rang au Musée central. Le public en jouissait au Luxembourg, ce qui était un avantage pour le quartier qui s'augmentera aujourd'huy, les artistes venant l'habiter.

Le ministre pourra vous procurer de ces ouvrages, sans donner des tableaux capitaux que je viens de désigner qui appartiennent au Musée central. On pourrait placer aussi avec avantage un ouvrage du peintre célèbre qui a l'honneur de siéger parmi vous. C'est un honneur à rendre au talent du citoyen *Vien*, qui a ramené le bon genre en France et fait des élèves qui font la gloire de l'école.

J'ai l'honneur de soumettre à la commission qu'elle ordonne la restauration des tableaux et la dorure des

bordures de ceux de Le Sueur au nombre de 17, et la réparation des six qui sont dorées. Je joins à mon rapport l'état des tableaux de Le Sueur.

*Naigeon l'aîné,*
Conservateur du Musée.

## XXII.

*État des tableaux livrés au citoyen Naigeon, conservateur du Musée du palais sénatorial, autorisé par une lettre du Ministre, en date du 3 germinal, laquelle autorisation a été adressée au Conservateur le 11 germinal par le Directeur général*[1].

| | | |
|---|---|---|
| 1 | Raymond, diacre, prêche, etc. | Le Sueur. |
| 2 | Raymond, diacre, meurt, etc. | id. |
| 3 | Obsèques de Raymond. | id. |
| 4 | Saint Bruno plongé dans la douleur. | id. |
| 5 | Saint Bruno enseigne la théologie. | id. |
| 6 | Saint Bruno se retire dans la solitude. | id. |
| 7 | Trois anges apparaissent à saint Bruno. | id. |
| 8 | Saint Bruno distribuant ses biens. | id. |
| 9 | Saint Bruno aux pieds de saint Hugues. | id. |
| 10 | Saint Hugues conduit saint Bruno dans la solitude. | id. |
| 11 | Saint Bruno fait construire la Chartreuse. | id. |
| 12 | Saint Hugues donne l'habit à saint Bruno. | id. |
| 13 | Le pape Victor III approuve l'institut des Chartreux. | id. |
| 14 | Saint Bruno donne l'habit à plusieurs religieux. | id. |
| 15 | Saint Bruno reçoit une lettre. | id. |

1. Cet état était joint au mémoire de Naigeon présenté par la Commission administrative du Sénat conservateur dans la séance du 17 germinal an X, avec le rapport de ladite commission.

16 Saint Bruno aux pieds du pape Urbain. Le Sueur.
17 Le pape offre un évêché à saint Bruno. id.
18 Saint Bruno se retire dans les montagnes de la Calabre. id.
19 Roger est conduit par ses chiens dans l'hermitage de saint Bruno. id.
20 Saint Bruno apparaît au comte Roger. id.
21 La mort de saint Bruno. id.
22 Saint Bruno porté dans le ciel. id.
23 Plan de la Chartreuse présenté à saint Bruno. id.

Lesdits tableaux sont tous avec leurs bordures sculptées, peintes et vernies; six seulement sont dorées. La plus grande partie de ces tableaux sont écaillés par la mauvaise restauration qui a été faite anciennement lorsque l'on les a enlevés sur bois pour être remis sur toile; plusieurs ont été mal retouchés et même des parties entières ont été repeintes. Le tableau sous le n° 7 a une crevasse dans la partie du fond. Celui n° 4 a plusieurs écailles prêtes à tomber. Celui n° 23, peint sur bois, est séparé en deux endroits.

Fait double à Versailles, le 12 germinal an X de la République française,

Tinet,
Conservateur du Musée spécial.

Naigeon l'aîné,
Conservateur du Musée du palais du Sénat consr.

XXIII.

*La Commission administrative du Sénat conservateur au citoyen Ministre de l'Intérieur.*

Paris, le 17 germinal an X de la République (7 avril 1802).

Citoyen ministre, d'après votre autorisation, le citoyen

Naigeon a fait transporter au palais du Sénat la collection des tableaux du cloître des Chartreux et la majeure partie de ceux de Rubens qui composaient l'ancienne galerie du Luxembourg. Sept de ces derniers sont restés au Musée central, savoir : quatre exposés actuellement et qui seront transportés au Sénat quand l'administration aura pourvu à leur remplacement, et trois dont le mauvais état exige une prompte et entière restauration.

Nous avons ordonné la confection des bordures dont tous ces tableaux ont besoin. Tous les travaux de la galerie qui doit les recevoir sont à la fois en activité, et nous avons fait les dispositions nécessaires pour offrir le plus tôt possible au public la jouissance de ces belles collections.

D'après leurs dimensions connues et les mesures prises sur les lieux, il restera encore dans la galerie un espace considérable à couvrir pour la compléter. Nous vous demandons en conséquence, citoyen ministre, d'autoriser de nouveau le citoyen Naigeon à continuer de concert avec l'administration du Musée central le choix des tableaux qui, par leur dimension, le sujet et la qualité puissent s'accorder avec ce qui existe déjà et présenter un ensemble parfait.

Puisque vous avez pensé qu'il était convenable de rendre, pour ainsi dire, à leur première destination les deux collections de Rubens et de Le Sueur, vous vous rappellerez sans doute que l'ancienne galerie du Luxembourg renfermait encore beaucoup d'autres chefs-d'œuvre de divers grands maîtres, tels que le Poussin, le Guide, Jordaens, van Dyck, etc.

La galerie dont le Sénat a ordonné l'établissement ne peut pas être inférieure à celle qui existait autrefois dans le même palais. Elle doit offrir d'excellents modèles aux

artistes nombreux qui s'en rapprochent; elle doit contribuer à rendre la vie à ce quartier qui a fait des pertes considérables; elle doit être enfin digne de la première autorité de la République.

Nous ne devons pas vous laisser ignorer, citoyen ministre, que le Sénat verra aussi avec un sensible intérêt, parmi les chefs-d'œuvre dont cette galerie sera enrichie, quelques tableaux du restaurateur de l'École française, le citoyen *Vien*, un de ses membres. C'est un hommage qu'il se plaît à rendre au talent de ce célèbre artiste, et nous sommes persuadés que vous seconderez avec empressement le vœu du Sénat à cet égard.

Nous vous saluons,

Tous les membres ont signé.

*P. S.* — Nous vous demandons aussi d'autoriser le citoyen Naigeon à faire choix de quelques vases, bustes, tables et autres objets qui pourront servir à l'ornement intérieur de la galerie et qui seront disponibles.

## XXIV.

*Rapport fait à la Commission administrative du Sénat sur la restauration des tableaux qui doivent composer la galerie.*

Sur le rapport que j'ai eu l'honneur de faire à la commission relativement au mauvais état des tableaux de Le Sueur et du besoin qu'ils ont d'être réparés, la Commission, après s'en être convaincue dans l'examen qu'elle en a fait elle-même, en a ordonné la restauration dans sa séance du 17 germinal, ainsi que celle des tableaux de Rubens.

Je me suis occupé du choix des artistes qui se livrent à cette partie; il est à observer que tous ne sont point

propres à ce genre de travail : c'est une étude particulière qu'il faut avoir pratiqué longtemps pour y exceller. J'ai consulté le citoyen *Vien* à ce sujet, en examinant avec soin les tableaux, sur les moyens de faire avec succès et économie ces réparations difficiles qui sont ordinairement extrêmement coûteuses. Il m'a conseillé de suivre le mode qu'employe l'administration du Musée central qui est de payer à la journée les artistes qui y seront employés, sur le pied de 10 à 12 francs la journée, en leur fournissant les vernis, esprit de vin, outremer, couleur infiniment chère.

J'ai l'honneur de proposer à la Commission pour travailler à cette restauration les citoyens *Guillemard* et *Carlier*, tous les deux recommandables par leurs talents dans ce genre, ainsi que le citoyen Piat pour nettoyer les tableaux à 4 francs par jour. Il est difficile d'évaluer la somme de ce que cette opération peut coûter.

*Naigeon l'aîné.*

7 floréal an X de la République (27 avril 1802).

## XXV.

*Le Conservateur du Musée du Sénat*
*à la Commission administrative du Sénat conservateur.*

Séance du 17 floréal an X (7 mai 1802).

Autorisé. — J'ai eu l'honneur d'annoncer à la Commission, dans sa dernière séance, la démission du citoyen *Guillemard*, un des artistes qu'elle avait admis pour être employés à la restauration des tableaux de la galerie. J'ai choisi pour le remplacer le citoyen *Davier*, expert dans cette partie, aux mêmes conditions de 12 fr. par jour. Je prie la Commission d'agréer mon choix.

*Naigeon l'aîné.*

## XXVI.

*Rapport du Conservateur du Musée à la Commission administrative du Sénat conservateur sur la restauration du cloître des Chartreux, du 13 prairial an X* (2 juin 1802).

Adopté. — J'ai l'honneur d'annoncer à la Commission que, surveillant sans cesse la restauration des tableaux de la galerie du Sénat et désirant remplir son vœu à cet égard, non seulement pour la perfection qu'exigent ces ouvrages, mais encore pour la célérité nécessaire, afin d'offrir au public un ensemble parfait de ces précieuses collections, cette restauration va bien.

Les artistes qui y sont employés ont rendu à plusieurs tableaux leur premier état, et une partie des autres sont nettoyés, ce qui fait qu'on découvre mieux leur mauvais état et les réparations qu'il y a à faire. Mais cela ne va pas aussi vite que je le désirerais. Ce genre de travail à la vérité demande des soins et est extrêmement long, et le mode de payement que j'ai eu l'honneur de vous proposer et que vous avez adopté d'après celui du Muséum et l'avis du citoyen *Vien* d'employer les artistes à la journée, n'est pas plus économique et entraîne à des longueurs. Ce n'est que d'après l'expérience que l'on peut juger et apprécier le talent de chacun des artistes. Les uns ont plus de facilité à peindre rapidement que les autres.

J'ai pensé qu'il serait plus avantageux pour la commission et pour ces artistes qui sont plus habiles et qui travailleraient davantage dans ces beaux jours, étant assurés d'y trouver leur récompense, de fixer un prix à chaque tableau. En conséquence nous avons examiné les dix-sept tableaux qui restent à réparer, estimé à la

somme de 2,000 fr. environ pour la totalité. Il y en a de 200 fr., de 160 fr., etc.

Voilà la proposition que j'ai l'honneur de vous soumettre, en vous priant de vouloir bien m'autoriser de la mettre à exécution, ainsi que tous les moyens qui pourront perfectionner et accélérer cet important travail.

*Naigeon l'aîné.*

## XXVII.

*Le Conservateur de la galerie du Sénat à la Commission administrative.*

J'ai l'honneur d'annoncer à la Commission que j'ai fait transporter, le 3 du courant, du Musée central, le grand tableau de Rubens qui vient d'être rentoilé et un des seize que j'y avais laissés, croyant que l'administration l'aurait fait restaurer, ce que ses grands travaux ont empêché, et qu'elle m'a conseillé de faire transporter, sachant que vous les faisiez restaurer. Elle m'a remis aussi ce beau tableau de *Champagne*[1], représentant Jésus-Christ chez Simon le Pharisien, de 9 p. de haut sur 12 et demi de large, et dont j'ai entretenu la Commission dans ses dernières séances, plus des panneaux, reste du cloître des Chartreux. L'un d'eux, qui est le plus intéressant, représente un évêque consacrant une église. Quoiqu'il manque une partie de ce panneau et que du reste il soit en très-mauvais état, en le restaurant et en lui donnant les dimensions d'un autre tableau de la collection, il fera pendant et augmentera cette belle suite.

Un tableau non moins intéressant, mais qui est dans

1. Au Musée du Louvre.

le plus mauvais état, représente deux anges tenant le plan de la Chartreuse et une vue de Paris dans le lointain à l'époque de l'année 1649, avec d'anciennes constructions qui ne sont plus. Je désire que la Commission prenne connaissance des tableaux ci-dessus désignés et qu'elle autorise la restauration de ceux qui le méritent. — Plus 16 volets et 5 moitiés. Ces volets servaient à conserver les tableaux du cloître. Ils représentent des paysages peints à la hâte par *Patel* et *la Hire*.

*Naigeon l'aîné.*

Séance du 4 thermidor an X (23 juillet 1802).

## XXVIII.

*Le Conservateur de la Galerie du Sénat à la Commission administrative du Sénat conservateur.*

J'ai l'honneur de remettre à la Commission la note des derniers tableaux provenant du Musée central : elle consiste en deux tableaux de la suite des Rubens; le premier, qui vient d'être rentoilé et remis sur châssis neuf, représente la conduite de la Reine pendant sa régence; 12 pieds de haut, sur 22 et demi de large.

Le deuxième représente la Reine recevant la Paix. Sa hauteur est de 12 pieds sur 9 de largeur[1].

Il en reste encore 4 en bon état de cette collection au Musée central, où ils sont exposés, et qui vous seront rendus lorsque la galerie sera prête, avec un petit tableau de *Rembrandt*, représentant les Pélerins d'Emmaüs.

Voici l'état des tableaux qui ont besoin de réparation :

1° Deux faisant partie du cloître des Chartreux, le premier représentant la ville de Paris avec d'anciennes

1. La Commission ayant autorisé la restauration, on y travaille.

constructions, et le plan de la Chartreuse apporté par des Anges; cette peinture sur bois est dans le plus mauvais état; les panneaux sont décollés et, quand ils sont rapprochés, sont de 9 pieds de haut sur 7.

Le deuxième représente la consécration d'une église, dont plusieurs parties ont été perdues et que je recherche dans ce moment. On pourrait ajuster ces mêmes parties et former ainsi un pendant au 23e de ceux que vous avez, peint également sur bois.

Plus un tableau par *Philippe de Champagne*, de 9 pieds de haut sur 12 de large, troué et froissé dans plusieurs endroits, dont le châssis, extrêmement endommagé, demande le rentoilage et à être remis sur châssis neuf avant d'être retouché.

En cet état de choses, je demande que la Commission m'autorise à faire restaurer ces trois tableaux.

La dorure des seize bordures des tableaux de *Le Sueur* est presque terminée, et dont il reste six anciennement dorés dont vous avez ordonné la restauration.

Le citoyen Menagé, par sa soumission annexée à cette note, s'engage à les réparer, moyennant la somme de 80 fr. par chaque bordure. Il observe que l'or neuf fera toujours une différence marquante avec l'ancien et s'offre de les dorer en entier, si la commission le désire, pour la somme de 150 fr. chaque bordure[1].

J'ai l'honneur d'exposer à la Commission que ces bordures, étant destinées à être placées à côté les unes des autres, devant former un seul ensemble, produiraient un mauvais effet si elles n'étaient point semblables aux

1. La soumission de Menagé, peintre et doreur, rue de Buffault, n° 517, se trouve jointe au rapport de Naigeon; elle contient les deux propositions énoncées par le conservateur, et porte la date du 7 thermidor an X.

autres. C'est pourquoi je demande que la Commission en autorise la dorure entière et accepte la soumission du citoyen Menagé.

*Naigeon l'aîné.*

Séance du 11 thermidor an X (30 juillet 1802).

## XXIX.

*Rapport fait à la Commission administrative du Sénat conservateur par le citoyen Naigeon, Conservateur de la galerie.*

La pièce où seront placés les tableaux de *Le Sueur* n'est point assez éclairée par les deux croisées, dont les impostes fort larges interceptent une partie de la lumière du haut.

L'exposition de cette collection précieuse mérite que l'on prenne toutes les dispositions nécessaires pour que le public en puisse jouir avec avantage. A cet effet, j'ai l'honneur de proposer à la Commission de faire changer les croisées de ladite pièce ainsi que de celles qui précèdent la galerie et d'en substituer d'autres dont les carreaux soient plus grands et les bois moins larges, ce qui produira plus de jour. Je demande que l'architecte et le contrôleur soient entendus séance tenante afin que la commission autorise ces changements.

*Naigeon l'aîné.*

## XXX.

*Rapport du Contrôleur des travaux à la Commission administrative du Sénat conservateur.*

27 frimaire (18 décembre 1802).

Citoyens,

J'ai calculé ce que coûterait le déplacement des deux

croisées demandé par le citoyen Naigeon, et le rétablissement de ces croisées avec suppression d'impostes et des croisillons en fer avec vasistas.

Chaque croisée arrangée de cette manière reviendra à 300 francs.

Si la Commission approuve ce changement, je le ferai faire.

*Baraguey.*

XXXI.

Du 6 ventôse an XI de la République (25 février 1803).

*Le Conservateur de la galerie de tableaux à la Commission administrative du Sénat conservateur.*

Citoyens Sénateurs[1],

Il est nécessaire qu'il y ait des stores aux deux croisées de la galerie de *Le Sueur,* ainsi qu'à celle où sont placés les tableaux de *Vernet,* afin d'éviter le soleil qui altérerait ces tableaux, si on ne prenait cette précaution qui est urgente.

Il faudrait aussi de la toile verte pour boucher à volonté le bas des croisées, à la hauteur de quatre carreaux, afin d'éviter le jour du bas qui fait un mauvais effet, surtout lorsque le soleil donne.

Je prie la Commission d'ordonner cette dépense.

*Naigeon l'aîné.*

XXXII.

Paris, le 28 ventôse an XII (19 mars 1804).

*Rapport aux citoyens Préteurs, membres du Sénat.*

*Approuvé :* Ser(urier).

L'humidité qui s'introduit dans ladite galerie de *Le*

1. En marge cette note : Renvoyé au controlleur.

*Sueur* peut endommager les tableaux, et déjà on a été obligé d'en déplacer un qui commençait à se gâter. Il est convenable qu'il soit construit un poële en fayence dans le mur de refend de cette galerie et de la première pièce de la bibliothèque, qui par conséquent chauffera l'une et l'autre.

L'architecte, après en avoir conféré avec le contrôleur, a l'honneur de remettre ci-joint aux citoyens Préteurs le devis détaillé de ce poële, en proposant d'être autorisé à le faire exécuter par le citoyen Trabuchy, moyennant la somme de 1234 fr., à quoi il a été strictement estimé.

*Baraguey.* *Chalgrin.*

(A ce rapport est joint le devis justifiant de la dépense proposée.)

## XXXIII.

Le Chancelier du Sénat écrivait encore le 9 prairial an XIII (29 mai 1805) au sujet des fenêtres qui éclairaient fort mal la collection des Le Sueur.

« Le public, Messieurs et chers collègues (cette lettre est adressée aux Préteurs du Sénat), se plaint généralement que la galerie de *Le Sueur* n'est pas suffisamment éclairée. Il y aurait un moyen simple de remédier à cet inconvénient, ce serait d'ouvrir jusqu'à la hauteur du bord supérieur des tableaux les deux croisées de la salle qui ont été fermées. Je vous prie, Messieurs et chers collègues, de vouloir bien donner des ordres pour que cette ouverture ait lieu le plus tôt possible. »

L'architecte du Sénat, Chalgrin, chargé de présenter un rapport sur cette proposition, envoya le 9 messidor (28 juin) le résultat de son examen :

« Il est constant, dit-il, que les tableaux placés dans les angles de la galerie de *Le Sueur* opposés à la galerie de Rubens, reçoivent un jour tellement faux qu'il est presque impossible de distinguer les sujets. Pour remé-

dier avec économie à ce désagrément, le moyen le plus simple est d'ouvrir deux baies de croisées supprimées par une cloison légère, d'y placer deux croisées neuves qui existent dans les magasins, mais qui ne sont pas vitrées, seulement ferrées en partie. »

Les Préteurs n'autorisèrent pas la dépense proposée, malgré sa modicité, obligés qu'ils étaient de se renfermer jusqu'à la fin de l'année dans les bornes de la plus stricte économie; mais alors à quoi bon consulter l'architecte ?

## XXXIV.

Du 9 floréal an XI de la République (29 avril 1803).

*Le Conservateur de la galerie à la Commission administrative du Sénat conservateur.*

Le Conservateur de la galerie a l'honneur d'annoncer à la Commission :

Qu'il vient d'obtenir du Directeur du Musée central, au nom de la Commission, un tableau de *Le Sueur*. C'est un plafond qui faisoit partie de la décoration de l'hôtel Lembert. Il représente Apollon à qui Phaéton demande la conduite de son char. Dans l'éloignement sont les Heures, accompagnées de l'Aurore, qui attellent les chevaux. Sur le second plan est placée Cérès entourée d'enfants. Sur le devant est Eole qui fait agiter les vents. Ce tableau, dont la composition est des plus riches, les figures pleines de grâce, comme tous les ouvrages de ce célèbre artiste, a environ 3 mètres sur 4.

Je ne puis dissimuler à la Commission qu'il est en très-mauvais état; mais, avec des soins et du temps, on pourra en tirer un bon parti. D'ailleurs les ouvrages de ce maître sont si rares qu'il est très-intéressant d'en conserver ce qui reste, surtout pour être placé dans le lieu même où est son plus grand ouvrage.

*Naigeon l'aîné.*

XXXV.

*Naigeon, Conservateur de la galerie, à la Commission administrative du Sénat conservateur.*

14 prairial an XI (3 juin 1803).

*Approuvé :* P.

Je n'espérais pas, Citoyens Sénateurs, qu'un des grands tableaux de Le Sueur, représentant une vue de Paris, serait entièrement restauré pour l'ouverture de la galerie, ni qu'on en aurait tiré un si bon parti, ce qui est cause que j'en ai différé la dorure.

Afin que ce tableau intéressant puisse y figurer avec son pendant, j'ai l'honneur de demander à la Commission d'être autorisé à en faire dorer les bordures ce qui est une dépense de 273 francs pour les deux, qui comportent environ 24 mètres de dorure.

*Naigeon l'aîné.*

§ III.

ACQUISITION DES PEINTURES DE L'HÔTEL LAMBERT.

Il est inutile, après les détails qu'ont donnés MM. Dussieux, de Montaiglon, Villot et de Chennevières[1] sur les peintures de l'hôtel Lambert, de refaire ici la liste des compositions qui sont restées en place, de celles que possède aujourd'hui le Musée du Louvre et enfin des sujets qui ont été transportés au château de La Grange en Berry. D'après les pièces qu'on va lire, il semblerait que le Roi eût acquis en bloc toutes les peintures décoratives de l'ancien hôtel du président Lambert de Torigny. Pourquoi

1. Recherches, etc., par Dussieux et Montaiglon, p. 65 à 75. — Notice des tableaux du Louvre, École française, par F. Villot, p. 355 à 361 et numéros 551 à 563. — La chambre de Lesueur dans le château de La Grange en Berry, p. 121 à 151 du deuxième volume des *Peintres provinciaux de l'ancienne France* par Philippe de Chennevières-Pointel.

n'en a-t-il pas été ainsi? nous l'ignorons. On doit regretter dans tous les cas que ce magnifique ensemble se soit trouvé dispersé et n'ait pas été transporté tout entier dans la collection qui a formé le noyau du Musée du Louvre.

La négociation conduite par M. d'Angiviller ne rencontra aucune difficulté. Bien qu'il eût affaire à plusieurs co-propriétaires, l'influence de Blondel d'Azincourt, l'un d'eux, aplanit tout obstacle. Le nom de Blondel d'Azincourt est célèbre entre tous ceux des connaisseurs les plus renommés du siècle dernier. Il réunit successivement deux collections de tableaux et d'objets d'art. On ignorait qu'il eût été quelque temps propriétaire pour partie de la précieuse décoration de l'hôtel Lambert. On doit lui savoir d'autant plus de gré d'avoir résisté au désir d'orner sa collection d'une des plus belles productions de l'École française. Le mémoire, présenté au Roi le 14 juillet, fut immédiatement adopté, comme nous l'avons vu dans la correspondance relative au cloître des Chartreux, et, de suite, Hacquin reçut l'ordre de transporter sur toile les peintures qui étaient sur plâtre. Le Louvre possède treize compositions provenant de l'ancien hôtel Lambert.

## XXXVI.

### *Mémoire présenté au Roy, le 14 juillet 1776, sur les tableaux de Lesueur de l'hôtel Lambert.*

Une nommée madame Delahaye, morte depuis peu, possédoit dans Paris une maison appelée l'hôtel de Lambert, précieuse par sa construction, mais infiniment plus encore par une collection considérable des plus beaux ouvrages qui soient restés du célèbre *Lesueur*, peintre.

Le décès de madame Delahaye[1] nécessite la vente des effets de sa succession.

J'ai cru devoir profitter de cette occasion, vraiment

1. On avait cru jusqu'ici que c'était Mme de La Haye qui avait vendu à Louis XVI les peintures de son hôtel; mais, comme on le voit, la vente ne fut conclue qu'après sa mort et par ses héritiers.

unique, d'enrichir les collections de V. M. d'une partie qui y manque, et qui est d'autant plus nécessaire qu'elle est la plus brillante peut-être de l'École françoise.

Je l'ai d'abord fait visitter et estimer par M. Pierre et par d'autres artistes[1] dont le suffrage est également décisif, et je suis entré en négociation avec les héritiers de madame Delahaye.

J'ai éprouvé de leur part et surtout de celle de M. Blondel d'Azincourt[2], le principal d'entre eux, l'empressement le plus vif et le plus désintéressé pour transmettre à Votre Majesté, et conserver par là à la France une possession sur laquelle les étrangers avaient les yeux ouverts, et à laquelle ils auroient certainement attaché un prix beaucoup plus considérable que celui auquel on la laisse pour V. M.

En effet les propriétaires consentent à la livrer pour les cinquante mil livres auxquels M. Pierre l'a estimée, sans se dissimuler le résultat possible d'une vente publique faitte en détail et à l'enchère.

Le fonds que je tiens chaque mois en réserve pour des acquisitions de ce genre, me permettra de consommer celle dont il s'agit en août prochain, si V. M. m'autorise à souscrire le traité que les héritiers consentent d'accepter.

1. Je n'ai pu retrouver ce rapport dans les Archives de la maison du Roi qui abondent cependant en lettres du Premier Peintre.

2. Dans un volume d'enregistrement de la correspondance des Bâtiments du Roi (O[1] 1229) nous avons retrouvé la mention suivante, sous la date du 13 juillet 1776 : « Lettre de M. Blondel d'Azaincourt qui mande avoir rassemblé les héritiers de mad. de la Haye qui ont souscrit à la délibération dont il adresse la copie au sujet des tableaux originaux de l'hôtel Lambert. » Malheureusement nous n'avons ni la lettre de Blondel d'Azincourt, ni la délibération qui nous aurait appris probablement d'une manière positive si la vente comprenait la totalité ou une partie seulement des tableaux de l'hôtel Lambert.

## XXXVII.

*Extrait d'une lettre de Pierre à M. d'Angiviller.*

Du 8 avril 1777.

Le sieur Hacquin ira mardy à l'hôtel Lambert parce que ses opérations sur les *Le Sueur* ne luy ont pas permis d'y aller cette semaine et qu'il sera occupé lundi à transporter son plafond de l'hôtel Saint-Pouanges[1] dans la clôture qui est dans le grand Salon. M. Brébion a cru cette précaution nécessaire pour éviter tout accident pendant les recherches des combles.

## XXXVIII.

*Lettre de M. d'Angiviller à Pierre.*

Versailles, le 20 septembre 1777.

Parmi les peintures, Monsieur, que je désire fort voir remises sur toile, de manière à en jouir, sont les trois Grâces de *Le Sueur*[2], qui étoient à l'hôtel Lambert. Comme donc aujourd'huy le sieur Hacquin est entière-

1. L'hôtel Saint-Pouanges était situé rue Neuve-des-Petits-Champs. Il avait appartenu à Béchameil de Nointel, puis à Gilbert Colbert de Saint-Pouanges. En 1765, il était occupé par Bollioud de Saint-Julien, Receveur général du Clergé de France, qui y installa ses bureaux (voy. Piganiol, III, 52). Hébert, dans son dictionnaire pittoresque (I, 241), nous apprend que cet hôtel possédait trois plafonds et deux tableaux de cheminée de Jouvenet. L'un de ces plafonds, représentant Vénus visitée par Zephire, se trouvait dans une chambre du rez-de-chaussée. Un autre plafond du rez-de-chaussée représentait Apollon au milieu des Muses. Le troisième, au premier étage, figurait le lever du Soleil accompagné de l'Aurore. C'est un de ces plafonds de Jouvenet que Hacquin fut chargé de transporter sur toile.

2. Il n'y avait pas à l'hôtel Lambert de composition représentant les trois Grâces. M. d'Angiviller veut évidemment parler d'un des deux sujets représentant l'un Clio, Euterpe et Thalie, l'autre Melpomène, Erato et Polymnie, qui sont aujourd'hui au Louvre et qui décoraient, dans l'hôtel, le cabinet des Muses.

ment au Roy par les arrangemens que vous connoissez, voulez vous bien lui faire part de mes intentions afin qu'il se mette incessamment à l'ouvrage sur ces tableaux. Il faut aussi que vous demandiez en même temps au sieur Buteux les bordures nécessaires pour ces trois tableaux.....

*P. S.* — Je veux mettre dans les appartemens les tableaux de *Le Sueur*, ainsy je vous prie de les faire voir sur le champ à Hacquin. Peut-être des parquets derrière, comme il les fait, suffiront-ils. J'ai déjà prévenu Buteux. Il faut lui donner des profils dans un genre simple et laisser un cartouche pour mettre le nom de l'auteur. Mon intention étant de faire faire tous les cadres sur un modèle à peu près semblable à mesure qu'on en fera de nouveaux pour la gallerie.

## § IV.

### RÉUNION AU MUSÉUM D'UN TABLEAU DE LE SUEUR DE L'ANCIENNE COLLECTION DU ROI.

Il était assez naturel que le Comte d'Angiviller, qui recherchait de tous côtés les tableaux de *Le Sueur* pour la galerie Royale, pensât à réunir au Musée qu'il organisait ceux qui appartenaient déjà au Roi. C'est cette préoccupation qui fait l'objet des deux pièces suivantes. Quel était ce tableau si vaguement indiqué conservé dans le garde-meuble du Roi ? M. d'Angiviller omet de le dire, et nous avons eu beau comparer l'ancien catalogue de Bailly avec le catalogue actuel du Louvre, nous n'avons pu parvenir à une solution satisfaisante. Nous aimons mieux laisser la question en suspens que d'avancer une hypothèse toute gratuite.

## XXXIX.

*Mémoire présenté au Roi au sujet d'un tableau déposé au Garde-Meuble.*

19 juin 1777.

M. de Fontanieu, Intendant du Garde-meuble de la Couronne, m'a dit qu'il y avoit au Garde-meuble plusieurs tableaux, entr'autres un très-beau *Lesueur,* et plusieurs portraits; je lui ai demandé de vouloir bien les faire remettre à la Direction générale dont ils dépendent, et où il est important de les réunir et les rassembler; mais, comme il lui faut une autorisation spéciale de V. M. pour qu'il puisse se procurer sa décharge, ces tableaux étant portés sur l'inventaire, je supplie V. M. de vouloir m'autoriser à lui en faire la demande en mettant son bon au bas de cette feuille dont je lui envoyerai l'ampliation.

## XL.

*Lettre de M. d'Angiviller à M. de Fontanieu.*

Versailles, le 19 juin 1777.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous addresser, conformément à ce dont nous sommes convenus, l'ampliation du mémoire approuvé par S. M. pour vous autoriser à remettre aux bâtimens du Roy, le tableau de *Lesueur*, et quelques portraits qui sont propres à figurer dans sa collection. Je chargerai M. *Pierre* de se concerter avec vous pour les faire retirer; il me reste à vous faire mes remerciemens de la manière très-obligeante avec laquelle vous vous êtes prêté à cette translation.

J'ai l'honneur, etc.

## § V.

### TABLEAUX DE LE SUEUR AUX CÉLESTINS DE PARIS.

Nous avons vainement cherché des renseignements sur les tableaux mentionnés dans les pièces qui suivent. Ni l'exact Guillet de Saint-Georges, ni aucun des historiens anciens de Paris, pas plus Germain Brice que Piganiol, pas plus Hébert que Thiéry, ne parlent de ces trois tableaux, et ce silence nous donne à penser qu'ils n'occupaient pas une place bien importante dans l'œuvre du maître. Cependant, comme, suivant les termes mêmes de M. d'Angiviller, « tout ce qui est de la main de *Le Sueur* est absolument précieux, » nous n'hésitons pas à publier ces documents. Nous avons même étendu nos investigations aux anciennes archives du couvent des Célestins; mais nous avons constaté qu'elles ne fourniraient rien; nous avons fait cette recherche avec d'autant plus d'empressement que nous espérions y trouver quelques notes pour la solution d'un autre problème bien autrement important dans l'histoire de l'art que celui qui nous occupe ici; mais les archives des Célestins, comme celles de tant d'autres couvents, ont gardé avec un soin jaloux une infinité d'actes de propriété presque sans intérêt aujourd'hui, tandis qu'elles ne contiennent rien, absolument rien sur les précieux monuments dont l'église était décorée. Un seul auteur, Alexandre Lenoir[1], a cité l'ex-voto des Célestins, et encore sans le décrire, sans indiquer le sujet. Quant à l'authenticité de ces trois tableaux de *Le Sueur*, elle ne nous paraît pas pouvoir être contestée. Il est malheureux que le comte d'Angiviller ou un de ses correspondants ne fournisse pas une première base aux recherches en nous renseignant sur le sujet de ces peintures. Peut-être les dessins dont M. de Montaiglon donne la description aux pages 93 et 94 de son catalogue, ou le sujet indiqué au commencement de la page 124 ont-ils quelque rapport avec les deux tableaux et l'ex-voto des Célestins. Mais on peut tout au plus hasarder de timides conjectures.

Il nous paraît à peu près certain que, malgré sa bonne volonté,

1. Voy. Dussieux, p. 128.

M. d'Angiviller, dégoûté d'un côté par les critiques de ses experts, de l'autre par les difficultés que sa négociation rencontrait et dont la dernière lettre de M. de Marville, en date du 6 août, est une preuve, n'acquit définitivement pas les tableaux qu'il avait un moment si vivement désirés. Et les *Le Sueur* des Célestins rentrèrent pour toujours peut-être dans l'oubli et l'abandon d'où l'attention d'un ministre intelligent les avait un instant tirés.

## XLI.

*Lettre de Pierre contenant l'avis de plusieurs artistes sur des tableaux qui se trouvaient dans l'église des Célestins, et notamment sur deux petits sujets et un ex-voto de Le Sueur*[1].

Monsieur,

Lorsque des artistes étudient des tableaux qui jouissent d'une certaine réputation, ils recherchent avec activité les beautés qui s'y trouvent éparses et passent légèrement sur les défauts; mais, lorsqu'ils sont prévenus sur le genre d'examen que l'on exige d'eux, alors la marche change et la critique est d'autant plus forte qu'elle est fondée sur la connaissance de l'art. Ne soyez donc point surpris, Monsieur le comte, du résumé de notre course aux Célestins. Et voici la conduite que j'ai tenue.

Après notre examen et notre retour chez M. *Robert*, j'ai prié ces MM. d'écrire en particulier leur avis sur la valeur des tableaux. Ils ignorent encore le sentiment l'un de l'autre : 1° il a été décidé que les deux petits tableaux qui sont encadrés dans la menuiserie d'une chapelle à main gauche du chœur, étoient absolument du *faire* de *Le Sueur*, mais que le mauvais ordre où

1. Nous donnons la lettre entière, bien qu'une partie seulement se rapporte aux tableaux de *Le Sueur*, parce qu'elle nous a paru offrir un certain intérêt indépendamment de l'objet qui nous occupe ici.

ils étoient, tant relativement au bois sur lequel ils sont peints que relativement à l'état de la couleur qui est ou éclatée, ou entrée dans le bois; que ce désordre ne comportoit pas l'acquisition des deux morceaux qui coûteroient beaucoup à restaurer, pour n'avoir ensuite que des tableaux entièrement repeints.

2° L'espèce d'ex-voto qui est au-dessus n'a pas excité un plus grand désir d'être possédé; il faut ajouter que la couleur paroît absolument mangée.

Nous nous sommes en conséquence déterminés à rendre un compte de trois seuls tableaux, dont un dans le couvent.

*Avis de M. Beaufort, non signé.*

J'ai vu aux Célestins des travaux très-peu bons, entre autres: la Descente de croix de *Salviati* qui est en très-mauvais état; en conséquence peut valoir 600#

Jésus-Christ au milieu des docteurs, par *Stradan* 1000#

Un représentant le Serpent d'airain, par *Rothnamer* 1200#

Total. 2800#

*Avis de M. Pajou, non signé.*

Le tableau de *Stradan*, qui est aux Célestins représente J.-C. au milieu des docteurs, attendu le bon état où il est, pourroit, selon ma façon de penser, être estimé 3 à 400#. 400#

Le tableau de *Salviati* n'est pas aussi conservé que le précédent, mais, comme ce maître est beaucoup plus ancien, il pourroit être estimé de 5 à 600#. 600#

Le *Rothnamer*, idem. 600#

Total. 1600#

*Avis de M. Robert.*

| | |
|---|---|
| Le tableau de M. *Salviati*, descente de croix | 1000# |
| Le tableau de *Stradan*, J.-C. au milieu des docteurs | 900# |
| Le Serpent d'airain, de *Rothnamer* | 500# |
| Total. | 2400# |

Signé : *Robert.*

Je ne vous détaillerai point, monsieur le Comte, toutes les bonnes raisons de ces MM.; ils m'ont très-bien démontré qu'il n'y avoit que trois têtes bien dessinées dans le *Salviati*. La couleur est nulle. Que les bras courts du *Stradan* pourroient être très-incommodes dans nombre de circonstances.

Les Grâces du Pilon ont été scrutées, et avec fondement, de façon à m'effrayer sur mes foibles productions. Dieu veuille que mon dernier Choisy ne se ressente point de la crainte que ces terribles sculpteurs inspirent. Ces Messieurs veulent absolument que l'on dessine, et correctement.

J'estime donc, Monsieur, qu'il faut abandonner à MM. les amateurs, qui sont gruement si doctes, la liberté de payer, comme ils payent ordinairement; et il me paroit convenable de s'en tenir au prix de M. Robert, 2,400#, parce que le Roy n'a ni *Salviati* de cette grandeur, ni de *Rothnamer* dont les figures soient de près de 3 pieds; en s'attendant toutefois à une dépense qui équivaudra la valeur des morceaux.

Demain je verrai le prétendu *Guide* de M. de Forbonnais, n'ayant pû savoir sa demeure que ce matin.

Je suis, Monsieur, etc...

*Pierre.*

Paris, le 17 février 1778.

## XLII.

### *Lettre de M. d'Angiviller à Pierre.*

23 février 1778.

J'ai reçu, M., la lettre par laquelle vous me faites part de votre course aux Célestins pour y examiner les tableaux de *Salviati, Rothnamer* et *Stradan,* conjointement avec MM. *Beaufort, Pajou* et *Robert,* qui les ont examinés avec vous et en ont fourni chacun à part leur estimation. Mes connaisances en ce genre doivent sans doute céder à celles des artistes; cependant, je ne puis m'empêcher de vous témoigner de mon étonnement sur la diversité de la manière de voir un même objet, par les plus habiles gens. Quoiqu'il en soit, je crois nécessaire d'assurer au Roy les trois tableaux qui ont fait l'objet de votre examen, dussent-ils coûter davantage que ne porte la plus haute des évalutions; et même comme vous me témoigniez regarder comme absolument inutile d'avoir les trois petits tableaux encadrés dans la menuiserie d'une chapelle à gauche du chœur, dès que vous y avez reconnu le faire de *Lesueur* d'une manière bien décidée, je suis d'avis de me les assurer; et prierai conséquemment M. de Marville pour les faire mettre également à part; plus ils sont en mauvais ordre, moins l'objet fera des difficultés, et je ne suis pas effrayé de la restauration, tout ce qui est de la main de *Lesueur* étant absolument précieux...

## XLIII.

### *Lettre de Pierre à M. d'Angiviller.*

Monsieur,

Lorsque des artistes étudient les ouvrages des grands maîtres, ils ne s'occupent que des beautés, et passent

légèrement sur les défauts, mais lorsqu'il est question de fixer la valeur comme marchandise, alors, non seulement le talent est soumis à la critique, mais encore l'état de conservation mérite la plus scrupuleuse attention.

Les tableaux des Célestins sont en quelque sorte perdus; aussy ne parlerai-je ny de leur ancienne valeur, ny des prix modiques que les artistes y mirent lorsqu'ils m'accompagnèrent à l'examen, quoique je ne puisse taire que le désordre des tableaux, l'aperçu de la dépence pour les rétablir, ont beaucoup contribué à la modicité de l'élévation de ces MM. et qui encore n'ont pu se déterminer à fixer un prix sur les trois tableaux que l'on croit de *Lesueur*. Ces morceaux sont dans la nef à gauche de l'entrée du chœur. Il est vray que la couleur en est sy détruite, que ce ne sont à la rigueur qu'une toile et des planches.

Cependant, Monsieur, quoyque je sois en général de l'avis de ces MM., j'estime que, vu l'ancienneté de *Salviati*, la singularité d'un *Stradan* (cité ordinairement comme homme de lettres) et la grandeur des figures de *Rothnamer*, l'on peut porter le total à 4000#, y compris bien entendu les prétendus *Le Sueur*. Si la somme paroit foible, en raison du bruit que ces morceaux ont fait, il faut les abandonner et ne pas les regretter, et en laisser la jouissance aux derniers connaisseurs qui ne sçavent pas que, plus les tableaux essuyent de restaurations, plus ils perdent, puisqu'à la longue l'ouvrage du maître est remplacé par l'*ânerie* du restaurateur.

Je suis, etc.

*Pierre.*

Paris, 28 may 1778.

XLIV.

*Lettre de M. d'Angiviller à M. de Marville.*

15 juin 1778.

J'ai fait examiner, Monsieur, comme nous en étions convenus, tant par M. Pierre, que par trois autres artistes de l'Académie, les tableaux des Célestins de Paris dont je vous ai témoigné que je désirois faire l'acquisition pour le Roy, si toutefois ils n'étoient pas excessivement chers. Ces tableaux sont le *Salviati*, le *Stradan*, le *Rothnamer*, et trois petits tableaux réputés de *Le Sueur*. De l'examen qu'ont fait ces artistes, il résulte que tous ces tableaux, surtout les *Lesueur*, sont dans un état de détérioration excessive, et qu'une somme de 4000# est tout ce qu'on peut les estimer. Encore faut-il, à leur avis, céder beaucoup à la considération du nom, car, dans l'état où sont ces tableaux qui ne sont pas même à beaucoup près les chefs-d'œuvre de ces maîtres, ils exigeront beaucoup de frais de restauration et on n'aura après cela qu'une petite partie d'un tableau original. Telles sont, Monsieur, les réflexions de nos artistes, malgré lesquelles je persiste néanmoins dans la disposition de les acquérir pour ce prix, et je vous serai obligé de me les procurer. Vous m'avez fait entendre qu'il seroit peut-être possible de les faire avoir au Roy pour rien, vous vous doutez aisément que je l'aimerois bien mieux, et ma reconnoissance en croîtroit encore.

J'ai l'honneur d'être, etc.

XLV.

*Lettre de M. de Marville à M. d'Angiviller.*

Paris, ce 1er juillet 1778.

J'ai reçû, Monsieur, la lettre dont vous m'avez ho-

noré le 15 du mois dernier, au sujet des tableaux qui sont aux Célestins de Paris, que vous désirés avoir pour le Roy; quoique nous ayons, M. l'évêque de Meaux[1] et moi, une inspection particulière sur l'administration de cette maison, nous ne pouvons rien décider, sur un objet de cette nature, que d'après le vœu de la Commission des Réguliers.

J'espérois toujours qu'il pourroit s'en tenir une, ce qui a différé ma réponce; il n'y en a point eu, et je ne sçais quand il poura y en avoir; la première fois qu'elle tiendra, nous mettrons sous ses yeux, M. de Meaux et moy, la lettre dont vous m'avez honnoré, et nous aurons soin de vous rendre compte du vœu de la Commission.

*Marville.*

## XLVI.

### *Lettre de M. de Marville à M. d'Angiviller.*

A Paris, ce 6 aoust 1778.

Il s'est enfin tenu, Monsieur, une Commission des Réguliers; nous y avons rendu compte, M. l'évêque de Meaux et moy, de la lettre dont vous m'avez honoré le 15 juin[2], et dont je vous ay accusé la réception le 1er du mois dernier, au sujet des tableaux des Célestins de Paris, dont vous désireriez faire l'acquisition pour le Roy, et de l'offre que vous faites d'en donner 4000#. Mrs de la Commission ont pensé que, n'étant que de simples administrateurs, nous n'avions pas le pouvoir, il ne nous convenoit point de rien aliéner, qu'en conséquence il falloit garder les tableaux et les laisser où ils

1. Jean-Louis de la Marthonie de Caussade, évêque de 1759 à 1779.
2. Voir ci-dessus XLIV.

sont. Nous n'agissons qu'en conséquence de ses décisions, et nous sommes obligés de nous y conformer.

Nous avons l'honneur d'être, avec le plus sincère attachement, Monsieur, vos très-humbles et très-obéissants serviteurs.

*Marville.*

XLVII.

*Réponse de M. d'Angiviller à M. de Marville.*

Versailles, 11 aoust 1778.

Je reçois, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et par laquelle vous me faites celui de m'informer du peu de succez de vos soins pour me procurer quelques tableaux des Célestins. Comme je n'y tenois que fort médiocrement, vû leur mauvais état, je n'en suis pas beaucoup affligé; mais cela n'empêche pas que je ne sois fort reconnoissant des soins que vous vous êtes donnés à cet égard. Il est seulement fâcheux que des tableaux qui, restaurés, auraient quelque mérite, en restant dans cette place soyent également perdus et pour la science, et pour les arts, et pour leurs possesseurs quelqu'ils soyent. Car c'est le sort que leur assure la résolution prise par le bureau.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

## § VI.

### DON D'UN TABLEAU DE LE SUEUR AU ROI, PAR LA MARQUISE DE RONCÉE.

Voici encore un tableau de Le Sueur dont il est difficile de savoir le sort, le correspondant ayant omis d'indiquer le sujet. Le château d'Huisseau dont il est ici question était situé à Huis-

seau-sur-Mauves, village du canton de Meung-sur-Loire dans le Loiret; il y a deux autres localités du même nom, Huisseau-en-Beauce et Huisseau-sur-Cosson, dans la même région, l'un dans l'arrondissement de Vendôme, l'autre dans celui de Blois. Il ne saurait être question ici que de Huisseau-sur-Mauves. Ce château existe-t-il encore? Quelle était cette marquise de Roncée? Le legs fait au Roi lui a-t-il été fidèlement remis? Il nous est impossible de répondre à ces questions. Mais il n'y a pas au Louvre de toile de *Le Sueur* qui ait l'origine indiquée dans la lettre suivante.

## XLVIII.

*Lettre sur un tableau de Le Sueur légué au Roi par la Marquise de Roncée.*

Monsieur,

M. de Boislambert, Lieutenant du Roy à Loches, m'a mandé vous avoir écrit que le tableau de *Lesueur* que M^me la Marquise de Roncée m'a chargé, par un de ses codiciles, de vous solliciter d'obtenir de Sa Majesté la permission de luy être offert, se trouvoit dans ce moment, comme les autres effets, sous les scellés, et ne pouvoit être délivré qu'après leur levée; en conséquence de ce que vous me faites l'honneur de me marquer, monsieur, sur le désir que vous avez des *proportions* de ce tableau, j'ay celuy d'en prévenir M. de Boislambert qui, étant sur les lieux, sera plustôt à même de vous en informer; il est nommé avec moy pour l'exécution des dispositions de feüe M^me la marquise de Roncée que je crois arrangées de manière à ne pouvoir porter coup à l'intérest de ses héritiers.

Je suis, etc.

*Cugnac Dampierre.*

Au château d'Huisseau, par Meun-sur-Loire, ce 2 octobre 1778.

## § VII.

### LES TABLEAUX DE LE SUEUR PROVENANT DE LA VENTE DU PRINCE DE CONTI, PROPOSÉS A M. D'ANGIVILLER PAR L'ABBÉ DE TERSSAC, CURÉ DE SAINT-SULPICE.

Les tableaux dont il est ici question n'avaient pas échappé aux recherches de M. Dussieux (p. 56, 57 et 58).

Guillet de Saint-Georges avait déjà remarqué que *Le Sueur* avait eu une prédilection particulière pour l'histoire de Moïse et y était revenu à plusieurs reprises; ainsi il cite des sujets tirés de cette histoire chez M. de Fieubet près de l'Arsenal, chez M. de Nouveau, place Royale, et chez M$^{me}$ la comtesse de Tonnay-Charante, rue Neuve-de-Saint-Médéric (p. 16, 17, 31). Les deux sujets exécutés dans ce dernier hôtel sont les mêmes que ceux des peintures de la vente du prince de Conti : l'*Adoration du veau d'or* et l'*Apparition du Père Éternel à Moïse dans le Buisson ardent.* Il y aurait donc lieu de rechercher si les tableaux du prince de Conti ne provenaient pas de l'hôtel de la rue Neuve-Saint-Médéric. D'après le catalogue de la vente, qui n'indique pas leur provenance, les deux tableaux de *Le Sueur* mesuraient l'un et l'autre trois pieds huit pouces de haut, sur 5 pieds 5 pouces de large. Il semble qu'ils fussent destinés à servir de pendants. C'est sans doute pour cette raison qu'ils sont inscrits sous le même numéro (617). Un catalogue annoté de cette vente nous apprend qu'ils furent adjugés pour la somme de 2300 liv. à l'abbé Renoir ou Revoir. La vente avait lieu en 1777. L'acquéreur les donna de son vivant ou les légua par testament aux pauvres de la paroisse Saint-Sulpice, probablement sa paroisse; de là la proposition de l'abbé de Terssac[1] à M. d'Angiviller. Cette négociation n'eut probablement pas de suite puisque les deux tableaux ne se trouvent pas aujourd'hui dans le Musée du Louvre. Nous ignorons même ce qu'ils sont devenus; nous ferons remarquer à ce propos combien serait utile un catalogue de l'œuvre des principaux maîtres français, à l'imitation du catalogue du Smith, avec l'aide des livrets des musées de France et de l'étranger. Ce serait une œuvre longue et difficile, mais bien précieuse.

1. L'abbé Jean-Joseph Fay, dit de Terssac, fut nommé curé de Saint-Sulpice en 1777. Il remplaçait Jean Dulau d'Allemans, curé de cette paroisse depuis 1748 (Almanach royal).

## XLIX.

*Lettre de M. de Terssac, curé de Saint-Sulpice, à M. d'Angiviller.*

J'ai été chez vous, Monsieur, pour avoir l'honneur de vous voir et vous proposer à acheter deux tableaux que j'ai chez moy de *Lesueur*, dont on m'assure que vous faites la collection des ouvrages au Louvre: l'un représente l'*Adoration du veau d'or au désert*, l'autre *Moyse devant le buisson ardent*[1], je ne vous en marque pas les dimensions parce que j'imagine que vous les aurez vûs chez feu M. le prince de Conti auquel ils ont appartenu; ils sont en bon état.

Vous êtes peut-être étonné, Monsieur le comte, de ma proposition; me voilà marchand de tableaux; ceux-ci appartiennent aux pauvres de ma paroisse, et, en vous les offrant en vente, je vous propose une bonne œuvre; je sçais qu'à ce titre ma démarche ne peut que vous être agréable. Si vous voulez me faire l'honneur de passer chez moi à dix heures du matin quelque jour de la semaine que ce soit, excepté lundi prochain, vous examinerez ces tableaux et quelques autres qui pourroient vous convenir. Pardonnez-moy d'avance la peine que je vous aurai occasionné; je me serois bien volontiers rendu chez vous une autre fois s'il n'eût pas été nécessaire que vous voyez si ces tableaux entrent dans vos desseins pour la perfection des arts que vous encouragez si fort et pour la décoration du Louvre qui consacrera toujours les monuments de votre bon goût.

Je saisirai avec empressement cette occasion d'avoir

1. Voy. Nouvelles recherches sur Lesueur par MM. Dussieux et de Montaiglon, p. 56, 58 et 83.

l'honneur de faire connoissance avec vous, et de vous témoigner les sentiments de respect avec, etc.

*F. de Terssac,*
Curé de Saint-Sulpice.

Paris, 18 septembre 1779.

L.

*Lettre de M. d'Angiviller à M. de Terssac, curé de Saint-Sulpice.*

Versailles, le 5 octobre 1779.

Je suis bien fâché, Monsieur, de ne m'être point trouvé chez moi lorsque vous m'avez fait l'honneur d'y passer pour me proposer de voir les deux tableaux de *Lesueur* appartenant aux pauvres de votre paroisse et qui paroissent dignes d'être placés parmi les tableaux du Roy. Comme j'habite peu Paris, et qu'au moment actuel je ne puis même sçavoir quand je pourray y aller, je ne sçaurois prendre avec vous d'engagement prochain pour les aller voir; mais, à mon défaut, je charge M. Pierre d'aller les examiner et de m'en rendre compte. Il y a au surplus apparence qu'il les connoit déjà puisqu'ils étoient dans le cabinet de feu M. le prince de Conti.

Je vous prie de recevoir mes remerciements de votre offre et de votre invitation, ainsi que l'assurance des sentimens, etc.

LI.

*Lettre de M. d'Angiviller à Pierre.*

Je viens de recevoir, Monsieur, une lettre de M. Terssac, curé de Saint-Sulpice, qui a passé chez moi pour me proposer de voir deux *Lesueur* qu'il a, et qu'il

m'offre de vendre à S. M.; l'un est le *Veau d'or au désert,* et l'autre le *Buisson ardent,* et il m'ajoute qu'ils étoient chez feu M. le prince de Conty, de la possession duquel ils sont venus en celle des pauvres de la paroisse Saint-Sulpice. Je présume, par cette raison, que vous les connoissez; cependant, quand même cela seroit, et que vous ne les jugeriez pas bien précieux[1], comme je crois devoir à la politesse de M. le curé de Saint-Sulpice d'aller voir ces tableaux ou de charger quelqu'un de les voir à ma place, vous me ferez plaisir de vous y transporter pour les examiner et me marquer ensuite ce que vous en pensez. M. de Tersac m'informe qu'en allant chez lui tous les matins de cette semaine à dix heures, on est assuré de le trouver, et qu'on y verra ces tableaux ainsi que quelques autres.

J'ai l'honneur, etc.

## § VIII.

### PROJET DE VENTE AU ROI DES TABLEAUX DE L'HÔTEL TURGOT, AUTREFOIS HÔTEL BRIÇONNET.

Guillet de Saint-Georges (p. 26), puis d'Argenville (p. 245, éd. de 1765) ont laissé d'amples renseignements sur les peintures que le président Briçonnet avait fait exécuter par *Lesueur* dans une chapelle de sa maison. Quand Turgot devint acquéreur de l'hôtel, les peintures de *Lesueur* étaient encore au complet, sauf l'*Assomption* qui décorait autrefois le plafond de la chapelle. D'Argenville cite une *Annonciation,* tableau d'autel, sur toile, *huit Béatitudes* peintes sur fond doré, décorant les panneaux des lambris de pourtour, et, au-dessus de ces panneaux, autant de camaïeux; six seulement étaient de *Lesueur*, ils représentaient : la *Naissance de la Vierge*, le *Mariage de saint Joseph,* la *Visita-*

1. On voit ici que M. d'Angiviller ne paraît pas avoir grand désir d'acquérir les tableaux de l'abbé de Terssac.

*tion*, la *Nativité de Notre-Seigneur*, la *Présentation au temple* et la *Purification*. Les panneaux des lambris et les camaïeux étaient sur bois, d'après d'Argenville. Telles étaient les treize compositions que les héritiers de Turgot proposaient à M. d'Angiviller pour 10000 livres. Le prix n'avait rien d'excessif, puisqu'une vingtaine d'années après, à la vente Robit, en 1802, l'*Annonciation*[1] seule fut vendue 11000 livres (nº 124 du cat.). Il est donc fort regrettable que la négociation entamée par les héritiers Turgot n'ait pas abouti. C'est sur Pierre que retombe la responsabilité de cet insuccès, comme on le verra plus loin par une lettre de sa correspondance avec M. d'Angiviller. A quelle époque les héritiers de Turgot vendirent-ils les tableaux de la chapelle de la rue Portefoin? C'est ce qu'il nous a été impossible de savoir. Notons toutefois que Thiéry, dans son Guide de 1787, ne parle plus, ni de la chapelle, ni des *Lesueur*. On ignore le sort des Béatitudes et des camaïeux qui les surmontaient.

## LII.

### *Lettre de Turgot, neveu du Ministre, à M. d'Angiviller.*

Monsieur,

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

J'ai aussi l'honneur de vous avertir que mon père a l'envie de vendre la Chapelle de *Lesueur* dont il a hérité par la mort de mon oncle[2], et il seroit enchanté de pouvoir vous en donner la préférence.

Je suis avec respect, etc.

*Turgot.*

Reçu le 24 février 1782.

1. Le Louvre possède une *Annonciation*, mais qui provient de l'église de Mitry (voir sur elle les notes de MM. Lhuillier et Montaiglon dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, V, 1867, 2e semestre, pages 529-33). Enfin à la vente du marquis de Montcalm à Montpellier (en 1850) figurait une *Annonciation* qui pourrait être celle de la vente Robit et de l'hôtel Turgot.

2. Anne-Robert-Jacques Turgot, ancien ministre de Louis XVI,

## LIII.

*Lettre de Turgot, frère du Ministre, à M. d'Angiviller.*

A Paris, ce 21 mai 1784.

Voici, Monsieur, ce que je puis vous dire de certain sur les tableaux de *Lesueur* qui étoient dans la chapelle de notre maison, rue Portefoin : feu mon frère le Ministre désira les avoir sur l'estimation qui en fut faite alors, il les prit pour la somme de dix mille livres; à sa mort ils m'ont été repassés au même prix; c'est une chose certaine, je ne suis point marchand de tableaux; ceux dont il est question sont d'un bien habile maître et dont les ouvrages sont rares.

Je serai toujours très-aise d'avoir le plaisir de vous voir. Je viens d'apprendre la mort d'un de mes anciens compagnons de voyage que j'aimois et que j'estimois fort, c'est M. le Brun[1].

J'ai l'honneur, etc.

*Turgot.*

## LIV.

*Lettre de M. d'Angiviller à Pierre.*

Versailles, le 21 juillet 1784.

Je crois, monsieur, que vous avez vu anciennement les tableaux de *Lesueur* qui étoient dans la chapelle de l'hôtel Turgot, rue Portefoin, et même que vous m'avez dit, ou écrit, dans le tems, ce que vous en pensiez; mais

né en 1727, était mort le 20 mars 1781. Son frère, dont il est ici question, était le marquis Étienne-François Turgot, plus âgé que le Ministre, puisqu'il était né en 1721; il ne mourut que le 21 octobre 1789.

1. Voyez dans les biographies le détail des emplois que le frère de Turgot remplit dans les colonies françaises. Nous ignorons quel était ce Le Brun qui venait de mourir.

je ne me le rappelle point. M. le marquis de Turgot, en étant aujourd'hui propriétaire, me les offre pour le Roi; ce qui me met dans le cas de désirer sçavoir quel en est votre jugement. Il les a eus dans le partage de la succession de son frère, le président, pour 10,000#, il en veut la mesme somme, sans plus ni moins. Vous me ferez donc plaisir de les voir encore, quoique peut-être vous vous rappelliez bien le jugement que vous en avez porté dans le temps; mais l'offre honnête de M. le marquis de Turgot me paroit exiger qu'on y réponde au moins de cette manière. D'ailleurs une seconde vue peut faire appercevoir des choses qui auroient echapé dans une première visite. M. le marquis de Turgot loge quai d'Orléans, et, selon toute apparence, a donné des ordres pour qu'on vous montre les tableaux dont il s'agit.

J'ai l'honneur, etc.

## LV.

*Lettre de Pierre à M. d'Angiviller.*

Monsieur,

Je voudrois bien vous supplier de me dispenser de la visite de M. le marquis Turgot; sans nous voir, nous vivons comme d'anciennes connaissances que les affaires séparent, et qui se rencontrent avec plaisir; je ne puis manquer de le désobliger, si je donne un sentiment tel que feu M. son frère l'entendît. Ces tableaux sont de la jeunesse de *Lesueur*. Pourquoy les marchands n'ont-ils pas couru, lors de la fureur tableaumanique, et pourquoy ne sçavent-ils pas que cette chapelle est à vendre? Si les tableaux sont beaux, 10,000# ne les payent pas. Si au contraire, 10,000# sont trop pour le tableau d'autel; et il faut convenir que les autres ne sont que heurtés.

Vient ensuite une autre observation. Le Roy possède une suitte de *Lesueur* que l'on peut classer parmy les petits tableaux d'une galerie. Que manque-t-il au Roy? Des grands tableaux. L'affaire de celuy de Notre-Dame étant manquée pour le moment, il faudra forcément s'occuper de ceux de Noirmoutiers. Si les morceaux de cette abbaye sont de la force de celuy de Notre-Dame, ils doivent avoir la préférence sur tout ce qui se présentera d'une grandeur médiocre.

Avec de la bonne foy, on conviendra qu'excepté la mort de saint Bruno et quelqu'autres, ce cloître ne fait une véritable impression que sur les artistes. Quel effet ne feroit pas cette même mort de saint Bruno si les figures étoient de grandeur naturelle?

De plus enfin, Monsieur le Comte, un nouvel examen m'est inutile. Les tableaux sont en vente depuis longtemps, et personne n'a témoigné d'empressement. L'on peut regarder cette insouciance comme un jugement décisif, puisqu'il s'en est vendu d'inférieur et très-cher. La manie, d'une part, et la cupidité, de l'autre, ont fait vendre et acheter des ouvrages de *Senelle*[1], qui

1. Voilà un nom bien inconnu. Il manque, non seulement aux Biographies générales, mais même aux Dictionnaires des peintres, et pourtant il a eu une vraie valeur. Pierre, avec l'impertinence grincheuse qui lui est habituelle, nous apprend, à coup sûr sans le vouloir et sans croire que cela pût être bon à quelque chose, que *Senelle* ou *Snelle* était de Meaux. Heureusement il subsiste de ses œuvres. Je ne sais pas si les dessus de portes de la galerie du Palais épiscopal d'Orléans, cités par Beauvais de Préau dans ses notes sur Polluche (*Essais sur Orléans*, 1778, in-8°, p. 79), existent encore, mais il existe de lui au moins deux grands tableaux. M. Jacob, dans le livret du Musée d'Orléans de 1851, p. 42, constate que le tableau de saint François donnant le cordon du tiers-ordre au roi Louis XIII, qui était avant la Révolution sur l'autel de la chapelle du tiers-ordre des Récollets d'Orléans, n'a pas été détruit, comme on l'avait écrit, mais avait été

est dans le stile de *Lesueur*. Lorsque je passai à Meaux, ma curiosité me porta à chercher dans les églises de cette ville, patrie de ce peintre, et j'en ay trouvé par-

recueilli et se trouvait dans l'église Saint-Pierre d'Orléans, où il doit être encore. Beauvais de Préau, p. 159, parlant des Capucins d'Orléans, p. 152, dit que « les curieux y admirent un tableau qui représente un Pape, accompagné de quelques cardinaux, qui fait l'ouverture du tombeau de saint François. Ce morceau précieux est de *Snelle;* d'autres disent de *Blanchard.* » Ce grand tableau (h. 2, 62; l. 1, 96) est depuis longtemps au Musée d'Orléans, et l'idée de l'attribuer à *Blanchard*, si mou, si jaune, si beurré, et dont la composition trop facile manque toujours d'originalité et de fermeté, me paraît singulière. Le pape Nicolas V, suivi de quelques prélats, ayant fait ouvrir le tombeau de saint François d'Assise, le trouve debout et soulève son froc pour voir les stigmates de ses pieds. Cela est sobre, sérieux, pieux et d'une valeur très-réelle, aussi bien comme composition que comme couleur et comme dessin. Cela n'a ni la sécheresse de *La Hyre*, ni la facilité indifférente de *Vouet*, ni la mollesse de *Blanchard*, ni le ton violet de *Bourdon*. Il n'y a là rien non plus de *Lesueur;* c'est très-loin de *Poussin*, auquel cela ne ressemble pas; mais c'est encore de lui, par la gravité et une certaine maestria de lignes, évidemment empruntée à l'Italie, que ce tableau s'éloigne le moins. Le livret de 1851 constate que le tableau contient des armoiries. Espérons que M. Marcille, qui prépare un nouveau livret du Musée d'Orléans, les blasonnera et les élucidera, ce qui donnera la date du tableau. Ajoutons, à l'honneur de *Snelle*, que le *Poussin*, moins dédaigneux que *Pierre*, se trouve nous apprendre la mort de *Snelle* dans des termes aussi pleins d'estime que d'affection. Il est retourné à Rome, et il écrit à M. de Chantelou, à la date du 5 octobre 1643, je cite l'édition de 1824, p. 146, ne pouvant pas encore citer celle de M. de Chennevières : « A vous dire la vérité, Monseigneur (c'est-à-dire Monsieur Desnoyers) étant absent de la Cour, je ne saurois, pour quoi que ce fût, penser à retourner en France, et, quoique ce pays-ci soit menacé de quelque détourbier, je ne saurois penser à en sortir. Ne savez-vous pas que, quand les maux nous doivent arriver, ils nous trouvent partout. Le pauvre M. *Snelle* croyant s'en retourner jouir de la douceur de sa patrie, car il n'en avait qu'une, dont il avait été longtemps privé, n'a pas eu le bonheur de la toucher de ses pieds seulement. A peine l'a-t-il vue de loin, et il a rendu l'esprit à Nice en Provence, n'ayant été malade que trois jours. »

Pour le *Poussin*, son ami *Snelle*, dont on lui a écrit la mort,

fois que les marchands s'étoient empressés d'aller acquérir à Meaux, et dans le voisinage, où ce *Senelle* a beaucoup travaillé, après sa retraite prudente à la vüe du chemin que *Lesueur*, son camarade d'école, faisoit à pas de géant.

Je suis, etc.

*Pierre.*

23 juillet 1784.

## § IX.

### NÉGOCIATIONS INFRUCTUEUSES POUR LA VENTE AU ROI DES TABLEAUX DE L'ABBAYE DE MARMOUTIERS.

Les tableaux dont il est question dans les pièces suivantes sont bien connus. Guillet de Saint-Georges n'en cite que deux: l'*Apparition de deux saints et de deux saintes à saint Benoît* et la *Messe de saint Martin*, mais il les vante comme deux des plus belles œuvres de *Lesueur*. On peut contrôler aisément ce jugement puisque ces deux tableaux appartiennent aujourd'hui au Musée du Louvre; l'ancien historien de *Lesueur* ne parle pas des trois autres, c'est-à-dire du *saint Louis soignant les malades*, du *saint Sébastien mourant* et de la répétition de la *Messe de saint Martin*, sur l'authenticité de laquelle il y aurait quelques doutes à élever, d'autant plus qu'il résulte de la lettre de dom Malaret, en date du 4 août 1785, que les Religieux avaient fait faire des copies, aujourd'hui disparues, de plusieurs des autres tableaux de *Lesueur*. Il ne nous semble pas douteux que l'*Apparition à saint Benoît* et la *Messe de saint Martin*, refusées en 1785 par le comte

était, comme lui, un Italien, un homme des pays latins. C'est dans sa bouche un bel éloge, que personne ne pensera à faire de *Pierre*. Remarquons que *Snelle*, mort au milieu de 1643, ne devait pas être jeune — il avait vécu une première fois en Italie, et il y retournait après en avoir été longtemps privé — et que *Lesueur* est mort à 38 ans, le 1er mai 1655, c'est-à-dire sept ans après *Snelle*; ils ne sont donc pas de la même génération, et il n'est pas possible qu'ils aient été « camarades d'école » et aient appris la peinture ensemble. — A. de M.

d'Angiviller, en même temps que les autres *Lesueur* de Marmoutiers, aient été réunis au Musée national pendant la Révolution. On a voulu sans doute laisser au musée de la ville de Tours une partie du précieux trésor de l'ancienne abbaye, et c'est ainsi que les quatre tableaux se sont trouvés séparés. M. Clément de Ris a décrit, dans sa revue des *Musées de province*, les peintures un peu effacées, mais cependant bien authentiques et fort intéressantes malgré leur triste état, qui décorent encore le musée de Tours; les deux autres *Lesueur* sont décrits dans le livret de l'École française par M. Villot, sous les numéros 523 et 524. Quant à la Descente de croix qu'on fait figurer d'abord parmi les autres compositions de *Lesueur*, Jollain s'est chargé de faire justice de cette attribution. On s'étonne de voir l'intervention officieuse de dom Malaret dans une affaire qui ne semblait le regarder en aucune manière. Dom Malaret appartenait à l'ordre de saint Benoît et fut abbé de Saint-Denis une ou deux années plus tard. C'était un de ces religieux mondains, plus préoccupés des intrigues de cour et du soin de leur fortune que des intérêts, même temporels, des communautés confiées à leur direction[1]. Il s'ingénie à deviner les désirs du Directeur des Bâtiments; ni d'honorables scrupules, ni la timide résistance des religieux de Marmoutiers ne l'arrêtent; il s'agite, il remue ciel et terre, et il faudra que les pauvres moines de Marmoutiers deviennent les instruments involontaires de la faveur du trop remuant dom Malaret. Vraiment, quand on voit la manière dont le clergé trafiquait au XVIIIe siècle des précieuses reliques d'art accumulées depuis des centaines d'années dans les églises et les couvents, il est impossible de regretter qu'une expropriation ait enlevé à ces dépositaires infidèles les trésors qu'ils ne savaient plus garder, et les ait rendus accessibles au public en les déposant dans les musées.

Malgré tout le mal que s'était donné dom Malaret, sa négociation ne réussit pas au gré de ses désirs. Les quatre tableaux de Marmoutiers vinrent à Paris. M. d'Angiviller les vit et prit l'avis de son conseiller ordinaire, le Premier Peintre. On a déjà eu l'occasion de constater que celui-ci ne professait pas à l'égard

1. Nous avons publié récemment sous ce titre : *Un chapitre inédit de l'histoire des tombes royales de Saint-Denis*, 1876, in-8°, une correspondance de dom Malaret qui justifie pleinement la sévérité de notre jugement sur ce moine trop complaisant.

des œuvres de *Lesueur* le même culte que le Directeur des Bâtiments; ce fut encore sa funeste influence qui décida M. d'Angiviller à renvoyer les tableaux au couvent de Marmoutiers. Toutefois, pour reconnaître la condescendance des Religieux on fit rentoiler et restaurer les quatre *Lesueur*, et on ajouta à cette libéralité un don du portrait du Roi. Enfin, comme nous l'avons dit, la Révolution vint accomplir, mais seulement en partie, le projet que M. d'Angiviller avait voulu mettre un moment à exécution en réunissant définitivement au Louvre la *Messe de saint Martin* et l'*Apparition de sainte Scholastique à saint Benoît.*

## LVI.

*Lettre de dom Malaret à M. d'Angiviller.*
(28 novembre 1784.)

Monsieur le Comte,

Depuis mon retour de Versailles je me suis uniquement occupé de l'affaire dont vous m'avés fait l'honneur de me parler. Je me hâte de vous faire part de mes découvertes.

Il y a en effet à l'abbaye de Marmoutiers près la ville de Tours cinq tableaux de *Lesueur*.

Le premier, c'est saint Martin, de deux pieds et demi environ. Il est placé dans une chapelle.

Le deuxième, saint Benoît, haut de six pieds sur trois environ de large.

Le troisième, c'est une Descente de croix, plus haut et plus large que le précédent[1].

Le 4e, saint Louis, roy de France, occupé à panser les pestiférés.

Le cinquième, saint Sébastien au moment qu'il expire; on y voit des femmes occupées à arracher de son corps les flèches qui avaient servi pour son martire.

1. Voyez ce que le peintre Jollain dit plus bas de ce tableau qui n'est pas de Lesueur.

Ces deux tableaux qu'on dit être très beaux, sont de même grandeur, et d'après ce qu'on m'a dit, pareils à un tableau que j'ay vu dans la salle qui précède l'entrée de votre antichambre et qui représente, si je ne me trompe, le repas que fit Jésus-Christ chez Marthe et Marie, sœurs du Lazare[1].

J'ay fait part de votre projet à notre Général; je l'ay mis dans les meilleures dispositions possibles. Nous croyons que, pour réussir plus sûrement, il seroit bon que vous eussiez la complaisance de luy écrire, ainsi qu'au Prieur de Marmoutiers. Le Général seroit dès lors autorisé à marquer aux Prieur et Religieux ce qui leur convient de faire, et viendroit par ce moyen à l'appui de votre lettre à dom Prieur.

Si cette affaire dépendoit uniquement de moy, elle seroit bientôt terminée; mais j'espère que vous serés satisfait.

J'ay l'honneur d'être, etc.

*Dom Malaret.*

A l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

## LVII.

*Lettre de dom Malaret au comte d'Angiviller.*

Paris, 10 juin 1785.

Monsieur le Comte,

J'ay reçu la lettre dont vous avés bien voulu m'honnorer. L'incluse a été remise à son addresse.

1. Il s'agit très-certainement ici du tableau enlevé de Saint-Germain-l'Auxerrois par M. de Pontchartrain et qui, après avoir figuré récemment à la vente du cardinal Fesch, appartient maintenant au roi de Bavière. Il passait pour une des plus belles œuvres de Lesueur; jusqu'ici on avait ignoré son passage dans la collection de M. d'Angiviller.

Le Père Général m'a promis d'agir avec le plus grand zéle, je partiray muni de ses lettres qui sûrement seront très-pressantes.

Dom Geoffroy de Villeblanche, Prieur de Marmoutier, est un homme honnête; j'espère qu'il se prêtera de la meilleure grâce du monde.

Quand à moy, je vous réponds de tous mes efforts; je tenteray l'impossible pour le plus heureux succès. Je serois vraiment au désespoir si ma mission ne réussissoit pas aussi complettement que je le désire et que je l'espère.

Je n'aurai jamais rien tant à cœur que de mériter la continuation de vos bontés.

J'ay l'honneur, etc.

*D. Malaret*[1].

## LVIII.

*Lettre du Frère Chevreux au même.*

Saint-Germain-des-Prés, 12 juin 1785.

Monsieur,

Je connois les tableaux dont vous me faittes l'honneur de me parler; ils sont très-connus et estimés des connoisseurs, et tous les amateurs qui ont occasion de passer par Tours ne manquent pas de demander à les voir. Je mettray assurément le plus grand zèle à seconder l'empressement que vous me témoignez de les joindre aux chefs-d'œuvre que vous vous disposés de rassembler dans la galerie du Louvre: mais je ne vous dissimuleray pas que je crains quelque résistance de la part de la Communauté de Marmoutier qui a une sorte

1 Dom Malaret était alors Visiteur des Bénédictins. M. d'Angiviller lui avait écrit le 6 juin.

de vénération pour ces tableaux qu'elle regarde comme un dépôt précieux qui luy a été transmis par nos ancêtres, dont elle ne peut se désaisir avec honneur.

Au reste, D. Malaret à son passage secondera de son mieux vos intentions en faisant valoir la pureté et la droiture de ses vües, l'intérêt, et plus encore le désir que nous avons de faire ce qui pourroit vous être agréable.

Je suis, etc.

*Fr. Chevreux.*

## LIX.

*Lettre de dom Malaret à M. d'Angiviller.*

Monsieur le comte,

Dès mon arrivée à l'abbaye de Marmoutier ma principale affaire a été de remplir la mission dont vous m'aviez honoré; je l'ai fait avec zèle et avec succès.

Dom Prieur Godefroy de Villeblanche, l'homme du monde le plus honnête, et, comme tous ses ancêtres, bon serviteur du Roy, a convoqué le Chapitre, et, après avoir exposé à sa Communauté, en termes précis, la proposition dont j'étois porteur, cette communauté, si attachée à ces tableaux, fanatique même à cet égard jusqu'à un certain point, a consenti unanimement et avec joye d'entrer dans vos vües et a témoigné la plus grande satisfaction de pouvoir contribuer au superbe monument que vous élevez à la gloire de la nation et des grands hommes qui l'ont illustrée. Ainsi, Monsieur le Comte, les tableaux sont à vous.

On m'a observé qu'il seroit à propos qu'avant de les déplacer quelque habile connoisseur se transportât sur les lieux; cette observation m'a paru juste, d'autant mieux qu'ils ont deux fois saint Louis et saint Sébas-

tien, et que, par conséquent, il y a des originaux et des copies. Je pense qu'il seroit bon que vous donnassiés vos ordres le plus tôt possible.

Je crois, monsieur le Comte, que je dois avoir l'honneur de vous prévenir que je leur ay fait entendre que votre demende portoit sur trois tableaux : saint Louis, saint Sébastien et la Descente de la Croix, qu'on dit être très-bien.

Quand aux offres que vous leur faites de quatre ou six tableaux, la Communauté s'en remet entièrement à votre générosité; elle a seulement témoigné le plus grand désir d'avoir le portrait en grand du Roy et de la Reine.

Je vous avoue qu'il a été bien des momens où je désespérois du succès; quarante têtes ne se manient pas aisément; je suis au comble de la joye d'avoir réussi et de vous donner une preuve de mon zéle et du profond respect avec lequel

J'ay l'honneur d'être, Monsieur le Comte...,

*D. Malaret.*

A l'abbaye de Marmoutiers-lès-Tours, 4e aoust 1785.

## LX.

*Lettre de Jollain à M. d'Angiviller*[1].

Marmoutiers près Tours, 31 aoust 1785.

Monsieur le Comte,

Conformément aux ordres dont vous m'avez honoré,

1. Nous avons trouvé deux textes un peu différents de cette lettre de Jollain; l'un est l'original, l'autre une copie où se remarquent quelques changements et additions. Nous avons ajouté au texte original les additions ayant une certaine signification; elles ne changent rien à l'autre version et ne font qu'y ajouter quelques détails.

j'ai examiné très-exactement les tableaux de l'abbaye de Marmoutiers; et me suis décidé pour quatre qui sont très-sûrement originaux de la main de *Lesueur*, de plus, absolument dans le stile de ceux du cloître des Chartreux, surtout le plus petit. Les trois grands ont été rentoilés et restaurés maladroitement dans la maison, néanmoins ils sont encore très recommandables, d'autant qu'il ne sera pas difficile d'enlever les repeints.

Voici des détails sur ces tableaux :

Le premier représente *saint Louis soignant des malades dans un hôpital;*

Le deuxième : *saint Sébastien mourant; de saintes femmes lui retirent les flèches qui l'ont percé;*

Le troisième: *Une apparition de la Vierge à saint Martin, abbé; la Vierge est accompagnée de sainte Tècle, sainte Agnès, saint Pierre et saint Paul.*

Ces trois tableaux ont six pieds de haut sur quatre de large.

Le quatrième représente un *Miracle décrit dans la vie de saint Martin*. Le saint est représenté célébrant la messe avec beaucoup d'assistans; un globe de feu paroit sur sa tête qui donne lieu à des expressions très-variées et supérieurement rendues. Sans doute M. le marquis de Voyer n'avoit pas vu ce tableau, puisqu'il n'en avoit pas parlé; il n'avoit pas même grande réputation dans le couvent; il a trois pieds neuf pouces de haut sur deux pieds six pouces de large.

Celui de la *Descente de croix*, qui a une grande réputation et que l'on a copié pour l'archevêque, n'est point de *Lesueur*, ni même dans son stile; il est plutôt dans celui de l'École florentine et, quoiqu'il ait ses beautés, il ne m'a pas paru digne d'entrer dans la collection du Roi.

Je m'occupe présentement à faire encaisser avec grand soin ces quatre tableaux que j'accompagnerai pour plus de sûreté.

Je suis, etc.

*Jollain.*

## LXI.

*Lettre du F. Chevreux à M. d'Angiviller.*

Saint-Germain-des-Prés, 22 aoust 1785.

Monsieur,

J'ay la satisfaction de pouvoir vous annoncer que j'ay reçu du P. Prieur de Marmoutier la réponse la plus conforme à vos vües. Aussitôt qu'il a fait part à sa Communauté de votre lettre et de la mienne, elle s'est réunie avec empressement pour seconder le zèle qui vous anime, et contribuer à enrichir la précieuse collection que vous vous proposez de faire. Elle est bien éloignée de vouloir mettre un prix au sacrifice qu'elle fait des seuls tableaux précieux qu'elle possède; elle me témoigne seulement le désir le plus vif de posséder les portraits du Roy et de la Reine, et de M. d'Angivillers, afin de se trouver dédomagée en quelque sorte de son éloignement, en voyant au milieu d'eux un prince et un seigneur uniquement occupés de la gloire et du bonheur de la nation.

Serois-je coupable d'indiscrétion en vous indiquant un moyen de donner satisfaction au couvent de Marmoutier sans qu'il en coûtât rien à l'État, ny à personne: ce seroit qu'il plût au Roy d'ordonner l'union à la manse conventuelle d'un prieuré dépendant de cette maison. Celuy de Saint-Guingalois du Château-du-Loir seroit le plus à la portée, et, comme l'union n'empêcheroit point que le titulaire n'en jouît pendant sa vie, il

n'en souffriroit aucun préjudice. Sa Majesté se trouveroit privée d'une de ses nominations, mais il luy en reste plus de soixante dépendant de Marmoutiers, et dans le nombre il y en a beaucoup de plus considérables pour le revenu que le prieuré du Château-du-Loir. Au surplus, si cette proposition vous paroissoit indiscrette, je vous prie de la regarder comme non avenüe, et d'être persuadé que les tableaux qui pouront vous convenir n'en seront pas moins à votre disposition.

Je suis, etc.

*Fr. Chevreux,*
Sup. Gén.

## LXII.

*Extrait d'une lettre de Pierre à M. d'Angiviller, du 16 septembre 1784.*

Je présume, Monsieur le Comte, que vous remerciérés MM. les Religieux de Marmoutiers, et il me semble que vous avés dessein de leur faire la galanterie du rentoillage de leurs tableaux, qui en ont besoin. Je prendrai vos ordres afin de faire quitter ce que l'on fait et de ne pas laisser languir, telle que soit la décision.

## LXIII.

*Lettre de M. d'Angiviller à Pierre.*

Versailles, le 22 septembre 1785.

Par le compte, Monsieur, que vous m'avez rendu sur les tableaux venus de l'abbaye de Marmoutiers, j'ai vû qu'ils ne sont point dignes de figurer avec les autres productions de *Lesueur,* dans la collection de S. M.; j'adopte en conséquence votre avis de les renvoyer à ces MM., et, comme leur bonne volonté et honnêteté exige de ma

part une marque de reconnoissance, j'adopte également ce que vous me proposez à cet égard, sçavoir de faire rentoiler et réparer ces tableaux avant que de les renvoyer. Vous pouvez donc y employer tout de suite les personnes chargées de cet ouvrage pour le service des Bâtiments de S. M.

J'ai l'honneur, etc.

LXIV.

*Extrait d'une lettre de Pierre à M. d'Angiviller.*

4 octobre 1785.

M. Jollain a reçu la visite d'un Religieux de l'Ordre de Marmoutier, il paroit que ceux qui ont envoyé les *Lesueur* sont étonnés de ne recevoir aucune réponse. M. Jollain avoit bien promis d'écrire au Père Celerier, ne fût-ce que par politesse, mais il avoit toujours suspendu.

LXV.

*Lettre de M. d'Angiviller à Pierre.*

Fontainebleau, le 22 octobre 1785.

Les Religieux de Marmoutier, Monsieur, s'étant portés avec beaucoup de zèle à présenter au Roy les quatre tableaux de *Lesueur* qu'on m'avoit dit pouvoir convenir à la collection de S. M. il m'a paru que, quoique ces tableaux vus de plus près n'eussent pas le mérite convenable à cet effet, le zèle de ces Religieux méritoit quelque marque de bonté du Roy. J'ai en conséquence proposé à S. M. de leur accorder une copie de son portrait; ce à quoi elle a bien voulu consentir. Vous voudrez bien en conséquence en ordonner une aux peintres qui travaillent à ce genre d'ouvrage, et, lorsqu'elle sera faite, m'en prévenir pour que j'en ordonne la livraison.

J'ai l'honneur, etc.

## LXVI.

*Lettre de M. d'Angiviller à Pierre.*

2 septembre 1786.

Je suis pressé, Monsieur, de faire repasser à l'abbaye de Marmoutier les tableaux qui en avoient été envoyés comme pouvant convenir au Roi, ce qui n'a pas eu lieu. Vous me ferez en conséquence plaisir de prendre, avant votre départ pour le Nivernois, toutes les mesures nécessaires pour que ces tableaux soyent incessamment en route pour cette maison, et, s'il se peut, même avant votre départ.

J'ai l'honneur, etc.

## § X.

PROJET D'ACQUISITION POUR LE ROI A LA VENTE DU PRINCE DE SOUBISE D'UN RECUEIL CONTENANT SOIXANTE DESSINS DE LESUEUR.

Voici une énigme que nous ne sommes pas parvenu à résoudre. Nous la proposons à nos lecteurs, qui seront peut-être plus heureux.

Il existe dans les cartons des Bâtiments du Roi une notice imprimée et peu connue parce qu'elle ne se compose que de huit pages in-8°, qui porte ce titre : « Eclaircissements sur différens articles de dessins précieux et estampes en recueils, compris dans le catalogue de la vente des livres de son altesse sérénissime monsieur le prince de soubise. » L'approbation de Cochin porte la date du 30 avril 1789. L'impression est donc postérieure. Cette notice renferme, on le voit par le titre, quelques détails sur certains articles du catalogue, notamment sur deux recueils de dessins ; l'un renfermait de nombreux dessins d'A. Durer ; l'autre nous intéresse plus particulièrement ici.

Voici cet article relatif à Lesueur :

*N° 4100*[1]. — *Quarante études de figures par Le Sueur pour les tableaux de la vie de saint Bruno qui sont aujourd'hui dans la riche collection du Roi, dessinés sur papier gris à la pierre noire rehaussée de blanc, d'une parfaite conservation.*

*Vingt-cinq autres dessins par le même, études faites pour d'autres tableaux de cet habile artiste, connus dans différentes églises de Paris, ou autres lieux, pareillement exécutés à la pierre noire rehaussée de blanc.*

Cet article frappa l'attention de M. d'Angiviller et il donna l'ordre formel à Lebrun d'acheter le recueil. C'est ce qui résulte des deux pièces suivantes. Lebrun remplit-il les intentions du Directeur Général, ou dut-il abandonner à un concurrent plus tenace le n° 4100 ? Il faudrait, pour élucider ce point important, retrouver un catalogue annoté de la vente du prince de Soubise, un catalogue donnant les noms des acquéreurs, car, si Le Brun y figure comme adjudicataire du recueil des Le Sueur, ces dessins ont été achetés pour la collection du Roi; cela ne ferait pas de doute.

Si les dessins du prince de Soubise entrèrent dans la collection du Roi, ils doivent appartenir aujourd'hui au Musée du Louvre. Or il est à peu près impossible de retrouver dans cette collection soixante-cinq dessins de Lesueur dont la provenance soit inconnue. M. Reiset a démontré d'une manière à peu près irréfutable dans le deuxième volume de la notice des dessins (voy. p. 111, 145 et 147) et a bien voulu nous répéter à nous-même, en réponse à nos objections, que les cent cinquante dessins de Lesueur pour la vie de saint Bruno qui sont au Louvre proviennent pour la plus grande partie de la vente Crozat. A cette vente, un recueil de 146 études et compositions de Lesueur fut adjugé moyennant

1. Dans le catalogue de la vente du prince de Soubise le n° 4100 donne cette désignation plus que sommaire : « Desseins faits à la plume in-fol. »

A la vente après décès de M. Le Roux de Lincy figurait un catalogue de cette belle bibliothèque couvert d'annotations. Il monta à la somme respectable de 215 francs environ; malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu découvrir son possesseur actuel. Mais nous avons constaté que bien peu d'exemplaires du catalogue du prince de Soubise renferment le supplément de huit pages qui nous occupe.

502 liv. au marquis de Gouvernet. A la mort du marquis, ils passèrent entre les mains de Paillet le marchand, puis de Le Brun qui les vendit à M. d'Angiviller entre les années 1776 et 1781. En effet, à cette dernière date, on sait par un article de dépense des Bâtiments du Roi que Le Brun vendit au comte d'Angiviller six nouvelles études de Lesueur « qui manquaient au recueil du même auteur, déjà acquis par Sa Majesté. » La lettre de M. d'Angiviller qu'on va lire confirme ces renseignements, et il nous paraît impossible de découvrir dans la collection actuelle du Louvre les quarante sujets de la vie de saint Bruno qui figuraient à la vente de Soubise. On ne saurait admettre que Paillet, qui posséda le recueil de Crozat peu de temps seulement et qui savait évidemment tout le prix de cette collection, eût cherché à l'exploiter d'une manière qui eût diminué la valeur en le dépeçant et en en vendant une partie au prince de Soubise, une autre à son confrère Le Brun.

Le recueil Soubise serait donc une collection bien distincte du recueil Crozat; cela n'a rien qui doive surprendre. En effet, comme M. Reiset l'a remarqué, le Louvre est loin de posséder toutes les études qui ont dû être faites pour le cloître des Chartreux, et l'on est surpris, quand on établit la liste des œuvres et dessins de Lesueur, de l'étonnante activité de son pinceau et de son crayon. Les études de Lesueur pour la vie de saint Bruno abondent dans les collections particulières. M. de Montaiglon dans ses recherches (p. 81 et 92) cite une suite assez importante de ces études se trouvant, en 1765, chez le duc de Richmond en Angleterre, et dont deux sujets avaient été gravés par Soubeyran. Il est peu probable que le recueil Soubise provienne de cette source, car on sait que les collections anglaises laissent rarement échapper les morceaux de choix qu'elles renferment. Il faut donc admettre qu'au dix-huitième siècle il existait un recueil de soixante-cinq dessins de Lesueur, inconnu jusqu'ici, qui entra à une époque indéterminée dans la collection du prince de Soubise et qui, à sa mort, fut acquise pour être morcelée. Quel dommage que les ordres de M. d'Angiviller n'aient pas été exécutés coûte que coûte! Quelle imposante réunion de dessins de Lesueur présenterait le Louvre, s'il avait joint le recueil Soubise à l'admirable recueil Crozat!

## LXVII.

*Lettre de M. d'Angiviller à Le Brun, peintre négociant*[1].

Versailles, 2 mai 1789.

Je vois, Monsieur, dans une notice imprimée qu'on vient de m'adresser, de dessins et estampes faisant partie de la bibliothèque de M. le prince de Soubize, deux articles de dessins qui m'intéressent infiniment pour la collection du Roi et sur lesquels je vous confie d'autant plus volontiers mes vues que c'est à vos soins que je dois l'acquisition d'une partie du même auteur. Vous pressentez tout d'un coup qu'il s'agit d'études de *Lesueur,* au nombre de 65 en deux divisions, sous le numéro 4100 du catalogue. Comme la vente se mène à ce qu'on m'a dit d'une manière assez singulière, on pourroit abuser de mes dispositions, si on les connoissoit. J'ignore d'ailleurs si ces études sont authentiques et si elles répondent aux annonces toujours un peu exagérées des catalogues. Vous êtes plus que personne en état de ne pas vous laisser tromper et je vous demande vos bons offices pour ménager cette acquisition au Roi, si on peut l'acquérir à prix raisonnable.

Je suis bien sincèrement...

*P. S.* — (De la main de M. le Directeur général). Vous êtes intéressé à me faire faire cette acquisition, et à bon marché; car cette précieuse collection deviendra votre ouvrage complet. Je compte un peu d'ailleurs sur le desir que vous avez de m'obliger. Si vous pouviez en traiter de la main à la main, je l'aimerois mieux.

1. Arch. nat. O[1] 1182, p. 285.

## LXVIII.

*Lettre de Le Brun à M. d'Angiviller.*

Monsieur le Comte,

J'avais remarqué l'article de dessins sur lequel vous me faites l'honneur de m'écrire, et je ne suis point surpris de ce que votre vigilance l'a découvert. Je vous avouerai pourtant que c'était un secret plaisir pour moi que d'espérer que je vous préviendrois sur votre demande, et que je completterois à votre insçu la collection la plus précieuse qui puisse exister chez le Roy. Je n'aurai pas la satisfaction d'aller au-devant de vos désirs, mais j'aurai du moins celle de les contenter s'il est possible. Il en est deux moyens : l'un d'acheter à la vente, l'autre de traiter de la main à la main ; le premier me parait préférable. Il serait dangereux peut-être de donner l'éveil sur un objet qui aura échappé à bien des gens ; ce seroit d'ailleurs risquer d'essuyer une proposition exagérée d'après laquelle on se régleroit pour pousser ensuite à la vente à raison de l'envie qu'on auroit montrée d'acquérir. Je me résume donc en pensant qu'il vaut mieux courir le hazard de la vente. Veuillez bien croire au surplus, Monsieur le Comte, que votre confiance m'honore trop, que j'attache trop de prix pour ne pas vous donner la preuve de tout le zèle, de tout le dévouement et de toute l'activité dont je suis susceptible.

Je suis avec respect, Monsieur le Comte, votre, etc.

*Le Brun.*

Ce 4 may 1789.

*P. S.* — J'aurai l'honneur de vous rendre compte de ma marche et de mon succès le jour même de la vente.

## § XI.

### VENTE D'UN TABLEAU DE LESUEUR APPARTENANT A L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT.

Nous n'avons sur l'histoire de ce tableau qu'un renseignement assez vague; c'est une note indiquant l'envoi au Directeur Général des Bâtiments d'un mémoire relatif à cette vente. Assurément il eût été fort intéressant de connaître le mémoire, et nous n'aurions pas manqué de le publier si nous l'avions retrouvé. Peut-être au reste n'est-il pas perdu, et le hasard produira-t-il des résultats plus heureux que nos recherches. Qu'il nous suffise d'appeler l'attention sur un fait grave qui paraît s'être souvent reproduit à la fin du XVIII[e] siècle et qui a eu la déplorable conséquence de dépouiller les églises de Paris de leurs plus précieux tableaux. Voici la note, qui figure sur le registre O[1] 1229 des comptes des Bâtiments du Roi, à la date du 9 août 1776 :

## LXIX.

« Mémoire tendant à informer M. le Directeur général de la vente faite par le marguiller de Saint-Étienne-du-Mont d'un tableau du célèbre *Lesueur* qu'il destinait à décorer sa sépulture et qu'il avait donné à cet effet à cette église, sa paroisse. L'auteur du mémoire donne l'idée du sujet de ce tableau et dit qu'il l'a vu, il y a quinze jours, exposé en vente chez le sieur Folio, marchand, rue Montmartre, auquel il a été vendu. »

J'ai vainement cherché, dans G. Brice, l'indication du sujet. Il se contente de dire (édit. de 1725, t. II, p. 474) : « On voit dans cette église quelques tableaux de Lesueur. »

Heureusement la notice de Guillet de Saint-Georges[1] nous permet de combler la lacune qui se trouve dans Brice : « Derrière le chœur de l'église Saint-Étienne-du-Mont, dit le biographe

1 Tome II des *Archives de l'Art français*, p. 27.

attitré des Académiciens, M. Lesueur a peint pour l'autel de la chapelle de saint Pierre qui est sur la main gauche de la chapelle de la Vierge un tableau représentant *saint Pierre qui ressuscite Tabithe et Dorcas.* » C'est bien là le tableau vendu en 1776 par les marguilliers de l'église, ainsi que le dit une note, probablement contemporaine du fait, inscrite au dos du dessin représentant cette composition, que possède le Louvre[1].

Notons encore une particularité; le dessin parut en 1772 à la vente de Huquier où il fut adjugé à 82 livres. Le catalogue disait : « Le tableau original appartient à M. Folio. » Le sieur Folio aurait donc conservé le tableau de 1772 à 1776, date du mémoire envoyé à M. d'Angiviller.

Ce dessin fait aujourd'hui partie des collections du Louvre et est décrit dans le récent catalogue de M. Reiset sous le n° 1002.

J. J. G.

1. *Archives de l'Art français*, t. II, p. 60.

---

# PLAQUE COMMÉMORATIVE

## DE LA POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE LA MAISON DE

# JACQUES BOILEAU

## PEINTRE, DIRECTEUR DE L'ACADÉMIE DE SAINT-LUC

## (1779).

Monsieur E. Guichard, l'architecte décorateur bien connu, a offert à M. Jules Cousin, pour la Bibliothèque de la ville de Paris, une plaque de cuivre, haute de 0,155, et large de 0,218, trouvée dans les fondations d'une maison. Elle est gravée en caractères romains avec de plus grandes capitales en tête de certains mots. Nous la transcrivons très-exactement, sans nous astreindre au fac-simile de la hauteur réciproque des lettres; mais en la ponctuant et en indiquant la séparation des lignes.

A. M.

L'an 1779 — Nous, Nas-Fois-Jacqs Boileau, Bs de Paris, natif d'Étampes, — ancien Directeur et Professeur de l'Acadle et Commté ditte — de St-Luc, Peintre et Conservateur des galleries de — tableaux de LL. AA. SS. Nossgrs les Duc d'Orléans et Prince de — Conty, Princes du sang, et Genve Lamsson, mon épouse, — avons fait reconstruire pour notre demeure cette maison — sur l'emplacement des anciennes Maison, Commté et Chapelle — des Audriettes, ainsy appellées du nom de leurs fondateurs Audry, — père et fils, sous St Louis et Philippe le Bel vers la fin du XIII — siècle, depuis vendu par les Religieuses de l'Asomption établie — à Paris rue St Honoré, et dont le premier couvent fut en ce

lieu — sous le titre des Audriettes de l'Assomption aux Comm$^{\text{tés}}$ des M$^{\text{es}}$ Maçons et Charpentiers de ceste ville par contrat — passé dev$^{\text{t}}$ Poultier, Notaire à Paris, le 5 7$^{\text{bre}}$ 1764, et enfin à nous — adjugé et vendu sur enchères publiques, à la Chambre de Police — au Ch$^{\text{let}}$ par sentence du 16 avril 1778 en vertu d'un Edit du Roy rég$^{\text{t}}$ — Louis XVI, du mois d'aoust 1776, qui a ôté aux Comm$^{\text{tés}}$ d'arts et — métiers de cette ville la propriété d'anciens biens — jmmeubles. Nous avons, pour conserver la tradition fidèle de l'employ ancien du présent lieu, fait écrire ces présentes — qui ont été placées en cet endroit par D$^{\text{lle}}$ Marie Anne Ant$^{\text{nette}}$ Boileau, notre fille ainée, épouse du S$^{\text{r}}$ Cl$^{\text{de}}$ Balbastre, organiste de — Monsieur, Frère du Roy, et de l'Eglise métropolitaine de Paris, qui y posa cette pière de sa main en notre présence — et en la présence de M. Louis F$^{\text{ois}}$ Jacq$^{\text{s}}$ Boileau, Av$^{\text{t}}$ en Parl$^{\text{t}}$ — de D$^{\text{elle}}$ Marg$^{\text{te}}$ B$^{\text{ne}}$ Fél$^{\text{té}}$ Boileau, épouse de S$^{\text{r}}$ Pierre Const$^{\text{in}}$ Parfait — M$^{\text{d}}$ Mercier à Paris, de S$^{\text{r}}$ Ant$^{\text{ne}}$ Alex$^{\text{dre}}$ Boileau, Chanoine de l'Eglise — collég$^{\text{le}}$ de S$^{\text{t}}$ Mellon à Pontoise, nos autres enfans et desdits — S$^{\text{r}}$ Balbastre et Parfait, nos gendres, tous réunis en famille — le 14 juin, audit an 1779.

Il est dit dans plusieurs auteurs des Antiquités de Paris que S$^{\text{te}}$ Geneviève a fait sa demeure en ce lieu, avec plusieurs filles — craignant Dieu.

---

# LETTRES DU GRAVEUR

# BERVIC

## A RAPHAEL MORGHEN ET A ROSASPINA

## 1798-1806.

*Communiquées par M. Eugène Müntz.*

### I.

### LETTRE A RAPHAEL MORGHEN.

Paris le 11 septembre 1798.

Monsieur,

Je suis bien faché qu'une maladie survenue à celui à qui j'avais commandé les dix douzaines de burins que vous me demandez par votre dernière ne lui ait pas permis de continuer l'ouvrage commencé. Si les deux personnes, qui m'ont apporté votre lettre, eussent pu retarder leur départ de huit jours, j'aurais été à portée de les en charger, mais ils m'ont dit que cela ne leur était pas possible ; en conséquence, je les garderai jusqu'à ce que vous les fassiez prendre chez moi, ou bien que vous m'indiquiez les moyens de vous les faire parvenir.

Je suis fort aise, Monsieur, que la nécessité où vous étiez d'avoir des burins faits à Paris, m'ait mis en correspondance avec un homme de votre mérite, dont j'estimais depuis longtems les talens très distingués. Vous jouissez dans mon pays de toute la réputation qui vous est due, et je suis flatté d'en être l'organe auprès de vous.

Plusieurs de mes confrères, dont l'opinion est con-

forme à la mienne, et qui, ainsi que moi, possèdent les chefs-d'œuvres que vous avez faits parraitre (*sic*) jusqu'à ce jour, sachant que je suis en relation avec vous, m'ont chargé d'obtenir de vous une épreuve, *avant la lettre*, des deux planches que vous gravées (*sic*) actuellement (c'est-à-dire la Scène d'après *Léonard de Vinci* et la Transfiguration d'après *Raphaël*), soit ensemble, soit séparément, aussitôt que vous les mettrez au jour. C'est pourquoi je désirerais que vous m'en fissiez passer six épreuves *avant la lettre* aussitôt que vous la ferez imprimer. Je vous indiquerai sous peu par qui vous aurez la bonté de me les faire parvenir. Je vous prie de me marquer ce que vous les vendrez aux artistes dont il est question, et comment, et quand vous voulez que je vous en fasse passer le payement, en monnaie de Florence.

Votre première lettre m'a donné le désir d'apprendre l'italien, et quoique je ne sois pas assez avancé pour vous écrire correctement dans cette langue, j'en sais pourtant assez pour vous lire, si vos occupations vous permettent de m'écrire.

Je suis en attendant de vos nouvelles, Monsieur,

Votre dévoué serviteur.

BERVIC.

A Monsieur — Monsieur Raphaël Morgen, — très célèbre graveur — à Florence.

Bibl. nat. de Florence. Coll. Gonnelli (V. 285).

## II.

### LETTRE AU GRAVEUR ROSASPINA.

Al signor Rosaspina, celebre incisore dell' Instituto di Bolognia, à Bolognia.

Paris, le 21 juillet 1806.

Je suis tout honteux, mon bon ami, d'être encore à

vous remercier du trop magnifique cadeau que vous avez fait à ma fille : et si je ne vous ai pas répondu de suite, c'est que j'étais tout rouge de colère que vous ayez fait une dépense aussi considérable pour une morveuse comme elle. J'aurais accepté une bagatelle comme un témoignage d'amitié pour un très-petit service que je me suis regardé comme très-heureux de pouvoir vous rendre, et, au lieu de cela, Votre Excellence a voulu me payer largement, le tout peut-être pour éloigner toute familiarité entre nous : mais, je vous le dis franchement, vous avez beau faire, je vous traiterai toujours comme un homme que j'aime bien cordialement, et qui n'est disposé qu'à vous accorder tout juste le respect que les honnêtes gens se doivent réciproquement.

Le jeune homme qui vous remettra ma lettre est celui qui le premier a gagné le grand prix de gravure en taille-douce, que j'ai été heureux de faire établir lors de mon entrée à l'Institut de France[1]. Il dessine fort bien, est doux et très-bien élevé, et a grande envie d'obtenir une réputation distinguée dans l'art qu'il étudie; et j'espère qu'il tiendra parole; comme il ignore s'il passera par Bolognia, je ne sais s'il vous remettra ma lettre avec une petite boëte de vernis d'été et d'hiver que je lui ai donné pour vous : mais quelque soit la route qu'il prenne, il aura bien plus d'occasion, étant à Rome, de vous la faire passer, que moi qui demeure à Paris.

Mes yeux vont toujours assez bien, et j'espère qu'en les ménageant ils iront quelque tems : il me fâche beau-

1. Le concours de gravure en taille-douce fut établi en 1804. Le premier graveur qui remporta le prix, sur une académie d'après nature gravée au burin, fut *Claude Louis Masquelier*. En 1806, ce prix fut décerné à *Richomme;* mais il s'agit ici très-certainement de *Masquelier*

coup de les tant ménager, mais il faut se soumettre à sa destinée. Quant à vous, mon bon ami, je désire et j'espère que vous jouissez d'une bonne santé, et que vous nous donnerez pendant encore longtems de beaux ouvrages, ainsi que vous êtes accoutumé de le faire, et je gage que, malgré mon âge, vous me rendrez fou des Amours. Vive *l'Albane* et son aimable et savant traducteur.....[1]

Portez-vous bien, mon bon ami, conservez votre aimable gaîté, et souvenez-vous quelquefois de votre sincère ami.

BERVIC.

Cette lettre, dont l'original se trouve à la Bibliothèque communale de Ferrare, m'a été communiquée avec la plus grande obligeance par le savant directeur de cet établissement, M. le chevalier L. N. Cittadella, qui a pris la peine de la copier pour moi. Je suis heureux de pouvoir ici remercier de ce service l'auteur de tant d'ouvrages remarquables sur l'histoire des arts à la cour des ducs d'Este.

1. Ici se trouve un passage d'un goût douteux, relatif au Pape. Comme il ne se rattache pas au reste de la lettre, nous croyons pouvoir le supprimer sans inconvénient. — E. M.

AUTOBIOGRAPHIE DE

# DUGOURC

(1800).

*Document communiqué par M. Anatole de Montaiglon.*

Je dois à l'amitié de Madame Adolphe Lance cette curieuse pièce, que son mari avait probablement recueillie avec quelques papiers provenant de l'architecte *Belanger*, qui était, comme on verra, le beau-frère de *Jean Démosthène Dugourc*. C'est en réalité, malgré la forme de la troisième personne, une véritable autobiographie, écrite en 1800. Je ne connais pas l'écriture de Dugourc, mais je suis disposé à croire cette note de sa main; une particularité très-sensible permettrait de s'en assurer, c'est que toutes les *r* sans exception sont très-absolument faites comme des *x*. Les renseignements précis et détaillés qui s'y trouvent sont bien précieux, et sont si peu courants que M. Dussieux n'a pas rencontré sur son chemin notre artiste, malgré ce qu'il a exécuté de travaux pour l'étranger. Il est inutile de dire que cet homme si remarquable, dont le nom est considérable sur plusieurs points dans l'histoire de l'industrie, n'a pas d'article dans les biographies générales. M. Jules Renouvier, dans son *Histoire de l'Art pendant la Révolution*, a été mieux avisé et plus instruit. Il a consacré à Dugourc (p. 374-380) un article auquel je renvoie et dans lequel il fait ressortir ce que l'esprit de Dugourc avait de curieux, d'original, d'inventif et de varié. Dugourc est mort vers 1810 et son nom mérite de tous points d'être plus connu et plus cité qu'il ne l'est.

A. de M.

*Dugourc* est né à Versailles, en 1749, d'un père qui, depuis plus de vingt ans, était Contrôleur ordinaire de la Maison de M^r le Duc d'Orléans, premier prince du sang, et jouissoit de beaucoup d'aisance.

Il montra dès son enfance des dispositions peu communes. A huit ans il dessinoit d'après nature des académies; à dix ans il savoit la géométrie, l'architecture et la perspective; à douze, il commençoit sa rhétorique au Collège de Jully, le plus célébre de ceux des Oratoriens, lorsqu'il fut placé près du duc de Chartres[1] pour partager ses études et ses récréations. Là il aprit la physique de l'abbé Nolet et de Brisson, l'histoire naturelle de D'Aubenton, la langue française de Chateaubrun et Foncemagne, tous deux de l'Académie Française, l'histoire et l'éloquence du savant auteur du « Jeune Anacharsis, » l'abbé Bartelmy. Avec de tels secours il devint à quinze ans un homme que le Comte de Cani, nommé Ambassadeur extraordinaire à Rome, demanda à son père pour l'y accompagner; mais à peine y étoit il arrivé que la mort de sa mère le força de retourner en France, ayant seulement entrevu cette ville fameuse et vu quelques momens le célèbre Winkelmann, dont l'antousiasme lui inspira le goût de l'Antiquité, dont il s'est depuis occupé sans cesse.

Revenu dans sa patrie, la fortune de son père s'évanouit par la perte d'un long procès, et, d'amateur qu'il étoit, Dugourc devint artiste. Alors la peinture, la sculpture et la gravure devinrent ses délices pendant quelques années jusqu'à ce que M. de Gribeauval[2],

1. Celui qui fut plus tard Philippe-Égalité.

2. Jean-Baptiste Vaquette de Gribeauval, mort en 1789, inventeur entre autres d'un système de canons adopté dès 1765. Voir la notice de M. de Puységur dans le supplément du *Journal*

Inspecteur général de l'Artillerie, l'associât à ses travaux militaires dans son Gouvernement de Valenciennes, servant dans le Corps Royal du Génie. *Dugourc* ne put suivre longtemps cette carrière; les instances de son père le rengagèrent dans celle des arts. L'Antiquité devint alors le but de toutes ses recherches et, dans un ouvrage publié en 1779, il posa les premiers fondemens de la réforme totale des costumes théâtraux.

Dans le cours des neuf ou dix années qui précédèrent la Révolution, le premier il donna l'exemple d'employer les genres Arabesque et Étrusque, non seullement dans les décorations d'architecture, mais encore pour les tentures et les meubles, et, depuis ce tems, tous les dessins exécutés à Lyon par *Pernon*, ainsi que tous les bronzes et les bijoux présentés en cette Cour [1] par feu *Godon* ont été inventés et dirigés par lui. Il peut même assurer que tout ce qui s'est fait à Paris de précieux et de recherché pendant cet espace de temps a été conduit par lui et soumis à son examen.

Il partagea toujours avec *Belanger*, son beau-frère et premier architecte de M^r le Comte d'Artois, les soins donnés aux bâtimens du Prince à Paris, Maisons, Saint-Germain et Bagatelle, bâtimens dont la dépense s'élevoit annuellement de trois à quatre millions de livres.

Il fit de la même manière pour Laborde, banquier de la Cour [2], et pour Sainte-James, Trésorier de la Ma-

*de Paris* du 8 juillet 1789, et Gaucher de Pressac, *Précis sur M. de Gribeauval*, 1816, in-8°.

1. Celle d'Espagne.

2. Peut-être a-t-il travaillé aux embellissements de Méréville, près d'Étampes. M. Lance, *Dict. des Architectes*, I, 57, dit que Belanger, le beau-frère de Dugourc, construisit pour la famille de La Tour du Pin le château de Méréville. Il ne le construisit pas, car le château est beaucoup plus ancien; il l'appropria seulement.

rine[1], les deux plus riches particuliers de France, des maisons de plaisance et des jardins du genre Anglais d'une vaste étendue, et pour Mylord Schelburnn, l'un des membres les plus distingués du Parlement d'Angleterre, les projets d'un Muséum très magnifique[2].

En 1780, il devint Dessinateur du Cabinet de Monsieur, frère du Roi, et dirigea les fêtes et les spectacles donnés à Brunoy pour la Reine et le Roy.

En 1781, *Dugourc* fut chargé par S. M. le Roi de Suède[3] de donner les dessins des décorations et des habits pour monter six opéras pour la salle nouvellement batie à Stockolm.

En 1782, le Grand-Duc de Russie, depuis Paul Ier, étant à Paris, lui fit les propositions les plus brillentes pour l'emmener; mais, marié depuis peu, *Dugourc* n'accepta point les offres de ce prince, pour lequel il fit depuis les dessins d'une grande galerie pour le Palais de Camenoïstrof, comme il fit, pour l'Impératrice Catherine II, les projets d'un palais pour le Général Lanscoy, l'un de ses confidens, dont la mort subite empêcha l'exécution.

En 1783, la direction des décorations et des costumes de l'Opéra de Paris lui fut confiée.

En 1784, il devint Dessinateur du Garde-meuble de la Couronne et Intendant des Bâtimens de Monsieur.

Enfin, à l'époque de la Révolution, la place d'Inspecteur général des Manufactures de France lui étoit

1. Sainte-James, entre Neuilly et le bois de Boulogne, a appartenu de nos jours à lord Hertford.

2. William Petty, comte de Shelburne, marquis de Lansdowne, né en 1737, mort en 1805. Sa belle bibliothèque fut dispersée à sa mort, mais ses manuscrits furent achetés 4925 livres sterling par le British Museum.

3. Gustave III.

offerte, et il balençoit à l'accepter parcequ'il préféroit celle de Directeur particulier des Bâtimens du Roi, Jardins, Arts et Manufactures Royales, que la Reine vouloit faire créer en sa faveur pour soulager d'une partie du travail du Département M[r] d'Angivillier, qui en étoit Ordonnateur Général.

L'étude de l'Antiquité et les charmes de la littérature remplirent pour *Dugourc* les premiers momens de la Révolution. Seulement, en 1790, il fit tous les dessins pour la décoration intérieure du Palais d'Albe, ainsi que le dessin d'une salle du tronne pour le Palais de Madrid.

Fermement décidé à ne jouer aucun rôle dans l'étrange événement qui bouleversoit sa patrie, *Dugourc* se tourna vers les manufactures et, conjointement avec Anisson-Dupéron, Directeur de l'Imprimerie Royale, il créa une manufacture de papiers peints et, en un an, la mit en état de rivaliser avec les deux plus fameuses de Paris; mais la condanation d'Anisson détruisit cet établissement naissant. *Dugourc* en forma un autre de cartes à jouer, puis une de cristeaux à l'imitation de ceux d'Angleterre. Enfin il donna des soins assidus à l'une des meilleures manufactures de porcelaines de Paris, celle de Sève étant alors totallement paralysée.

A la fin de 1799, consulté par Don Josef Lugo, Consul général à Paris, sur l'exécution d'une voiture que l'on destinoit à Leurs Majestés, *Dugourc* en prit la direction et venoit de la terminer quand la mort de l'horloger Godon, survenue à Bayonne lorsqu'il venoit à Madrid, fit croire à sa famille que la présence de l'homme qui avoit dirigé les objets d'arts, dont sa veuve se trouvoit chargée, ne pourroit que lui être utile.

Telle a été la cause du voyage de *Dugourc* en cette Cour, où il est depuis le 26 d'avril 1800.

# LETTRE

# DE JOACHIM LEBRETON

AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR CHAMPAGNY, RELATIVE A L'EXEMPTION DE LA CONSCRIPTION ACCORDÉE AUX JEUNES GENS QUI AVAIENT REMPORTÉ LES PRIX DE ROME

(1806).

*Pièce communiquée par M. Benjamin Fillon.*

---

*Le Secrétaire perpétuel de la Classe*
A son Excellence le Ministre de l'Intérieur.

Excellence — J'ai l'honneur de vous annoncer que, conformément à votre décision, tous les artistes qui ont remporté les premiers prix de peinture, architecture et gravure de l'an 1806 sont partis pour l'Ecole de Rome. M. Bouteiller, qui a obtenu celui de composition musicale est seul resté; il sollicite un délai de Votre Excellence, et la Classe vous suppliera de vouloir bien lui faire connaître votre décision à cet égard avant le concours de cette année parceque, si M. Bouteiller avait renoncé à l'avantage d'aller à l'Ecole de Rome, ou s'il perdait son droit, ce serait un grand prix à remplacer. Les musiciens couronnés précédemment et qui attendaient, depuis quinze mois, l'ordre de leur départ, font aussi partie de la nouvelle colonie, qui doit être maintenant arrivée à l'Ecole de Rome. M. *Hippolyte Le*

*Bas* [1], qui a remporté un des seconds grands prix d'Architecture dans le dernier concours, se rend à ses frais à Rome pour y perfectionner son talent. Votre Excellence lui a sans doute obtenu les passeports nécessaires pour n'être point inquiété comme conscript de cette année, et, en cela, elle n'a fait que suivre l'usage, car Votre Excellence a été induite en erreur lorsqu'on lui a persuadé que les seuls premiers prix avaient droit à l'exemption du service militaire. Il n'y a point d'exemple au contraire, depuis l'établissement de la réquisition militaire et de la conscription jusqu'à ce jour, que l'exemption de porter les armes ait été refusée aux artistes qui ont remporté ce qu'on nomme les grands prix, soit premiers, soit seconds.

Le refus de Votre Excellence, même de demander cette exemption, aurait profondément affligé la Classe, si elle ne connaissait la bienveillance particulière dont vous honorez les arts, et si elle ne s'était pas persuadée que votre refus ne provenait que de l'oubli qui avait pu se faire de la tradition. La Classe m'a chargé de la mettre sous vos yeux, ainsi que le principe de l'exemption même, qui n'est point, comme paraît le croire Votre Excellence, le seul motif de faciliter le voyage des pensionnaires à l'Ecole de Rome.

La Classe et les artistes en général regardent comme des talens décidés ceux qui obtiennent un premier ou un second grand prix. Il y a même quelquefois une si légère différence entre le premier et le second degré qu'il est à peine assignable. Quelquefois aussi les artistes qui ont obtenu les seconds prix dépassent bientôt les premiers, mais les uns et les autres composent l'élite

1. M. Le Bas avait alors 25 ans, étant né le 31 mars 1782.

des Ecoles; c'est parmi eux que celle de Rome peut se recruter, et Votre Excellence, comme ses prédécesseurs, y admet des seconds prix à défaut de premiers. Mr Bury, auquel elle vient d'accorder cette faveur, honorera certainement l'Ecole et l'art autant que s'il avait obtenu un premier prix. M. *Hippolyte Le Bas,* qui est parti à ses frais, après avoir remporté dix médailles dans l'Ecole spéciale d'architecture, le prix du Département en l'an XII, et le second prix dans notre dernière distribution, est également un élève hors de ligne. De même le jeune *Poterelle,* qui a obtenu le second prix de gravure, à l'unanimité moins une voix, aurait très probablement obtenu le premier si l'on n'avait pas voulu lui laisser encore une année d'efforts à faire et l'avertir de quelques écueils, qui sont voisins du genre dans lequel il avait gravé sa figure du concours; mais on a les plus grandes espérances de ce jeune artiste, qui déjà s'est fait remarquer par sa gravure du portrait de *Jules Romain* et qui termine en ce moment la gravure du Pape Pie VII d'après le beau portrait qu'en a fait le Premier Peintre de Sa Majesté.

Que la conscription enlève ces talens, on tarit la source qui fournit aux concours que nous ouvrirons dans trois mois pour les grands prix de cette année, et l'on moissonne de grands talens déjà décidés, qui ne demandaient plus qu'à mûrir. Ce sont ces motifs qui ont toujours porté les Ministres, sous lesquels se sont trouvées les Écoles, à solliciter avec ardeur les exemptions du service militaire, pour les seconds comme pour les premiers grands prix des arts. Ils l'ont fait avec tant de zèle et de succès que l'usage est passé en loi au Ministère de la Guerre, ainsi que Votre Excellence va le voir.

J'ai d'abord l'honneur de mettre sous ses yeux en original le congé du Ministre de la Guerre, accordé sur notre sollicitation et sur la demande du prédécesseur de Votre Excellence, à *André-Marie Chatillon*, conscrit de l'an XII, pour avoir remporté le second prix d'architecture. Ce sont les termes exacts de l'exemption. Quatre autres congés me furent adressés en même temps avec autant de lettres conçues dans les mêmes termes que celle que je soumets, encore en original, à Votre Excellence. Vous voyez l'original, et, pour rester comme preuve, je le copierai ici :

*3e Division. Bureau des Beaux Arts. (Enregistrement à l'drrivée, 1306 ; au départ 131.) — 4 Pluviose an XII.*

*Le Ministre de l'Intérieur au Cn* Chatillon, *architecte.*

*Le Gouvernement a jugé, Citoyen, que les élèves des Ecoles des Beaux-Arts qui ont remporté les grands prix dans les concours de l'an XI pouvaient, sans prendre les armes, être également utiles à l'Etat et le servir dignement par leurs talens. Il vous a en conséquence exempté du service militaire. Vous trouverez cette exemption ci-jointe. Je vous salue. Signé :* CHAPTAL.

La lettre que je reçus était à peu près dans les mêmes termes.

L'année suivante, Votre Excellence était absente, et les conscrits furent appelés pendant les concours. J'obtins un délai de trois semaines de M. le Préfet du Département de la Seine et j'écrivis au Ministre de la Guerre, qui m'envoya du Camp de Boulogne, le 13 thermidor an XIII, douze jours après la demande, les

exemptions sollicitées, aussitôt après le jugement des concours et avant la distribution des prix. Enfin, cette année même, le Général Lacuée, Directeur de la conscription, a reconnu le principe de l'exemption dans sa latitude. Je lui ai soumis le programme de la distribution des prix, avec les noms et les titres de chacun, et il a répondu par la lettre dont copie est ci-jointe et en insérant dans l'affiche publique le paragraphe que je copie textuellement :

*L'exemption absolue du service militaire est accordée aux Élèves des Écoles de peinture, sculpture, etc., qui ont remporté les grands prix. Cette exemption seule n'est susceptible d'aucune restriction.*

Les élèves qui ont remporté les seconds prix sont cités nominativement dans la lettre du Général Lacuée au Ministère de la Guerre; comme dans les Écoles, on entend par « grands prix » les premiers et les seconds décernés dans la séance publique de la Classe des Beaux-Arts.

Après avoir exposé à Votre Excellence les motifs et la possession de cette exemption, sans laquelle les arts seraient menacés de rétrograder, et qui n'a souffert d'interruption que pendant que les concours ont été suspendus, il ne nous reste qu'à la placer sous la garde d'un Ministre aussi ami des talens, qui les sert par sentiment parcequ'il sait les apprécier. D'après la marche tracée par le Général Directeur de la conscription, Votre Excellence n'aura qu'à attester que les individus dénommés ont obtenu les prix énoncés au programme ci-contre. M^rs *Giraud, Dédeban,* Gustave Du Gazon, et Bouteiller ont des exemptions antérieures, ou n'ont point encore atteint l'âge. Ainsi, pour cette année, MM.

*Boisselier*, *Heim*, *Cortot*, *H. Le Bas*, *Provost* et *Poterelle*[1] sont seuls l'objet de la demande dont je viens de vous exposer l'objet, les motifs et l'avantage pour les Écoles.

J'ai l'honneur de saluer Votre Excellence avec respect.

Joachim LEBRETON.

1. Tous ces noms sont ceux des lauréats du concours de 1806 (Archives de l'Art français, V, 311-2). La lettre doit donc être de la fin de 1806 ou au plus tard de 1807.

# LISTE

DES

# PEINTURES SUR PORCELAINE

OFFERTES EN VENTE A LA COUR DE TOSCANE

PAR Mme *V. Jaquotot*

(1837).

*Communiquée par M. Eugène Müntz.*

Ricordo a dì 1 agosto 1837.

Nel mese di Giugno di quest' anno capitò in Firenze la signora *Vittoria Jaquotot,* francese, celebre pittrice in porcelana, portando seco diversi suoi lavori, registrati coi rispettivi prezzi nella giù annessa nota, i quali furono veduti con ammirazione dalle persone della I. e R. famiglia, e dai principali artisti della città nostra. »

Cette note est de la main du directeur de la galerie des Offices; celle qui suit paraît écrite par Mme Jaquotot elle-même. Toutes deux font partie des Archives de la Galerie des Offices.

*Petits portraits historiques.*

| | |
|---|---|
| Anne de Bretagne, reine de France. | Fr. 1,500 |
| Marie-Thérèse. | 1,500 |
| La duchesse de Mazarini. | 1,500 |
| Mme de Maintenon. | 1,500 |
| Louis XVIII. | 1,500 |
| Marie de Médicis, reine de France. | 2,000 |

*Portraits plus grands, historiques.*

| | |
|---|---|
| La Feronnière, d'après *Léonard de Vinci* | 7,000 |
| Napoléon, d'après nature. | 7,000 |
| Charles X, d'après nature. | 6,000 |
| Partie céleste de la vierge de Foligno, de *Raphaël.* | 10,000 |
| Grand portrait avec des mains, d'Anne de Bolein, d'après *Holbein.* | 15,000 |
| Tableau de la Jardinière de *Raphaël.* | 22,000 |
| Tableau de la grande Sainte-Famille, par *Raphaël.* | 50,000 |

# CHARLES MÉRYON

(Mai 1865).

*Document communiqué par M. Benjamin Fillon.*

La lettre qu'on va lire complète d'une façon bien heureuse les lettres de Méryon publiées dans le volume de 1872. Quoique postérieure, comme ce n'est pas une lettre intime et personnelle, mais qu'elle est adressée à un étranger, elle se tient davantage et se perd moins dans les rêveries.

Méryon, envoyant deux de ses eaux-fortes à une exposition de province, écrit à celui qui la dirige pour le prémunir contre ce qu'on pourrait lui dire contre lui. C'est là, dans cette préoccupation de toutes les folies que tout le monde s'occupe de vous pour vous nuire, qu'est la trace du dérangement de l'esprit. Mais en même temps rien de plus droit, rien de plus vrai que cette autobiographie, qui restera capitale dans la biographie de Méryon. M. Philippe Burty, qui a bien connu l'artiste, a donné, dans le premier article publié par lui dans la *Gazette des Beaux-Arts* sur l'œuvre de Méryon, quelques détails biographiques (XIV, juin 1863, p. 520-2) qui s'y rapportent à merveille, parce qu'il les tenait de Méryon ; mais cette lettre donne naturellement beaucoup plus, parce qu'elle est de l'homme même. C'est M. Léon de la Sicotière qui l'a recueillie et conservée; c'est de lui que la tient M. Benjamin Fillon ; c'est à tous les deux que nous adressons nos remerciements, puisque c'est à tous les deux que nous devons de pouvoir la publier dans ce recueil.

A. DE M.

*A M. Léon Delaunay, secrétaire de la Commission des Beaux-Arts à l'exposition d'Alençon.*

Paris, 29 mai 1865.

Monsieur — Je me mets en devoir de remplir la

promesse que je vous avais faite de vous écrire au sujet de mon envoi à l'Exposition de cette ville. Comme je vous l'ai dit, je pense que cela est opportun et nécessaire en raison de la position toute exceptionnelle que le Destin, et aussi la façon dont j'ai conduit ma vie, m'ont faite. Ne m'étant donné sérieusement que tard, vers 1848, âgé déjà de 27 ans environ, à la pratique de l'art que j'ai exercé depuis, la gravure à l'eau-forte, après avoir servi dans la Marine de l'État, où j'étais arrivé au grade d'Enseigne de vaisseau, lorsqu'en 1846 je revins à Paris, ville où je suis né, de retour d'un dernier voyage de circumnavigation; d'un autre côté, n'ayant suivi la voie ordinaire, c'est-à-dire n'ayant pas passé par les ateliers, dirigé seulement et instruit dans les procédés de l'art par le maître que j'ai dit[1], M. *Eug. Bléry*, il est résulté de là, et d'autres causes encore provenant des circonstances de ma naissance, dont je dis quelques mots plus bas, que, dans le corps d'état des graveurs, la plupart n'ont voulu m'admettre, qu'on m'a contesté et me conteste encore mes œuvres, qu'on a nié ma personnalité, et qu'on a même été plusieurs fois jusqu'à me dire mort.

Dans les circonstances où je me trouvais, que je viens de dire, j'ai été assez naturellement induit à ne faire que de la *gravure libre*, celle que l'on désigne sous le nom de *gravure à l'eau-forte*, puisque la gravure proprement dite, celle au burin, nécessite des études commencées dès la première jeunesse, plus sérieuses et assidûment suivies, et, dans ce genre, j'ai fait plus particulièrement des vues d'intérieur de villes, de l'ancien Paris surtout.

1. Evidemment sur son bulletin d'envoi.

Quand j'étais de service à Toulon, j'ai eu occasion de hanter l'atelier d'un artiste justement renommé, M. *V. Cordouan,* peintre de marine et de paysage, surtout fort habile aquarelliste, et peu après j'utilisai, tant bien que mal, les connaissances que j'avais acquises auprès de ce maître, dans cette expédition, dont j'eus le bonheur de faire partie, effectuée sur le navire ayant nom *Rhin,* commandé par M. Bérard, alors capitaine de vaisseau, mort contre-amiral en 1851, qui avait pour mission de protéger une petite colonie de nos nationaux à Okarsa, dans la presqu'île de Banks, à la Nouvelle-Zélande, terre dont la propriété foncière seule restait à une Compagnie, dite Nanto-Bordelaise, après que nous nous fûmes vus lésés de la possession de toute l'île du Sud, à laquelle nous pouvions prétendre.

Nous fîmes, à diverses reprises, une assez longue station dans la baie, et c'est pendant ce temps que, dans mes moments de loisir, je pris certain nombre de croquis de ces localités, alors encore presque vierges et où ne se voyaient que quelques habitations ou hameaux sauvages, dont celui que je vous ai adressé, que j'ai gravé il y a trois ou quatre ans.

Mon premier et presque unique ouvrage faisant corps a été une suite de vues de l'ancien Paris, — ma patrie naturelle, ai-je dit, où j'ai reçu ma première éducation, que j'ai presque constamment habitée depuis que j'ai quitté mon premier état — cet ouvrage intitulé : « Eaux-fortes sur Paris, par C. Méryon, 1852 ». Ce genre de constructions architecturales, animées de personnages, m'avait paru le mieux convenir; aussi ça a-t-il été celui que j'ai adopté et dans lequel j'ai cherché à me faire connaître, de sorte que je semble sortir un peu ici de mes attributions en faisant du paysage. Cependant ma

pensée avait toujours été de produire dans cet autre genre *des sujets de voyage,* car un projet m'a toujours soutenu, a été mon but de prédilection, de faire l'album de ce voyage de circumnavigation. J'ai même déjà gravé quatre planches de cette suite intéressante, et, si actuellement je suis occupé à autre besogne, quoique la commande que j'ai eu l'honneur de tenir du Ministère des Beaux-Arts soit parfaitement dans mes goûts, et pas étrangère à ces mêmes idées, ce n'est qu'après avoir eu mes demandes non avenues auprès des administrations dont j'attendais l'aide m'en faire en ce sens, refus d'ailleurs dont je m'explique en partie les causes.

A propos de l'autre pièce, le *Chevet de St-Martin-sur-Renelle,* qui rentre davantage dans mes attributions ordinaires, je vais vous donner quelques explications, qui vous aideront, Monsieur, à comprendre d'une façon générale les questions qui me concernent et comment j'ai été amené à faire la plupart de mes récentes gravures, celle-ci donc entre autres. Vers 1857, après avoir commis des folies regrettables, donné dans des exagérations dont j'eus lieu de me repentir amèrement, que je payai assez cher; venant tout à coup à me trouver sans travaux, sans argent, ici à Paris, je me vis obligé de tout quitter précipitamment pour me rendre en Belgique, où des offres, certes bien avantageuses dans la position si triste et inquiétante où j'étais, m'avaient été faites. Y étant arrivé, la situation politique d'ailleurs, dont vous pouvez parfaitement vous rendre compte, Monsieur, si vous voulez vous reporter aux graves questions qui préoccupaient les esprits à cette époque, fit que moi qui, plus que tout autre, devais en subir les conséquences, isolé dans ce pays, malgré l'aimable société auprès de laquelle je vivais, j'envisageais l'avenir sous

les plus sombres couleurs; le cœur lassé de blessures saignantes encore, l'esprit en proie à d'indicibles terreurs, sous cette pression extrême que je subissais, à la suite de mes incartades passées, dont je m'exagérais beaucoup la portée parce que j'ignorais ces causes qui m'en disculpaient en partie, les curieuses circonstances qui les avaient, pour ainsi dire, dérivées, et la part enfin qu'y avait ce qu'on est convenu d'appeler la *fantasia,* mot dont on peut pallier à la fois bien des fatalités comme de graves erreurs; abandonné donc à ma seule imagination, à ses emportements déréglés, je devins de plus en plus triste, inquiet, et la prostration toujours croissante dans laquelle je tombai m'enleva presque complètement l'usage de mes facultés, si bien que, n'ayant qu'à peine, après huit longs mois de séjour, réuni les matériaux nécessaires à l'exécution de cette commande dont on m'avait chargé, je pris le parti désespéré de rentrer à Paris, au risque d'y subir le plus triste sort. Car, je le répète, je croyais encore à cette époque qu'il n'était de combinaisons humaines qui ne tendissent au Bien sans jamais céder au sordide égoïsme. J'eus donc assez de force pour prendre cette détermination; mais, une fois de retour, après avoir vécu pendant deux jours de la vie matérielle, manquant de tout, je retombai dans un découragement et un marasme tels que je fus bien heureux qu'on me conduisît dans la maison de santé de Charenton, où, avec les fous qu'on y traite, dont un petit nombre de malades jouissant encore, en grande partie du moins, de leur raison. Ce ne fut qu'après quatorze mois de séjour dans cet asile hospitalier que, grâce aux bons soins que j'y reçus, ayant recouvré la santé, mes angoisses s'étant calmées et la réflexion m'ayant fait voir bien des faits sous un jour moins

sombre, on me jugea apte à rentrer en possession de ma liberté. Après donc cette interruption dans ma vie active habituelle, je repris peu à peu mes travaux dans mon second état adoptif, que je n'avais cessé d'aimer.

Or je me suis aperçu dans ces dernières années que, même déjà avant ma détention dans cette maison de santé, dès le moment où je commençai à produire de mon chef, j'ai été l'objet de substitutions singulières; mes œuvres, qui me sont pourtant bien personnelles, puisque non seulement je les ai gravées, mais que la plupart sont faites d'après mes propres desseins, m'étant contestées, et d'autres se les attribuant. Pour motiver cette fraude et l'excuser, je vois qu'on se sera appuyé de ce prétexte que le nom que je porte ne m'appartient pas, quoique la teneur de mon acte de naissance me l'accorde dûment, et, en second lieu, que j'exerce, sans les antécédents accoutumés, un état que je n'ai adopté qu'en second lieu, et ce qu'on s'était ainsi cru autorisé à faire, quand ma vie n'avait encore été troublée d'aucun incident fâcheux [1], à plus forte raison ne s'en est-on fait faute, après des événements du genre de celui dont je viens de parler, d'autant que certains faits, dont la raison d'être est fort discutable, dont je ne me fusse jamais douté, sont venus compliquer la situation d'une façon inouïe. C'est dans ces circonstances, que je vous expose bien sommairement, que je me suis de mieux en mieux expliqué, en me rendant bien compte, je pense, des faits qui s'accomplissent ici. L'existence m'ayant été, dans ces cinq dernières années, assez difficile, j'ai dû m'estimer bien heureux de telles commandes qui m'ont été

1. Méryon a écrit ici « 4ᵉ page. Cont. f. IIᵉ, S. V. P. », c'est-à-dire « Continuez feuille deuxième. » On trouvera plus loin une indication du même genre.

faites, les accepter indistinctement et m'en acquitter de mon mieux, sans me préoccuper des petites intrigues auxquelles elles pouvaient donner lieu, sans chercher les causes qui les avaient motivées, sur les résultats auxquels elles pouvaient conduire. Mon but donc, en vous donnant ces explications, est d'abord de mettre en vos mains des preuves de mon identité puisque ce que l'on se propose par toutes ces dispositions, c'est de jeter l'incertitude, le désordre dans tout ce qui me concerne, pour en arriver à mieux voir que j'existe réellement, laisser douter que je sois le même, j'ai continué cette mienne œuvre interrompue, et de vous prémunir contre ces contestations qui ne manqueront [pas] de vous être faites quant à ce que je sois bien l'auteur des pièces qui portent mon nom, celles entre autres que je vous ai adressées, si minimes qu'elles soient par elles-mêmes.

Maintenant que j'y vois assez clair, je sais en ce sens beaucoup de ces machinations, quelque soin qu'on ait pris pour me les cacher; mais il faut des occasions comme celle qui se présente ici pour que j'entreprenne d'exposer celles de ces particularités qui me paraissent opportunes; car, comme on le comprendra facilement, je n'y pourrais suffire. Ceux qui me sont hostiles, qui se proposent de m'éliminer, se disent que, pour arriver à ce résultat, tous les moyens sont bons, et, en conséquence, ils ne se font scrupule d'émettre les dénégations les plus exorbitantes, qui seraient de nature à faire perdre contenance aux gens les moins prévenus contre ces ruses, dont il ne faut faire d'ailleurs que le cas qu'elles méritent, si actuellement il n'était devenu fort important, à mon sens, de n'accepter bénévolement tant de faussetés.

En ce qui a trait particulièrement à ces deux pièces

que j'ai choisies pour votre Exposition, l'une, le *Chevet,* n'a pas assez d'importance pour qu'elle puisse donner lieu à de sérieuses manifestations du genre de celles dont je parle, quoique je m'explique encore qu'elle n'ait fait exception à la règle commune. Ça a été sur la commande de M. Sensier, employé au Ministère de l'Intérieur, originaire, ai-je appris, de Normandie, que j'ai fait ce fac-simile d'après le dessin portant cette signature : *Polyclès LAnglois*[1].

Pour ce qui est de la seconde, je ne craindrais pas d'avancer qu'elle a une importance beaucoup plus grande, bien plus facilement appréciable à ce point de vue dont je parle, et qu'elle est de nature à faire naître dans une extrême mesure de graves discussions que beaucoup voudraient le plus possible éviter, que certains appréhendent d'ébruiter. Si j'étais près de vous, Monsieur, si j'avais l'avantage de pouvoir vous entretenir confidentiellement, je vous dirais les causes d'une façon plus claire que je ne puis le faire dans cette lettre, mais je m'en rapporterai, pour la compréhension de ma pensée, à votre propre perspicacité, aux notions particulières que vous devez avoir, je n'en doute pas, plus certaines et nombreuses que moi sur ces matières d'importance capitale, et aussi aux instructions qui ne manqueront pas de vous être données par ceux de vos amis qui partagent avec vous, j'aime à le penser, ces opinions.

En raison du nom que vous portez, Monsieur, qui m'a en partie déterminé dans cette mesure que j'ai prise de vous écrire, je ne manquerai pas de vous indiquer un fait, dans lequel je me suis trouvé avoir part, dont il évoque le souvenir ne manquant pas de charme, quoi-

1. Le fils d'*Hyacinthe Langlois*.

qu'un incident assez fâcheux y ait donné lieu, mais sans suites graves heureusement.

Alors que le navire, sur lequel nous nous trouvions, ayant nom *Rhin,* était au mouillage à Akarra, nous apprîmes un jour (17 mars 1844) qu'un des hommes de l'équipage, qui avait accompagné deux officiers du bord à une partie de chasse, dans une petite expédition au delà des hautes collines, qui ferment au N.-E. la baie où nous stationnions, venait d'y être blessé par accident. Comme j'avais déjà été une fois dans l'endroit où s'était passé l'événement, je fus expédié, dans une pirogue baleinière, avec cinq bons matelots et un chirurgien, pour lui porter secours et le ramener. Le circuit assez long qu'il fallait faire, pour aller dans cette autre baie où se trouvait le blessé, les accidents qui devaient advenir dans une corvée de ce genre, ayant en elle-même, comme vous le concevez, son côté pittoresque, furent cause que ce fait m'est resté dans la mémoire. Or, particularité qui me le fait donc citer ici, cet homme s'appelait Launay; il avait embarqué sur notre navire en cours de campagne, venant, autant que je me rappelle, d'un baleinier. La baie, dans laquelle avait eu lieu l'événement, était *Oken's bay.* En y arrivant, nous pûmes voir que la blessure n'était heureusement fort grave, le coup, rasant la poitrine dont il avait déchiré les chairs, avait surtout meurtri le petit doigt d'une main. Le nommé Launay embarqua avec nous dans la baleinière, et, le soir du même jour, nous arrivâmes à Akarra.

Quant au *Chevet,* il acquiert encore pour moi, d'une façon indirecte, une assez grande importance en ce qu'il se rattache à cette belle province de Normandie, laquelle me reporte à un des temps les plus heureux de

mon enfance. Alors que j'étais dans ma quatorzième année, je passai un mois de vacances à Conches, dans le département de l'Eure, dans la famille d'un de mes bons amis et protecteurs de pension. Depuis que je m'étais de nouveau fixé à Paris, sans avoir oublié certes mon bienfaiteur, je ne l'avais jamais revu, préoccupé que j'étais de mon avenir et me réservant ce bonheur, puis-je dire, pour le temps à venir où, comme je l'espérais, ma position aurait acquis quelque stabilité. Mais alors, après avoir passé par tous ces durs revers de fortune dont je vous ai fait plus haut le récit succinct, je compris que je ne pouvais plus différer davantage ce dernier et profiter du repos, dont j'avais encore le bonheur de jouir, pour renouer connaissance avec celui dont j'avais reçu une si bonne hospitalité. Donc, après vingt-huit ans d'apparente indifférence de ma part, quoique j'eusse écrit en dernier lieu de la Nouvelle-Zélande, j'adressai à M. A. Réaume, c'est ainsi que se nomme cet ancien ami dont je vous parle, une assez longue lettre[1] dans laquelle je lui rappelai notre ancienne amitié et ma vie depuis cette époque, en lui retraçant moi-même les terribles orages qui avaient menacé ma tête dans ces derniers temps. Sentant bien qu'on avait le droit de m'accuser d'ingratitude, j'osais à peine prier qu'on répondît à ma lettre. Aussi extrême fut mon bonheur quand, quinze jours seulement après ma missive, je reçus un soir la visite de mon fidèle ami, que je reconnus presque immédiatement, après quelques questions assez précipitées qu'il me posa, lui-même me nommant tout à coup de mon nom de pension et me donnant très-affectueusement l'accolade. Sans qu'il me

1. Méryon avait d'abord écrit *une très-longue lettre*.

le dît, de courtes réflexions m'ont fait penser depuis que lui avait pu me revoir plus d'une fois, prendre intérêt aux vicissitudes de ma carrière aventureuse et, je n'en doute pas, me protéger encore bien souvent de son influence, quand le malheur vint à m'accabler, grâce au souvenir qu'il avait dû conserver de mon innocence d'autrefois et des quelques bons rapports qu'il avait eus passagèrement dans ma famille. Dernièrement j'eus la satisfaction d'apprendre qu'on lui avait confié les honorables fonctions de maire dans la petite ville à proximité de laquelle il habite. Cet hiver, prévoyant le cas que je sois obligé de quitter Paris, où je craignais de me trouver tout-à-coup encore sans travaux, je parlai à M. A. Réaume, dans une seconde lettre, de la possibilité que je fusse chez lui, dans le trajet de tel voyage que j'aurais entrepris pour aller chercher en quelque point du littoral, de préférence dans le nord de Paris, revenant au besoin à mon premier état, quelque moyen d'existence. Je n'ai reçu de réponse, ni ne l'ai revu; mais j'aime à penser qu'il n'a pas changé pour moi, instruit qu'il peut être par ses correspondants d'ici de ce qui me concerne, ainsi que des chances fort heureuses qui, m'ayant assuré la vie pendant un assez long laps de temps, m'ont permis de ne pas être obligé d'avoir recours à cet expédient que je viens de dire, ce qui fait que je m'explique qu'il temporise pour me donner de ses nouvelles.

Outre cette cause, ce simple fac-simile, que j'ai scrupuleusement reproduit, en concevant l'utilité — c'est ainsi que je pense que l'intérêt principal de la pièce gît dans les petites figures d'animaux qu'on peut distinguer dans l'ornementation des ogives — se trouvait pour moi de circonstance puisqu'il se rattache à un ouvrage

où sont relatés les travaux, découvertes et dissertations d'une société d'antiquaires de votre province; genre de vocations dont les bons effets ressortent d'autant mieux en ces temps présents, qu'on est plus à même de constater les conséquences si tristes de l'oisiveté et de l'indifférence[1], plus funestes encore sur les fortes organisations.

Pour s'ajouter à ces explications succintes, que je vous donne ici sur les particularités qui me concernent, qui acquièrent de l'importance, si peu que je sois, — dont je ne prétends d'ailleurs séparer certains de mes actes des moins avouables, négatifs — à cause des rapports très-directs qui les tient (*sic*) à d'autres faits actuels, d'un intérêt capital — pour tous les esprits clairvoyants, bien informés, qui ont à cœur qu'on arrive quand même à une solution honorable et qu'on ait enfin raison de ces abus intolérables, commis contre nous depuis si longtemps, allant toujours croissants d'impudence parce qu'on recule devant un parti pris énergique; car ne suffirait-il de le bien vouloir pour convaincre d'imposture, de basse félonie, de trahison sociale, ces faux alliés, qui se font toujours à eux une si large part de biens de tous genres, en usant de la puissance corruptrice que leur prêtent leurs richesses pour triompher enfin d'une façon patente, et matériellement fructueuse, de leur vanité inouïe, de leur insatiable avidité, de ses vengeances, lâches, écrasantes, toujours ourdies, accomplies dans l'ombre — pour s'ajouter, dis-je, à ces explications très-insuffisantes pour que vous puissiez résoudre avec certitude et justesse toutes les questions où je serai mêlé, ce dont vous m'excuserez, car je n'y saurais

1. « Fin de la seconde double feuille : *Cont. f. III*e. — F. IIIe. »

suffire, et vous-même, Monsieur, je n'en doute pas, avez à vous occuper de bien autres choses.

Je vous indiquerai encore deux lettres assez détaillées que vous trouverez, si vous voulez prendre cette peine, dans deux numéros, ceux du 29 septembre et 5 novembre 1864, d'un journal ayant pour titre l'*Union des Arts,* que j'avais adressées à M. Albert de la Fizelière, rédacteur en chef de cette feuille, au sujet d'une planche assez importante que je venais de terminer alors, le Lycée Napoléon, lettres que M. de la Fizelière et le comité du journal, je pense, ont jugé à propos de publier telles quelles. Il y est question de quelques faits où je me suis trouvé engagé, qui ont occupé longtemps l'opinion publique, et ces considérations générales que j'y ai présentées, pourront vous aider à mieux comprendre encore la pensée qui m'a déterminé à vous écrire cette lettre, qui resterait toujours incomplète, si longue qu'elle fût.

Il n'est pas impossible non plus que vous veniez à entendre parler de moi par des gens m'ayant connu particulièrement, soit dans la pension où j'ai reçu mon éducation première, soit à l'École navale de Brest, soit pendant le temps que j'ai passé au service, ou enfin depuis que, fixé à Paris, je me suis donné progressivement, d'une façon de plus en plus sérieuse, à cet art que j'exerce aujourd'hui. La plupart de ceux-là, surtout dans les trois premières circonstances, attesteront alors, j'aime à penser, l'exactitude de mes assertions; car je suppose que ce ne serait guère que dans ce dernier corps qu'il pourrait se trouver quelques-uns de mes anciens amis, du moins que je considérais comme tels, qui, par un esprit qu'aujourd'hui je dirai assez volontiers mal

entendu, contraire à leurs intérêts, vu la situation, croiraient encore devoir me nier.

Je dois vous dire ici qu'en cette pension dont je parle, où j'ai été dès cinq ans jusqu'à quatorze ans environ,— si ce n'est pendant dix-huit mois d'interruption, temps pendant lequel je résidai à Marseille, ou voyageai en Italie — autrefois Pension Savary, aujourd'hui Institution Aubert-Savary, située à Passy, — j'ai été connu sous le nom de Gentil, n'ayant pris celui de Méryon que lorsque je commençai ma carrière de marin. Ce nom est celui d'une famille résidant en Angleterre et de l'un de ses membres les plus anciens Mr C.-L. Méryon, que je crus longtemps mon père, mais qui n'a été, je pense, que mon tuteur. La teneur de mon acte de naissance m'autorise à porter ce nom, et consentement m'a été encore confirmé récemment sur la proposition que je fis moi-même de m'en désister, si ce devait être une cause de préoccupation pour lui ou de préjudices pour moi (par M. C.-L. Méryon en personne) de sorte que je me considère comme pouvant repousser toute contestation qui surgirait dorénavant, résultat d'arrière-pensées encore cachées sous cette autorisation.

D'ailleurs, ce nom, je prétends l'avoir dument acquis par mes œuvres, qui me sont toutes personnelles, et je dirai même que le genre de ma vie, tant passée que présente, en justifie assez bien, ce me semble, la composition étymologique. Je voudrais donc ne tenir compte, dis-je, des contestations auxquelles ce fait peut donner lieu de la part de certains de mes ennemis, avec qui tout rapprochement est devenu presque impossible, quoique cela se passe entre habitants de deux pays bien proches l'un de l'autre, mais qui sont d'ailleurs dans une position relative telle, en tant du moins que rap-

ports avoués, qu'on ne peut justement prétexter la crainte qu'il y ait confusion ou compromis d'intérêts.

Je m'en tiendrai donc là, Monsieur, et cette lettre est déjà bien longue, quant aux renseignements positifs que j'ai pensé bon que vous ayez sur moi. Provenant d'une source unique et non douteuse, ceux-ci pourront vous servir de point de départ pour d'autres et vous aider à démêler le vrai du faux dans ce qui vous serait dit à mon sujet. Veuillez donc ne pas imputer à vanité, ni désirs intéressés, encore bien moins à perversité d'esprit, cette mesure que j'ai prise ainsi. Le soin de défendre ce qu'il y a eu de bon dans la majeure partie de ma vie, seulement perturbée, il y a quelques années, par une série de bien tristes événements, dont je puis dire avoir grandement souffert, quoiqu'ils m'aient été utiles parce qu'ils m'ont tiré de cette ignorance insouciante où j'étais de ce qu'est la vie de ce monde, a surtout motivé cette lettre dont vous ne dédaignerez pas ainsi, je pense, le contenu, parce qu'il pourra servir la cause de la vérité.

Dans la notice dont j'ai accompagné mon envoi, je n'ai indiqué de prix ni pour l'un ni pour l'autre de ces pièces par ces raisons que le *Chevet* ne m'appartenait pas et que la *Pointe des Charbonniers* n'a pas été publiée régulièrement. Il n'a été tiré de cette dernière que cent cinquante épreuves environ que j'ai livrées à M. P., ancien professeur de mathématiques au lycée Napoléon, qui m'en donna le prix convenu, m'étant réservé le droit de disposer encore de la planche, le cas échéant d'une publication de notre voyage.

Je prendrai enfin cette précaution de vous prévenir que, n'ayant jamais [eu] ici — à Paris, ville où je suis né et où je réside, — de récompenses honorifiques, et, les

sujets envoyés par moi n'étant que d'une valeur artistique très-ordinaire, je ne prétends aucunement à celles dont le Jury de votre Exposition avantagera ses élus.

Je termine en réclamant de vous, Monsieur, la réflexion nécessaire pour bien vous rendre compte des causes qui m'ont fait vous adresser cette lettre dans cette situation toute particulière, vous priant de ne douter en aucun point, répèterai-je, de la droiture de mes intentions et de ne rien voir dans cet acte dont votre susceptibilité, sensibilité, dignité puissent justement s'émouvoir. L'adversité m'a donné, je pense, une assez grande sanité de jugement et m'a pénétré davantage de cette vérité que, tout en respectant l'ordre établi dans les sociétés humaines, il est indispensable, dans cette recherche consciencieuse du Beau, qui est le vrai but de l'Art, et ici particulièrement pour un résultat d'une importance indubitable, où sont engagés nos intérêts premiers, notre honneur, de s'armer de courage contre la fatigue, les mésaventures, les périls, les apparentes humiliations.

Veuillez donc m'excuser, Monsieur, et agréer, avec l'expression de la reconnaissance dont je suis pénétré pour l'attention que vous m'avez donnée, les salutations empressées et respectueuses de votre très-humble serviteur,

C. MÉRYON.

*Méryon (Charles)*, graveur aqua-fortiste, ex-enseigne de vaisseau, démissionnaire en 1848. Paris, 20, rue Duperré.

Je vous demande indulgence, Monsieur, pour la façon dont cette lettre est rédigée, en raison du peu de temps que j'ai dû y mettre, malgré son importance non douteuse. — C. M.

# NICOLAS FROMENT

PEINTRE D'AVIGNON

AUTEUR DU TRIPTYQUE DE LA CATHÉDRALE D'AIX

REPRÉSENTANT

## LE BUISSON ARDENT

(1475-1479).

La préparation de l'*Inventaire des richesses d'art de la France* aura certainement pour résultat, entr'autres avantages, de fixer l'origine et la date de bien des peintures, dont l'attribution était restée douteuse jusqu'ici. Un grand mouvement de recherches et d'investigations s'étend en ce moment sur toute la province, et de nombreux collaborateurs s'empressent d'apporter leur pierre au grand monument national, dont l'idée et l'initiative feront un jour le plus grand honneur à M. le marquis de Chennevières qui y a attaché son nom. De toutes parts commencent à affluer les catalogues, les inventaires, les dépouillements d'archives. Le travail s'organise à la fois sur tous les points, et, de tous côtés, les travailleurs de province se préoccupent des monuments qui les entourent et sur lesquels, dans bien des cas, ils n'avaient jusqu'ici jeté que des regards distraits ou indifférents.

C'est fort bien sans doute de s'occuper des monuments celtiques, des ruines romaines, de l'âge de pierre ou de bronze et des bois de rennes gravés; mais ceux qui travaillent à élucider l'histoire des monuments plus rapprochés de notre époque, des édifices du moyen âge, de la sculpture romane ou gothique, de nos admirables peintres-verriers, de nos miniaturistes exquis, enfin des artistes qui ont travaillé en France depuis l'époque Carolingienne jusqu'à l'aurore de la Renaissance, ne font-ils pas une œuvre à la fois plus intéressante et plus féconde? Ils ont tout au moins l'avantage d'arriver parfois à des résultats positifs sur

des œuvres encore existantes et d'étendre ainsi les conquêtes indiscutables de la science.

Une découverte de cette nature, dont l'importance n'échappera à personne, vient d'être communiquée à la Direction des Beaux-Arts qui a bien voulu mettre la *Société de l'histoire de l'Art français* en état d'en offrir la primeur à ses adhérents. Cette découverte considérable, envoyée au Directeur des Beaux-Arts par le préfet des Bouches-du-Rhône, fixe définitivement l'attribution d'une des peintures les plus célèbres et les plus intéressantes du xv^e^ siècle. J'ai le très-vif regret de ne pas connaître le nom du véritable auteur de cette découverte considérable; mais il est assez singulier qu'aucun des historiens qui se sont évertués jusque dans ces dernières années à disserter sur la vie et les œuvres du roi René, n'ait songé à consulter le registre qui contenait la solution d'une des difficultés les plus graves qu'ils aient rencontrées.

Il est inutile de nous arrêter longuement à toutes les opinions émises jusqu'à ce jour sur l'auteur du fameux triptyque de la cathédrale d'Aix; si M. le comte de Quatrebarbes attribue sans scrupule le *Buisson Ardent* au roi René, d'autres historiens se montrent plus prudents, et, pour n'avoir pas à se prononcer sur cette question scabreuse, ne parlent qu'incidemment, et comme à regret, du célèbre tableau. Comment n'ont-ils pas eu l'idée, puisqu'ils allaient jusqu'au fond de l'Italie chercher les éléments de leur histoire, de s'arrêter un jour dans les Archives des Bouches-du-Rhône et d'y parcourir le *Compte des menus plaisirs du roi René?* Quelle impardonnable légèreté, quand on a la prétention d'épuiser un sujet et de le rajeunir à l'aide des documents authentiques! Peu importe, d'ailleurs, puisque nous saurons désormais le nom de l'auteur de ce chef-d'œuvre.

Je voudrais bien ne rien dire de la dernière étude consacrée à notre tableau; mais la date en est si récente et les conclusions tellement étranges qu'il m'est pour ainsi dire impossible de la passer sous silence. Nous la devons à M. Alfred Michiels; elle a paru dans la *Revue de France* du 15 février 1877 (n° 62, p. 408-423). Repoussant l'attribution de la peinture au roi René, abandonnée d'ailleurs depuis longtemps par la plupart des historiens, l'auteur en arrive, par une suite de déductions sur lesquelles je ne veux pas insister ici, à attribuer le triptyque à Jean

van der Meire. Le roi René a adressé une lettre à un peintre flamand nommé Jeannot[1]; van der Meire s'appelait Jean; donc le *Buisson Ardent* est de Jean van der Meire. Tel est, en résumé, le raisonnement de M. Michiels. Nous y répondrons simplement par la publication de la pièce que M. Michiels, aussi bien que M. Lecoy de la Marche, aurait pu connaître s'il avait consulté aux Archives de Marseille les comptes des menus plaisirs du roi René.

L'auteur du *Buisson Ardent* est donc un peintre d'Avignon, nommé *Nicolas Froment*. On sait que les papes avaient attiré dans le midi de la France toute une colonie de peintres qui avaient fondé à Avignon une école florissante à laquelle le roi René empruntait souvent les artistes qu'il employait. Dans les notes sur les anciens Artistes d'Avignon publiées dans les anciennes *Archives de l'Art français* (T. IV, p. 177-192), M. Achard cite un *Francesco*, sculpteur italien, attiré à Avignon par le roi René et chargé par lui d'exécuter pour les Célestins des figures qui sont encore conservées dans une des églises de la ville (voy. p. 182, note 6). On comprend du reste que le noble amateur ait eu de fréquentes relations avec une école fixée dans une ville qu'il habitait souvent lui-même. Aussi, bien que maître *Nicolas Froment* ne figure pas sur la liste des artistes du xv^e siècle, mise au jour par M. Achard, nul doute qu'il n'appartienne à la brillante pléiade des peintres qui travaillaient à cette époque à Avignon.

Le nom de Froment paraît plutôt un nom du nord que du midi de la France. Toutefois nous préférons nous abstenir de toute conjecture sur l'origine de notre artiste ou de ses ancêtres. Les hypothèses les plus ingénieuses ne conduisent souvent qu'à d'étranges méprises; mieux vaut s'en tenir aux faits prouvés, authentiques.

Contentons-nous donc des résultats précieux fournis par les pièces qui nous sont communiquées et que nous allons résumer en quelques lignes :

1. *Nicolas Froment*, peintre, établi à Avignon, souvent désigné

1. La lettre au peintre Jeannot, imprimée en 1858 dans les *Archives de l'Art français* (V, 213-4), peut aussi bien être adressée à tout autre artiste qu'à Jean van der Meire, puisqu'elle ne porte qu'un nom de baptême pour toute adresse.

sous le nom de *maitre Nicolas*, a travaillé pour le roi René de 1475 à 1479, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de la mort de ce prince.

2. *Nicolas Froment* est l'auteur du triptyque connu sous le nom du *Buisson Ardent*, et qui porte l'inscription suivante, dont le début est rapporté dans le premier de nos extraits : *Rubum quem viderat Moyses incumbustum conservatam agnovimus tuam laudabilem virginitatem, Sancta Dei Genitrix*.

3. Le *Buisson Ardent* a été peint avant l'année 1475, puisque la dernière partie du prix fut payée à cette date.

4. *Nicolas Froment* a peint aussi pour le roi René une Notre-Dame de l'Annunciade, qui, à en juger par le prix de 3 escus, devait être une œuvre de peu d'importance[1].

5. *Nicolas Froment* était en même temps employé à de moindres besognes que ne dédaignaient pas à cette époque les artistes de renom. Il peignait des écussons sur les bannières suspendues aux trompettes et aux sacqueboutes des ménestrels, et sur les arcs de pierre ou sur les édifices publics de la ville d'Avignon.

J. J. G.

## I.

« A Maitre *Nicolas*, Le Paintre, qui a fait *Rubrum* (*rubum*) *quem viderat Moyses*, la somme de XXX escus pour reste qui luy est deu dud. ouvrage, pour ce LXX fl.

(Archives des Bouches-du-Rhône : Compte des menus plaisirs du roi René de l'an 1475-76, nº 24, fº 47 vº.)

1. La modicité du prix nous empêche de supposer qu'il puisse être ici question du tableau conservé dans l'hôpital de Villeneuve-lez-Avignon, depuis la ruine de la Chartreuse de cette ville. Ce tableau, que M. de Quatrebarbes appelle *la Divine Comédie* et qu'il attribue, comme *le Buisson Ardent*, au roi René, sans plus de preuves, a cinq pieds et demi ou près de deux mètres de haut sur sept pieds de large. D'après la description et la gravure au trait données par M. de Quatrebarbes, il se rapprocherait beaucoup par sa composition mystique, et l'arrangement des draperies, du style du triptyque d'Aix.

II.

« A *Nicolas,* le paintre, d'Avignon, la somme de XV florins pour avoir paint une bannière aux armes du Roy, pour Mengin, trompete, et sacquebute des ménestrelz, pour ce ici la dite somme de XV florins.

(Compte des menus plaisirs, etc., de l'an 1478-79, n° 30, f° 18.)

III.

« A maistre *Nicolas Froment,* paintre, d'Avignon, le v^e jour d'octobre, la somme de XIII escuz, c'est assavoir III escuz pour une ymaige de N. D. de l'Annunciade qu'il a fait au Roy, et X escuz pour avoir des couleurs pour faire les armes de la Royne au dos des arcs de pierre qui sont sur la rue touchant les grans portes de la maison du Roy en Avignon, pour ce icy, à raison de XXVIII gros pour escu, XXX florins IIII gros.

(Même compte, f. 28.)

IV.

« A *Nicolas,* le paintre, d'Avignon, le 25 août, la somme de LXII florins VI gros, pour avoir paint les armes de la Royne aux arcs de la maison d'Avignon devant la grant porte, pour ce LXII florins VI gros.

(Même compte, année 1479, n° 35, f° 20 v°.)

# ADDITIONS A L'ARTICLE

DE

# BARTHÉLEMY PRIEUR

*(Voir ci-dessus, p. 151-155).*

Notre confrère, M. Gonse, veut bien faire profiter notre recueil d'une note qui lui a été communiquée sur un dessin de *Barthélemy Prieur*. Il nous a paru intéressant de rapprocher ce renseignement des détails que nous avons donnés plus haut sur le fameux sculpteur de Henri IV.

Et puisqu'une occasion s'est offerte de revenir sur le nom et les œuvres de Barthélemy Prieur, profitons-en pour rappeler que récemment, dans les œuvres d'art qui décoraient le parc de la Malmaison et qui viennent d'être réintégrées au Louvre, se trouvait une fonte de la *Diane à la biche*, portant la date de 1602 et les initiales B. P. — M. Courajod a établi, dans un article publié par le journal *le Français* et reproduit dans la *Chronique des Arts*[1] (n° 7, 17 février 1877), que cette fonte est l'œuvre de *Barthélemy Prieur*, dont elle porte les initiales. Elle avait décoré une fontaine de Fontainebleau jusqu'en 1793. L'Empire l'avait placée à la Malmaison avec d'autres statues appartenant à l'État, et elle vient de rentrer au Musée du Louvre.

Voici maintenant le renseignement qui nous est fourni par M. Gonse. Nous transcrivons la lettre qui lui a été adressée et qu'il nous communique :

1. L'article de M. Courajod avait d'abord été publié dans le journal *le Français* (n° du 5 février 1877). Il y était accompagné de pièces qui établissent d'une manière authentique que la Diane de Henri IV est bien celle de la Malmaison et qu'on avait expédié sous l'Empire à Fontainebleau une autre statue que celle qui décorait la fontaine avant la Révolution. Il est fâcheux que la *Chronique* n'ait pas reproduit ces preuves de la substitution d'une statue à une autre, car elles se trouvent à peu près perdues dans *le Français*.

« Il se trouve, dans la riche collection de dessins français au Musée de l'Albertine, à Vienne, un dessin au crayon d'une cheminée, d'une composition assez distinguée. L'ornementation architecturale est d'une grande hardiesse et simplicité de dessin; le dessus n'est, au contraire, que bien légèrement indiqué. En haut se trouve l'inscription suivante que je crois inédite et qui peut avoir quelque intérêt pour ceux qui s'occupent de la vie et des œuvres du célèbre sculpteur *Bartelmy Prieur* :

« C'est le dessin de la Cheminée que nous avons « marchandée pour Le Chan^r de Sz[1] avecque M. *Bar-* « *telemy Prieur*, Sculpteur, le troisième de janvier « mil V^c quatrevingtz dix neuf.

« Approuvé

« Lavieuville. »

1. Que faut-il lire à la place de ces trois mots qui ne donnent aucun sens? Est-ce le chancelier de France? La lecture est si peu certaine qu'il est difficile de hasarder une conjecture quelle qu'elle soit.

## ADDITION A L'ARTICLE

CONCERNANT LES OUVRAGES DU PEINTRE

# JEAN JOUVENET

*(Voyez ci-dessus, p. 172 et 177).*

*Mémoire d'un buste de feu Monseigneur le Prince de Condé, fondu en bronze sous la conduite de M. Mansart, premier Architecte de Sa Majesté, et posé dans l'hostel de Conty par ordre de M. de la Chapelle, intendant de S. A. S. Monseigneur le Prince de Conty, par Cozvox, sculpteur, en l'année 1688.*

Pour avoir fait le model et fourny la cire, fait mousler, pour touttes les ustencilles, et avoir fondu en bronze, rendu, posé, fait et parfait en la place qui luy a esté ordonnée, pour ce 1600 #

Plus, pour un escablon, composé de sa baze, corniche et ravallement de marbre gris vaisné, enrichy d'un panneau de marbre de plusieurs couleurs, et pour la fourniture des crampons, marbre et toutes ustancilles 200 #

J'estime que le tout, c'est-à-dire le buste et le scabellon peuvent valoir seize cents livres.

*Signé :* MANSART.

Il est ordonné au sieur Bauger, trésorier général de notre maison, de payer à *Cozvox*, sculpteur, la somme de seize cents livres pour un buste en bronze de feu M. le Prince, nostre oncle, qu'il a fait pour nous, et, en rapportant la présente ordonnance avec quittance dudit *Cozvox*, ladite somme de 1600 # sera allouée à notre trésorier en la dépense de ses comptes de la présente année.

Fait à Paris, ce 21 septembre 1688.

*Signé :* FRANÇOIS LOUIS DE BOURBON.

J'ai reçeu de M. *Jouvenet*, pintre du Roy et professeur de l'Académie royalle de peinture et sculpture, la somme de seize cens livres contenu en l'ordonnance de S. A. S. Monseigneur le Prince de Conty, au bas du mémoire de l'autre part, et, à l'effet, par ledit sieur *Jouvenet*, de s'en faire payer par S. A., je le subroge en mes droits et actions, pour raison de lad. somme de seize cent livres.

Fait à Paris, ce 12 may 1689.

*Signé :* COYSEVOX.

Je reconnois que S. A. Monseigneur le Prince de Conty m'a payé ses seize cent livres contenus en l'ordonnance cy-dessus en un contrat de constitution que lad. A. S. m'a passé devant Me Lange et son confrère, notaires à Paris, cejourd'hui vingt-unième may 1689.

*Signé :* JOUVENET.

Cette pièce, qui figurait sous le n° 265, avec d'autres quittances relatives à la même affaire, dans une vente de livres et de pièces manuscrites sur Paris faite le 5 mars 1877 et jours suivants, à la salle Silvestre, par M. H. Menu, avait été publiée quelques jours auparavant dans la *Chronique des Arts* du 3 mars

(nº 9 de 1877) par M. Louis Courajod. M. Courajod établissait en même temps que le buste de bronze du prince de Condé qui appartient au Musée du Louvre provenait de l'hôtel de Conty. Il a pu ainsi convertir en certitude l'hypothèse déjà émise par nous sur la simple analyse de la quittance de *Coysevox*, et rendre au grand sculpteur lyonnais une œuvre distinguée, classée jusqu'ici parmi les anonymes. Nous avions donc un double motif pour réimprimer ici la pièce que M. Menu ne nous avait pas communiquée avec le dossier publié ci-dessus (p. 172-183).

Nous ferons remarquer seulement que toutes les pièces du dossier de M. Menu, aussi bien la quittance de *Coysevox* que les documents publiés plus haut, ne sont pas les originaux. Ces copies, qui remontent à la fin du XVIIe siècle, présentent d'ailleurs toutes les garanties désirables d'authenticité et, à ce titre, elles ont, sinon pour l'amateur d'autographes, du moins pour l'historien, exactement la même valeur.

J. J. G.

---

# INFORMATION

SUR

# NICOLAS BRIOT

A L'OCCASION DE SA NOMINATION DE

## GRAVEUR GÉNÉRAL DES MONNAIES

(1606).

*Document communiqué et annoté par M. J. J. Guiffrey.*

Deux articles d'une certaine importance, écrits tous deux il y a une vingtaine d'années, ont résumé tout ce qu'on savait jusqu'ici de la vie et de l'œuvre de *Nicolas Briot*. Le premier a été publié par M. Dauban, le regretté conservateur-adjoint du Cabinet des Estampes, dans la *Revue numismatique* (nouvelle série, tome II, 1857, p. 14-64), sous ce titre : *Nicolas Briot et la Cour des Monnaies. — École française de graveurs en Angleterre*, avec trois planches.

L'année suivante, M. Henri Lepage, archiviste de la Meurthe, insérait dans le journal de la Société d'archéologie lorraine (tirage à part de 15 pages et une planche) plusieurs pièces découvertes dans ses archives et relatives, les unes à *Nicolas Briot*, les autres à un certain *Didier Briot*, graveur de monnaies à Sedan. M. Lepage supposait avec quelque vraisemblance que Didier pourrait bien être le père de Nicolas; mais il n'avait pu appuyer cette hypothèse d'aucune preuve authentique. Il n'était pas davantage parvenu à déterminer la patrie du célèbre graveur de médailles. Les arguments qu'on faisait valoir en faveur de la Lorraine ne manquaient pas de force ; mais, en l'absence de texte positif et devant le silence de tous les biographes lorrains, les historiens de *Briot* avaient dû se borner à des conjectures.

Les pièces que nous publions dissipent toute hésitation ; elles

établissent d'une manière incontestable que *Nicolas Briot* est né à Damblain en Bassigny, près de Neufchâteau. Elles complètent encore sur plus d'un point la biographie du célèbre graveur. Sur les cinq témoins qui viennent témoigner de la parfaite honorabilité du postulant, quatre sont ses compatriotes, affirment le connaître depuis plus de vingt ans, et tombent d'accord sur le lieu de sa naissance. Donc *Briot*, en 1606, est âgé de plus de vingt ans, et c'est aux environs de l'année 1580, plutôt avant qu'après cette date, qu'on devra désormais placer l'époque de sa naissance. Son père vit encore en 1606 et paraît habiter Damblain. Enfin *Nicolas Briot*, qui appartient à la religion protestante (on sait que Henri IV protégeait volontiers ses anciens coréligionnaires), réside à Paris depuis trois ou quatre ans, ce qui est confirmé par le premier témoin, qui ne connaît le graveur que depuis son arrivée dans la capitale et déclare l'avoir fréquenté depuis quatre ans environ.

Il suffira d'ajouter un mot sur les pièces qui accompagnent l'information et qui, pour n'avoir pas la même importance historique, ne manquent pas d'un certain intérêt. On trouvera d'abord les lettres-patentes du roi Henri IV, en date du 31 mai 1605, nommant *Nicolas Briot* Graveur général des monnaies en remplacement de *Philippe Danfrie*, sur la demande de ce dernier. A ce sujet nous renverrons aux documents publiés précédemment dans ce recueil sur les démêlés de *Philippe Danfrie* avec *Alexandre Olivier* (1876, p. 146-168), à la pièce de 1601 sur *Philippe Danfrie*, communiquée par M. B. Fillon (1874-75, p. 183-5), et particulièrement à la note de M. Chabouillet, insérée dans le premier bulletin de la Société (janvier 1875, p. 14, 15), sur le mot de cérographie, inventé par Jal pour expliquer une mauvaise lecture. Le même mot se retrouve ici et se lit très-clairement «géographie». A cette occasion nous donnerons le titre complet et la description de l'ouvrage de *Danfrie* dont MM. Barre et Chabouillet avaient déjà parlé.

Cet ouvrage, imprimé en caractères de civilité, de 92 et 34 p. in-8° carré, commence par ce titre, imprimé comme le texte courant :

« *Déclaration de l'usage du graphomètre par la pratique duquel l'on peut mesurer toutes distances des choses de remarque qui se pourront voir et discerner du lieu où il sera posé : et*

*pour arpenter terres, bois, prez, et faire plans de villes et forteresses, cartes géographiques, et généralement toutes mesures visibles : et ce sans reigle d'arithmétique. — Inventé nouvellement et mis en lumière par* Philippe Danfriè, *tailleur général des monnoies de France. — A la fin de ceste Déclaration est adjousté par ledict* Danfrie *un traicté de l'usage du Trigomètre, qui est un autre instrument ayant presque pareil usage, aussi sans reigle d'arithmétique. — A Paris, chez ledict Danfrie, rue des Carmes. — Avec privilége du Roy. 1597.* »

Le livre est dédié par l'auteur (p. 3 et 4) au vicomte de Rohan, prince de Léon, comte de Porhouet, baron de Frontenay, de la Granache, Beauvoir-sur-Mer, Gie [1] en Carantan, etc. Il est illustré de très-fines gravures placées dans l'ordre suivant :

P. 9. Figure du graphomètre.

P. 19. Paysage montagneux ; au sommet une ville forte ; en bas deux personnages qui prennent des mesures avec le graphomètre.

P. 30. Plan d'un paysage avec divers édifices ; au milieu un lac ; en bas deux ingénieurs font usage du graphomètre.

P. 35. Même sujet qu'à la page 30.

P. 42. Paysage montagneux ; en bas trois ingénieurs.

P. 47. Gravure à mi-page ; à gauche une tour mesurée par un personnage placé à droite. Fond de paysage montagneux avec des ruines.

P. 51. Un ingénieur prend les mesures d'une tour crénelée placée sur un rocher à gauche. Au fond, à droite, une ville sur des collines (gr. à mi-page).

P. 56. L'ingénieur, monté sur une colline, prend les mesures d'une tour placée toujours à gauche, mais plus bas que lui. Fond de paysage avec une ville (gr. à mi-page).

P. 67. Les deux ingénieurs, placés en bas, prennent les mesures d'une ville fortifiée et bastionnée, coupée en haut par le bord de la planche.

P. 78. En bas, trois ingénieurs ; en haut, une sorte de temple antique surmonté de trois statues.

P. 89. Deux ingénieurs mesurent un désert accidenté traversé par une rivière.

1. Est-ce Gié ? mais Gié n'est pas en Normandie. Nous transcrivons textuellement le passage.

A la page 7 du traité du trigomètre est représenté l'instrument sous ses différents aspects.

P. 11. Le trigomètre monté sur son pied.

P. 19. Répétition de la figure imprimée à la p. 19 du graphomètre.

P. 25, 28, 31 et 34. Paysages mesurés à l'aide de l'instrument. Ces quatre dernières planches sont gravées en bois, et non sur cuivre comme les précédentes. Aucune d'elles ne porte de signature ni d'initiale. Tout donne à supposer que les dessins sont de *Danfrie*, qui aurait aussi exécuté les gravures, ce qui ne nous surprendrait pas de la part d'un tailleur de monnaies. Je puis ajouter que ces petites planches, sans parler d'une grande habileté d'outil, sont très-agréablement traitées et semblent indiquer que notre graveur de monnaies n'en était pas à son coup d'essai comme graveur en taille-douce.

Revenons maintenant à *Nicolas Briot* et aux pièces qui suivent.

Après les lettres-patentes de Henri IV vient la requête de *Briot* à la Cour des monnaies, demandant à être installé en possession de l'office qui lui est accordé. Particularité curieuse et qui méritait d'être notée, cette requête est tout entière de la main de Briot, comme on peut s'en convaincre par la comparaison de certaines lettres de la signature et du corps de l'acte. Puis vient la liste des témoins appelés à déposer sur les bonne vie, mœurs et religion de l'impétrant, suivie du procès-verbal de l'information dont nous avons déjà signalé les passages les plus saillants.

On remarquera que, sur six témoins appelés, cinq seulement se présentent; mais leur déposition, paraît-il, suffit à la Cour qui, après avoir soumis l'impétrant à l'épreuve accoutumée, et nonobstant l'article des lettres-patentes qui semblait exiger un certificat de catholicité du nouveau Graveur général, entérine purement et simplement la nomination de survivance de *Nicolas Briot*, en se bornant à recommander à *Philippe Danfrie* de continuer l'exercice de ses fonctions tant qu'il le pourra.

Il nous a semblé que ces pièces, qui jettent un jour nouveau sur la biographie de *Nicolas Briot*, complétaient celles que nous avons données naguères sur *Philippe Danfrie*, *Alexandre*

*Ollivier*, *Guillaume Dupré* et *Jean Pillon*, et devaient par conséquent trouver place dans le recueil de la Société [1].

J. J. Guiffrey.

## I.

### Lettres patentes du Roy instituant Nicolas Briot en l'office de graveur général des monnayes, en remplacement de Philippe Damfrie.

(31 may 1605.)

Henry, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Savoir faisons que Nous, ayant esgard aux bons, fidelles et agréables services que notre cher et bien amé *Philippes Damfrie*, Graveur général des effigies de noz monnoyes de France, a faictz au feu Roy dernier déceddé, notre très honnoré seigneur frère, que Dieu absolve, et à nous depuis notre advènement à la couronne, tant en l'exercice de sond. estat que en plusieurs belles inventions de géografie, et inclinans libérallement à la supplication et requeste qu'il nous a faicte de luy permettre de résigner sond. estat à condition de survivance, en faveur et au proffict de *Nicolas Bryot*, attendu mesmes que nous luy aurions desjà cy devant accordé pareille grâce pour *Philippes Damfrie*, son filz, lequel y ayant esté pourveu et reçeu, seroict quelque temps après déceddé, à icelluy *Bryot*, pour ces causes et considéracion, et à plain confians de ses sens, suffisante loyaulté, prudhomie, expérience aud. estat de graveur et bonne diligence, avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes led. estat et

1. Ce dossier fait partie du fonds de la Cour des Monnaies ; le carton qui le renferme est coté Z[1] B, 560.

office de Graveur général des effigies de noz monnoyes de France que tient et exerce led. *Damfrye* et à présent vaccant par la résignation qu'il en a cejourd'huy faicte personnellement en noz mains en sa faveur, à condition touteffois de survivance, pour led. office avoir, tenir et doresnavant exercer par led. *Damfrye* et *Briot* et les survivans d'eulx deux, et en jouir et user aux honneurs, auctoritez, prérogatives, franchises, libertez, gaiges, droictz, fruictz, effectz, revenuz et esmollumens aud. office apartenans, tant qu'il nous plaira, sans qu'advenant le decedz de l'un d'eulx l'on puisse rendre led. office vaccant et impétrable sur le survivant auquel nous l'avons réservé et réservons, sans qu'il y puisse estre pourveu d'autre personne pour quelque cause que ce soyt, révocquans dès à présent toutes provisions qui en pourroient estre obtenues, sans que led. survivant soyt tenu faire ou prester autre nouveau serment que celluy que led. Damfrye a jà faict et presté, ou celluy que led. *Briot* aura presté en vertu de ces présentes, ne prendre aucune nouvelle institution, veriffîcacion, ny exécution pour la jouissance dud. office et perception desd. gaiges, que celles qu'ils en avoient eues et prinses.

Sy donnons en mandement à noz amez et féaulx Conseillers les Généraulx tenant notre Court des Monnoyes à Paris et à tous autres qu'il appartiendra qu'après leur estre appareu des bonne vye, mœurs, relligion catholique et appostolique dud. *Bryot*, et de luy prins et reçeu le serment en tel cas requis et acoustumé, le mettent et instituent, ou facent mettre et instituer de par nous en possession et saisine dud. estat et office, et d'icelluy des honneurs, auctoritez, prérogatives, prééminances, franchises, libertez, gaiges, droictz,

fruictz, proffictz, revenuz et esmollumens dessudiz, facent, souffrent et laissent jouir et user plainement et paisiblement led. *Damfrye* et *Bryot* et le survivant d'eulx deux, et led. *Bryot* par le decedz ou démission dud. *Damfrye*, et à chacun d'eulx obéir et entendre de tous ceulx et ainsy qu'il apartiendra en choses touchans et concernans lesd. estat et office, car tel est notre plaisir. En tesmoing de quoy nous avons faict mettre notre scel aux présentes, données à Fontaynebleau le dernier jour de may l'an de grace M VI^c V et de nostre règne le XVI^e. Signé : Henry, et sur le reply : *Par le Roy*, Ruzé, et scellées sur double queue de cire jaulne du grand scel.

## II.

### Requeste de Briot a la Cour des Monnaies[1].

A Nosseigneurs de la Court des Monnoyes,

Suplie humblement *Philipe Damfriye*, Graveur général des monnoyes de France, et *Nicolas Bryot*, disant qu'il a pleu au Roy accorder audit *Briot* la résignation de sondit estat de graveur général à condition de survivènce ainsi que cy devant Sa Majesté l'avoit accordé et permise en faveur du filz dudit *Danfrie*, de laquel résination les provisions ont esté expédiés et délivrés audit *Briot* pour jouir dudit estat conformément à icelles provisions. A ceste cause, il vous plaira, Nosei-

1. Cette pièce est entièrement de la main de Briot, comme on peut le constater en comparant l'écriture du texte avec la signature qui est au bas. Les B majuscules sont faits exactement de la même manière dans le corps de l'acte et à la signature. L'écriture mince, délicate et élégante, présente un caractère tout particulier.

gneurs, recepvoir, admettre et instituer led. supliant audit estat et offices, se submettant au serment qu'il doibt et à toutes autres submissions requisses et nécessaires pour l'exercice et deub fruction dudit office. Et vous ferés justice.

(Signé :) P. Danfrie. Briot.

Biseul, rapporteur. — Soit communicqué au Procureur général du Roy. Faict en la Court des Monnoyes le XVII[e] jour de febvrier 1606.

Je requiers qu'il soit informé des religion, vie et mœurs du supliant. — *Godefroy*.

Soit fait comme il est requis par le Procureur général du Roy ; faict en la Cour des Monnoyes le XVIII[e] febvrier 1606.

## III.

### Témoins cités a comparaitre dans l'information de bonne vie et mœurs sur Nicolas Briot.

Noms, surnoms et qualitez des tesmoings que le Procureur général du Roy en la Court des Monnoyes veult et entend faire ouyr en l'information ordonnée à sa requeste, des vye, mœurs et religion de *Nicolas Briot* pourveu par le Roy à survivance de l'office de Graveur général des Monnoyes de France.

M[re] Daudenet, Chanoine à Bar-le-Duc et Aulmosnier du s[r] de Revel.

Bocquet, Maistre escrivin à Paris.

M[e] Nicolas Martin, Secrétaire de la Chambre du Roy.

Oudin, bourgeois de Paris.

De Caen, marchant bourgeois de Paris.

Ferrier, Maistre orlogeur à Paris.

(Signé :) Le Besgue.

## IV.

### Procès-verbal de l'information de bonne vie et mœurs faite sur Nicolas Briot.

(21-23 février 1606.)

*Information faicte par nous, Simon Biseul, Conseiller du Roy en sa Court des Monnoyes, commissaire en ceste partie.*

Du XXI^e febvrier 1606.

M^e Pierre Bocquet, Maistre escrivin à Paris, demourant rue de la Heaumerye, aagé de 39 ans ou environ, après serment par luy faict de dire vérité, a dict et depposé, sur ce enquis, cognoistre depuis quatre ans ou environ *Nicolas Briot*, Graveur, pour l'avoir depuis led. temps hanté et fréquenté familliièrement, et par ce moyen le recognoist pour homme de bien, de bonne vye et mœurs, et lequel il sçayt estre de la relligion prétendue reffor-mée, luy ayant veu faire la senne à Ablon, il y feust anviron ung an, n'a jamais attendu [entendu] que led. Briot ayt faict acte indigne d'un homme d'honneur et qu'il le peust empescher d'exercer office royal. Et est tout ce qu'il a dict; et, lecture faicte de sa déposition, a dict icelle contenir vérité, et a signé.

Bocquet.

Noel de Caen, bourgeois de Parys, y demourant rue Trousevache, au Cheval Blanc, aagé de 40 ans, ou environ, après serment faict, a dict et depposé avoir bonne cognoissance de *Nicolas Briot* depuis 20 ans et plus, d'aultant qu'il est de Loraine, de Demblain [1] au

1. Domblain ou Damblain, dans le département des Vosges, arrond. de Neufchâteau, canton de Lamarche.

Basigny, et led. depposant est d'Espinaille[1] en Loraine, et mesme a led. desposant cognu, hanté et fréquenté familliairement le père dud. Briot qui est encore vivant, demourant aud. Damblain, et il peust avoir trois ou quatre ans que led. *Briot* filz est demourant à Paris, où luy desposant l'a hanté et fréquenté ordinairement, le recognoissant pour homme de bonne vye, mœurs, douce et paisible conversation, n'ayant jamais sçeu qu'il ayt faict acte qui le puisse empescher d'exercer office royal. Dict encore luy desposant que led. *Briot* filz est de la religion prétendue réformée, dont il luy a veu faire profession en Alemaigne, mais non en ceste ville de Paris, d'aultant que luy despossant n'est de lad. religion. Touteffoys sçayt assurément que led. Briot en faict profession. Et est tout ce qu'il a dict, et a signé. NOEL DE CAEN.

Du XXIII[e] febvrier 1606.

M[e] Nicolas Martin, Secrétaire de la Chambre du Roy, demeurant à Paris, rue du Foin, aagé de 33 ans, ou environ, après serment faict, a dit et depposé cognoistre *Nicolas Briot* dès 20 ans ou environ, pour estre tous deux de l'evesché de Langres, et le cognoist pour homme de bien, de bonne vie et mœurs et de la religion prétendue réformée ; dont il ne luy a veu faire profession, d'aultant que luy depposant est de la religion catholicque, apostolicque et romaine ; n'a jamais entendu que led. *Briot* ayt faict acte indigne d'un homme d'honneur ; et est ce qu'il a dict et a signé.

N. MARTIN.

Pierre Oudin, interprette[2] aux langues Italienne et

1. Epinal.

2. Ce devait être aussi la profession de César Oudin, auteur des « Proverbes espagnols traduits en français », Paris, 1609, et

d'Allemaigne, demourant d'ordinaire à Paris, rue du Murier, à l'image Sainte Geneviefve, aagé de 41 ans, ou environ, après serment, a dit et depposé sur ce enquis, cognoistre led. *Nicolas Briot* dès son jeune aage, mesme a cognu ses père, grand mère, grand père, mère, oncles et tantes, pour estre led. depposant de Brouvier[1] en Bassigny, duché de Bar, distant d'une petite demie lieue de Dambelin, aussy en Bassigny, duché de Bar, d'où led. *Briot* est natif et où sont demeurans tous ses parens, et tous lesquelz père, grand mère, grand parens et mesme led. *Nicolas Briot* led. depposant a hanté et fréquenté famillièrement, et par ce moyen recognoist led. *Briot* pour estre homme de bonne vie, mœurs et de la relligion prétendue réformée, dont il luy a veu faire profession à Ablon[2], ayant faict la cène à Noel dernier, et est tout ce qu'il a dit, et a signé.

PIERRE OUDIN.

de l'Antoine Oudin, auteur des « Curiositez françoises pour supplément aux Dictionnaires », Paris, 1640, et de la Grammaire française rapportée au langage du temps », 1633, où il se qualifie de secrétaire interprète du Roi. La ressemblance du nom et l'analogie de la profession linguistique peuvent faire supposer que Pierre, César et Antoine Oudin étaient parents. Le César Oudin, aussi secrétaire interprète du roi pour les langues étrangères, qui publia à Bruxelles, en 1660, un « Trésor des deux langues françoise et espagnole », et pourrait être bien le même que César-François Oudin, sieur de Préfontaine, — auteur des « Aventures tragi-comiques du sieur de la Gaillardye », Paris, 1652, et de « Le poëte extravagant avec l'Assemblée des Filoux et des Filles de joie », réimprimé dernièrement par le libraire Gay, — est bien probablement aussi de la même famille (Brunet, Manuel, IV, 259-60, V, 860, et Didot. Observations sur l'orthographe française, 1868, p. 111 et 221).

1. Brauvilliers, à 16 kil. de Domblain, et non à une demi-lieue, comme le dit le témoin. Au surplus, si Brauvilliers et Domblain sont tous deux en Bassigny, Domblain n'appartenait pas au duché de Bar.

2. Ablon, près de Longjumeau, canton de Corbeil, départ. de Seine-et-Oise. Il y avait à Ablon un temple protestant.

Mre Jehan Morice Daudeney, Chanoine de l'esglise Ste Marye de Bar-le-Duc, demourant à la suitte de l'evesque de Dol en Bretaigne, logé de présent à Paris, rue des Blancs-Manteaux, aagé de 35 ans, ou environ, après serment, a dict et depposé, sur ce enquis, cognoistre dès vingt ans *Nicolas Briot,* pour estre tous deux de mesme lieu, natif de Dambelin, pays de Bassigny, et lequel il cognoist, ensemble ses mère et père, pour les avoir tous hantez et frequentez famillièrement, et par le moyen de lad. fréquentation recognoist led. *Briot* pour estre homme de bonne vie et mœurs, douce et paisible conversation, sans qu'il ayt jamais entendu que led. *Briot* ayt faict acte indigne d'un homme d'honneur et qui le peust empescher d'exercer office royal, et lequel il sçait estre de la relligion prétendue reformée; touteffois ne luy en a jamais veu faire profession, et est ce qu'il a dit et a signé.

J. M. Daudenet.

Biseul.

Soit communicqué au Procureur général du Roy en la Cour des Monnoyes le 23 février 1606.

Je requiers que led. *Briot* face expériance en la presance de tel de Messieurs qu'il plaira à la Cour de députer et en ma présence. Godefroy.

Il est ordonné que led. *Briot* fera son expérience dud. estat en présence de Mes Simon Biseul, Regnaud de Bourges, Conseillers et Généraulx, et du Procureur général du Roy, pour sur ce fait et rapport estre ordonné ce que de raison. Faict en la Cour des Monnoyes le XXIIIe de febvrier 1606.

Et depuis, veu l'experiance, je consens que led. *Briot* soit reçu à jouir de ses lettres.

Le Besgue.

## V.

Arrêt de la cour des Monnaies ordonnant la réception de Nicolas Briot en l'office de graveur général.

(15 mars 1606.)

Sur la requeste présentée à la Court par *Philippes Damfrye*, graveur général des monnoyes de France, et *Nicolas Briot*, tendant à ce qu'il luy pleust recepvoir, admettre et instituer led. *Briot* audict estat et office de Graveur général, dont il auroit esté pourveu par Sa Majesté par la résignation dudict *Damfrie*, et à condition de survivance ; veu lad. requeste et brevet de Sa Majesté accordé aud. *Damfrye* le dernier jour de may 1605, signé : Henry, et plus bas : Ruzé, par lequel Sa Majesté a pour agréable que la résignation par luy cy-devant faicte dud. office en faveur de *Philippes Damfrye*, son filz, à condition de survivance, ayt lieu au proffict dud. *Nicolas Briot ;* lettres pattantes expédiées sur led. brevet, données à Fontainebleau lesd. jour et an, aussy signées sur le repply : « Par le Roy, Ruzé », et scellées sur double queue de cire jaulne du grand scel, par lesquelles pour les causes y contenues, Sa Majesté donne et octroye audict *Briot* led. estat et office de Graveur général que tient et exerce led. *Damfrye,* vaccant à présent par la résignation faicte en sa faveur par led. *Damfrye,* à condition toutesfois de survivance pour led. office avoir, détenir et doresnavant exercer par lesd. *Damfrye* et *Briot* et le survivant d'eulx deux, et de jouir et user aux honneurs, auctoritez, gaiges et droictz y attribuez, sans qu'advenant le decedz de l'un d'eulx, l'on peust prétendre led.

office vaccant et impétrable sur le survivant auquel Sa Majesté le réserve, mandant à lad. Court qu'apprès luy estre apparu des bonne vye, mœurs et religion dudict *Briot*, et de luy pris le serment en tel cas requis, elle ayt à le mettre et substituer en possession dud. office et d'icelluy faire jouir et user lesd. *Damfrye* et *Briot* et le survivant d'eulx deux, et led. *Briot* par le decedz ou démission dud. Damfrye ; arrest du dix-huitiesme febvrier dernier portant qu'il seroit informé des relligion, vye et mœurs dud. *Briot ;* l'information sur ce faicte par le Conseiller et Général, commissaire à ce commis les XX^e et XXIII^e dud. mois ; autre arrest dud. jour XXIII^e febvrier, portant que led. *Briot* feroit son expériance dud. office en présence des commissaires à ce par elle depputez ; l'expériance faicte suivant led. arrest d'un poinçon de l'effigie du Roy pour servir aux demiz francz ; conclusions et consantement de Rebesque pour le Procureur général du Roy auquel le tout a esté communicqué ; et tous les rappors desd. commissaires qui ont certiffié lad. expériance avoir esté faicte en leur présence par led. *Briot* sur une cire de l'effigie de Sad. Majesté qu'auroict à ceste fin baillée, de l'ordonnance de lad. Court, *Guillaume Dupré*, controlleur général desd. poinçons et effigies ; et, après que lesd. effigies ont esté confrontées l'une près de l'autre, tout considéré,

La Court, en entérinant lesd. lettres pattantes et requeste, a ordonné et ordonne que ledict *Briot* sera reçeu audict estat et office de Graveur général des effigies des monnoyes de France, en faisant le serment en tel cas requis et accoustumé, pour en jouir à condition de survivance et exercer led. office après le décedz ou desmition dud. *Damfrye*, auquel *Damfrye* lad. Court enjoinct d'icelluy exercer tant qu'il pourra, et à l'instant

led. *Briot*, pour ce mandé au bureau, a esté reçeu et faict led. serment.

Faict en la Court des Monnoyes le XV$^{e}$ jour de mars mil six cens six.

BISEUL.

(En marge :) Droictz, cinquante escus.

REGIN.

---

# TABLE

DES

# DOCUMENTS PUBLIÉS DANS CE VOLUME.

---

1. C'est par erreur que le titre de la pièce porte 12 novembre 1698.

## PUBLICATIONS

### DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS.

*Nouvelles Archives de l'Art français,* recueil de documents inédits.

Année 1872 (1re année), prix du volume pour les non-souscripteurs. 25 fr.

Année 1873 (2e année). 20 fr.

Année 1874-75 (3e année). 20 fr.

Année 1876 (4e année). 15 fr.

*Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture* (1648-1792), publiés, avec l'autorisation de M. le Ministre de l'Instruction publique, d'après les registres originaux conservés à l'École des Beaux-Arts : 1er volume, 1648 à 1670. 10 fr.

La publication complète se composera de cinq à six volumes avec une table alphabétique.

*Mémoires pour servir à l'histoire des Maisons royales et Bastimens de France,* par André Félibien, publiés pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale ; 1873. 8 fr.

Ces six volumes, tirés à 300 exemplaires seulement, sont délivrés aux nouveaux membres de la Société, avec le *Bulletin* trimestriel (1875-1876) qui ne se vend pas séparément, pour le montant de la cotisation de quatre années, soit 80 fr.

---

# COLLECTION

## DE TRAVAUX SUR L'ART FRANÇAIS

### PUBLIÉS PAR LEURS AUTEURS SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIÉTÉ.

1. Actes d'État-civil d'artistes français, peintres, graveurs, sculpteurs, architectes, extraits des registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris, détruits dans l'incendie du 24 mai 1871, par H. HERLUISON. 1 vol. in-8°, tiré à 230 exemplaires ; 1873. 20 fr.

Le même ouvrage, papier de Hollande, tiré à 10 exemp. 30 fr.

2. Lettres de noblesse et décorations accordées aux artistes en France pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, par J. J. GUIFFREY. 1 vol. in-8°, 1873 (tirage à part, sur papier de Hollande, à 50 exemplaires). 3 fr.

3. Notes et documents inédits sur les expositions du XVIIIe siècle, recueillis et mis en ordre par J. J. GUIFFREY. 1 vol. in-12, papier vergé, tiré à 150 exemplaires ; 1873. 10 fr.

4. Notice sur Jacques Guay, graveur sur pierres fines du roi Louis XV, documents inédits émanant de Guay et notes sur les gravures en pierres fines et en taille-douce de la marquise de Pompadour, par J.-F. LETURCQ. 1 vol. in-8°, sur papier vergé, avec 12 pl. reproduisant par la photogravure la plupart des œuvres de Guay, tiré à 300 exemplaires; 1873. 15 fr.

5. Éloge de Lancret par Ballot de Sovot, accompagné du catalogue de ses tableaux et de ses estampes, de notes et de pièces inédites, le tout réuni et publié par J. J. GUIFFREY. 1 vol. in-8° avec frontispice gravé, tiré à 200 exemplaires sur papier de Hollande ; 1874. 9 fr.

Le même ouvrage, papier de Chine (10 exempl.) 25 fr.

6. Noël Le Mire et son œuvre, suivi du catalogue raisonné de l'œuvre de son frère Louis Le Mire et de plusieurs tables, avec

un portrait à l'eau-forte par Gilbert, etc., par Jules Hédou. 1 vol. in-8° tiré à 300 exempl. sur papier de Hollande. 25 fr.

Le même ouvrage, papier Whatman, avec double épreuve du portrait. 35 fr.

7. Livret de l'Exposition du Colisée (1776), suivi de l'exposition ouverte à l'Élisée en 1797 et précédé d'une histoire du Colisée d'après les mémoires du temps, avec une table des artistes qui prirent part à ces deux expositions (complément des livrets de l'Académie royale et de l'Académie de Saint-Luc), 215 exemplaires sur papier vergé. 3 fr.

10 sur papier de Hollande. 6 fr.

5 sur papier de Chine. 10 fr.

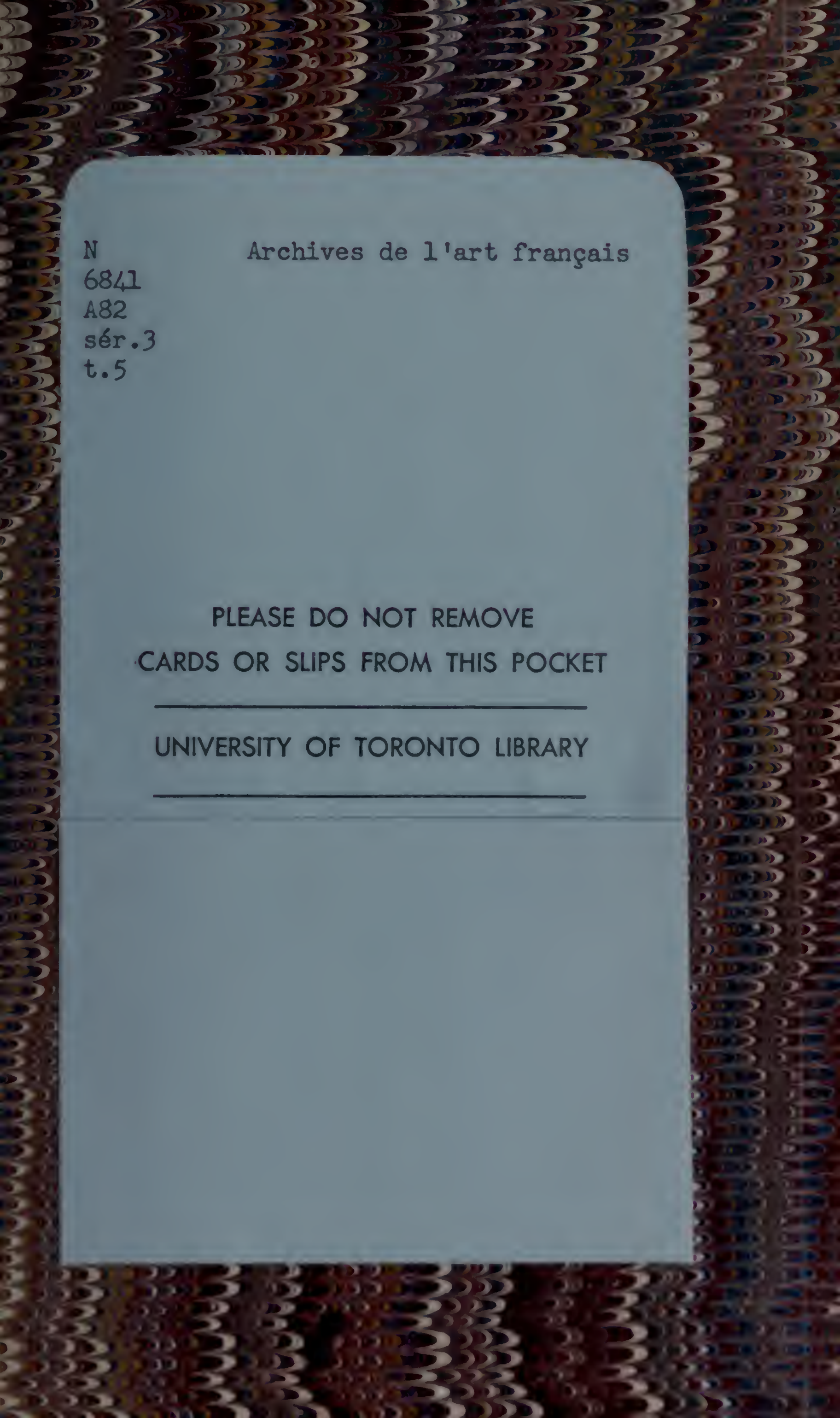
8. Sébastien Le Clerc et son œuvre (1637-1714) par M. Édouard Meaume. Ouvrage couronné par l'Académie de Metz. 1877, grand in-8° de 338 pages, sur papier vergé de Hollande, tiré à 205 exemplaires. 15 fr.

9. La famille des Juste en Italie et en France par Anatole de Montaiglon. 1876-7, in-4° de 76 pages, sur papier de Hollande, avec 14 figures dans le texte, tirage à part de la *Gazette des Beaux-Arts* à 50 exemplaires dont 30 seulement sont mis en vente. 12 fr.

*Nota.* — Aux termes de l'art. XVII des statuts, les membres de la Société de l'Histoire de l'Art français jouissent d'une remise de vingt pour cent sur le prix des ouvrages publiés dans cette collection, en adressant directement leurs demandes au libraire de la Société.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.




N
6841
A82
sér.3
t.5
Archives de l'art français
PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

